

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Huitième séance – Mardi 11 septembre 2007, à 17 h

**Présidence de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Manuel Tornare*, vice-président, *M<sup>mes</sup> Monique Cahannes, Delphine Courvoisier*, *MM. Jean-Louis Fazio, Jean-Marc Froidevaux* et *M<sup>me</sup> Mary Pallante*.

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno* et *M. Pierre Maudet*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 30 août 2007, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 11 septembre, mercredi 12 septembre et lundi 17 septembre 2007, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** J'ai une brève communication relative à l'organisation de l'administration, qui est, comme vous le savez, une prérogative du Conseil administratif. Sur ma proposition, le Conseil administratif a décidé, en date du 29 août 2007, de rattacher le Service d'assistance et de protection de la population (SAPP), qui assume les missions de protection civile, au Service d'incendie et de secours (SIS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette mesure fera de deux services un seul service, sur une phase transitoire de seize mois. Cela aura pour conséquence, au 1<sup>er</sup> janvier 2009, de n'avoir plus qu'un seul service pour assumer les responsabilités dans le secteur de la sécurité civile, étant entendu que les missions de formation continue des astreints à la protection civile imposées par la loi fédérale continueront à être assurées dans ce nouvel organisme, qui devrait toujours s'appeler le SIS. Il me semblait important de vous communiquer cette information relative à la nature et à l'organisation de l'administration municipale.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Il s'est glissé dans le journal de ce matin – votre journal préféré, j'imagine – une erreur à propos de la Semaine de la mobilité, une information contraire à ce que j'ai affirmé très clairement lors de la conférence de presse. Le Conseil administratif précédent avait décidé de supprimer les 400 000 francs de la Semaine de la mobilité. Grâce à votre travail et au Conseil administratif précédent, 40 000 ou 50 000 francs ont été remis pour cette Semaine de la mobilité, ce dont je vous remercie parce que c'est une manifestation très importante pour notre Ville.

Le journaliste a compris tate pour barre – excusez-moi de le dire ainsi, Mesdames et Messieurs de la presse – et il m'a attribué ce grand mérite, qui n'est pas de mon fait. Je tenais à rendre à César ce qui appartient à César, c'est-à-dire à votre Conseil. Je vous remercie, une fois de plus, d'avoir voté ce crédit qui nous a permis, avec ces petits moyens, d'organiser tout de même une Semaine de la mobilité très importante – vous le verrez. J'espère que nous arriverons à renouveler cette expérience l'année prochaine et je compte sur vous pour m'appuyer dans cette démarche et faire en sorte que nos concitoyennes et concitoyens choisissent d'aller à pied et à vélo plutôt que de prendre d'autres modes de transport éminemment coûteux du point de vue de l'énergie et du point de vue de notre avenir sur cette planète.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, tout d'abord, je vous souhaite la bienvenue pour cette première séance de la rentrée. J'espère que les vacances estivales vous ont été propices et que nous pourrons ainsi travailler rapidement et toujours avec efficacité.

Nous avons un petit problème technique: ni les secrétaires ni moi-même n'avons d'écran de contrôle et je dois chaque fois attendre que M<sup>me</sup> Cabussat me dise qui a demandé la parole. Il y aura donc un peu de sport durant les premières minutes...

Je dois excuser l'absence, ce soir, de M. Tornare. Il sera présent demain, ce qui signifie que le bureau et les chefs et cheffes de groupe ont pris la décision de reporter le débat sur la patinoire – la proposition PR-533 A – à notre séance de demain à 20 h 30. La presse est aussi avisée.

Je dois malheureusement vous annoncer le décès survenu au mois d'août de M. Edouard Givel, président du Conseil municipal en 1975.

Comme vous l'aurez certainement remarqué, la buvette est fermée pour des raisons de travaux.

Je vous informe qu'il faut passer vers M<sup>me</sup> Cabussat pour obtenir une clé USB, qui vous est offerte pour vous permettre de véhiculer des informations sur votre ordinateur.

J'apprends que TV Léman bleu ne peut pas transmettre notre séance... Nous commençons bien la saison!

J'ai le plaisir de vous présenter ce soir notre nouvel huissier, choisi par le bureau il y a une semaine. Il viendra tout à l'heure dans la salle pour la prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal. Il s'agit de M. Christian Maréchal, né en 1962, originaire de Collex-Bossy, qui habite sur le territoire de la Ville de Genève. Après avoir obtenu, en 1983, un certificat fédéral de capacité de relieur en reliure artisanale et après avoir travaillé dans plusieurs entreprises genevoises, dont plus de treize ans chez Chopard, M. Maréchal a décidé, en 2003, de réorienter sa carrière professionnelle. Il a repris des études pour obtenir un certificat fédéral de capacité d'employé de commerce en 2005. Nous lui souhaitons la bienvenue et plein de succès et de plaisir dans son travail d'accompagnement de notre Conseil municipal et, cette fois-ci, pour de nombreuses années, nous l'espérons!

Nous avons déjà reçu quelques motions urgentes. Nous allons les photocopier pour vous les distribuer et nous en parlerons tout à l'heure, après les questions

orales. Il s'agit de la motion M-692 de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier: «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?»; de la motion M-693 de MM. Simon Brandt, Alexis Barbey et Jean-Charles Lathion: «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM!»; de la motion M-694 de M<sup>me</sup> Annina Pfund et M. Gérard Deshusses: «Pour étudier l'acquisition de la maison Masset», et de la motion M-695 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet: «Genève est contre l'exclusion».

Enfin, je prie maintenant M. Pascal Rubeli, secrétaire, de vous donner lecture de la lettre de démission de M<sup>me</sup> Laurence Andersen.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 27 août 2007

*Concerne:* mandat de conseillère municipale

Monsieur le président,

Par la présente, je tiens à vous informer de ma démission de ma fonction de conseillère municipale en Ville de Genève avec effet immédiat.

En vous remerciant d'en prendre bonne note, je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma parfaite considération.

*Laurence Andersen*

### **3. Prestation de serment de M. Jacques Baud, remplaçant M<sup>me</sup> Laurence Andersen, conseillère municipale démissionnaire.**

*M. Jacques Baud est assermenté. (Applaudissements.)*



## Table des matières

### Généralités

Message du Président	3
----------------------	---

### Procédure

Procédure des interventions	4
-----------------------------	---

Quelques éléments de l'activité administrative	5
--	---

### Activités

#### Statistiques et graphiques

Répartition des nouvelles entreprises par types d'activités, par montants et par nombre d'employés	6
---	---

Statistiques du personnel	6
---------------------------	---

Graphique « répartition des dossiers par établissement bancaire » au 31.12.06	7
--	---

Graphique « types de financements » 2006	7
--	---

#### Membres du Conseil et collaborateurs

Membres du Conseil et collaborateurs de Fondetec	8
--	---

#### Quelques entreprises soutenues en 2006

- L'Emploi du temps	9
---------------------	---

- Lorelli Chemisier Sàrl	9
--------------------------	---

- Primequal SA	10
----------------	----

- Promoweil Sàrl	10
------------------	----

- Dolly Mixture	11
-----------------	----

- Le Malombré	11
---------------	----

- Genlift SA	12
--------------	----

#### Exercice 2006

Rapport de l'organe de révision	13
---------------------------------	----

Bilan	14
-------	----

Compte de fonctionnement	16
--------------------------	----

Compte de l'activité de soutien	17
---------------------------------	----

Compte de résultat sur titres	18
-------------------------------	----

Variation et utilisation du capital de l'exercice	19
---	----

Annexes aux états financiers	20
------------------------------	----

## Message du président

### **La Fondetec est liquidée. Vive la Fondetec!**

Ce n'est pas tous les jours qu'un président rédige son mot dans le rapport d'activité en tant que "président-liquidateur". Encore plus rare qu'il s'en réjouisse. C'est pourtant mon cas. Ainsi, la Fondetec de droit privé cède-t-elle la place, dès 2007, à sa sœur jumelle de droit public, après 9 ans d'activité.

Cette mue, voulue par le Conseil de fondation, le Conseil municipal de la Ville de Genève et entérinée par le Grand Conseil, a été jugée nécessaire, si ce n'est salutaire, pour solidifier les liens qui unissent la fondation à sa fondatrice.

L'histoire sachant se montrer capricieuse, ce changement important a coïncidé avec d'autres qui ont fait de 2006 une année assez agitée. Entre mars et mai, la fondation a changé de président. Comme successeur de M. Jacques FRANÇOIS, je tiens par ces lignes à le remercier vivement pour son action inlassable, courageuse et efficace pour que la Fondetec entreprenne les changements dont il est question. Autre fait marquant, le changement statutaire est contemporain du départ de M. Gilbert MOURON, directeur de la Fondetec dès ses débuts, et remplacé dès février 2007 par M. Jérôme FAVOULET.

Au final, on peut conclure que 2006 forme avec 2007 les deux pans d'une époque charnière pour l'institution, et que ce tournant marque un renouveau profond, déjà amorcé par certains changements dans la politique de prêt/placement depuis deux ans.

En effet, pendant ses premières années, la Fondetec garantissait systématiquement des prêts bancaires et comptait sur les revenus du placement de sa fortune pour compenser les pertes et financer son fonctionnement. Cette stratégie a bien fonctionné entre 1998 et 2001. Mais la baisse des rendements financiers couplée aux premières difficultés rencontrées par les entreprises soutenues ont mis à mal l'efficacité de ce dispositif, ce qui a d'ailleurs été relevé par EcoDiagnostic en 2003, lors de l'évaluation de la fondation<sup>1</sup>. Depuis, la Fondetec s'est engagée dans une politique de prêts directs dont elle ne peut que se féliciter.

Cela donne à l'institution une indépendance totale par rapports aux établissements bancaires, fait quasiment unique dans le paysage de l'aide financière aux entreprises à Genève. Associé au fait que la Fondetec occupe un segment de marché peu intéressant pour les banques commerciales, ce statut singulier donne tout son sens au travail de la Fondetec. Elle ne sert pas de "fondation des petites casseroles" au secteur bancaire, mais permet l'accès au crédit à toute une frange de petits entrepreneurs qui, faute de garanties suffisantes ou de perspectives de gains alléchantes, ne trouvent pas de financement pour leurs projets. Autrement dit, la Fondetec fait, à l'échelle de la Ville de Genève, du microcrédit.

Depuis 9 ans, cette activité a permis à 200 entreprises de voir le jour ou de perdurer, et à des centaines d'emplois d'exister. Le coût comptable de l'opération - environ CHF 900'000 par année - paraît modique en regard de ce résultat<sup>2</sup>. A l'heure où certains parlent de doublons ou de fusion avec des institutions cantonales, mais où la mode est à récompenser les efforts de ceux qui travaillent (ne faut-il pas "travailler plus pour gagner plus", selon une doctrine libérale en vogue?), j'espère que ce bilan intéressant sera évalué à sa juste valeur par les autorités de la Ville de Genève et que les courageuses entrepreneuses et courageux entrepreneurs continueront à bénéficier de leur soutien. Longue vie à la Fondetec!

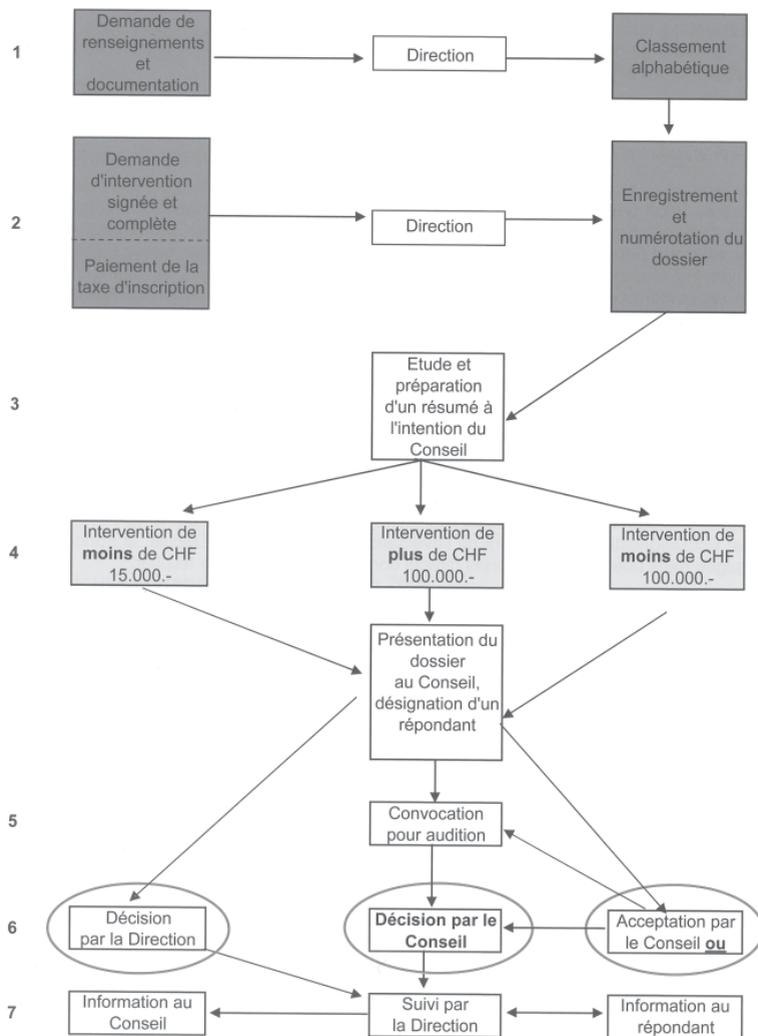
Gilles Thorel  
Président liquidateur

<sup>1</sup> Rapport disponible intégralement sur le site de la Fondetec ([www.fondetec.ch](http://www.fondetec.ch))

<sup>2</sup> à ce sujet, voir également le rapport cité plus haut

## Procédure des interventions

### Phases



## Quelques éléments de l'activité administrative

### 1. Dossiers et chiffres

En 2006, Fondetec a traité 26 nouveaux dossiers qui ont amené un soutien à 15 entreprises et un complément financier à 5 autres, le tout pour un total de CHF 2'473'000.--. Par contre, 6 dossiers n'ont pas obtenu l'aval du Conseil.

20 interventions ont été totalement remboursées en 2006, pour un montant cumulé de CHF 1'977'043.-- ce qui porte à 83 le nombre de dossiers en cours de remboursement à 95 le nombre total de crédits remboursés depuis la création de Fondetec.

En fin d'année, 6 dossiers étaient ouverts dans les banques représentant un solde de CHF 346'892.-- et 57 étaient directement gérés par Fondetec pour un montant total de CHF 6'114'517.16.--. 17 dossiers sont en attente d'une décision de la Fondation et 1 dossier accepté attend la libération de son crédit.

Récapitulatif au 31.12.06	
Dossiers dans les banques	6
Dossiers chez Fondetec	57
Dossiers actuellement en caution	2
Dossiers acceptés mais pas encore ouverts	1
Dossiers en attente d'une décision	17
<b>Total dossiers en cours</b>	<b>83</b>
Dossiers remboursés	95
Dossiers retirés*	109
Dossiers non ouverts**	55
Dossiers refusés	48
Dossiers en faillite ou en cessation d'activité	36
<b>Total dossiers terminés</b>	<b>343</b>
<b>Total cumulé des dossiers traités</b>	<b>426</b>

\* Le demandeur, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant décision du Conseil.

\*\* Le demandeur a retiré son dossier, après décision du Conseil.

### 2. Administration

Depuis 5 ans, trois assistant(e)s collaborent avec le directeur, gérant l'administration d'une trentaine de crédits chacun(e) et se partageant : les travaux de comptabilité interne et ceux externes, l'informatique, la gestion du portefeuille, l'administration, les prises de PV et leur rédaction, et les statistiques.

A fin septembre, un ancien stagiaire FCPM fraîchement diplômé a été engagé et une assistante a quitté Fondetec pour changer d'orientation professionnelle.

### 3. Formation

Une stagiaire FCPM (Formation Commerciale pour Porteurs de Maturité) a effectué son stage au sein de notre entreprise du 13 mars au 21 juillet 2006. Sa réussite a été confirmée en avril 2007.

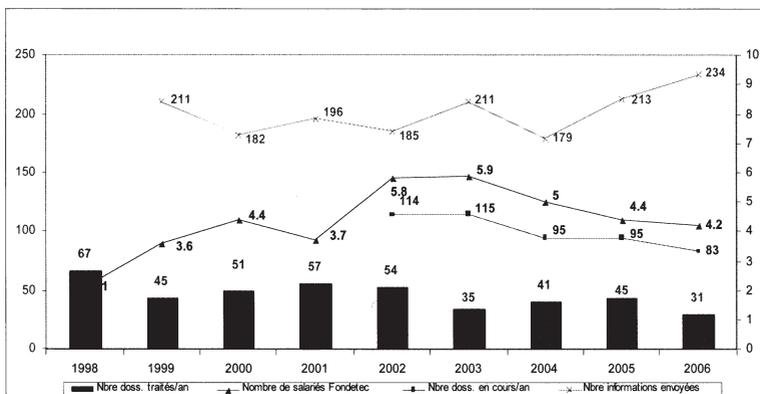
### Répartition des nouvelles entreprises soutenues par Fondetec en 2006 par types d'activités et par montants

Aide Fondetec en CHF	< 50'000	< 100'000	< 250'000	> 250'000
Restauration		1	2	
Commerce - Commerce de détail	3		3	
Services	1	1	2	1
Production	1			
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>1</b>

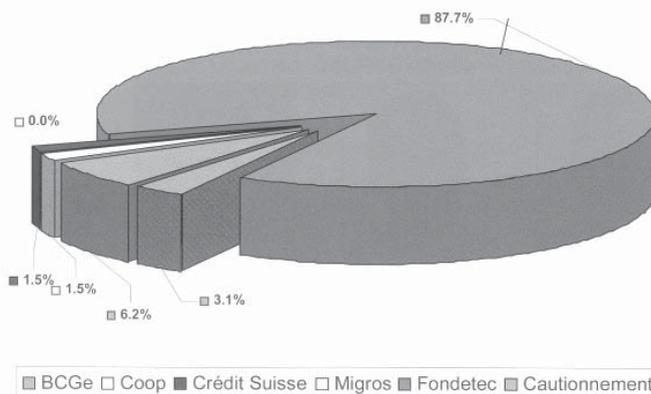
### Répartition des nouvelles entreprises soutenues par Fondetec en 2006 par nombre d'employés

Employés	1-2	3-5	6-10	11-20
Restauration		2	1	
Commerce - Commerce de détail	4	2		
Services	2	3		
Production	1			
Autres				
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

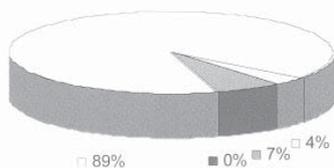
### Evolution du personnel de la fondation par rapport au nombre cumulé de dossiers traités



### Répartition des dossiers par établissement bancaire au 31.12.2006



### Type de financement pour les crédits accordés du 01.01.2006 au 31.12.2006



- Crédits garantis auprès d'une banque et repris chez Fondetec en 2006
- Crédits garantis acceptés en 2006
- Prêts directs acceptés en 2006
- Cautions 2006

## Membres du Conseil de Fondetec



Gilles Thorel  
Président



Jean-Luc von Arx  
Vice-président



Gary Bennaïm



Franz Brüderli



Roger Deneys



Alpha Dramé



Luc Renevey



Charly Schwarz

## Collaborateurs de Fondetec



Gilbert Mouron  
Directeur



Gaëlle Verdier Berthon



Rosalia Correia Afonso



Lorenzo Simone



Rachel Chieffo  
Stagiaire FCPM  
Mars à juillet 2006



Chrystèle Rosay  
Stagiaire FCPM  
Septembre 2006

## Quelques entreprises soutenues en 2006

### L'emploi du temps



L'emploi du temps est une entreprise certifiée swiss-staffing® qui fournit les services les plus pointus dans le domaine des ressources humaines sous l'œil avisé et expert de professionnels chevronnés. Nous déléguons du personnel fixe et temporaire dans le secteur tertiaire, commercial et bancaire, le secteur technique, le secteur industrie et bâtiment et le secteur médical et scientifique.



L'emploi du temps c'est aussi :

un centre d'évaluation de compétences, l'outsourcing des salaires, l'outplacement, le coaching, le conseil en image.

L'emploi du temps reconnaît la valeur humaine, les talents : reflets de la pluralité culturelle qui caractérise l'économie de notre région.



Pour de plus amples informations : [www.e-temps.ch](http://www.e-temps.ch)

### Lorelli Chemisier

On compte beaucoup de boutiques à Genève concernant la mode et le prêt-à-porter masculin, le sur-mesure et demi-mesure. La chemise en est l'article n° 1 s'adaptant à toutes les occasions et à tous les styles.

Installé au 9, Boulevard des Philosophes à Genève, Lorelli Chemisier est l'un des dernier atelier de fabrication de chemises sur mesure à Genève. Chaque homme y trouve son compte que ce soit dans le vaste choix de tissus, dans l'écoute, ou la qualité de la réalisation.



Au final chaque client fait confectionner sa chemise à ses mesures et sur mesure, de façon exclusive.

En plus de la conception et de la confection de chemises, Lorelli Chemisier s'occupe également des réparations des cols et des poignets de chemises fatiguées qui reprennent ici une seconde vie, ainsi que de leur entretien, nettoyage et repassage.

**LORELLI**  
**Chemisier sàrl**

Contact : Lorelli Chamiser Sàrl  
Bld des Philosophes 9  
Tél et Fax : 022 329 16 02

## Quelques entreprises soutenues en 2006 (suite)

### Primequal SA



Fondée en 2005 par Yves-Pierre Chassot et David Weill, Primequal SA a comme mission la conception, le design, l'industrialisation, la fabrication et la commercialisation de dispositifs dentaires et médicaux.

Tous les produits et instruments de Primequal SA sont pensés, conçus et fabriqués en Suisse.

Primequal SA est fière d'introduire en première mondiale le **PRECIQUANT**, seringue pour l'anesthésie dentaire jetable à usage unique avec démultiplication de la force d'injection par un levier, et dosage de la quantité d'injection par incrément.



**PRECIQUANT™**

**PRECIQUANT** est la première seringue jetable de sa catégorie. Ses atouts majeurs sont son prix très compétitif ainsi que sa sécurité, avec l'élimination du risque de contamination croisée et un coût inférieur d'utilisation.

Plus d'information disponibles sur : [www.primequal.ch](http://www.primequal.ch)

### Promoweil Sàrl

FOR MEN, LADIES AND KIDS  
collection 2006

**PROMO+WEIL**  
S W I S S S H I R T S

T-Shirts Touristique & Publicitaire en gros  
Commande publicitaire dès 200 pces  
Coutellerie Victorinox & Wenger  
Commande publicitaire dès 100 pces

**PROMOWEILSARL**  
25 rue de la Navigation - 1201 Genève.  
Tél +41 22 738 20 82 Fax +41 22 738 11 69 E-mail [promoweil@bluewin.ch](mailto:promoweil@bluewin.ch)

## Quelques entreprises soutenues en 2006 (suite)

### Dolly Mixture

*dolly* mixture

Dolly Mixture vous offre toutes les marques glamour et tendance du moment :

French Connection, Wheels & Dollbaby, Juicy Couture, Rock & Republic, Evil, Love Therapy ou encore Hello Kitty.

Une vaste gamme de maillots de bain, accessoires de plages et bijoux est également disponible.

Contact : **Dolly Mixture, Cours de Rive 11, 1204 Genève**  
Tél : 022 310 42 01



### Le Malombré

Le Malombré vous propose une cuisine de saison, équilibrée et créative confectionnée à base de produits frais finement sélectionnés.

La carte des mets est renouvelée au fil des saisons et agrémentée par des suggestions hebdomadaires. Situé au coeur de Champel, à quelques minutes de la Vieille-Ville, il vous accueille toute l'année et vous propose durant l'été un cadre particulièrement privilégié grâce à une terrasse exceptionnelle qui vous garantira plaisir, confort et discrétion.

Un parking privé situé rue Monnier vous facilitera le parage durant la journée. Samantha et Xavier Musset ainsi que toute leur équipe vous attendent et se réjouissent d'avance de vous réserver un accueil chaleureux et enthousiaste.

Plus d'informations disponibles sur : [www.malombre.ch](http://www.malombre.ch)



## Quelques entreprises soutenues en 2006 (suite)

Genlift SA

# GENLIFT

Solution complète pour les soins du visage et du cou

## LA BEAUTÉ SUR MESURE



Swiss Guaranty

Dédié aux professionnels de la beauté cette solution globale associe les applications les plus efficaces pour des soins du visage et du cou à la ligne de produits cosmétiques Adamantis®. Notre approche technologique des soins rendra à votre peau ce que le temps lui a pris et l'apparence que vous désirez.

Elaborés dans notre laboratoire à partir d'ingrédients naturels, les produits pro-actifs Adamantis® donnent à la peau les moyens de se revitaliser par elle-même, tout en respectant son écosystème.

Les résultats sont immédiatement visibles et vraiment durables.



Rides et ridules, Peaux à tendance acnéique,  
Éclaircissement des peaux de couleur, Effet lifting flash,  
Nettoyage de peau en profondeur, Peau abîmée par le soleil,

Adamantis Taches cutanées, Peaux grasses.

Plus d'informations disponibles sur : [www.genlift.com](http://www.genlift.com)



société fiduciaire d'expertise et de révision s.a.  
genève

Rapport de l'organe de contrôle  
Au conseil de fondation de la

**Fondation pour le développement des emplois et  
du tissu économique en ville de Genève, Fondetec, en liquidation, Genève**

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de la *Fondation pour le Développement des Emplois et du Tissu Economique en Ville de Genève, Fondetec, en liquidation*, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2006.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualifications et d'indépendance.

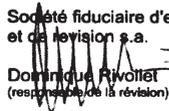
Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par des sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

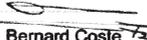
Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux statuts.

Nous vous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 16 mars 2007

Société fiduciaire d'expertise  
et de révision s.a.

  
Dominique Rivollet  
(responsable de la révision)

  
Bernard Coste

**Annexes : états financiers annuels**

CHAMBRE  **FDUCIAIRE**  
Membre

rue agasse 45  
case postale 111

CH-1211 geneve 17  
sfer@fidusfer.ch

t. +41 22 736 36 33  
t. +41 22 786 11 31

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation  
G e n è v e**

<b>Bilan au 31 décembre</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Actif</b>		
<b><i>Disponible &amp; réalisable</i></b>		
Caisse	932.35	1'102.50
CCP	141'617.95	28'106.26
Banques	1'221'989.41	4'762'667.58
Débiteurs	6'114'517.14	4'973'141.02
C/c Fondetec droit public	19'178.20	0.00
Titres & placements	6'652'877.52	5'178'894.69
Impôt anticipé à récupérer	13'956.58	15'130.35
Actifs transitoires	592'630.35	109'234.65
	<b>14'757'699.50</b>	<b>15'068'277.05</b>
<b><i>Immobilisations</i></b>		
Matériel & mobilier de bureau	755.64	1'699.64
Matériel informatique	4'661.20	10'772.00
Parts sociales & garanties	12'110.00	12'220.00
	<b>17'526.84</b>	<b>24'691.64</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>14'775'226.34</b>	<b>15'092'968.69</b>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation  
G e n è v e**

<b>Bilan au 31 décembre</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Passif</b>		
<b><i>Fonds étrangers</i></b>		
Passifs transitoires	41'520.85	22'638.40
	<b>41'520.85</b>	<b>22'638.40</b>
<b><i>Provisions</i></b>		
Provision pour audit d'évaluation	40'000.00	30'000.00
Provision pour liquidation	16'000.00	0.00
Provision pour moins-values non réalisées sur titres	601'599.30	694'968.10
Provision pour risques sur dossiers	2'500'000.00	2'850'000.00
	<b>3'157'599.30</b>	<b>3'574'968.10</b>
<b><i>Capital</i></b>		
Capital de dotation	20'000'000.00	20'000'000.00
Variation au 1er janvier	(8'504'637.81)	(7'555'230.59)
Variation annuelle	80'744.00	(949'407.22)
<b><i>Capital au 31 décembre</i></b>	<b>11'576'106.19</b>	<b>11'495'362.19</b>
<b>Total du passif</b>	<b>14'775'226.34</b>	<b>15'092'968.69</b>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation  
G e n è v e**

<b>Compte de fonctionnement</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Produits</b>		
Sous-locations	1'550.00	3'902.50
Tenue de comptabilité	1'135.00	1'100.00
Recettes diverses	767.09	576.26
<b>Total des produits</b>	<b>3'452.09</b>	<b>5'578.76</b>
<b>Charges</b>		
Loyers & entretien locaux	(36'432.40)	(33'899.60)
Frais de bureau & informatique	(11'614.35)	(19'432.15)
Assurances	(993.00)	(781.40)
Communications & affranchissements	(9'537.90)	(9'645.10)
Frais de personnel, dons et cotisations	(6'005.30)	(472.40)
Frais de déplacements	(4'417.60)	(4'713.30)
Prospection	(1'894.86)	(12'120.70)
Imprimés	(8'399.60)	(3'901.00)
Salaires	(424'737.70)	(418'975.40)
Jetons de présence	(56'810.00)	(73'485.00)
Indemnités du président	(4'000.00)	(4'000.00)
Charges sociales	(78'757.90)	(72'867.35)
Formation du personnel	(2'225.00)	(3'057.00)
Honoraires révision & frais juridiques	(56'170.25)	(12'257.80)
Attribution provision pour audit d'évaluation	(10'000.00)	(10'000.00)
Attribution provision pour liquidation	(16'000.00)	0.00
Amortissements :		
- Mobilier	(1'739.25)	(2'188.10)
- Informatique	(6'417.25)	(10'660.55)
<b>Total des charges</b>	<b>(736'152.36)</b>	<b>(692'456.85)</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>(732'700.27)</b>	<b>(686'878.09)</b>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
 ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation**  
**G e n è v e**

<b>Compte de l'activité de soutien</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Produits</b>		
Frais d'inscriptions	10'200.00	13'800.00
Intérêts & commissions sur prêts	219'113.90	227'942.10
<b>Total des produits</b>	<b>229'313.90</b>	<b>241'742.10</b>
<b>Charges</b>		
Frais de représentation	(3'261.10)	(3'007.10)
Enquêtes & expertises	(47'799.70)	(7'155.30)
<b>Total des charges</b>	<b>(51'060.80)</b>	<b>(10'162.40)</b>
<b>Pertes sur débiteurs et variations provisions</b>		
Pertes sur débiteurs	(689'591.83)	(548'777.25)
Récupération sur créances amorties	672'125.40	3'600.00
Variation provision pour pertes sur cautions exigibles	0.00	3'739.96
Variation provision pour risques sur dossiers	350'000.00	(850'000.00)
<b>Total pertes sur débiteurs &amp; variations provisions</b>	<b>332'533.57</b>	<b>(1'391'437.29)</b>
<b>Résultat de l'activité de soutien</b>	<b>510'786.67</b>	<b>(1'159'857.59)</b>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation  
G e n è v e**

<b>Compte de résultat sur titres</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
<b>Produits</b>		
Revenus des titres et intérêts courus	188'987.66	194'864.94
Bénéfices sur ventes de titres	84'050.65	366'486.53
Intérêts bancaires	4'864.41	8'051.43
Gains de change	1'068.69	3'916.65
<b>Total des produits</b>	<b>278'971.41</b>	<b>573'319.55</b>
<b>Charges</b>		
Pertes sur ventes de titres	(33'804.85)	(161'635.22)
Frais de gestion des titres	(22'175.24)	(25'700.36)
Intérêts et frais bancaires	(2'375.15)	(6'000.91)
Pertes de change	(11'327.37)	(901.50)
<b>Total des charges</b>	<b>(69'682.61)</b>	<b>(194'237.99)</b>
<b>Résultat sur titres avant variation provision</b>	<b>209'288.80</b>	<b>379'081.56</b>
Variation provision pour moins-values non réalisées sur titres	93'368.80	518'246.90
<b>Résultat sur titres</b>	<b>302'657.60</b>	<b>897'328.46</b>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation**  
G e n è v e

<b>Variation et utilisation du capital de l'exercice</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>
	<b>CHF</b>	<b>CHF</b>
Résultat de fonctionnement	(732'700.27)	(686'878.09)
Résultat de l'activité de soutien	510'786.67	(1'159'857.59)
Résultat sur titres	302'657.60	897'328.46
<b>Variation annuelle du capital</b>	<b>80'744.00</b>	<b>(949'407.22)</b>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation  
G e n e v e**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS****ARRETES AU 31 DECEMBRE**

	2006	Variation	2005
	CHF		CHF
<u>Cautions &amp; garanties en faveur de tiers :</u>			
Cautions & garanties données en faveur des banques	346'892	(1'190'444)	1'537'336
<i>(Ces garanties sont couvertes par des dossiers titres d'une valeur de nantissement globale déterminée par les banques pour une valeur totale de CHF 3'855'802 au 31 décembre 2006, soit un montant disponible de CHF 3'508'909)</i>			
Cautions & garanties données en faveur de tiers hors banques	379'440	79'440	300'000
<i>(Ces garanties sont couvertes par les disponibilités non nanties auprès des banques, représentant une valeur totale de CHF 1'517'851 au 31 décembre 2006)</i>			
<u>Restriction de propriété pour propres engagements, actifs mis en gage ou cédés et actifs sous réserve de propriété</u>	5'897'967	(2'547'267)	8'445'234
<u>Engagements de leasing non portés au bilan</u>	5'871		7'884
<u>Valeurs d'assurance incendie des immobilisations corporelles</u>	173'000		173'000

Indications complémentaires :

- La fondation "Fondetec" est une fondation de droit privé régie par les articles 80 et suivants du Code civil suisse.
- Les statuts datent du 19 novembre 1997 et le règlement de la fondation date du 28 décembre 1997.
- Le capital de dotation de CHF 20'000'000.00 a été versé par la Ville de Genève, le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.
- Selon arrêté du Conseil d'Etat du 8 décembre 1997, la fondation est exonérée, pour une durée indéterminée, des impôts sur le revenu et fortune et placée sous le contrôle de l'autorité de surveillance des fondations de droit civil.
- Le Grand Conseil de la République et du canton de Genève a adopté le 7 avril 2006 la loi instituant la Fondation de droit public, entité chargée de se substituer à l'actuelle fondation de droit privé (loi 9657)

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007 (après-midi)  
Rapport annuel 2006 de la Fondetec

721

Composition du Conseil de Fondation :

<u>Prénom Nom</u>	<u>Nb de dossiers</u> <u>en 2006</u>	<u>Adresse</u>	<u>Titre</u>	<u>Jetons</u> <u>de</u> <u>présence</u> <u>CHF</u>
Gary Bennaïm	2	Rue de la Terrassière 47 1207 Genève	Membre	4'925.00
Franz Brüderli	2	Avenue Weber 34 1203 Genève	Membre	7'495.00
Roger Deneys	1	Rue Gourgas 15A 1205 Genève	Membre	6'325.00
Alpha Dramé	11	Rue le Corbusier 16 1208 Genève	Membre	7'600.00
Jacques François	0	Quai du Cheval-Blanc 17 1227 Acacias	Président jusqu'au 14.03.06	2'240.00
Indemnité du président				833.35
Gilles Thorel	4	Rue de la Servette 90 1202 Genève	Vice-Président, puis Président	9'900.00
Indemnité du président			dès le 11.05.06	3'166.65
Luc Renevey	1	Route de Florissant 23 1206 Genève	Membre	2'625.00
Charly Schwarz Genève	5	Rue de la Coulouvrenière 12 1204 Genève	Membre (dès le 27.06.05)	6'775.00
Jean-Luc von Arx	5	Avenue Pictet-de-Rochemont 24 1207 Genève	Membre, puis Vice- Président Dès le 11.05.06	8'925.00
				<hr/> 60'810.00

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation  
G e n e v e**

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006 (suite)**

Direction :

Gilbert Mouron (4 dossiers) Rue de la Poterie 4 1202 Genève Directeur

Les membres du Conseil et le directeur sont habilités à signer avec signature collective à 2 avec le président.

Organe de révision :

Société Fiduciaire d'Expertise et de Révision SA (SFER), Rue Agasse 45, 1208 Genève

Prestations de la fondation :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
Développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève		

- Les jetons de présence sont déterminés, selon le barème des commissions du Conseil Municipal.
- Depuis 1997, le Conseil s'est réuni 235 fois jusqu'au 31.12.06.
- En 2006, le Conseil a siégé à 23 reprises.

Fondetec a étudié 35 dossiers en 2006 ( 44 en 2005):

	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
20 ont reçu une décision positive pour un montant total de (24 en 2005) :	2'473'000	2'073'400
6 ont été refusés pour un montant total de (7 en 2005) :	929'250	1'225'000
9 ont été retirés après une étude préalable, car ils ne remplissaient pas les conditions nécessaires à l'obtention éventuelle d'un crédit par Fondetec (13 en 2005).		

Montants attribués par type d'activité :

Bâtiment	90'000	0
Commerce	432'000	546'600
Chimie, pharmaceutique	0	0
Ecologie, environnement	450'000	0
Education, loisir, enseignement	0	185'000
Horlogerie	0	0
Industries alimentaires	0	385'000
Industries diverses	15'000	134'800
Informatique, Télécom	500'000	0
Mécanique, électronique	0	320'000
Médecine, santé	441'000	92'000
Restauration, hôtellerie	380'000	199'000
Services divers, communication	165'000	211'000
<b>TOTAL</b>	<u>2'473'000</u>	<u>2'073'400</u>

Durée moyenne des projets soutenus en 2006 :

Types de financements décidés en 2006 :	28 mois	29 mois
Prêts directs	2'383'000	2'073'400
Cautions	90'000	0
<b>TOTAL</b>	<u>2'473'000</u>	<u>2'073'400</u>

**FONDATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EMPLOIS ET DU TISSU  
ECONOMIQUE EN VILLE DE GENEVE, FONDETEC, en liquidation**  
G e n è v e

**ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**

**ARRETES AU 31 DECEMBRE 2006 (suite)**

Etat du financement :

	<u>31.12.2006</u>	<u>Variation</u>	<u>31.12.2005</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Cautions et crédits garantis en faveur des banques	346'892	(1'190'444)	1'537'336
Cautions et crédits garantis en faveur de tiers hors banques	379'440	79'440	300'000
Débiteurs, prêts directs	6'114'517	1'140'738	4'973'779
	<u>6'840'849</u>	<u>29'734</u>	<u>6'811'115</u>

Actifs financiers de la fondation en fonction des catégories de placement :

	<u>31.12.2006</u>	<u>Variation</u>	<u>31.12.2005</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Liquidités	1'364'540	(3'427'277)	4'791'817
Obligations	3'798'058	663'205	3'134'853
Actions	1'370'721	686'700	684'021
Fonds et placement immobilier	882'499	217'446	665'053
	<u>7'415'818</u>	<u>(1'859'926)</u>	<u>9'275'744</u>

Capital de la fondation :

	<u>2006</u>	<u>2005</u>
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
Capital au 1er janvier	11'495'362	12'444'769
Activité de fonctionnement	(732'700)	(686'878)
Activité de soutien et des provisions	510'787	(1'159'858)
Activité des titres	302'657	897'329

*Capital au 31 décembre*

11'576'106 11'495'362

Correctifs de valeur :

Dissolution provision pour pertes sur cautions exigibles	0	3'740
Dissolution provision pour risque sur dossiers	2'850'000	2'000'000
Dissolution provision pour plus value non réalisée sur titres	694'968	1'213'215
	<u>3'544'968</u>	<u>3'216'955</u>

Attribution provision pour audit d'évaluation	10'000	10'000
Attribution provision pour liquidation	16'000	0
Attribution provision pour moins value non réalisée sur titres	601'599	694'968
Attribution provision pour risques sur dossiers	2'500'000	2'850'000
	<u>3'127'599</u>	<u>3'554'968</u>
<i>Variation globale du poste "Provisions"</i>	<i>(417'369)</i>	<i>338'013</i>



V I L L E D E  
G E N È V E

**FONDETEC**

4, Cité Vieusseux - 1203 Genève  
Téléphone : 022 338 03 60  
Fax : 022 338 03 69  
E-mail : [fondetec@fondetec.ch](mailto:fondetec@fondetec.ch)  
Site internet : [www.fondetec.ch](http://www.fondetec.ch)

Le rapport est renvoyé à la commission des finances sans débat de préconsultation.

**5. Projet de règlement de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-55).**

4 15 07

**FONDETEC**

Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève

Conseil Municipal de la Ville de  
Genève  
Monsieur Guy DOSSAN - Président  
Palais Eynard  
1211 Genève 3

Genève, le 30 août 2007  
Réf. JF/rc

Concerne :     Projet de règlement de la Fondetec de droit public

Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer que lors de la séance du 26 juillet 2007, le Conseil de fondation a voté le projet de règlement de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en Ville de Genève, Fondetec, qui a été au préalable soumis au service juridique du Conseil administratif.

Conformément l'article 17 de nos statuts, nous vous prions de bien vouloir soumettre le projet de notre règlement au Conseil municipal pour ratification.

En effet, afin de permettre à notre fondation de fonctionner dans les meilleurs délais, il serait souhaitable que ce point soit mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal.

En vous remerciant de vos futures démarches et restant à votre disposition pour tout renseignement éventuel que vous souhaiteriez obtenir, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève, l'expression de nos sentiments distingués.

**FONDETEC**  
  
Alpha Dramé  
Président

Annexe : projet de règlement

**Fondation communale de droit  
public pour le développement des  
emplois et du tissu économique  
en Ville de Genève (FONDETEC)****Projet de règlement**

Chapitre I	Dispositions générales .....	2
Chapitre II	Principes directeurs.....	2
Chapitre III	Procédure et traitement des demandes.....	3
Chapitre IV	Conditions d'acceptation des dossiers .....	5
Chapitre V	Suivi des dossiers.....	7
Chapitre VI	Résultats des interventions.....	8
Chapitre VII	Opérations à risques et collaboration avec d'autres institutions.....	9
Chapitre VIII	Administration .....	9
Chapitre IX	Comptabilité et contrôle.....	12
Chapitre X	Dispositions finales et transitoires .....	13

## **Chapitre I Dispositions générales**

### **Art. 1 Buts de la fondation**

- <sup>1</sup> La fondation a pour buts de promouvoir de nouvelles entreprises créatrices d'emplois, de soutenir et de développer des entreprises existantes et de stimuler l'innovation en Ville de Genève.
- <sup>2</sup> Les entreprises soutenues par la fondation doivent avoir leur siège en Ville de Genève.

### **Art. 2 Modes d'intervention**

- <sup>1</sup> La fondation intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt ou l'aide à la restructuration (ci-après : intervention).
- <sup>2</sup> Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou personnes morales dont la raison de commerce est inscrite auprès du registre du commerce.

### **Art. 3 Autorité de surveillance**

L'autorité de surveillance est le Conseil municipal de la ville de Genève.

## **Chapitre II Principes directeurs**

### **Art. 4 Code de déontologie**

Les membres du Conseil de la FONDETEC s'engagent à :

- a) assumer leur charge en toute indépendance d'esprit;
- b) ne pas être juge et partie dans les affaires soumises à la fondation;
- c) exercer leurs droits de vote de manière active et responsable, dans le cadre de la FONDETEC et dans les sociétés dans lesquelles la fondation aura pris part.

### **Art. 5 Développement durable**

- <sup>1</sup> La FONDETEC fait preuve de responsabilité écologique et veille dans ses prestations à la préservation de l'environnement et au respect des principes de précaution et de prévention.

### **Art. 6 Responsabilité sociale**

Dans la règle, la FONDETEC s'inscrit dans une démarche d'amélioration en ce qui concerne :

- a) l'octroi de conditions de travail respectant la santé et la dignité de chaque employé;
- b) le choix de fournisseurs respectant la dignité humaine.

### Chapitre III Procédure et traitement des demandes

#### Art. 7 Réception des demandes

Toute personne ou entité répondant aux critères et conditions des statuts (art. 5) et du présent règlement peut faire une demande. Un formulaire détaillé doit être rempli et les documents requis à l'Art. 10 du présent règlement doivent être annexés. A réception, les demandes sont numérotées et datées.

#### Art. 8 Frais d'inscription

<sup>1</sup> Au moment du dépôt de la demande, le requérant verse une taxe d'inscription dont le montant est fixé par le Conseil de Fondation, il peut être modifié par le Conseil de Fondation au moment du vote du budget annuel.

<sup>2</sup> La taxe n'est pas remboursable.

#### Art. 9 Liste des demandes reçues

La FONDETEC tient l'état des demandes reçues qui comprend les indications suivantes :

- a) désignation de l'entreprise ou entité, branche;
- b) nom, adresse et domicile du requérant;
- c) date de la demande;
- d) numéro du dossier;
- e) montant sollicité;
- f) décision prise;
- g) désignation du délégué et de la personne en charge du dossier.

#### Art. 10 Documents demandés

<sup>1</sup> Outre le formulaire d'inscription dûment rempli et valablement signé, les requérants joindront à leur demande les pièces suivantes qui seront évaluées dans le cadre de l'étude :

- a) curriculum vitae;
- b) copie de la pièce d'identité;
- c) copie de la dernière déclaration fiscale;
- d) bail à loyer commercial ou proposition pour nouveau bail;
- e) engagement à la non-cession des créances contractées avec la fondation ;
- f) extrait de l'inscription au Registre du Commerce (pour les sociétés existantes);

- g) extrait(s) de l'Office des Poursuites et des Faillites de la ou des personnes physiques ou morales engagées;
- h) statuts et acte constitutif de la société ou contrat (société de personnes).

<sup>2</sup> Dans le cas d'un projet de reprise ou de développement d'une structure existante les requérants joindront à leur demande les pièces complémentaires suivantes également évaluées dans le cadre de l'étude :

- a) contrat de reprise et coordonnées de l'agent d'affaires;
- b) comptabilité des trois derniers exercices pour l'affaire en cours ou à reprendre;
- c) attestations de l'état à jour du paiement des cotisations sociales et des assurances ou à défaut un échéancier de paiement fourni par les assurances concernées.

<sup>3</sup> Si le requérant ne peut pas fournir un des documents, il justifiera par écrit de son absence.

<sup>4</sup> Le requérant devra faire apparaître le nombre et le type de postes créés ou maintenus et le tableau des salaires accordés et/ou conventionnels.

<sup>5</sup> Le requérant prend connaissance de la procédure suivie par la FONDETEC pour l'examen du dossier et de la non remboursabilité de la taxe d'inscription en cas de décision négative et signe un document en ce sens.

<sup>6</sup> Le requérant présentera un business-plan en respectant la structure suivante :

- a) résumé de la demande et du projet;
- b) descriptif du projet et/ou de l'entreprise ;
- c) pour les entreprises nouvelles, documents comptables et budgétaires :
  - i. comptes de pertes et profits et bilans prévisionnels sur 3 ans,
  - ii. plan de trésorerie mensuel sur la première année.
- d) pour les entreprises existantes, documents comptables et budgétaires:
  - i. bilans, comptes de pertes et profits, rapports de révision, rapports du Conseil d'administration, des 3 derniers exercices,
  - ii. plan de financement,
  - iii. comptes de pertes et profits et bilans prévisionnels sur 3 ans,
  - iv. plan de trésorerie.
- e) Brochures, catalogues, supports ou projets de communication, etc.

#### **Art. 11 Examen du dossier**

<sup>1</sup> Les demandes pour lesquelles la FONDETEC peut entrer en matière font l'objet des enquêtes nécessaires sur la justification de l'intervention.

<sup>2</sup> Si des pièces ou justificatifs supplémentaires sont nécessaires ils seront réclamés par courrier avec un délai de réception par la FONDETEC.

<sup>3</sup> La FONDETEC se réserve le droit de consulter tout conseil ou organe approprié lui permettant de compléter son dossier.

<sup>4</sup> Chaque demande fait l'objet d'un rapport écrit au Conseil.

**Art. 12 Tenue de la comptabilité**

Dans le cadre de l'examen de la demande, il convient d'établir si le requérant tient une comptabilité en bonne et due forme. Si tel n'est pas le cas, la décision peut être différée jusqu'à ce que les documents suffisants pour déterminer et suivre la situation financière du requérant soient à disposition.

**Art. 13 Expertises externes**

Le Conseil de la Fondation peut requérir une expertise externe. Le prestataire est alors choisi par le Conseil de la Fondation.

**Chapitre IV Conditions d'acceptation des dossiers****Art. 14 Conditions de soutien aux entreprises**

En référence à l'article 5 des statuts, les requêtes sont prises en considération si les entreprises existantes ou à créer remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- <sup>1</sup> Elles sont économiquement viables, au sens des critères suivants :
  - a) Le requérant, respectivement dans le cas d'une personne morale, les personnes responsables, offrent sur le plan personnel et professionnel les assurances nécessaires à la bonne gestion de leurs affaires.
  - b) Le paiement des intérêts et de l'amortissement des montants accordés paraît assuré à terme;
- <sup>2</sup> Elles contribuent à la création d'emplois ou au maintien d'emplois existants en ville de Genève et son siège social est en Ville de Genève.
- <sup>3</sup> Elles respectent pleinement les dispositions légales relatives à leur forme d'organisation, ainsi que la réglementation de droit public et de droit administratif (en matière de permis de séjour, de loi sur le travail, d'heures d'ouverture, de protection de l'environnement, etc.).
- <sup>4</sup> Elles respectent les conventions collectives de travail ou, à défaut, les usages dans la profession ou dans le secteur d'activité concerné, et sont à jour de leurs cotisations sociales ou ont obtenu de la part des assurances concernées un échéancier de paiement.  
Elles octroient des conditions de travail dans le respect des principes de responsabilité sociale, en respectant la santé et la dignité de chaque employé. Elles se doivent de vérifier que leurs fournisseurs et sous-traitants appliquent les mêmes principes.
- <sup>5</sup> Elles respectent l'égalité entre hommes et femmes, notamment sur le plan salarial.

**Art. 15 Sûretés**

- <sup>1</sup> En cas d'intervention de la FONDETEC, des garanties et/ou sûretés peuvent être demandées aux requérants. Dans le cas de personnes morales, les personnes responsables doivent s'engager personnellement.
- <sup>2</sup> Si l'intervention de la FONDETEC est accordée pour la reprise, l'agrandissement d'une entreprise ou l'ouverture d'une nouvelle entreprise, le requérant doit prouver qu'il possède toutes les autorisations officielles nécessaires.

**Art. 16 Décision**

- <sup>1</sup> Les demandes qui, après un examen préliminaire, ne remplissent pas toutes les conditions de l'article 14 du présent règlement, peuvent être écartées sans autre analyse par le Conseil de fondation.
- <sup>2</sup> La FONDETEC décide librement de l'acceptation ou du refus d'intervenir dans le cadre d'une requête tout en respectant l'art. 5 des Statuts de la Fondation.
- <sup>3</sup> La décision doit être communiquée par écrit au requérant. Il n'est pas obligatoire de motiver un refus.
- <sup>4</sup> Les décisions de la FONDETEC ne sont pas susceptibles de recours.
- <sup>5</sup> Le Conseil fixe la durée de réalisation de l'emprunt. Toute extension de cette durée ou tout appui accordé au requérant au-delà de l'échéance est soumise à une nouvelle demande.

**Art. 17 Limites et/ou échelonnement des engagements de la FONDETEC**

- <sup>1</sup> Pour assurer la bonne marche de la Fondation et la réalisation de ses buts, la Fondetec ne s'engagera qu'à deux tiers des membres au-delà de CHF 500'000.— d'interventions cumulées (intérêts compris) pour une seule entité.
- <sup>2</sup> Elle peut échelonner ses interventions sur la base de conditions fixées dans la décision et contrôlées aux échéances déterminées.
- <sup>3</sup> Un cumul d'interventions de la FONDETEC ne peut être accordé qu'exceptionnellement à un même requérant.
- <sup>4</sup> La FONDETEC peut intervenir conjointement avec une ou plusieurs banques ou autres organismes financiers.

**Chapitre V Suivi des dossiers****Art. 18 Contrat**

<sup>1</sup> Pour chaque dossier d'intervention accepté, la FONDETEC doit conclure un contrat avec le requérant. Ce contrat fixe les obligations de ce dernier, le montant et la forme de l'intervention décidée, le montant et le mode des amortissements, et si la FONDETEC n'assure pas elle-même le suivi de l'opération la dénomination de l'établissement bancaire mandaté à cet effet.

<sup>2</sup> Le requérant doit accepter de fournir les informations nécessaires au suivi du dossier par la FONDETEC, conformément aux demandes qui lui auront été adressées. Il devra produire toutes informations dans un délai de 10 jours suite à une demande écrite de la FONDETEC.

**Art. 19 Etat des engagements de la FONDETEC**

<sup>1</sup> La FONDETEC tient un état des interventions décidées duquel ressort notamment les indications suivantes :

- a) nom (désignation de l'entreprise), branche, adresse et domicile du débiteur;
- b) date de la requête;
- c) date de la décision;
- d) montant ou forme de l'intervention sollicitée et montant ou forme de l'intervention décidée;
- e) désignation de la banque ou de l'institution ou organisme partenaire (en cas de restructuration par exemple);
- f) garanties, assurances et sûretés fournies;
- g) amortissements effectués.

<sup>2</sup> Le Conseil peut en tout temps consulter cet état.

<sup>3</sup> La FONDETEC doit, au moins deux fois par an, inscrire l'examen et l'approbation de la situation de cet état à son ordre du jour.

**Art. 20 Réalisation et/ou remboursement des engagements par les débiteurs**

<sup>1</sup> La FONDETEC se réserve le droit d'obtenir une contrepartie sous forme de commissions ou intérêts annuels ou périodiques selon des modalités qui seront fixées de cas en cas.

<sup>2</sup> En principe les interventions doivent être remboursées dans un délai de cinq ans, il peut être porté à huit ans s'il existe des garanties et/ou sûretés complémentaires.

<sup>3</sup> Si plusieurs interventions ont été décidées, les amortissements seront répartis, en tenant compte des garanties, de façon que les délais soient globalement tenus.

#### **Art. 21 Surveillance des débiteurs**

<sup>1</sup> La FONDETEC exercera une surveillance appropriée des bénéficiaires de ses interventions (débiteurs) pendant toute la durée du contrat, de façon à pouvoir prendre les mesures nécessaires et éviter des pertes.

<sup>2</sup> Les bénéficiaires des interventions (débiteurs et requérants) doivent s'engager à :

- tenir une comptabilité conforme aux lois et règles en vigueur pour leur entreprise pendant toute la durée du contrat d'intervention.
- informer la FONDETEC de tout changement concernant leur domiciliation et statuts.

#### **Art. 22 Dénonciation de l'engagement**

Si le bénéficiaire de l'intervention (débiteur) ne respecte pas ses obligations de paiement ou de tenue de la comptabilité ou ses modalités contractuelles ou s'il désire remettre son entreprise, la FONDETEC peut dénoncer le crédit ou mettre en demeure l'institution intermédiaire (banque ou autre intervenant) de dénoncer le crédit au remboursement ou de cesser son intervention.

#### **Art. 23 Echec du projet**

En cas d'échec de l'intervention de la FONDETEC, un rapport circonstancié sera présenté au Conseil qui se prononcera sur le classement du dossier ou sur une suite utile, selon détails qui seront précisés et annotés au dossier. Ces décisions figureront au procès-verbal du Conseil de Fondation.

### **Chapitre VI Résultats des interventions**

#### **Art. 24 Bénéfices**

<sup>1</sup> En cas de bénéfices du bénéficiaire de l'intervention (débiteur):

Les bénéficiaires de l'intervention (débiteurs) s'engagent à utiliser prioritairement les bénéfices éventuels au service du remboursement partiel ou total de l'avance ou des frais d'intervention.

<sup>2</sup> En cas de pertes ou difficultés du bénéficiaire de l'intervention (débiteur) :

- a) En cas de défaut des bénéficiaires d'interventions (débiteurs) à honorer leurs engagements, un rapport sera présenté au Conseil.
- b) les pertes survenues doivent être dûment annoncées à la FONDETEC au moyen d'un formulaire spécial : « rapport de pertes ». Celui-ci doit indiquer les causes de la perte. Les preuves de la perte et du paiement effectué par la FONDETEC seront jointes à ce rapport ;
- c) la FONDETEC pourra refuser son intervention pour rembourser des dettes antérieures à la date de sa propre intervention.

**Art. 25 Rapports**

Le Conseil de Fondation dresse annuellement un rapport d'activité de la Fondetec. Il mentionne le détail des opérations traitées et gérées.

**Chapitre VII Opérations à risques et collaboration avec d'autres institutions****Art. 26 Détermination du risque et limites**

<sup>1</sup> Pour les dossiers particulièrement complexes ou nécessitant un financement supérieur à CHF 1'000'000.-- une répartition du risque avec un ou plusieurs établissements bancaires peut être exigée.

<sup>2</sup> Pour limiter les risques menaçant la pérennité des activités du requérant, une attention particulière sera portée aux critères témoignant d'une démarche proactive en matière légale et/ou liée au développement durable :

- a) Maintien de la qualité de la vie en préservant le patrimoine naturel.
- b) Respect d'une éthique sociale basée sur une économie solidaire et sur l'équité.
- c) Respect des principes de l'écologie industrielle et encouragement à la mise en place d'éco-sites.

**Art. 27 Caractéristiques des institutions admises**

La FONDETEC peut solliciter, collaborer ou participer aux travaux des organismes et institutions œuvrant dans le même sens du développement économique du canton de Genève. Il s'agit notamment de :

- a) l'Etat de Genève et tous les services en relation avec les mesures cantonales de développement économique ou se rapportant aux buts de la FONDETEC;
- b) établissements bancaires;
- c) fondations et associations d'aide au démarrage et au développement d'entreprises;

**Chapitre VIII Administration****Art. 28 Organisation du Conseil****<sup>1</sup> Convocations**

- a) le Conseil siège au moins une fois par mois, un planning des dates de réunion est communiqué au mois de décembre pour l'année civile suivante. Un ordre du jour est établi et les dossiers pour lesquels une décision doit être prise sont mentionnés;

- b) Les membres du Conseil de Fondation communiquent les points à mettre à l'ordre du jour au président ou en son absence au vice-président. Tout point soumis au moins 15 jours avant une séance du Conseil sera porté à l'ordre du jour de celle-ci.
- c) En cas de besoin, le Conseil de Fondation peut être convoqué par le président ou à la demande écrite de trois de ses membres, en principe 10 jours à l'avance mais au minimum 5 jours à l'avance.

<sup>2</sup> **Séances du Conseil**

- a) les séances sont présidées par le président ou en son absence par le vice-président ou un membre désigné par le Conseil;
- b) seules les décisions relatives aux points mentionnés à l'ordre du jour peuvent être validées;
- c) aucune autre décision en dehors de celles inscrites à l'ordre du jour ne peut être prise valablement, sauf à l'unanimité des neuf membres du Conseil.

<sup>3</sup> **Votes**

- a) Les décisions sont prises à la majorité simple et sont valables pour autant que cinq membres au moins soient présents.
- b) En cas d'égalité des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

<sup>4</sup> **Procès-verbal**

- a) Un procès-verbal est tenu pour chaque séance et approuvé en principe à la séance suivante. Il est signé par le président et le vice-président de la séance.
- b) Les procès-verbaux sont envoyés aux membres du Conseil sous 5 jours ouvrables après la séance y relative.
- c) Une liste de présence est jointe avec mention des heures d'arrivée et de départ des participants.

**Art. 29 Commissions**

Conformément à l'art. 21 des statuts de la Fondation, le Conseil peut créer en son sein des commissions permanentes ou temporaires chargées de missions spécifiques.

Si des commissions temporaires peuvent être nommées le cas échéant en fonction des besoins, on dénombre trois commissions permanentes dont la composition et la rémunération sont décidées par le Conseil de fondation. Les commissions sont convoquées par le Président, la direction ou sur demande écrite de 3 des membres du Conseil en principe 10 jours à l'avance mais au moins 5 jours à l'avance. Un ordre du jour doit être établi et les thématiques pour lesquelles une décision doit être prise sont mentionnées. Les commissions permanentes siègent au minimum 2 fois par années. Elles sont les suivantes :

<sup>1</sup> Commission des dossiers : cette commission a pour but de donner un avis ou conseil écrit permettant de faciliter, d'aider ou d'étayer les

décisions du conseil de fondation sur un dossier présentant des difficultés de remboursement. Elle établira un rapport sur la situation des dossiers en dépassement.

<sup>2</sup> Commission financière : cette commission a pour but de rendre compte au Conseil de la valeur du portefeuille des actions de FONDETEC et de prendre des décisions sur la stratégie de gestion des placements.

<sup>3</sup> Commission administrative : cette commission a pour but de rendre compte au Conseil de la gestion des ressources humaines et de l'organisation administrative de la fondation. Le cas échéant, elle émet des propositions à l'attention du Conseil.

### **Art. 30 Confidentialité**

<sup>1</sup> Tous les membres du Conseil de fondation comme ceux qui en dépendent (administration, conseils et commissions) sont tenus au secret de fonction sous réserve de l'art. 24 al. 2 des Statuts de la fondation et de l'article 4 du présent règlement.

<sup>2</sup> Seul le Conseil de fondation décide des publications et interventions externes, écrites ou orales.

<sup>3</sup> Les personnes invitées aux séances seront informées de la confidentialité des discussions et décisions et donneront leur accord à ce sujet.

<sup>4</sup> En vertu de l'article 24 des statuts, la FONDETEC se réserve la possibilité de publier le nom ou toute information publique des sociétés bénéficiant de son intervention, dans le cadre de ses actions de communication et des supports qu'elle diffuse. Toutes autres informations étant considérées comme confidentielles.

### **Art. 31 Incompatibilités**

<sup>1</sup> Les membres du Conseil de fondation ne doivent être ni directement ni indirectement fournisseurs de la FONDETEC ou chargés de travaux ou de mandats pour le compte de cette dernière ou de tiers déjà mandatés par la Fondation.

<sup>2</sup> Les membres du Conseil de fondation qui ont eux-mêmes, ou dont les ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoint ou alliés au même degré, ont un intérêt direct à l'objet soumis à la délibération, ne peuvent intervenir dans la discussion ni voter.

### **Art. 32 Direction - cahier des charges**

<sup>1</sup> Dans le cadre des limites de l'art. 22 des statuts, et pour assurer le fonctionnement de la FONDETEC, le Conseil de Fondation s'adjoit les services d'un(e) directeur(trice). Il/elle peut s'adjoindre les services d'autres collaborateurs.

<sup>2</sup> La direction aura pour tâche de gérer l'administration de la FONDETEC en conformité avec la politique générale déterminée par le Conseil et veillera à la réalisation de son but.

- <sup>3</sup> Le(la) directeur(trice) doit être domicilié(e) dans les limites des circonscriptions administratives admises dans le cadre du recrutement des employés municipaux.
- <sup>4</sup> La direction prépare les délibérations du Conseil de fondation, notamment les dossiers pour lesquels des décisions doivent être prises.
- <sup>5</sup> La direction renseigne régulièrement le Conseil sur la marche des affaires. A ce titre le(la) directeur(trice) siège à titre consultatif lors des séances de la FONDETEC.
- <sup>6</sup> La direction peut être appelée à participer aux séances des commissions d'évaluations, à titre consultatif, afin de renseigner ses membres et suivre les dossiers.

### **Art. 33      Gestion des fonds et capitaux**

- <sup>1</sup> La FONDETEC assure elle-même ou délègue à un tiers la gestion des fonds et capitaux engagés et non engagés conformément aux articles 6 et 7 des statuts.
- <sup>2</sup> Elle donne les instructions utiles à sa direction pour collaborer avec les institutions de gestion choisies pour les placements.
- <sup>3</sup> Les directives éthiques seront respectées et des relevés avec un rapport documenté seront remis au Conseil régulièrement, au moins une fois par an.
- <sup>4</sup> La direction s'organise pour suivre les capitaux engagés dans des dossiers d'interventions décidés par le Conseil.

## **Chapitre IX      Comptabilité et contrôle**

### **Art. 34      Tenue de la comptabilité**

- <sup>1</sup> La comptabilité de la FONDETEC sera tenue de manière à pouvoir remplir toutes les conditions citées dans le présent règlement.
- <sup>2</sup> Elle devra présenter régulièrement, mais au minimum deux fois par an, des situations à jour et pouvoir en tout temps renseigner la direction et le Conseil.

### **Art. 35      Participation à des entreprises tierces**

- <sup>1</sup> La FONDETEC peut participer à des associations, institutions ou organisations poursuivant des buts analogues.
- <sup>2</sup> Son engagement peut être une participation financière et/ou une participation active au sein de l'organisation choisie.

### **Art. 36      Organe de contrôle**

- <sup>1</sup> L'organe de contrôle doit être une fiduciaire inscrite et reconnue.

- <sup>2</sup> Son élection a lieu par le Conseil et la durée du mandat est d'un an, renouvelable deux fois consécutives au maximum.
- <sup>3</sup> L'organe de contrôle vérifie que l'activité du Conseil de fondation et de ses mandataires soit conforme à la loi, aux dispositions des statuts de la Fondation, et à la réglementation.
- <sup>4</sup> Il vérifie la comptabilité et les comptes annuels de la Fondation et présente un rapport écrit au Conseil de la Fondation.

## **Chapitre X      Dispositions finales et transitoires**

### **Art. 37      Modification**

Le Conseil de fondation peut en tout temps proposer une modification des dispositions du présent règlement avec l'accord du Conseil municipal.

### **Art. 38      Litige**

- <sup>1</sup> Tout litige dans l'interprétation du présent règlement sera d'abord vu sous l'angle des statuts puis tranché par le Conseil de Fondation.
- <sup>2</sup> Les prérogatives du Conseil municipal et des institutions de prévoyance restent réservées.

### **Art. 39      Dispositions transitoires**

L'organe de contrôle exercera sa charge pour la première fois dès la constitution de la Fondation jusqu'au 31.12.2007.

### **Art. 40      Entrée en vigueur**

- <sup>1</sup> Accepté par le Conseil de fondation en date du 26.07.2007, sous réserve des propositions de modification du Conseil municipal reçues et incluses dans le présent règlement le XX.XX.XXXX.
- <sup>2</sup> Mise en application du présent règlement dès la signature du contrat de transfert de patrimoine.

Fait à Genève le XX.XX.2007.

Le projet de règlement est renvoyé à la commission du règlement sans débat de préconsultation.

**Le président.** La commission est chargée d'étudier ce règlement lors de sa séance de vendredi à midi et de présenter un rapport oral à la séance plénière du 17 septembre 2007.

## 6. Questions orales.

**M. Vincent Maitre (DC).** Ma question s'adresse à M. le conseiller administratif Pierre Maudet et elle concerne la mendicité en ville de Genève. Depuis le mois de janvier 2007, nous avons pu constater une recrudescence de la mendicité dans les rues de Genève, qui nous inquiète à trois titres. Premièrement – c'est peut-être le moins grave – la mendicité importune plusieurs citoyens, spécialement les personnes âgées, qui ne se sentent plus tellement en sécurité en allant retirer de l'argent au bancomat ou à la banque et qui se font souvent alpaguer par des mendiants à l'entrée ou à la sortie de ces établissements. Deuxièmement, en discutant avec des commerçants et des restaurateurs, nous nous sommes rendu compte qu'ils ont connu une diminution de leur chiffre d'affaires, spécialement les tenanciers de la place du Molard, dont les clients, sans cesse importunés par des mendiants en tout genre, hésitent de plus en plus à fréquenter leur établissement.

Troisièmement – c'est le plus grave et c'est ce qui suscite notre préoccupation – ces mendiants sont très souvent des enfants et des femmes téléguidés par des réseaux à caractère mafieux. Ces personnes subissent des pressions psychologiques, voire des violences physiques dues à des obligations de résultat, ce qui est intolérable dans notre ville.

Ma question est de savoir si vos services, Monsieur Maudet, se sont déjà occupés de ce problème et, dans l'affirmative, de quelle façon et depuis quand. Nous avons pu lire dans la presse que la police s'y était attelée, mais d'une manière complaisante, sans vraiment se préoccuper du problème. Nous aimerions également savoir ce qu'il en est des agents de sécurité municipaux.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous précise que la durée des questions est limitée à deux minutes, sinon elles deviennent des interpellations... Monsieur Maudet, vous avez la parole.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Merci, Monsieur le président. C'est une question à tiroirs, mais une question importante qui préoccupe de nombreuses concitoyennes et de nombreux concitoyens, qui m'ont écrit en joignant souvent une copie de leurs courriers adressés au Département cantonal des institutions, à M. Moutinot. La première observation est que je fais les mêmes constats que vous et je les partage entièrement. J'ai des échos assez négatifs de commerçants et de la population par rapport à cette recrudescence. La deuxième observation, liée à ce que je disais il y a un instant, est que beaucoup de remarques sont adressées directement à l'Etat. Depuis le début de l'année, vous n'ignorez pas le revirement de pratique de la part du Département des institutions. Il s'est rendu compte, en effet, qu'un changement de la législation en matière pénale l'obligeait même – mais en communiquant de manière à mon sens un peu légère – à rembourser les amendes infligées à des gens qui se rendaient coupables de mendicité. Evidemment, cela a accru le phénomène et renforcé le sentiment qu'on ne peut rien faire là contre.

J'aborde sommairement un autre point de votre question, Monsieur Maitre, mais nous pourrions y répondre de manière plus large dans le cadre de la commission des sports et de la sécurité, en expliquant le travail de mes services. La mendicité, en tant que telle, n'est pas punissable. M. Moutinot l'a dit et a expliqué qu'en regard de la loi il n'est pas possible de punir la mendicité, ni sous l'angle des règlements municipaux existants. Cette question a été étudiée avec les juristes et nous aurions pu imaginer, par exemple, que c'est une forme d'usage accru du domaine public, qu'un stationnement supérieur à vingt minutes à un endroit précis, indépendamment de l'activité de tendre la main pour demander de l'argent, est répréhensible. C'est à la limite de la légalité. Les agents de sécurité municipaux (ASM), dans le meilleur des cas, peuvent déranger les mendiants en question, contrôler leur identité et les renvoyer ailleurs. Ils le font à intervalles réguliers sur des zones précises, mais ce n'est pas la mission principale de la centaine d'ASM qui, je vous le rappelle, remplissent déjà une quantité de missions.

La verbalisation est rendue impossible par la décision du Département des institutions et nous ne pouvons pas nous mettre en contravention avec la loi. J'ai pris contact avec M. Moutinot pour qu'il me précise le cadre juridique et qu'il me dise dans quelle mesure, puisqu'il a fait des déclarations dans ce sens dans les médias au début de l'été, il compte revenir sur ces dispositions juridiques qui, actuellement, ne nous permettent pas d'agir. J'attends des réponses de sa part et je sais qu'il y travaille.

Le troisième et dernier aspect est la question de la maltraitance des enfants ou le fait qu'un certain nombre de ces mendiants sont sans doute des mineurs. La question s'est posée également avec mon collègue Manuel Tornare, qui a sous sa responsabilité le Service social de la Ville de Genève. Je sais qu'à plusieurs reprises les services sociaux de la Ville sont intervenus, mais la caractéristique

## Questions orales

de ces mendiants est de pouvoir rapidement récupérer leurs enfants. C'est l'autorité parentale que nous ne pouvons pas leur dénier et il est quasiment impossible de prendre des mesures, même si, là, dans le pire des cas, c'est à la limite de la maltraitance. Mais tout de même, en deçà, nous devons reconnaître l'autorité parentale.

Pour conclure, Monsieur le président, et pour apporter la réponse la plus courte possible, nous sommes dans une zone assez grise sous l'angle juridique, zone limite sous l'angle de nos prérogatives. Ce n'est évidemment pas une situation satisfaisante et mes réponses sont provisoires. D'ici à la fin de l'année, avec l'appui du magistrat cantonal, je compte pouvoir proposer une série de mesures, parce que, de mon point de vue, ce phénomène ira en s'aggravant, surtout à l'approche des fêtes de fin d'année.

**Le président.** Avant de passer à la question suivante, je vous informe que nous avons reçu une résolution urgente R-104 de MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Hélène Ecuyer: «Non aux affiches haineuses de l'UDC». Nous en traiterons après les questions orales.

**M<sup>me</sup> Virginie Jordan** (R). Ma question s'adresse à M<sup>me</sup> Salerno. J'ai appris que les occupants des squats Rhino et de la Tour auraient été relogés. J'aimerais savoir à quelles conditions, dans quel type de logement, de quelle façon, pourquoi et, surtout, s'ils sont passés en priorité par rapport aux personnes inscrites sur la liste d'attente de la Gérance immobilière municipale.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, vous êtes saisis de la part de trois membres du groupe libéral, M<sup>me</sup> Fontanet, M. Sanchez et M. Chevalier, de la motion urgente M-692, qui reprend une partie de la question de la représentante radicale. Je vous propose donc de répondre à cette question dans le cadre de la motion afin d'avoir un seul débat, un seul espace de discussion sur cette problématique. Cela me semble plus sage et plus serein pour la continuité des débats. Ma proposition est que je réponde à votre question, Madame Jordan, à la faveur de l'acceptation, que j'imagine certaine, de la motion libérale. Etes-vous d'accord? (*Acquiescement de M<sup>me</sup> Jordan.*)

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, nous sommes presque tous ici détenteurs d'un macaron de stationnement. Pour une partie

d'entre nous qui parquons notre véhicule au niveau du centre-ville, notamment aux boulevards Helvétique et Jaques-Dalcroze, nous avons assisté à certaines formes de vandalisme il y a maintenant un mois. Plus de 500 voitures ont été endommagées par des griffures, des raies, des croix, des croix gammées aussi. Vous avez peut-être lu que la police, ayant été interpellée, a annoncé un grand plan d'action pour faire en sorte que les coupables soient recherchés. J'aimerais savoir ce que le Conseil administratif compte faire, plus spécialement le magistrat en charge de la sécurité, en collaboration avec la gendarmerie, pour veiller à éviter ce genre de désagréments et, surtout, pour découvrir les coupables, afin que les personnes qui ont déposé plainte soient remboursées.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Cette question me préoccupe aussi, la presse a fait état de cette situation la semaine passée. J'ai demandé des statistiques à mes services, qui n'en disposaient pas, puisque la caractéristique de ces déprédations est, semble-t-il, qu'elles se passent entre minuit et 6 h du matin, un laps de temps durant lequel les agents de sécurité municipaux (ASM) ne travaillent pas, sauf cas exceptionnels. Nous nous sommes donc renseignés auprès de la police cantonale, qui nous a donné les chiffres suivants. En 2006, de janvier à juillet, donc pour les sept premiers mois de l'année, 3053 cas d'inscriptions sur carrosseries, de marques de clé, de rétroviseurs arrachés ont fait l'objet de plaintes. Pour 2007, sur la même période, nous sommes à 3195 plaintes. Nous constatons, dans l'absolu, que c'est un volume important, mais, relativement aux chiffres de l'année précédente, il n'y a pas d'augmentation.

Cela dit, la police a confirmé la concentration de ce phénomène dans certains quartiers et les déprédations sur des voitures sur les axes qui viennent d'être cités. La police est en train, parce que cela doit se faire à son initiative, en raison notamment des horaires que j'évoquais tout à l'heure, de mettre sur pied un plan, auquel seront associés les ASM, pour lutter contre ce vandalisme. En l'état, nous n'avons pas d'autres possibilités que de mettre des ASM à disposition pour ce type de surveillance, en sachant, je le répète, que les ASM ont une quantité d'autres missions à remplir.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung (Ve).** Ma question s'adresse à M. Maudet. Depuis quelque temps, il n'y a plus de conteneur à compost sur la plaine de Plainpalais lors des marchés. Cela me semble aller à l'encontre des principes d'Agenda 21 et des efforts demandés à la population pour la récupération des déchets. Je voudrais savoir si cette situation est provisoire ou si elle va durer.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Madame, l'information que vous donnez est exacte. Les conteneurs à compost ont été retirés de certains mar-

## Questions orales

chés sur la base d'un critère bien précis. Nous connaissons le dicton «l'enfer est pavé de bonnes intentions», car organiser le tri et récupérer la matière, notamment organique, sur les sites des marchés est une intention louable que la Ville poursuit, mais elle est louable à partir d'un certain volume. A ce jour, nous avons constaté, pour la plaine de Plainpalais – si ma mémoire est bonne – moins de 50 kg de matières organiques récupérables. Or ces matières nécessitaient un traitement particulier, à savoir le transfert par véhicules, qui polluent, à une distance d'une quinzaine de kilomètres jusqu'à la décharge du Nant-de-Châtillon, pour la récupération. Le bilan écologique fait par mes services consiste à dire que le déplacement de ce petit volume de déchets jusqu'à la décharge du Nant-de-Châtillon ne se justifie plus.

La question se pose à moyen et à long terme de savoir pourquoi on ne récupère pas davantage sur les marchés. Une sensibilisation accrue est-elle nécessaire auprès des marchands? J'ai soumis cette question à mes services et elle fera sans doute l'objet d'une contre-mesure avec une incitation bien plus forte au tri. C'est là mon intention, non seulement pour les manifestations ponctuelles, mais aussi pour les marchés courants de la Ville de Genève.

En l'état, j'abonde dans le sens de la proposition faite par mes services, à savoir de ne pas générer des déplacements polluants supplémentaires pour un si petit volume de déchets.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Ma question s'adresse également à M. Maudet. Monsieur Maudet, j'ai lu avec un certain intérêt les déclarations que vous avez faites dans la presse à propos de vos objectifs, notamment de la propreté de la ville. Très concrètement, je souhaiterais savoir quelles mesures vous prendrez pour débarrasser la rue de Berne des immondices qui traînent chaque fin de week-end, plus particulièrement des sacs-poubelles, et quels sont les contacts que vous avez d'ores et déjà eus avec les commerçants. Donc, Monsieur Maudet, au travail! (*Rires.*)

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** C'est là une question de politique générale et je vous remercie de la poser. Je pourrais prendre de nombreuses minutes pour vous répondre, parce qu'il s'agit d'un plan d'ensemble à mettre sur pied. Si vous le voulez bien, Madame la conseillère municipale, je vous répondrai en commission. J'imagine qu'à la faveur de l'étude du budget je pourrai mettre en adéquation les moyens à disposition dès l'année prochaine, les sommes que vous me voterez ou pas, et mon plan d'intention. Je pourrai là être plus complet.

Cela dit, sur la problématique de la rue de Berne, que je ne connais pas précisément mais je pense qu'elle est sensiblement analogue à celles d'autres rues,

si vous faites référence au fait de sortir prématurément les sacs à ordures pour la levée du lendemain matin, la question des horaires se pose. Je crois savoir que ce problème sera étudié à la faveur d'une motion qui devrait venir prochainement devant ce Conseil municipal. Mais il y a la nécessité de sensibiliser les concierges, voire de verbaliser – un règlement existe – celles et ceux qui se rendent coupables de sortir les ordures bien avant l'heure, parfois vers 15 h ou 16 h, pour le lendemain. On connaît dans notre ville, malheureusement, une recrudescence de rats; ces derniers percent les sacs, qui s'éventrent, et les immondices se répandent dans les rues. Dans le cadre de mon plan de mesures, j'ai l'intention de lutter contre ce type de comportement, notamment à la faveur de la verbalisation par les ASM.

Mais je me réserve la possibilité de répondre plus complètement dans le cadre des commissions, ou je vous propose, Madame, de m'adresser une question écrite qui me permettra de vous transmettre rapidement, par écrit, les éléments relatifs à cette problématique.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann (Ve).** Ma question s'adresse aussi à M. Maudet. Monsieur, j'ai lu également dans la presse, avec stupéfaction et un grand mécontentement, que vous étiez acquis au principe de mettre des caméras de vidéosurveillance à Genève. J'aurais voulu savoir dans quelle mesure le Conseil municipal allait pouvoir se prononcer là-dessus et quelles mesures seraient prises pour une éventuelle installation de ces caméras.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** La question de la vidéosurveillance, qui dépasse le strict cadre de la sécurité mais participe de la maîtrise de l'espace urbain – j'aurai sans doute le plaisir de vous l'expliquer en commission – préoccupe le Conseil administratif dans son ensemble, et pas seulement le magistrat qui vous parle, à telle enseigne que mes collègues ont accepté que je leur propose un projet pilote. D'autres villes y ont recours, notamment des villes à sensibilité de gauche, dans la perspective de certaines manifestations, en l'occurrence l'Euro 2008.

Pour vous répondre, Madame Klopmann, mes services y travaillent. Je ne suis pas un thuriféraire des caméras de surveillance, j'avais eu l'occasion de le dire durant la campagne électorale. Je pense simplement que nous aurions tort de ne pas nous poser cette question. Le cas échéant, je consulterai évidemment le Conseil municipal et solliciterai votre avis. Là aussi, je pense que j'aurai l'occasion de m'en expliquer auprès de la commission des sports et de la sécurité lors de l'audition sur le budget. Je réserverai la primeur de cette étude et de ces réflexions, de ce projet pilote en quelque sorte, au Conseil administratif avant de

le porter devant vous. Mais l'idée, je le précise, est d'examiner les contingences – notamment en termes de garantie des libertés constitutionnelles – et le coût d'un projet de ce type.

Je pense simplement que nous aurions tort aujourd'hui de ne pas nous poser cette question, à l'instar de quantité d'autres villes, qui permet, au-delà de la stricte surveillance, de maîtriser davantage l'espace urbain.

**M. Mathias Buschbeck (Ve).** Ma question s'adresse à M. le maire. C'est une problématique soulevée aujourd'hui dans la presse par le Parti démocrate-chrétien, et elle concerne les personnes qui partent à la retraite à 62 ans et qui n'ont pas de revenus suffisants. Personnellement, au Jardin botanique, je connais le cas d'une personne qui n'a pas une rente pont AVS suffisante pour prendre une pleine retraite à 62 ans. Cette personne aurait demandé à rester, malheureusement elle se retrouve au chômage à 62 ans avec un revenu considérablement diminué. Je me demande si cette situation va continuer et comment nous pouvons justifier le licenciement des gens à 62 ans dans notre municipalité.

**M. Patrice Mugny, maire.** Le statut du personnel de l'administration municipale actuellement en vigueur correspond tout à fait à ce que vient de dire M. Buschbeck. Au-delà de 40% du revenu assuré, par rapport à ce que la personne toucherait au moment de ses 62 ans, elle n'a pas le droit de prolonger jusqu'à 65 ans, donc de maintenir son niveau de vie et d'améliorer la situation de sa retraite. C'est ce statut qui est valable aujourd'hui; il avait été validé par les syndicats et par le personnel.

En étudiant le nouveau statut, nous nous sommes rendu compte qu'il y avait un problème pour certains cas, comme celui que vous venez de citer, Monsieur Buschbeck, ou pour des gens qui ont travaillé à temps partiel et qui se retrouvent à 62 ans avec un revenu totalement indécemment. De plus, s'ils prennent leur rente AVS à 62 ans, le montant est diminué par rapport à ceux qui peuvent attendre jusqu'à 65 ans pour toucher une rente AVS pleine et entière. Dans le nouveau statut, avec la proposition de l'ancien Conseil administratif – nous n'en avons pas encore débattu avec l'actuel – il a été prévu de mettre un montant minimal. Il a été question de 40% du revenu ou d'un montant pouvant être défini chaque année selon l'évolution du coût de la vie. Je pense que les syndicats et la commission du personnel devraient être d'accord. Je ne peux pas présumer du Conseil administratif actuel, mais je pense qu'il est assez sensible à cette question. Si tout se passe bien, dans le nouveau statut devraient figurer soit les 40% du revenu, s'ils sont suffisants, soit un revenu minimal qui permette aux gens de vivre décemment.

**Le président.** Je salue à la tribune du public M. Marc Dalphin, notre ancien collègue. (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs, il reste encore seize intervenants. Alors, s'ils veulent pouvoir poser leur question, il faudra que les questions soient plus courtes... Je passe la parole à M<sup>me</sup> Carron-Cescato.

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato (DC).** Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Tornare et concerne le skate-park de Plainpalais. Merci de bien vouloir la lui transmettre.

On m'a signalé que le skate-park était illuminé les soirs de pluie et j'aimerais en connaître les raisons. En effet, nous savons que la pratique de ce sport est dangereuse par temps humide et le fait d'illuminer l'endroit incite, paraît-il, les trafiquants à se réfugier sous les rampes de skate.

**Le président.** Il semblerait que M. Maudet puisse vous répondre, Madame.

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Effectivement, Monsieur le président, je peux répondre parce que la question a un lien avec la sécurité. La réflexion par rapport à cette zone jugée à risque, où se développent un certain nombre d'activités, notamment de *deal*, indique qu'il est préférable d'éclairer correctement la zone, même quand il pleut légèrement. Evidemment, quand il pleut des cordes, cet éclairage ne se justifie plus. Mais je ne sais pas à quelle situation il est fait référence.

Simplement, pour faire court, nous avons remarqué que l'éclairage chassait les dealers et, si je me rappelle bien mes discussions avec mon collègue Manuel Tornare, c'est une des motivations qui ont présidé à ce choix. Il s'agit certainement des grands spots sur perche qui éclairent toute la zone et au-delà du skate-park, notamment du côté de l'avenue du Mail, où nous constatons le développement, principalement maintenant avec la présence du cirque, d'une activité délictueuse assez forte.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** J'ai une question qui s'adresse à M. Pagani. Au mois de novembre 2006, le Conseil municipal a voté la proposition PR-517 en vue de l'ouverture d'un crédit de quelque 200 000 francs pour l'installation de bornes d'accès escamotables au quai marchand des Eaux-Vives. Etait précisé dans ladite proposition qu'il n'y avait besoin de bornes escamotables que du côté

## Questions orales

de la rue Muzy, parce que, du côté de la rue du 31-Décembre, une chaîne était en permanence fermée. J'ai fait diverses promenades pendant l'été, en dehors de la période des Fêtes de Genève, et je me suis aperçue que non seulement les bornes étaient en permanence escamotées, mais en plus que la chaîne du côté de la rue du 31-Décembre n'était pas fermée, ce qui occasionne, et continue d'occasionner, de nombreux parcsages illicites dans cette région. Qu'en est-il?

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous informe que TV Léman bleu fonctionne à nouveau. Monsieur Pagani, vous avez la parole.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** J'ai effectivement été saisi de ce dossier. M. Ferrazino avait fait mettre des bornes escamotables et, à plusieurs reprises, j'ai constaté, comme vous, qu'elles ne fonctionnaient pas. Toutefois, c'est moi qui ai interrompu cette expérience dans la mesure où il m'a été demandé 60 laissez-passer pour accéder au port. D'un côté, on nous demande de mettre des bornes et, d'un autre côté, on nous demande 60 laissez-passer pour garer les voitures... C'était donc faire un parking particulier pour des gens particuliers, et pas pour tout le monde. En conséquence, tant que nous n'avons pas un règlement précis sur lequel tous les intervenants seront d'accord, auquel, évidemment, je donnerai mon feu vert, il n'y aura pas de bornes escamotables. Mais c'est une question de quelques jours ou de quelques semaines.

Quant à la borne escamotable du côté de la capitainerie, elle posait un problème pour les bus et nous avons, là aussi, décidé de ne pas la faire fonctionner. Nous n'avons pas trouvé de solution pour les transports en commun et pour les cars de tourisme, mais maintenant nous avons déposé une demande d'autorisation pour déplacer ces bus juste à côté, à la rue Pierre-Fatio. Dès le moment où ces bus stationneront dans cette rue, nous ferons fonctionner tout cela. J'espère que ce sera avant la fin de ce mois, voire le milieu du mois prochain, si vous me le permettez, afin de régler ce problème de manière juste et définitive.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Ma question s'adresse à M. Pagani et à M. Maudet et elle concerne la passerelle du pont Sous-Terre. J'ai eu l'occasion d'intervenir plusieurs fois auprès de vos prédécesseurs, Messieurs, pour signaler que le revêtement de cette passerelle était usé. J'avais même constaté, croyant que les travaux étaient en cours, qu'une partie du revêtement avait été enlevée, mais, malheureusement, ce n'était pas pour commencer les travaux. J'avais signalé que l'endroit était très glissant et que des personnes âgées avaient dit avoir été victimes d'accidents. Vous n'êtes pas sans ignorer que cette passerelle est le seul moyen pour atteindre le quartier de la Jonction.

En conséquence, je vous demande si vous êtes bien d'accord de prendre acte des promesses de vos prédécesseurs et, surtout, de les mettre en œuvre avant la mauvaise saison.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je ne sais pas si je peux résumer cette réponse en disant qu'il faut lancer des ponts... Toujours est-il que, depuis que j'ai pris la responsabilité de ce dicastère, il y a déjà eu la passerelle du bois de la Bâtie, la passerelle Alice-Bailly, celle des Vernets et, maintenant, celle de la Jonction. Je profiterai de cette question qui m'est posée ce soir pour demander des précisions à mon service au sujet de cette passerelle du pont Sous-Terre, dont le revêtement est, comme vous l'avez constaté, dans un état discutable.

**M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer (AGT).** Ma question sera brève. Cet été, passablement d'activités, notamment les chaises longues et les ludothèques hors murs, ont attiré du monde dans les parcs. Outre le fait qu'il n'y avait pas d'eau dans la pataugeoire du parc Trembley, les W.-C. étaient fermés dans les parcs. Pourquoi?

**M. Pierre Maudet, conseiller administratif.** Je peux répondre concernant les W.-C. publics et je laisserai à M. Tornare le soin de compléter la réponse. Madame Ecuyer, je vous remercie de poser cette question, car elle me permet de revenir sur un sujet brûlant, les W.-C. publics, et qui nous amènera sans doute, mon collègue Pagani et moi-même, à présenter au Conseil municipal une proposition de crédit. Il y a, je crois, 55 toilettes publiques sur le territoire de la Ville de Genève, dont les deux tiers sont à la limite de l'insalubrité, voire au-delà.

Sur proposition de mes services, j'ai décidé, pour des motifs d'insalubrité publique, d'en fermer un certain nombre, pas beaucoup, mais le parc de Trembley est au nombre de ceux-ci. Dans la plupart des cas, nous avons essayé d'installer des W.-C. mobiles provisoires à côté, mais cela n'a pas été possible partout. Nous sommes dans une situation insatisfaisante qui est le corollaire de la décision, prise par votre Conseil au cours de la législature précédente, de renoncer aux crédits proposés à l'époque de 13 millions de francs pour la réfection de 35 sanisettes – à tort ou à raison, vous jugerez vous-mêmes.

Nous reviendrons devant ce Conseil municipal avec une proposition sans doute moins onéreuse pour réviser rapidement ces sanisettes. Madame Ecuyer, si vous venez les visiter avec moi prochainement, vous serez surprise de voir dans quel état sont ces W.-C. et, pour un petit nombre, je dirais une demi-douzaine, il était impératif de les fermer à l'approche de l'été.

**M. Christian Zaugg** (AGT). J'aimerais demander au Conseil administratif comment il se fait qu'aucune subvention n'ait encore été versée à Radio Cité, malgré la motion M-683 votée par le Conseil municipal, afin de soutenir cette radio locale. D'après mes informations, une réunion a bien eu lieu entre M. Sapey et le Conseil administratif. Un état de la situation a été établi, une demande de subventions présentée, mais aucune suite favorable ne semble avoir été donnée à cette démarche, à moins que M. Mugny me dise le contraire...

**M. Patrice Mugny, maire.** Je me souviens avoir dit à l'époque, au nom du Conseil administratif unanime – il est toujours unanime aujourd'hui – que nous avions envie d'aider Radio Cité, mais que nous poserions des conditions très strictes sur les mesures à prendre et les prévisions budgétaires pour 2008. Nous ne voulions pas simplement mettre de l'argent à fonds perdus et dépenser 100 000 à 150 000 francs sans avoir, à l'arrivée, le résultat escompté. Une délégation du Conseil administratif a reçu les gens de Radio Cité et nous avons conclu, à nouveau à l'unanimité, que ces conditions n'étaient pas remplies.

Si on décide que ce n'est pas suffisant et qu'il faut aller plus loin, que le Conseil municipal nous donne alors une nouvelle direction! Mais la direction précédente était clairement de fixer certaines conditions pour avoir de bonnes raisons de croire que Radio Cité serait sauvée avec ce versement de 150 000 francs. Nous avons décidé que ce n'était pas le cas et nous avons répondu dans ce sens à Radio Cité. Pour le moment, je sais que cette radio dure toujours, mais jusqu'à quand? Le Conseil administratif est toujours prêt à rediscuter si des éléments nouveaux sont versés au dossier.

**M. Pierre Rumo** (AGT). Le 14 février 2006, j'avais posé une question au Conseil administratif sur la Genève internationale. En effet, à cette époque, le Conseil fédéral voulait déposer un projet de loi, apparemment extrêmement important, consacré à la Genève internationale et nous pouvions penser qu'il concernait avant tout la Confédération et le Canton, et que la Ville de Genève était quelque peu ignorée. A cette époque, M. Tornare m'avait affirmé qu'il me répondrait par écrit, vu l'intérêt du sujet.

Je n'ai pas reçu de réponse sur cette thématique et je me permets de poser une nouvelle fois cette question. Nous avons pu lire récemment qu'un dynamisme est manifeste dans plusieurs villes européennes, comme Copenhague, ou extra-européennes, comme New Delhi, Pékin, Singapour, Le Cap, qui pourraient concrétiser leur volonté de puissance et rivaliser très abruptement avec la Ville de Genève sur le plan des organisations internationales. L'article du *Temps* publié le 31 août 2007 cite un proche du dossier de l'Organisation mondiale du commerce: «La

Suisse propose de construire en dix ans ce que Pékin suggère de construire en dix mois.»

Ma question est la suivante: si cette problématique intéresse toujours le Conseil administratif, pourrais-je recevoir une réponse, soit de M. Tornare – absent aujourd’hui – soit d’une autre personne? Je ne sais pas qui s’occupe des organisations internationales actuellement.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** La question soulevée est fondamentale pour une ville comme la nôtre, dont la dimension internationale fait la particularité, mais aussi la richesse par maints aspects. Quelle place la Ville de Genève prend-elle en sa qualité de ville internationale, quels moyens financiers, mais aussi politiques, se donne-t-elle pour asseoir le fait qu’elle est justement une ville particulière, puisque internationale, accueillant le siège européen des Nations Unies, notamment? Le Conseil administratif nouvellement élu est conscient de cette problématique-là et a envie de repositionner la Ville dans une complémentarité avec l’activité de la Confédération, mais aussi du Canton.

Je suis chargée du dossier au sein du Conseil administratif. Une rencontre est prévue avec le magistrat responsable des institutions, Laurent Moutinot, puisque c’est lui qui, pour le Canton, travaille la thématique de Genève Canton international.

En l’état, Monsieur Rumo, pour répondre à votre préoccupation, je dis oui, nous partageons l’envie qui visiblement vous anime d’affirmer Genève comme étant une place internationale. Nous viendrons très prochainement devant ce Conseil municipal avec un concept que nous pourrions discuter en commission et en séance plénière, parce que je pense qu’il est temps de nous affirmer comme une ville internationale et de prendre la place qui nous revient si nous avons cette volonté d’être, peut-être pas en compétition, mais dans un esprit d’émulation avec les autres villes qui, elles aussi, ont la volonté d’accueillir des organisations non gouvernementales ou internationales. Je vous remercie de votre question et nous y répondrons très prochainement avec un projet concret, que nous débattons avec plaisir avec vous.

**M. Philippe Cottet (Ve).** Ma question s’adresse aux conseillers administratifs M. Maudet ou M. Pagani. Elle concerne notre vote du mois de juin dernier des deux propositions PR-533 et PR-564, pour des mesures en faveur du personnel de la Ville de Genève en cas de pandémie de grippe aviaire. Je pense que toutes les personnes présentes ici ce soir se souviennent de ce débat, où, compte tenu de l’impréparation – tout au moins en regard des informations dont nous disposions

– de la Ville face à une pandémie susceptible d'éclater à tout moment, nous avons voté les arrêtés sur le siège, sans passer devant une commission.

Ce vote était bien sûr assorti de quelques exigences, et je voudrais les formuler dans ma question. Premièrement, j'aimerais savoir si ce plan de pandémie existe et s'il peut être rendu public. Deuxièmement, lors des débats dans cet hémicycle, une partie de la discussion a porté sur les coûts présentés par le Conseil administratif et nous avons pu affirmer, grâce aussi à la présence de mon collègue médecin, le D<sup>r</sup> Rielle, qu'il était possible d'arriver aux mêmes fins avec des dépenses inférieures. Dès lors, le Conseil administratif a-t-il mis sur pied ce plan de pandémie et l'a-t-il fait à des coûts inférieurs, conformément à notre demande?

**Le président.** M. Tornare vous répondra ultérieurement.

Nous passons maintenant aux motions d'ordre et nous commençons par la motion M-692 de M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, MM. Jean Sanchez et Alexandre Chevalier, intitulée «Attribution des logements de la GIM: quels critères et qui décide?». Je passe la parole à M<sup>me</sup> Fontanet.

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Le groupe libéral entend aujourd'hui demander l'urgence sur cette motion au vu des événements qui ont défrayé la chronique cet été: les propos de la magistrate dans lesquels elle indiquait qu'elle entendait reloger les squatters expulsés, leur relogement intervenu, et le fait que la présidence de la commission d'attribution aurait été depuis quelques semaines modifiée. Nous estimons qu'il est important que non seulement la population, mais aussi le Conseil municipal soient informés des conditions dans lesquelles ont eu lieu ces attributions. Raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui l'urgence sur cet objet.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Le groupe des Verts s'opposera à l'urgence de cette motion, étant donné que les questions posées relèvent plus d'une politique de long terme. Nous aurons peut-être plaisir à entendre la magistrate dans le cadre de la commission du logement, mais nous ne comprenons pas la nécessité de l'urgence.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Le groupe socialiste, quant à lui, acceptera l'urgence. En effet, nous n'avons pas craint d'expliquer quelle est notre politique sociale en matière de logement, dont nous sommes au contraire très fiers, et ce sera une occasion pour la magistrate de vous la réexprimer.

**M. Roland Crot** (UDC). L'Union démocratique du centre acceptera l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 46 oui contre 22 non.

**Le président.** Nous débattons de cette motion M-692 à 20 h 30.

Nous continuons avec la deuxième motion dont l'urgence est demandée. Il s'agit de la motion M-693 de MM. Simon Brandt, Alexis Barbey et Jean-Charles Lathion, intitulée «Des logements pour les personnes sur la liste d'attente de la GIM!». Monsieur Brandt, vous avez la parole.

**M. Simon Brandt** (R). Dans le même cadre constructif, nous proposons l'urgence pour cette motion, parce que cela a une incidence directe sur la politique du logement en ville. Voter l'urgence et voter cette motion permettra, dans un délai rapide, de mettre plusieurs dizaines d'appartements sur le marché, qui en a bien besoin. L'état de grâce des squats est tombé durant les vacances, il convient maintenant d'achever la bête...

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio** (S). Là, une nouvelle fois, le groupe socialiste acceptera l'urgence, car il tient à réaffirmer la politique qu'il mène et n'a pas peur des actions qui ont été entreprises, y compris par son conseiller d'Etat. Ce sera l'occasion peut-être pour le groupe radical de déposer ce même genre d'interpellation auprès du procureur général...

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Pour les mêmes raisons que celles invoquées tout à l'heure, le groupe des Verts refusera l'urgence de cette motion, celle-ci relevant plus d'une politique générale que d'une décision qui doit être prise immédiatement.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Dans ce dossier, nous sommes en pleine confusion des genres. Le Parti démocrate-chrétien souhaite qu'une clarification soit vraiment possible pour la population. Nous acceptons donc l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 44 oui contre 24 non.

**Le président.** Nous débattons de cette motion M-693 également à partir de 20 h 30.

Nous passons à la troisième motion urgente, la motion M-694 de M<sup>me</sup> Annina Pfund et M. Gérard Deshusses, intitulée «Pour étudier l'acquisition de la maison Masset». Je passe la parole à M. Deshusses.

**M. Gérard Deshusses (S).** A l'origine, cette motion devait être une motion tout à fait ordinaire, déposée dans le cadre de nos ordres du jour habituels. Mais il se trouve que la maison Masset a été vendue aujourd'hui et que, par conséquent, nous avons soixante jours si nous voulons étudier la possibilité de faire valoir un droit de préemption. Raison pour laquelle nous vous proposons cette motion en urgence et je souhaiterais qu'elle soit défendue demain, lors de notre séance de 18 h.

**M. Alexis Barbey (L).** Au vu des motifs exposés par M. Deshusses, le groupe libéral acceptera l'urgence sur cette motion.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Pour les mêmes raisons invoquées par M. Deshusses, le groupe des Verts acceptera l'urgence sur cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée à l'unanimité.

**Le président.** Comme demandé par M. Deshusses, nous débattons de cette motion M-694 demain, à 18 h.

Nous passons à la motion urgente suivante, la motion M-695 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, M<sup>mes</sup> Florence Kraft-Babel, Danièle Magnin et Nathalie Fontanet, intitulée «Genève est contre l'exclusion».

**M. Alexis Barbey (L).** La raison pour laquelle le groupe libéral demande l'urgence sur cette motion est la suivante. Nous avons été informés qu'aujourd'hui serait déposée par A gauche toute! une résolution concernant l'affichage de l'Union démocratique du centre pour la campagne des élections nationales, débat qui, à notre avis, risque assez vite de tourner à un affrontement en règle. Avec notre motion M-695, nous arrivons avec une autre manière de voir les choses. Nous pensons qu'il est non seulement urgent d'en débattre, mais de lier ce point

au projet de résolution R-104 déposé par A gauche toute! C'est pourquoi nous vous proposons d'en débattre en même temps, à 20 h 30.

**M. Pierre Rumo** (AGT). Le groupe A gauche toute! votera l'urgence de cette motion, estimant en effet que c'est un sujet important. Du reste, un projet de résolution sur la même thématique a été déposé il y a quelques minutes.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Il est difficile d'éviter le débat démocratique sur ce sujet demandé par nos cousins libéraux. Nous avons bien conscience que, dans cette affaire, nous sommes, une fois de plus, les dindons de la farce et que nous allons faire le jeu de l'Union démocratique du centre en discutant toujours d'objets qui nous répugnent. On est sur la forme, vous voulez discuter sur la forme, vous demandez l'urgence, nous accepterons l'urgence pour cette motion et pour la résolution d'A gauche toute!

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Le groupe socialiste acceptera cette urgence au nom des valeurs éthiques qu'il a toujours défendues et également pour sauvegarder l'image de notre Ville de Genève, ville internationale. Je pense que nous ne pouvons qu'y souscrire.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel** (Ve). Le groupe des Verts acceptera également l'urgence de cette motion. Il pense en effet que ce débat doit avoir lieu, et le plus rapidement possible.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 68 oui contre 2 non.

**Le président.** Nous débattons de cette motion M-695 à 20 h 30, si nous y arrivons...

Nous passons à la dernière urgence, le projet de résolution R-104 de MM. Pierre Rumo, Christian Zaugg, M<sup>mes</sup> Salika Wenger, Maria Casares, Maria Pérez, Marie-France Spielmann, Charlotte Meierhofer, Vera Figurek, Catherine Gaillard et Hélène Ecuyer, intitulée «Non aux affiches haineuses de l'UDC».

**M. Pierre Rumo** (AGT). Même si nous saluons le projet de motion urgente M-695 du groupe libéral, nous estimons, avec notre projet de résolution, être un

peu plus incisifs et un peu plus... (*Remarque de M. Maudet et rires.*) Il faut parfois user d'euphémismes... Disons que nous sommes en effet beaucoup plus radicaux, en demandant que le Conseil administratif interdise les deux séries d'affichage, puisque la première se déroule depuis quelques semaines déjà dans nos villes et qu'une deuxième série – je n'ose pas dire une seconde série... – sera normalement bientôt développée. Apparemment, elle sera encore beaucoup plus agressive contre les moutons noirs et, n'ayons pas peur des mots, elle sera raciste.

Même si cela paraît parfois faire le jeu de l'Union démocratique du centre, nous estimons important d'en discuter et nous vous invitons à voter l'urgence de cette résolution.

**M. Jacques Baud** (UDC). Moutons noirs, moutons blancs, c'est ravissant! Dans ma famille, on est moutons noirs de père en fils...

**Le président.** Monsieur Baud, nous discutons sur l'urgence et pas sur le fond de la motion.

*M. Jacques Baud.* On est des moutons noirs et je ne comprends pas l'urgence et le pourquoi de cette résolution. C'est dirigé politiquement contre notre parti et je ne peux pas l'accepter. Il n'y a rien de raciste là-dedans. Je refuse l'urgence de cette résolution et je la trouve inadmissible.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Etant donné que le groupe des Verts a accepté l'urgence sur la motion précédente, il en fera de même pour cette résolution.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Pour les mêmes raisons que tout à l'heure, le groupe socialiste acceptera cette urgence.

**M. Simon Brandt** (R). D'abord, le groupe radical aimerait féliciter les auteurs de cette résolution pour leur sens politique: permettre à l'Union démocratique du centre d'étaler sa politique grâce à cette résolution, c'est vraiment excellent! Maintenant, nous estimons que nous ne sommes pas une cour de justice, que nous ne devons pas prendre position sur la forme que donne l'Union démocratique du centre à la campagne. C'est aux tribunaux de décider si la norme pénale

est violée, ce n'est pas au Conseil municipal, qui oublie trop souvent de s'inquiéter des préoccupations de ses propres citoyens...

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Effectivement, sur le fond du problème, nous argumentons comme l'a fait notre collègue Simon Brandt. Mais en ce qui concerne le débat démocratique, il doit avoir lieu, nous voterons donc l'urgence.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 61 oui contre 10 non.

**Le président.** Nous débattons de cette résolution R-104 à 20 h 30.

**7. Projet d'arrêté du 26 juin 2007 de M<sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Monique Cahannes, Silvia Machado, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-70)<sup>1</sup>.**

*PROJET D'ARRÊTÉ*

Considérant:

- le projet d'arrêté PA-43 voté par le Conseil municipal durant la législature 2003-2007 en vue de défrayer ses membres pour la garde de leurs enfants;
- le fait que ce projet d'arrêté soit applicable à la seule législature 2003-2007,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre v), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 141, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal;

sur proposition du groupe socialiste,

---

<sup>1</sup> Annoncé, 692.

*arrête:*

*Article premier.* – Une somme de 40 000 francs pour l'ensemble des partis politiques représentés au Conseil municipal est affectée pour indemniser leurs élu-e-s qui en feraient la demande dans les cas de charge de famille (enfants, personnes âgées ou handicapées), sous réserve de la présentation d'une facture annuelle au bureau du Conseil municipal.

*Art. 2.* – Le montant prévu à l'article premier est applicable dès la législature 2007-2011.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Pourquoi ce projet d'arrêté? Lors de la législature précédente, le Conseil municipal avait voté un projet d'arrêté consistant en une allocation d'une somme totale de 40 000 francs qui serait versée aux élues et aux élus politiques qui en feraient la demande dans les cas de charges de famille, non seulement des enfants, mais également des personnes âgées à charge ou des personnes handicapées. Cela revenait finalement à donner un acquis, certes modeste, permettant aux élues et aux élus de concilier la vie politique, la vie professionnelle et la vie familiale. En conséquence, nous avons remarqué que, pour cette législature, il convenait de réintroduire ces indemnités pour 2007-2011. Nous ne pouvons que vous recommander d'appuyer cette demande, qui donne à chacune et à chacun un appui possible pour concilier la vie politique, la vie familiale et la vie professionnelle.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (R). Voilà une mesure qui mérite une sérieuse réflexion. Chacun d'entre nous touche des jetons de présence pour les séances plénières, pour les commissions, pour les caucus. Ces jetons sont une indemnité, un salaire pour un travail que nous fournissons pour la Ville de Genève. Ce salaire doit être utilisé pour couvrir les frais découlant de notre fonction. Notre employeur doit-il, en plus de notre salaire, payer les frais de garde de nos enfants? Les impôts des citoyens genevois doivent-ils servir à payer notre baby-sitter? Nos baby-sitters devraient être payées par nos propres deniers, via les jetons de présence; ce serait plus logique que de faire payer les citoyens genevois. Sinon, pourquoi ne pas demander une indemnité pour les commerçants avec mandat, qui doivent payer leur personnel lorsqu'ils sont partis siéger?

Par respect pour les citoyens, le Parti radical, même s'il est contre cette mesure, demandera le renvoi de ce projet d'arrêté à la commission sociale et de la jeunesse pour savoir qui a bénéficié et qui bénéficiera de cette mesure, afin de

détecter les inévitables abus que pourraient commettre certains partis. (*Protestations.*)

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous avons des problèmes avec les prises de parole. Nous allons donc revenir aux bonnes vieilles méthodes et je vous demande de lever la main quand vous voulez intervenir.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Je trouve l'intervention de la représentante du Parti radical très intéressante. Elle pose une question que nous avons déjà posée en son temps: est-il logique qu'il y ait des indemnités pour les parents ou pour les personnes qui ont des charges de famille autres que les enfants et, finalement, pourquoi pas, pour les commerçants? Je pense qu'il est utile de discuter en commission de toute question qui nous laisse un peu perplexes et c'est la raison pour laquelle nous proposons aussi le renvoi en commission. Mais à l'encontre de ce qui a été dit auparavant, nous ne partons pas de l'idée qu'il y a des abus. Nous demandons plutôt pourquoi une telle indemnité doit être versée, y compris peut-être demain à des petits artisans ou commerçants.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger (AGT).** Je me fais un plaisir de répliquer à la préopinante radicale, qui a l'air de n'avoir pas besoin de faire garder ses enfants, que si cette disposition a été votée, c'est pour faciliter l'accession des femmes à la vie politique. Nous aurions pu changer les horaires, nous aurions pu faire un certain nombre de choses, mais notre Conseil municipal a décidé de payer les jetons de présence pour la garde des enfants, afin d'aider les femmes engagées en politique et qui ont, parfois, des difficultés à faire garder leurs enfants.

Il n'est pas question de compenser le manque à gagner que tout un chacun vit ici lorsqu'il vient siéger, parce que, pour cela, nous avons des jetons de présence, et nous payons tous nos partis avec ces jetons de présence, c'est normal. Néanmoins, ce n'est pas un abus, je dirais que c'est la reconnaissance que la République doit à l'engagement que les femmes mettent aujourd'hui en politique et qui me semble le minimum que l'on puisse faire pour elles.

**M. Alexis Barbey (L).** Ce sujet nous a beaucoup occupés dans le cadre de notre caucus – et n'y voyez pas le fait d'une représentation féminine renforcée dans nos rangs depuis la dernière législature, parce que, lors de la dernière législature déjà, nous avons ardemment combattu cette mesure. Au sens des libéraux, un engagement politique est un réel engagement qui implique des choix de vie

et, malheureusement, parfois, de renoncer à certaines choses. Ce n'est pas un engagement égalitaire. Le cas d'un indépendant, qui voudrait siéger ici et qui se trouverait considérablement handicapé dans son activité professionnelle par les horaires de nos séances de commission et de nos séances plénières, qui se réunissent extrêmement tôt dans l'après-midi, ne verrait aucune compensation à son activité politique, si ce n'est ses jetons de présence. Je dirais même que la vie de conseiller municipal est encore plus inégalitaire. Si vous et moi étions atteints d'un quelconque handicap, de la vue, de l'ouïe ou autre – impossible de monter dans cette salle avec une chaise roulante – pourquoi la vie politique nous serait-elle fermée? Un handicapé n'a pas de problème de compréhension, c'est uniquement que la vie politique, effectivement, est mal faite et implique quelques contraintes.

A propos des contraintes financières, dont il a été question sur les bancs du Parti radical et du Parti démocrate-chrétien, c'est vrai qu'une compensation existe pour chacun de nous, ce sont les jetons de présence que nous nous votons, je vous le rappelle, et dont nous fixons le montant nous-mêmes. Ces jetons de présence représentent une centaine de francs environ par heure de travail. Qui parmi nous, dans cette enceinte, reçoit un salaire horaire à ce niveau-là de la part de son employeur? Certainement très peu de personnes et, par conséquent, l'activité de conseiller municipal est une activité rémunératrice pour chacun d'entre nous, et chacun peut faire des sacrifices également sur le plan financier s'il a besoin de faire garder ses enfants.

Dans le cadre d'une mesure comme celle proposée par M<sup>me</sup> Valiquier Grecucio, nous ne pouvons pas nous empêcher de demander quels sont réellement les besoins effectifs des gens qui seront là. D'une part, comment statuerait-on dans le cas d'une personne qui a des enfants, mais dont le mari ou la femme reste à la maison et garde les enfants? Jeton de présence, dédommagement, garde à domicile, comment tranchez-vous ce genre de cas? Cette manière de penser aux choses me paraît vraiment tanguer. D'autre part, le projet d'arrêté couvre également le problème des soins à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, mais vérifier ce genre d'éléments exige à vrai dire un ensemble de procédures qui me paraissent aller chercher un peu loin à l'égard du Conseil municipal.

Nous votons les montants de nos jetons de présence pour notre propre organisation politique et rien n'empêche la plupart des groupes, qui retiennent une partie des jetons de présence pour leur fonctionnement politique, de décider d'attribuer ce montant retenu pour défraiement de l'une ou l'autre obligation de leurs conseillers municipaux. Cela pourrait être envisagé dans le cadre des groupes eux-mêmes et dans le montant de l'enveloppe prévu à l'heure actuelle.

Je vois quand même là une amorce de désir – pas vraiment caché dans les rangs de la gauche – de professionnaliser la fonction de conseiller municipal et,

à cela, le groupe libéral n'adhérera jamais. La question n'est pas d'avoir droit à un certain montant pour son activité, la question est d'avoir une activité pour laquelle nous nous engageons, pour laquelle nous devons faire des sacrifices et pour laquelle nous sommes rémunérés de manière extrêmement différente selon qui nous sommes, par le plaisir que nous avons de remplir nos obligations.

J'aimerais dire enfin que cela ne fait pas si longtemps – c'était lors de la dernière législature – que, moi aussi, j'avais des enfants en bas âge. Croyez-vous vraiment que ce qui me retenait d'être conseiller municipal, ce qui me manquait en venant siéger avec vous, en plénum ou en commission, était le fait de ne pas recevoir des dédommagements pour la garde de mes enfants, ou de ne pas voir mes enfants pendant toutes ces heures-là? Je laisse cela à votre réflexion. Le groupe libéral s'opposera à ce projet d'arrêté.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). Monsieur le président, vous transmettez au préopinant libéral que ce n'est pas une amorce de désir qui nous habite, mais bien une volonté profonde d'égalité entre homme et femme que nous voulons mettre en œuvre partout où c'est possible. Alors, donner des indemnités pour la garde des enfants à charge, c'est une manière d'y contribuer, et pas seulement d'ailleurs pour celle des enfants, mais également pour celle des personnes handicapées et des personnes âgées à charge. Je crois que nous connaissons tous des personnes qui ne pourraient pas siéger, d'une façon ou d'une autre, en s'occupant d'un parent âgé si elles n'avaient pas la possibilité d'être aidées – et j'en connais. Là, il ne s'agit pas de dire que ces indemnités sont des salaires complémentaires ou d'utiliser les termes entendus; elles sont simplement une façon de marquer que, oui, nous voulons réaliser la possibilité pour chacun, pour chacune, d'être des élues et des élus politiques.

En outre – vous transmettez, Monsieur le président – le groupe radical a fort à faire encore en matière d'égalité. Nous ne pouvons qu'être étonnés, alors que ce Conseil municipal est à majorité féminine, qu'une femme, encore aujourd'hui, puisse dire qu'au fond avoir des enfants à charge relève simplement d'une politique qui serait de l'ordre du privé. En effet, autant nous faisons des efforts dans une politique réelle de mise à disposition de crèches, autant nous pouvons aussi faire des efforts pour que homme et femme puissent participer à la vie politique. Nous n'aurons aucun problème à renvoyer ce projet d'arrêté en commission sociale et de la jeunesse pour réexpliquer ce qu'est une politique de mise en œuvre de l'égalité, ce qu'est une politique basée sur de nombreuses expériences, qui ont été décrites et que vous connaissez, j'imagine, par le Service pour la promotion de l'égalité entre homme et femme. Finalement, nous n'avons qu'un regret, c'est de devoir l'expliquer à des femmes, mais sans doute devons-nous passer par là et c'est bien regrettable...

Enfin, j'aimerais encore insister sur l'aspect des revenus, puisqu'on nous a dit, finalement, que nous avons un réel engagement à assumer. Oui, Monsieur Barbey, nous aussi nous sommes convaincus d'un réel engagement et de telles indemnités ne contreviennent pas à un réel engagement, au contraire, elles peuvent l'appuyer! Quoi qu'il en soit, nous espérons que vous ne ferez jamais appel à ce fonds, puisque vous avez tellement de bonnes solutions pour gérer l'égalité entre homme et femme... Mais il serait aussi hypocrite de cacher que, dans cette enceinte, les revenus des uns et des autres ne sont pas tous de même nature et de même niveau. Il y a ici des parents qui ont simplement besoin d'un appui, et ces indemnités permettent d'y contribuer et de respecter un principe d'égalité en favorisant chacun et chacune dans sa participation à la vie politique.

Nous retournerons à la commission sociale et de la jeunesse, nous referons les débats que nous avons eus il y a quatre ans et peut-être que, progressivement, la petite graine que nous planterons deviendra une petite fleur en faveur de l'égalité...

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz (Ve).** Le groupe des Verts était prêt à voter ce projet d'arrêté sur le siège moyennant une ou deux modifications cosmétiques, dirais-je. Mais nous avons bien entendu que certains souhaitaient en discuter, aussi nous le renverrons très volontiers à la commission sociale et de la jeunesse.

Je ne peux pas m'empêcher de dire au groupe libéral – et vous transmettez, Monsieur le président – que des choses sont difficiles à entendre dans cette enceinte, alors que nous sommes en 2007. Il s'agit non seulement de promotion des femmes en politique, mais d'un simple geste qui permet aux parents de participer démocratiquement aux débats politiques au niveau municipal et de faire garder leurs enfants en toute sécurité. Nous recevons une indemnité pour les repas – je ne suis pas sûre que le groupe libéral la refuse... – pourquoi ne recevrons-nous pas un défraiement pour les parents qui doivent faire garder leurs enfants? Il ne s'agit pas seulement de mamans, mais de papas.

Maintenant, entendre dire que c'est un engagement et un choix ne peut que nous faire bondir, nous, les Verts. C'est un retour en arrière de plusieurs années, si ce n'est plusieurs décennies! On régresse complètement et on en revient à un discours selon lequel avoir des enfants est un choix du privé, de la famille, alors que c'est plutôt pour faire perdurer notre société. Il s'agit de faire en sorte que tout le monde soit solidaire pour prendre en charge ces enfants. Le groupe socialiste a relevé que toute une politique de garde a été mise en place, notamment grâce aux crèches. Nous insisterons donc là-dessus et sur le fait qu'il n'est pas admissible d'entendre aujourd'hui que faire de la politique relève d'un choix. Certes, c'est un choix, mais on doit aussi aider à faire ce choix, en donnant les moyens

aux pères et aux mères, c'est-à-dire aux parents, d'exercer leur mandat dans les meilleures conditions possibles. Là est la vraie démocratie!

Par conséquent, nous, les Verts, nous proposerons en commission un projet d'arrêté pour modifier le règlement du Conseil municipal, afin que cela devienne un automatisme. Nous demanderons que ce projet d'arrêté nous soit présenté en même temps que le projet d'arrêté relatif à nos jetons de présence pour la législature suivante. Comme vous l'aurez compris, nous renverrons ce projet d'arrêté PA-70 à la commission sociale et de la jeunesse.

**M. Alexis Barbey (L).** Je ne veux pas surenchérir dans ce débat, parce que je crois que les positions sont claires. Mais je ne voudrais pas être mal compris, en particulier par la cheffe du groupe des Verts, qui a interprété mes mots comme si j'avais dit que le fait d'avoir des enfants était un choix. Lorsque je parlais de choix, c'était le choix de siéger ici, au Conseil municipal, et de se présenter sur des listes.

Maintenant, quelque part, vous avez raison, avoir des enfants est un choix, que certains ou certaines ne peuvent pas faire, à leur corps défendant, et auquel ils essaient de suppléer au mieux. C'est un choix que d'autres font et qu'ils ont la chance de pouvoir assumer. Mais je ne pense pas que ce choix soit lié – directement ou indirectement – aux jetons de présence du Conseil municipal pendant le déroulement d'une carrière politique. Lorsque vous dites, aussi bien sur les rangs des socialistes que des Verts, que le fait d'avoir des enfants n'est pas un engagement pour soi mais un engagement pour la société, alors, excusez-moi, mais je ne peux pas rester assis sur mon siège! Il y a des décisions dans la vie qui sont des décisions qu'on prend pour soi, très égoïstement, et le fait d'avoir des enfants, c'est une décision qu'on ne prend pas pour faire monter les moyennes de la statistique des natalités en Suisse, ni pour améliorer le produit intérieur brut, ou je ne sais quoi. Quand j'ai eu mes enfants, c'était parce que j'avais rencontré une femme que j'aimais et que je pensais que nous pouvions construire quelque chose les deux et mettre des enfants au monde dans des conditions heureuses. Mais cela n'a rien à voir avec un choix de société, c'est un choix extrêmement individuel.

Je sais, pour la plupart d'entre vous, que c'est comme cela que vous vivez la natalité, même si vous ne l'exprimez pas de cette manière sur ces bancs. La natalité, Monsieur le président, n'est pas un choix de société, elle est la résultante des conditions du bonheur que nous aurons contribué à améliorer ici, au sein du Conseil municipal.

**M. Alpha Dramé (Ve).** Je ne peux pas laisser le préopinant libéral s'exprimer comme cela – Monsieur le président, vous le lui transmettez. Faire un enfant est

un choix personnel, mais l'éduquer est un devoir d'Etat. Quand je suis au Conseil municipal, si quelqu'un doit assumer mes responsabilités de parent à la maison, cette personne doit être payée. Elle fait donc mon devoir et ce devoir n'est pas qu'un devoir personnel, c'est un devoir collectif, et même un devoir d'Etat. Il faut bien que le préopinant se souvienne de cela, surtout que je sais que c'est un bon papa!

**M. Georges Queloz (L).** Il n'était pas dans mon intention de prendre la parole, mais je viens d'entendre quelque chose de la bouche de M. Dramé que je ne peux pas laisser passer. Le rôle d'éducation des enfants est celui des parents, ce n'est pas à la collectivité de le prendre en charge. La collectivité se limite à la transmission de l'instruction. C'est complètement différent et j'ai eu l'occasion d'en parler assez longuement dans ce plénum lors d'un débat de deux heures et demie sur une fameuse motion. Je n'allongerai pas la discussion, mais vous n'avez pas le droit de dire que l'éducation est le rôle de la collectivité. (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Martine Sumi (S).** L'année prochaine, nous allons probablement entrer dans le processus de la constituante. Les outils, la manière de fonctionner de ce Conseil municipal, du Grand Conseil, de toutes les institutions ont été pensés sans les femmes. Nous n'avons pas eu notre grain de sel à mettre là-dedans. Il vous faut comprendre, Messieurs, le slogan des années 1970-1980: «Le privé est politique». C'est le nouvel apport des femmes dans le monde politique, parce que nous ne sommes plus dans les années 1970. C'est vraiment une revendication de jeunes parents.

Les organismes qui régissent la cité doivent s'adapter et prendre en compte les besoins des parents. Il faut cesser le discours moralisateur et prendre en compte les besoins de chacune et de chacun. Nous en discuterons à la commission sociale et de la jeunesse.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** J'ai bien entendu la préopinante, et elle a tout à fait raison. Elle a bien fait de parler des parents, parce que l'éducation des enfants n'est pas seulement l'affaire des femmes, c'est également l'affaire des hommes, des pères. Si nous avons demandé au préalable le renvoi en commission sociale et de la jeunesse, c'est pour que nous puissions avoir une réelle vue d'ensemble de ce qui se passe avec cette possibilité pour les conseillers municipaux de se faire rembourser certaines heures de garde.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je ne sais pas si c'est fondamentalement le débat de l'égalité que pose le projet d'arrêté socialiste,

mais, ce qui est sûr, et M. Barbey y a fait référence, c'est le débat sur la démocratisation des institutions, du Conseil municipal, et même du Conseil administratif. Qui est-on dans cette enceinte, qui représente-t-on, la part des hommes, des femmes, selon les âges, les cantons de provenance, voire les nationalités d'origine, les classes socioéconomiques? Je pense que vous avez raison, la fonction qui est la nôtre au Conseil municipal et au Conseil administratif est de défendre au mieux de nos projets politiques et de notre conscience l'intérêt commun, mais c'est aussi et surtout, j'ai envie de dire, de faire vivre la démocratie.

M. Barbey a raison, la démocratie vit parce qu'on est nombreux à vouloir discuter de la chose publique, indépendamment de l'âge, de la classe socioéconomique, de la couleur de peau, du fait qu'on soit en situation de mobilité réduite ou pas, hommes, femmes, à débattre, à s'impliquer pour un mandat de quatre ans, voire plus, au sein du Conseil municipal, du Conseil administratif, au sein des institutions politiques, mais aussi dans les mouvements sociaux. La qualité de la démocratie, c'est aussi la qualité de notre débat et des intervenants qui y prennent part.

A la faveur de ce projet d'arrêté PA-70, je comprends que vous ayez envie de poser le débat de l'égalité en commission sociale et de la jeunesse. C'est un débat fondamental, très intéressant. Vous êtes dans un parlement et il vous faut donc parler et avoir si possible des avis contradictoires pour que quelque chose d'intéressant en ressorte.

Mesdames et Messieurs, j'ai demandé les chiffres, le bilan financier à mon département et, si j'ai bien entendu M. Lathion qui a demandé dans son intervention des renseignements comptables, vous verrez que les sommes en jeu sont minimes. Il n'y a pas d'abus sur les charges comptabilisées par la Ville, loin de là! Pour l'année 2003, il a été dépensé 1567 francs; en 2004, 4290 francs; en 2005, 3796,50 francs; en 2006, 339,50 francs; en 2007, 1026 francs. Voilà, concrètement, la prise en charge, c'est cela et pas autre chose!

Maintenant, si vous avez envie d'avoir en commission le débat sur l'égalité, pourquoi pas? Vous l'avez fait à maintes reprises, notamment à la commission Agenda 21, à la faveur de motions qui sont d'ailleurs inscrites à l'ordre du jour. Vous pouvez continuer le débat sur la démocratisation – pourquoi pas? Pour ma part, je vous proposerais plutôt de voter sur le siège le projet d'arrêté socialiste PA-70, compte tenu de l'outil qu'il représente et du peu de sommes qu'il implique.

**Mis aux voix, la prise en considération du projet d'arrêté et son renvoi à la commission sociale et de la jeunesse sont acceptés par 51 oui contre 16 non.**

**8. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29496 sur le territoire de la commune de Genève-Plainpalais (création d'une zone de verdure et de trois zones des bois et forêts), au lieu-dit Pont-Butin (PR-565).**

A l'appui de sa demande, le Département du territoire nous a transmis les explications suivantes sous la forme de l'exposé des motifs ci-après:

**«Exposé des motifs**

»Le canton de Genève est richement doté en parcs et promenades, éléments indispensables du paysage et de la vie urbaine. Ils sont d'une grande diversité: d'une part, les grands parcs prestigieux au cœur de la ville ou à ses portes, d'autre part, tout un ensemble de petits parcs et de squares, insérés dans les quartiers d'habitation. Ces espaces verts et publics, outre leur rôle d'espaces de détente, correspondent à des «vides» dans le tissu bâti, nécessaires pour la respiration de la ville et de ses habitants et refuges pour la faune et la flore.

»La population genevoise est très attachée à la préservation de l'intégrité des parcs, ce qu'elle a montré dans plusieurs votations en refusant toute emprise sur ceux-ci, y compris par des projets d'équipements publics.

»Afin d'assurer un développement cohérent et équilibré de l'agglomération, le Conseil d'Etat a mis en œuvre une politique active en faveur des espaces verts. Il convient, à ce propos, de rappeler les principes généraux retenus dans le concept de l'aménagement cantonal:

- maintenir et mettre en valeur un ensemble diversifié de pénétrantes de verdure reliant les grands parcs à la couronne rurale et assurant le maintien de la flore et de la faune au cœur de la ville;
- dans le tissu urbain, développer un maillage des espaces verts et publics qui relie les pénétrantes de verdure.

»Concrètement, les espaces verts et publics existants doivent être maintenus et, si besoin est, requalifiés. En outre, pour satisfaire les besoins actuels et futurs, dans les quartiers existants et en cours d'urbanisation, de nouveaux parcs doivent être créés, en tirant notamment parti de sites remarquables. A l'échelle de la région, une nouvelle génération de parcs doit également être projetée en péri-

phérie de l'agglomération. Il s'agit, tout en favorisant une utilisation différenciée pour les loisirs, de préserver le patrimoine non bâti et d'accroître la présence de la nature en ville. Il s'agit également de relier espaces verts, espaces publics et bâtiments publics par des itinéraires de promenade et des réseaux locaux de cheminements pour piétons, l'ensemble constituant un maillage vert de l'espace urbain.

»Afin de réaliser cette politique, un ensemble de mesures et de moyens d'action se met progressivement en place. S'agissant d'un domaine où la compétence communale est importante, la coordination entre autorités cantonales et communales doit être recherchée.

»En 1999, le Conseil d'Etat a lancé un premier train de mesures permettant de mettre en conformité la zone avec le statut de parc des grands espaces publics encore situés en zone à bâtir, ce qui signifie concrètement de classer ces périmètres en zone de verdure. Selon l'article 24 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT), la zone de verdure comprend «les terrains ouverts à l'usage public et destinés au déclassement, ainsi que les cimetières». Une zone de verdure peut toutefois comprendre dans son périmètre des bâtiments existants, pour autant que leur usage ne contrevienne pas à la vocation première visée dans la loi. De nouvelles constructions et installations sont également possibles, mais uniquement dans le cas où elles «servent à l'aménagement de lieux de délasserement de plein air, respectivement de cimetière», ou s'il s'agit «de constructions d'utilité publique dont l'emplacement est imposé par leur destination». Ainsi, la mairie de Lancy, qui est située dans un parc, peut être acceptée en zone de verdure.

»Ces quelques éléments ont permis de déterminer les critères pour le choix des périmètres à déclasser en zone de verdure. Il s'agissait d'abord de terrains appartenant à des collectivités publiques. Il s'agissait ensuite de terrains fonctionnant déjà comme parcs, ou destinés à l'être dans un avenir proche. Il s'agissait enfin de terrains pouvant comporter des édifices publics, mais pour autant qu'il s'agisse d'une occupation à caractère secondaire ne remettant pas en cause la vocation première de parc.

»En outre, certains sites, également destinés au délasserement, peuvent être classés en zone de bois et forêts lorsqu'ils sont largement arborisés, afin de garantir la protection des milieux naturels. Le plan directeur forestier précise leur fonction d'accueil. Les constructions non forestières sont proscrites.

»Cette politique de création de zones de verdure a été poursuivie jusqu'à maintenant. C'est ainsi que, de 2001 à 2004, 56 périmètres totalisant près de 100 hectares ont été classés en zone de verdure, par exemple sur les rives de la Versoix. De plus, les procédures en cours permettront d'ajouter 14 hectares notamment sur le site des organisations internationales.

## Proposition: modification des limites de zones au lieu-dit Pont-Butin

»Il est aujourd'hui proposé un nouveau train de déclassements en zone de verdure et en zone des bois et forêts, comprenant six périmètres totalisant environ 14 hectares et faisant chacun l'objet d'un projet de loi distinct: ils correspondent soit à des parcs et des espaces de détente récemment aménagés, soit à des projets de parcs, dont le périmètre suivant:

**»Pont-Butin***»Situation du périmètre*

»Le périmètre faisant l'objet du présent projet de modification des limites de zones N° 29496-313 est situé à la route du Pont-Butin, feuille 93 de la commune de Genève, section Plainpalais. Il est constitué de la parcelle N° 1525 appartenant à l'Etat de Genève, de la parcelle N° 1522 propriété de la Fondation des exercices de l'arquebuse et de la navigation et, pour partie, des parcelles N° 3741 (DP communal), N° 3742 (DP cantonal), N° 1526 et N° 3326, propriété de la Ville de Genève. Ce terrain, d'une superficie totale d'environ 39 000 m<sup>2</sup>, est actuellement situé en zone 5 et en zone des bois et forêts. Il fait l'objet d'une convention de prêt gratuit, à destination de pâturage pour le bétail.

*»Objectif du projet de loi*

»Dans le cadre de la réalisation du plan localisé de quartier N° 27950A, intitulé «Campagne Masset», la parcelle N° 1525 a été cédée gratuitement à l'Etat de Genève, les droits à bâtir ayant été reportés sur l'autre rive. Ce terrain, situé dans le périmètre de protection des rives du Rhône, est inconstructible. Le chemin de randonnée pédestre partant du bois de la Bâtie et longeant la rive gauche du Rhône le traverse. Dans le schéma directeur de l'agglomération, ce terrain s'inscrit dans la pénétrante de verdure des rives du Rhône et il est proposé d'y créer un espace de détente, en prolongement du parc du bois de la Bâtie.

»Entourée de bois, la parcelle constitue une vaste clairière et doit donc être considérée comme une forêt. Ce terrain sera accessible au public, de façon saisonnière, tout en préservant et en renforçant ses qualités d'espace naturel. Le plan directeur forestier attribue à ce terrain une fonction d'accueil. Un plan de gestion sera mis en place, avec pour objectif de maintenir cet espace ouvert, en entretenant la prairie de fauche et les lisières. Une convention d'entretien devra être signée à cet effet avec un exploitant agricole. Aucun aménagement, autre que léger (par exemple des bancs), ne sera admis. Enfin, la gestion de la parcelle devra être coordonnée avec celle des terrains de l'Arquebuse, situés de l'autre côté de la route du Pont-Butin et soumis à une forte pression humaine.

»Dans le but de garantir l'affectation future de ce périmètre comme espace vert, il est proposé de créer une zone de verdure d'une surface de 3240 m<sup>2</sup> et trois

zones de bois et forêts d'une surface de 29 680 m<sup>2</sup>, conformément à la publication du constat de nature forestière du 27 octobre 2006.»

### **Commentaires du Conseil administratif**

Le Conseil administratif prend acte avec satisfaction de ce projet qui modifie les limites de zones au lieu-dit Pont-Butin.

Ce périmètre se situe actuellement en zone de bois et forêt et en zone 5. Par ailleurs, il est inclus dans le périmètre de protection des rives du Rhône dont il y a lieu de rappeler qu'il est régi par la loi du même nom (L 4 13) et notamment par les articles troisième et quatrième. Ces articles prévoient, entre autres, des restrictions de bâtir importantes portant sur des constructions nouvelles, la création de routes ou chemin carrossable et la mise en place de clôtures.

De facto, les aménagements dans ce périmètre sont d'ores et déjà strictement réglementés. L'abandon de la zone 5 villas au profit de la zone de verdure et de la zone des bois et forêts se pose donc comme une adaptation logique du plan d'affectation des zones à une situation légale existante.

Concernant la répartition entre la zone de verdure et la zone des bois et forêts, elle découle «naturellement» du constat de nature forestière publié par le Département du territoire le 27 octobre 2006.

Le Conseil administratif relève en outre que cette évolution est en parfaite adéquation avec les objectifs de promouvoir des zones de délasserment pour la population, qui plus est dans un site particulièrement remarquable au point de vue faunistique, floristique et paysager.

Enfin, un sentier pédestre figure au plan directeur des cheminements pédestres et traverse le site de part en part. La modification de zones s'inscrit également dans la promotion de la mobilité douce en renforçant la protection d'un site naturel attrayant pour la marche à pied.

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département du territoire et sur proposition du Conseil administratif;

Proposition: modification des limites de zones au lieu-dit Pont-Butin

vu les objectifs d'aménagement décrits dans le texte et dans la légende du plan,

*arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de modification des limites de zones sur le territoire de la commune de Genève-Plainpalais (création d'une zone de verdure et de trois zones des bois et forêts) au lieu-dit Pont-Butin.

*Annexe:* projet de plan de modification des limites de zones N° 29496



Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

La proposition est renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement sans débat de pré-consultation.

## **9. Proposition du Conseil administratif du 4 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d'éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade (PR-566).**

### **Préambule**

A la suite d'un audit, il apparaît que 30 candélabres situés sur le pourtour de la rade représentent un danger de rupture sérieux; il est urgent de les remplacer.

### **Exposé des motifs**

La rade est l'un des sites identitaires forts de la Ville de Genève. Autant les Genevois que les touristes ont plaisir à s'y retrouver et à s'y promener, quelle que soit la saison. Il s'y déroule également des occupations portuaires et de pêche. L'éclairage se doit de mieux accompagner ces activités et ces loisirs, au même titre que l'aménagement et le mobilier urbain.

Le plan lumière de la Ville de Genève est en cours d'élaboration et ses conclusions seront présentées d'ici à la fin de l'année 2007. Il établira des principes généraux selon un découpage géographique thématique. Le site de la rade est bien évidemment un élément important et complexe de ce plan. Nous n'avons pas encore, à ce jour, la vision globale et définitive du projet d'éclairage de la rade, en cours de réflexion jusqu'à la fin de l'année. C'est la raison pour laquelle nous devons procéder en deux étapes:

- la première fait l'objet de la présente demande de crédit, dont le propos est de changer 30 candélabres présentant un danger sérieux;
- la seconde fera l'objet d'une autre demande de crédit pour le projet global de réalisation de l'éclairage de la rade.

Nous rappelons qu'il est urgent de déposer ces 30 candélabres qui présentent un risque important de rupture, selon une étude récente réalisée par la société Roch, spécialiste de cette catégorie d'audit. Les dangers potentiels sont liés aux problèmes mécaniques découlant des tensions statiques auxquelles ces mâts sont régulièrement soumis, causées particulièrement par le vent et la bise.

Le matériel proposé pour cette première étape pourra être partiellement réutilisé dans d'autres sites, car le mobilier choisi est simple. En effet, il est possible

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

que le projet définitif de la rade comporte un système d'éclairage différent, car le site est d'importance et le choix sera certainement sujet à de nombreuses discussions.

Les frais de génie civil sont relativement peu élevés, car il n'est pas prévu de modifier l'alimentation électrique en sous-sol dans cette étape.

### **Description des installations d'éclairage existantes et futures**

#### *Installations existantes*

Les 30 mâts à remplacer sont de type «Champs-Élysées». Ces mâts ont une hauteur de 12 mètres. Ils sont en acier et seront évacués et recyclés selon les critères de recyclage, par un ferrailleur.

Leur date de pose varie entre les années 1980 et 1990 pour la majorité d'entre eux.

Les différents luminaires existants sont soit du type Solair 400 (avec le capot en plastique et le reste de la structure en métal) soit du type 5Na 570, 5na 371 (en fonte d'aluminium). Ces éléments seront également évacués et recyclés selon les critères de recyclage par la société RVM (recycling valorisation de matières) que ce soit pour cette première étape ou la suivante.

Les sources lumineuses sont directement triées par les SIG.

#### *Installations futures*

Les mâts installés en remplacement des 30 candélabres sont de type standard (Oléron), en acier, avec une hauteur totale de 10 mètres.

Les actuelles sources à vapeur de mercure et quelques sources au sodium seront remplacées par des lampes aux halogénures métalliques qui ont une très bonne efficacité énergétique, un rendement optimal ainsi qu'une grande qualité du rendu des couleurs.

#### *Agenda 21, options écologiques*

Au cours du démontage des éléments d'éclairage vétustes, toutes les composantes seront triées et recyclées selon les normes en vigueur, en apportant un soin particulier aux éléments sensibles tels que les selfs ferromagnétiques et les lampes.

Concernant le choix des matériaux, seuls les recyclables seront retenus, en particulier pour les mâts qui sont en acier; les luminaires sont certifiés par les normes

## Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

environnementales en vigueur pour recyclage complet en fin de vie. Les éléments translucides de protection seront en verre plat. Le choix des luminaires veillera à ce qu'il n'y ait aucune dispersion lumineuse au-dessus de l'horizontale.

<b>Estimation du coût</b>	Fr.	Fr.
23 Installations électriques	121 550	
45 Travaux de génie civil	48 000	
59 Honoraires ingénieur civil	4 800	
59 Honoraires ingénieur électricien	18 233	
59 Géomètre	7 000	
Frais d'impression et d'information	6 000	
Sous-total I		205 583
TVA 7,6%		<u>15 624</u>
Sous-total II		221 207
Honoraires de promotions 5% du sous-total I		<u>10 279</u>
Total du crédit demandé		231 486
Total du crédit demandé arrondi à		<u>231 500</u>

Les prix indiqués sont ceux d'avril 2007 et ne comprennent aucune variation.

**Autorisation de construire**

Ce projet ne fera pas l'objet d'une autorisation de construire, car il s'agit uniquement d'un remplacement et non d'un nouveau concept d'éclairage de ce site.

**Programme des travaux et délais**

Les travaux débiteront trois mois après le vote du Conseil municipal. Ils commenceront sur la rive droite, à la rue de Lausanne, pour ensuite continuer autour de la rade. Leur durée est estimée à deux mois, le calendrier dépendant des recommandations inhérentes à la nature des travaux et aux rendez-vous de police nécessaires.

**Intérêts intercalaires**

La durée des travaux étant inférieure à six mois, aucun intérêt intercalaire ne doit être pris en compte.

Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

### **Régime foncier**

Les mâts à remplacer sont tous situés sur le domaine public Ville de Genève.

### **Référence au 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement**

Cet objet figure au 2<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2007-2018 sous la rubrique N° 101.030.04 «Aménagements, Constructions et Voirie: renouvellement des éclairages publics – 2<sup>e</sup> étape», pour un montant de 1 500 000 francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charges d'exploitation supplémentaires.

### **Charges financières**

La charge financière annuelle sur 231 500 francs, comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, se montera à 27 140 francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service d'aménagement urbain.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d'éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade.

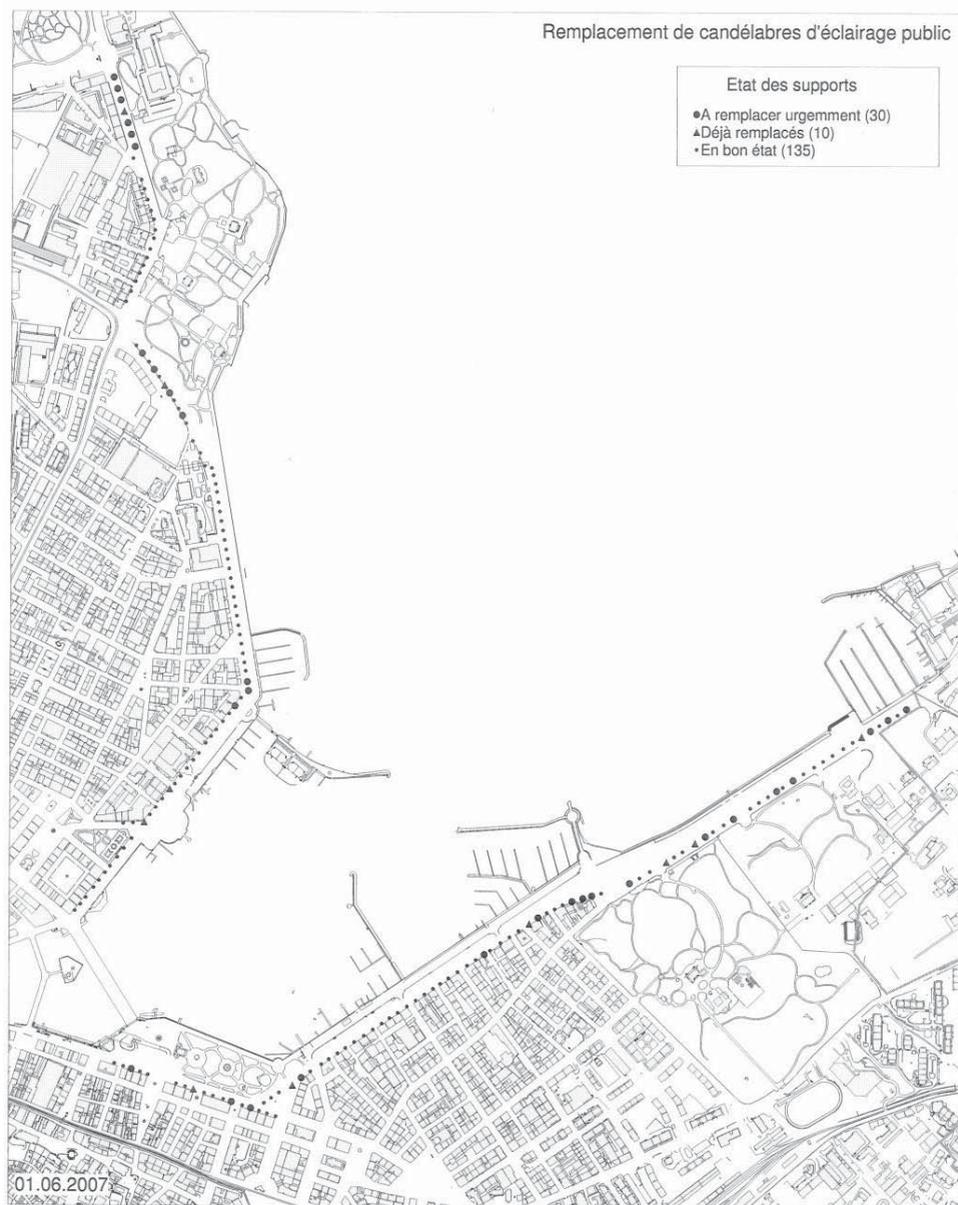
Proposition: remplacement de candélabres sur le pourtour de la rade

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 231 500 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit des parcelles comprises dans cette opération.

*Annexe:* plan de situation des mâts



*Préconsultation*

**M. Gilles Garazi** (Ve). Les Verts saluent cette proposition allant dans le sens d'une meilleure sécurité des usagers. Même si un très grand soin sera apporté au recyclage des candélabres qui seront enlevés, nous souhaiterions savoir si ceux-ci pourraient être réutilisés dans un autre endroit sur le territoire de la commune de Genève. C'est le premier point. Le deuxième point, pour les nouveaux candélabres, nous aimerions être sûrs que la protection de la faune sera bien prise en compte, notamment au niveau du choix des sources lumineuses.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés à l'unanimité.

**10. Proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 318 400 francs destiné à la rénovation de l'immeuble d'habitation situé avenue Giuseppe-Motta 20, en zone de développement 3, sur la parcelle 3027, feuille 26 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-567).**

**Exposé des motifs**

L'immeuble de logements sis 20, avenue Giuseppe-Motta se trouve dans un état vétuste qui nécessite sa restauration afin d'en garantir sa pérennité. Ses qualités historiques et architecturales néoclassiques impliquent des mesures légales de protection.

Cette rénovation s'inscrit dans le cadre du plan localisé de quartier délimité par l'avenue Giuseppe-Motta, la rue Chandieu et la rue du Grand-Pré qui fixe le maintien de l'édifice comme l'un des principes d'aménagement du périmètre attestant ainsi de sa forte identité.

L'immeuble présente actuellement des façades dont la pierre naturelle se délite et dont les crépis se décollent et se fissurent. La ferblanterie est en grande partie corrodée, les berceaux et avant-toits sont en mauvais état, les menuiseries à simples vitrages, volets et stores à rouleaux en bois sont dégradés. Sur cour, les verrières s'appuyant sur la halle voisine sont délabrées. Les locaux sanitaires sont rudimentaires, en partie adaptés par les locataires successifs, les alimentations et écoulements sont en mauvais état.

### Historique de l'opération

- 1958 Le 27 décembre, le Conseil municipal vote l'arrêté ratifiant l'échange de parcelles sises 84, rue Montbrillant – 20, avenue Giuseppe-Motta.
- 1996 Le 30 novembre, adoption par le Conseil d'Etat du PLQ N° 28748-215 dans lequel le bâtiment figure comme «construction existante maintenue dans son gabarit et son affectation».
- 1998 Le 11 février, vote par le Conseil municipal du crédit d'études d'un montant de 40 000 francs destiné à l'étude de la rénovation de l'immeuble.
- 2002 Le 25 mai, vote par le Conseil municipal d'un crédit d'études complémentaire de 142 000 francs.
- 2002 Le 18 novembre, le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie mandate, sur appel d'offres, l'atelier d'architecture Archiconcept A33 Jean Zryd et Maurice Sauthier SA.

### Notice historique

C'est en 1912 que l'architecte Edmond Fatio construisit le bâtiment pour le compte de la Société Coopérative Suisse de Consommation qui avait acquis le bien-fonds en 1907 en vue d'y édifier des équipements destinés aux transports et livraisons.

L'édifice à l'usage de dépendances et de logements fut implanté en front de rue sur la parcelle délimitée au nord par l'avenue Giuseppe-Motta et au sud par la rue Chandieu et vint s'articuler avec deux corps de bâtiments oblongs préexistants. Le large porche marquant l'axe de la façade, emprunté par des attelages, donnait accès à une allée centrale couverte d'une grande verrière, de part et d'autre de laquelle étaient disposées remises à chars et écuries.

Exemple assez inhabituel du travail de l'architecte Edmond Fatio connu pour les nombreuses villas de style pittoresque et régionaliste qu'il a réalisées à Genève et ailleurs en Suisse, le bâtiment constitue un des rares exemples d'édifice genevois de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle dont l'expression formelle emprunte aux modèles de l'architecture classiques genevoise.

La maison qui abritait initialement une sellerie, une salle d'attente et des logements probablement destinés à des employés de la coopérative, conserve aujourd'hui sa typologie d'origine.

Les façades, quant à elles, sur rue comme sur cour, n'ont subi aucune transformation sérieuse qui aurait pu les altérer. L'inscription qui surmontait le porche et désignait la Société Coopérative Suisse de Consommation a disparu et quelques menuiseries de fenêtres ont été remplacées.

### **Obligations légales et de sécurité**

La réalisation de ces travaux répond, d'une part, à l'obligation légale qu'a un propriétaire d'entretenir son bâtiment, aux termes des normes en matière de responsabilité civile (plus particulièrement l'article 58 du Code des obligations), et, d'autre part, à celle d'assurer la sécurité des locataires et des passants.

### **Description de l'ouvrage, caractéristiques et descriptif des travaux**

L'immeuble dont le plan rectangulaire est de faible profondeur a une surface cadastrée de 191 m<sup>2</sup> (y compris passage couvert) et comprend 6 appartements.

Le rez-de-chaussée et le sous-sol se composent de deux corps de bâtiment, séparés par le passage couvert. Les locaux côté nord-est disposent de leurs propres escaliers d'accès depuis la cour. Le corps sud-ouest loge la cage d'escalier principale.

Au sous-sol se trouvent des caves ainsi que le local chaufferie côté sud-ouest. Chacun des deux corps du rez-de-chaussée surélevé abrite un logement de 3 pièces. L'entrée, située dans le passage, donne sur la cage d'escalier éclairée sur la façade côté rue. A l'étage, un couloir central distribue deux logements, l'un de 4 pièces, l'autre de 5 pièces. Le même plan est repris au niveau des combles occupés par un logement de 3 pièces, un logement de 4 pièces, une buanderie et une chambre individuelle éclairée par l'œil de bœuf du fronton. Au niveau des surcombles se trouvent des greniers et un local d'étendage.

La structure porteuse composée de murs en maçonnerie crépie, soubassements en moellons du Salève et de Thoiry, dalles en béton armé, charpente traditionnelle en bois, escalier en granit, est demeurée saine, mis à part un mur de refend présentant un désordre statique suite à une transformation arbitraire. Certains éléments de la modénature comprenant encadrements, tablettes, chaînages, cordons, parties sculptées en molasse de Berne ont été ragréés au ciment.

### **Programme**

Les travaux porteront sur une rénovation générale de l'enveloppe du bâtiment ainsi que sur des interventions légères dans les appartements, tout en assurant la préservation et la mise en valeur de la substance historique. La mise en conformité aux normes de sécurité et l'amélioration de la thermique du bâtiment, dans un immeuble de cette époque, ont été un souci permanent lors de l'élaboration du projet comprenant:

- l'agrandissement de l'appartement de 3 pièces aux combles en lui adjoignant l'actuelle buanderie qui est déplacée au sous-sol;

- l'agrandissement de l'appartement de 4 pièces aux combles en lui adjoignant la chambre individuelle laissée vacante;
- la rénovation complète des cuisines et salles de bains;
- la reprise complète des installations sanitaires, l'adaptation des installations de chauffage, la réfection et la mise aux normes des installations électriques;
- l'installation de doubles fenêtres isolantes, l'isolation de la dalle sur sous-sol et de la dalle sur le passage ainsi que du plancher des greniers, l'isolation des brisis de la couverture.

### **Descriptif des travaux**

#### *Enveloppe extérieure*

Toiture: dépose des tuiles plates, tri et mise en dépôt, éventuellement remplacement ou réparation de pièces de charpente telles que têtes de chevrons ou berceaux, traitement fongicide et insecticide de l'ensemble de la charpente, isolation des brisis entre chevrons. Réfection de la couverture comprenant pare-vapeur, sous-couverture, contre-lattage, lattage et tuiles récupérées, complétées par des tuiles neuves dans la zone des brisis.

Remplacement de toutes les ferblanteries en cuivre endommagées: chéneaux, couloirs, descentes, garnitures de lucarnes.

Façades rue, cour, pignon, passage: piquage des crépis, rhabillage des fissures et joints des maçonneries à la chaux. Crépissage isolant à la chaux de l'ensemble.

Lavage du soubassement et des emmarchements en calcaire. Traitement des parties en pierre de taille telles que tablettes, cordons, jambages, comprenant le changement des éléments en molasse désagrégés par de la molasse de Massongy. Ravalement traditionnel de l'ensemble (arche, encadrements, fronton, chaînages).

Evacuation des verrières sur cour.

Restauration des menuiseries extérieures, révision des fenêtres en chêne, portes d'entrée, volets et stores en bois. Pose de doubles fenêtres à verres isolants en chêne verni dans les embrasures intérieures, y compris tablettes, selon prescriptions en vigueur. Remplacement des vitrages des lucarnes par des fenêtres en chêne à vitrages isolants.

Ponçage et masticage des fenêtres et portes existantes, application de 2 couches de vernis.

Dépose des volets et des stores en bois, remise en état, contrôle de ferments. Décapage, ponçage et imprégnation, application de 2 couches d'email synthétique sur les volets.

Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

Peinture des berceaux.

Aménagements extérieurs: reprises des canalisations et mise en système séparatif des réseaux eaux claires et eaux usées avec raccordement sur l'avenue Giuseppe-Motta.

Remise en état des plates-bandes devant l'immeuble côté rue.

### *Rénovations intérieures*

Réfection de la peinture de la cage d'escalier, soit murs, plafonds, paillasses et garde-corps. Décapage des portes palières, application d'une couche de fond et de 2 couches de vernis teinté.

Application de 2 couches de dispersion au sous-sol dans la buanderie.

Démolition et reconstruction à neuf des salles de bains, W.-C. ainsi que des cuisines. Construction de gaines techniques et de galandages entre cuisines et salles de bains en carreaux de plâtre d'épaisseur 8 cm. Pose de faux plafonds en plâtre dans les zones sanitaires.

Pose de revêtements de sols et murs en carrelages et faïences, limité à l'entre-meubles dans les cuisines. Application de peinture émail synthétique sur les murs et plafonds.

Fourniture et pose d'agencements de cuisine composés d'éléments hauts et bas, d'un évier inox et d'une tablette de travail.

Construction de cloisons et pose de parquet dans les deux pièces intégrées aux logements des combles.

Décapage des boiseries, application d'une couche de fond et de 2 couches d'émail synthétique satiné.

Peinture des plafonds existants et des faux plafonds des sanitaires.

Réparation des parquets à lames de chêne après travaux dans tous les appartements. Ponçage et imprégnation de 2 couches de vernis.

La partie froide des combles (surcombles) restera affectée à des greniers.

### **Concept énergétique**

L'objectif est de proposer des mesures visant à abaisser l'indice énergétique, conformément à la stratégie adoptée par la Ville de Genève «100% renouvelable en 2050 pour les besoins en chauffage de ses bâtiments». L'objectif fixé dans un cadre de rénovation est de diminuer de 50% les consommations d'énergie de chauffage.

Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

Le programme tel que proposé ci-dessous permettra à la fois:

- d'atteindre cet objectif, correspondant au standard Minergie (passage d'un indice de dépense d'énergie de 600 MJ/m<sup>2</sup>.an à 300 MJ/m<sup>2</sup>.an);
- d'améliorer sensiblement le confort d'occupation des locaux;
- de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> d'environ 12 tonnes/an.

A noter qu'il n'existe pas sur ce bâtiment de potentiels solaire ou de récupération d'eau de pluie exploitable.

#### *Enveloppe du bâtiment*

Les améliorations consisteront en:

- la pose de doubles fenêtres à verres isolants dans les embrasures intérieures;
- l'isolation de la dalle sur sous-sol et du plafond dans le passage du rez-de-chaussée;
- l'isolation de la façade pignon par du crépi isolant;
- l'isolation du plancher des combles.

#### *Chauffage*

*Production de chaleur:* la chaufferie a été entièrement rénovée en 1993 et est en bon état de fonctionnement. Elle ne nécessite aucune intervention particulière.

*Distribution de chaleur:* des vannes thermostatiques seront installées sur les radiateurs actuellement dépourvus de cet équipement.

#### *Ventilation*

Afin de limiter les déperditions de chaleur par le renouvellement d'air, une ventilation double flux à récupération de chaleur sera installée pour l'ensemble des logements.

#### *Electricité*

L'ensemble des installations électriques sera refait et mis en conformité. Pose de nouveaux tableaux et compteurs; depuis l'alimentation générale, les installations seront apparentes, à l'exception des parties transformées où elles seront encastrées.

Les appareils et les installations sont conçus de façon à limiter la consommation d'électricité dans le sens de la recommandation SIA 380/4. Il est notamment prévu d'optimiser l'éclairage de la cage d'escalier par l'installation d'un

## Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

dispositif d'extinction et d'allumage automatique de l'éclairage des parties communes.

En outre, les appareils électriques fournis par la Ville de Genève seront choisis parmi ceux ayant les meilleurs rendements énergétiques, classe AA de l'étiquette énergie.

*Sanitaire*

Reprise complète des installations sanitaires, mise en place d'une distribution d'eau chaude centralisée, en remplacement des bouilleurs individuels. Création de nouvelles évacuations et de nouveaux branchements des conduits d'eaux usées ainsi que de nouvelles alimentations d'eaux chaude et froide. Fourniture et pose d'appareils sanitaires neufs.

Les appartements seront équipés d'un sous-compteur d'eau chaude.

Afin de limiter les consommations d'eau, les robinetteries et la chasse d'eau seront équipées et réglées de façon optimale.

**Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève**

Amélioration de l'habitabilité et du confort d'occupation des logements.

Diminution d'un facteur 2 des impacts environnementaux et des charges liés au chauffage des locaux.

De plus, une attention particulière a été portée sur le choix des matériaux de construction:

- crépi isolant composé de chaux naturelle et de ciment teinté dans la masse;
- utilisation de produits à l'eau pour la vitrification et le vernissage du bois (meubles, huisseries);
- prise en compte obligatoire de la liste rouge publiée par le DCTI (liste des substances toxiques prohibées dans les matériaux de construction);
- application des recommandations publiées par Eco-bau (disponibles en français sur le site internet [www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch), rubrique «Fiches CFC»).

**Programme et surfaces – Surfaces nettes selon la norme SIA 416**

	$m^2$	$m^2$	$m^2$
<u>Sous-sol</u>			106,20
Circulation et escalier		17,10	
Chaufferie		10,80	
Buanderie		7,90	
Six caves		70,40	

<u>Rez-de-chaussée</u>			109.80
Passage couvert	40		
Escalier		10.90	
Appartement 3 pièces		42.40	
Appartement 3 pièces		56.50	
<u>1<sup>er</sup> étage</u>			152.20
Escalier, palier		15.00	
Appartement 4 pièces		58.20	
Appartement 5 pièces		79.00	
<u>2<sup>e</sup> étage</u>			150.10
Escalier, palier		17.40	
Appartement 4 pièces		57.10	
Appartement 5 pièces		75.60	
<u>Combles</u>			120.40
Escalier, couloir		23.30	
Six greniers		61.70	
Etendage		35.40	
Surface nette totale			638.70
Surface brute au sol (non compris passage couvert de 40 m <sup>2</sup> )			<u>151.00</u>

### Estimation des coûts selon code CFE

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
A	<u>Terrain</u> Parcelle 3027, feuille 26, commune de Genève, section Petit-Saconnex				P.M.
B	<u>Travaux préparatoires</u>				127 400
B0	Installations communes de chantier	%	1 079 900	1,83	19 800
B1	Défrichages, démolitions, démontages	global	1	35 500	35 500
B3	Adaptations définitives de conduites et de voie de circulation	global	1	72 100	72 100
C	<u>Installations de chantier, échafaudages</u>				33 400
C1	Echafaudages de façade	m <sup>2</sup>	670.00	46,72	31 300
C2	Autres échafaudages	m <sup>2</sup>	845.70	2,48	2 100
E	<u>Gros œuvre</u>				483 700
E0	Dalles, escaliers, balcons	m <sup>2</sup>	283.00	96,82	27 400
E1	Toitures	m <sup>2</sup>	490.00	266,53	130 600
E4	Parois extérieures des rez et étages	m <sup>2</sup>	454.00	447,14	203 000
E5	Fenêtres, portes extérieures	m <sup>2</sup>	106.00	1 157,55	122 700

## Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

I	<u>Installations</u>				223 400
I0	Courant fort	m <sup>2</sup>	845.70	92,94	78 600
I1	Télécommunication, sécurité	m <sup>2</sup>	845.70	17,02	14 400
I2	Chauffage	m <sup>2</sup>	632.00	7,75	4 900
I3	Ventilation conditionnement d'air	m <sup>3</sup>	1.00	19 800	19 800
I4	Sanitaire	pièce	27	3 914,81	105 700
M	<u>Aménagements intérieurs</u>				206 700
M0	Travaux complémentaires généraux Assèchement et nettoyage du bâtiment installations de chantier et échafaudages	%	185 300	11,55	21 400
M1	Cloisons, portes intérieures	m <sup>2</sup>	210.00	158,57	33 300
M3	Revêtements de sols	m <sup>2</sup>	233.00	176,82	41 200
M4	Revêtements de parois	m <sup>2</sup>	727.00	67,40	49 000
M5	Plafonds	m <sup>2</sup>	307.00	90,23	27 700
M6	Equipements fixes	global	1	8 500	8 500
M7	Cuisines domestiques	pièce	6	4 266,67	25 600
T	<u>Aménagements extérieurs</u>				5 300
T4	Espaces verts	global	1	5 300	5 300
B-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				1 079 900
V	<u>Frais secondaires</u>				28 700
V0	Frais secondaires généraux (B-T)	%	2.36	1 079 900	25 500
V2	Autorisations, taxes (B-T)	%	0.29	1 079 900	3 200
W	<u>Honoraires</u>				180 000
W1	Honoraires travaux préparatoires (B)	%	25.90	127 400	33 000
	– architecte			17 300	
	– ingénieur civil			2 600	
	– ingénieur électricien			6 800	
	– ingénieur chauffage-ventilation-sanitaire			6 300	
W2	Honoraires ouvrages et aménagements ext. (C-M)	%	15.50	947 200	147 000
	– architecte			127 300	
	– ingénieur civil			7 500	
	– ingénieur électricien			6 000	
	– ingénieur chauffage-ventilation-sanitaire			6 200	
B-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				1 288 600
X	<u>Compte d'attente et imprévus</u>				68 400
X2	Imprévus	%	5.31	1 288 600	68 400
B-X	Coût total de la rénovation (HT)				1 357 000

Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>			
Z0	Appliquée sur positions B-X, 1 357 000			
	soit 103 132 admis à	%	7.60	1 357 000
				<u>103 000</u>
B-Z	Coût total de la rénovation (TTC)			1 460 000
ZZ	<u>Frais administratifs et fonciers</u>			40 400
ZZ0	Intérêts intercalaires			
	<i>[Taux DSF (3% + 0,5%) x (B-Z) / 2 x durée en mois/12]</i>			
	<i><math>\frac{3,50}{100} \times \frac{1\,460\,000}{2} \times \frac{12}{12}</math></i>			
	soit 25 550 admis à	global		25 600
ZZ1	Fonds d'art contemporain 1% de ((B-Z) + ZZ0)			
	soit 14 856 admis à	global		<u>14 800</u>
B-ZZ	Coût général de l'opération (TTC)			1 500 400
	A déduire			
	- Ligne budgétaire du crédit d'études N° 300			
	voté par le Conseil municipal le 10 février 1998,			
	sous la rubrique PFI 012.062.01			- 40 000
	- Ligne budgétaire du crédit d'études N° 175			
	voté par le Conseil municipal le 25 mai 2002,			
	sous la rubrique PFI 012.062.02			<u>- 142 000</u>
	Total du crédit demandé			<u>1 318 400</u>

### Validité des coûts

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'octobre 2006 et ne comprennent aucune variation.

### Valeurs statistiques

*Selon CFE, norme SIA 416*

Surface de plancher SPB (brute)	845,70 m <sup>2</sup>
Surface utile	544,20 m <sup>2</sup>
Volume Bâti VB	2 420,00 m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>2</sup> de plancher	HT 1 294,00/m <sup>2</sup>
<i>(CFE C+E+I+M+W2) / SPB = 1 094 200 / 845,70</i>	

### Subventions

Ces travaux ne font l'objet d'aucune subvention. Le DCTI n'entre plus en matière sur les demandes de subvention faites par la Ville de Genève concernant la restauration de bâtiments à vocation d'habitation (LPMNS L 4 05).

**Autorisation de construire**

Ce projet de rénovation fait l'objet d'une autorisation de construire N° DD 100825-6, délivrée le 2 février 2007 et entrée en force le 5 mars 2007.

**Information aux locataires**

Conformément à l'article 43 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR), les locataires de l'immeuble ont été avertis des travaux envisagés, par lettre du 23 novembre 2006 de la Gérance immobilière municipale. Ils ont par ailleurs été informés que de nouveaux baux seront conclus ou qu'une majoration de loyer leur sera adressée à la fin des travaux, étant rappelé que le règlement municipal en vigueur au moment de la conclusion du contrat demeurait réservé.

**Fixation des loyers après travaux**

Comme expliqué dans le préambule de la présente proposition, l'immeuble n'a vraisemblablement jamais été rénové. Le bâtiment est donc caractérisé par un retard dans son entretien. Pour cette raison, il est justifié de considérer qu'une part majoritaire du coût de la remise en état doit être dévolue à un entretien différé, non répercutable sur les loyers. Dans le plan financier du 30 juin 2006 ci-annexé, le 42,13% des travaux est donc rentabilisé et répercuté sur le calcul des loyers.

L'amortissement se fait sur 30 ans.

Le calcul des loyers tient compte de l'application de la LDTR, de la jurisprudence du Tribunal fédéral relative au Titre huitième du Code des obligations (CO, art. 253 et ss), ainsi que de l'Ordonnance du 9 mai 1990 sur le bail à loyer et le bail à ferme d'habitation et de locaux commerciaux (OBLF).

On notera enfin que le plan financier ci-annexé fait partie intégrante de l'autorisation de construire N° DD 100825-6.

**Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 8 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 12 mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fin 2009.

**Régime foncier**

L'immeuble avenue Giuseppe-Motta 20 est situé en zone de développement 3, sur la parcelle 3027, feuille 26 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Sacconnex, propriété de la Ville de Genève.

**Référence au 2<sup>e</sup> plan financier d'investissements 2007-2018**

Cet objet est prévu sous le numéro 012.062.03 du 2<sup>e</sup> plan financier d'investissements 2007-2018 pour un montant de 1 618 000 francs.

De plus, cet objet est au bénéfice de 2 crédits d'études préalablement votés pour un montant de 40 000 francs: PR-300 votée par le Conseil municipal le 10 février 1998 sous le N° PFI 012.062.01, et pour un montant de 142 000 francs: PR-175 votée par le Conseil municipal le 25 mai 2002 sous le N° PFI 012.062.02, soit un total de 1 800 000 francs.

**Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

– Location annuelle		– 77 652
– Charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.)	3 500	
– Salaire concierge	6 000	9 500

Charge financière annuelle sur 1 500 400 francs

comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement  
au moyen de 30 annuités

76 549

Soit au total

8 397

**Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté suivant:

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier:* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 318 400 francs destiné à la rénovation de l'immeuble d'habitation situé avenue

## Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

Giuseppe-Motta 20, en zone de développement 3, sur la parcelle 3027, feuille 26 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève.

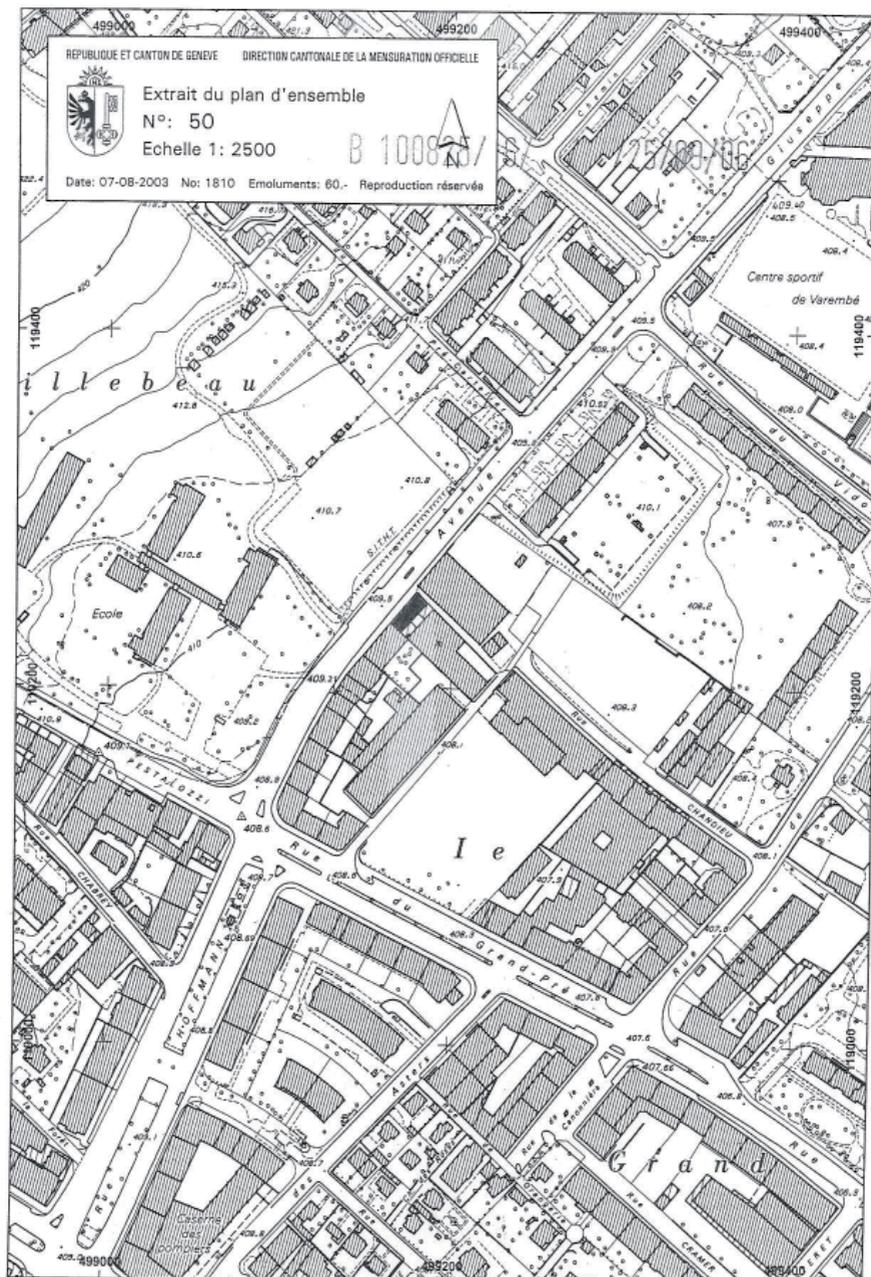
*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 318 400 francs.

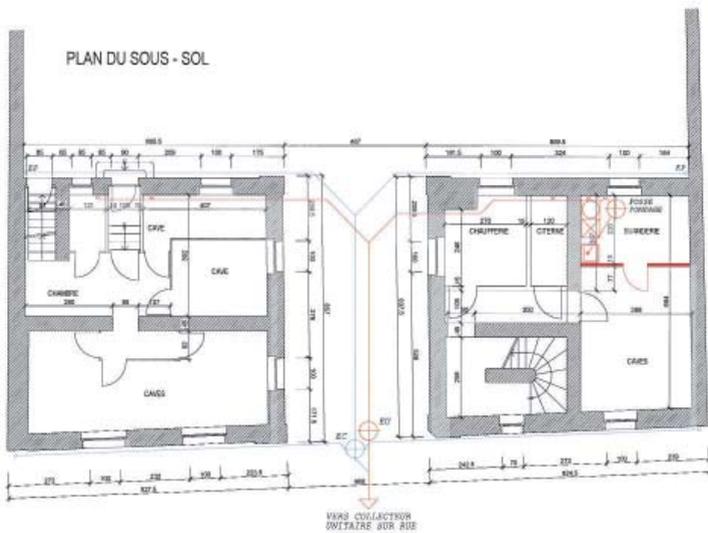
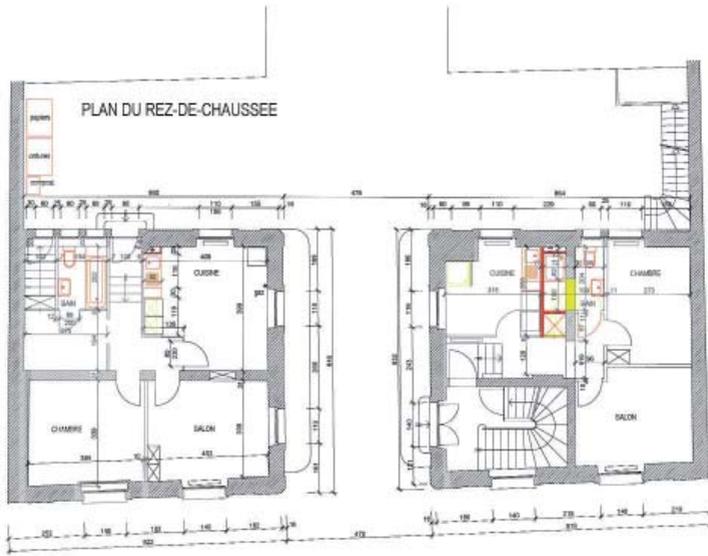
*Art. 3.* – Un montant de 14 800 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

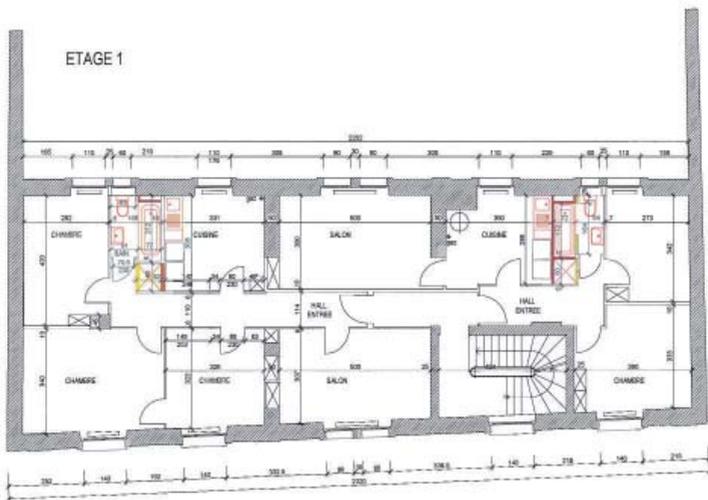
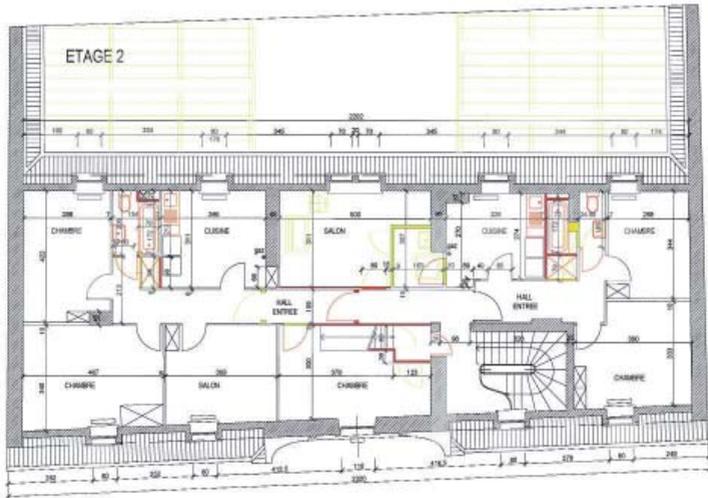
*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 40 000 francs du crédit d'études N° 300 voté par le Conseil municipal le 10 février 1998 et le montant de 142 000 francs du crédit d'études N° 175 voté par le Conseil municipal le 25 mai 2002, soit un montant total de 1 500 400 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier.

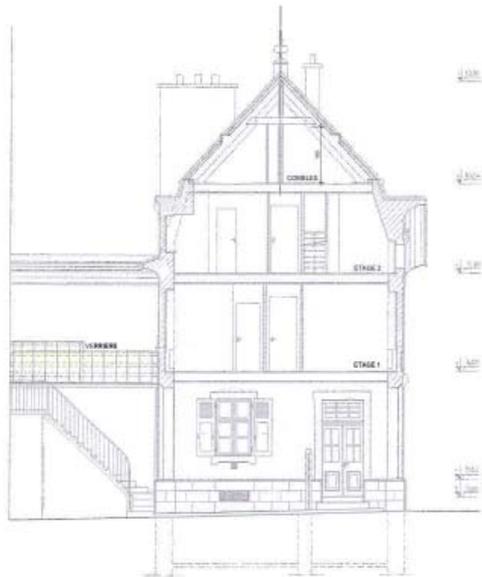
*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle concernée permettant la réalisation de cette opération.

- Annexes:*
- Plan de situation, éch. 1 : 2500
  - Plans du bâtiment
  - Photographies de l'état existant
  - Plan financier, 30 juin 2006









COUPE A-A



FACADE NORD





FACADE SUR COUR



FACADE SUR AVENUE GIUSEPPE MOTTA





Façade principale



Détail façade principale



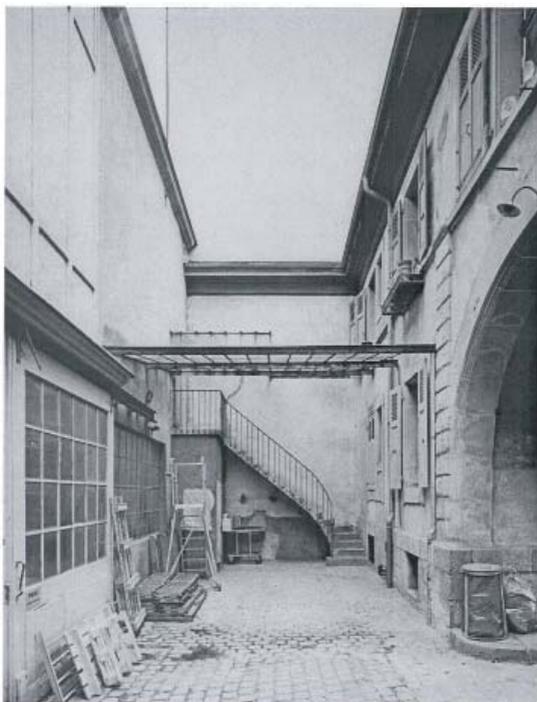
Vue générale



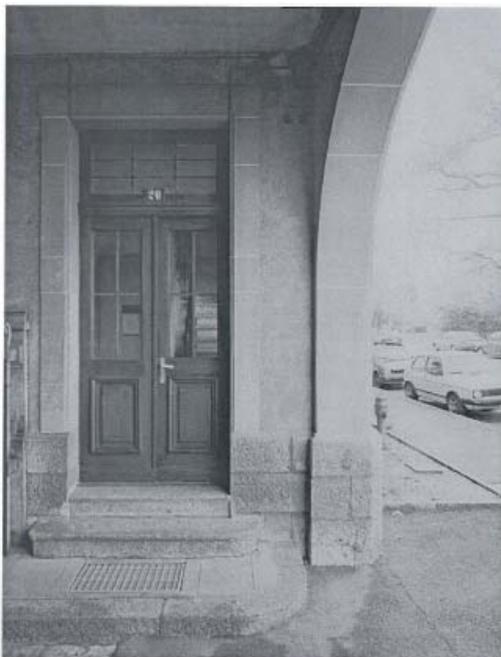
Détail de la toiture



Vue de la façade cour



Vue de la cour intérieure



Porte d'entrée sous le passage couvert



Cage d'escalier

## RUE GIUSEPPE-MOTTA 20

### PLAN FINANCIER

Rénovation légère de l'immeuble

Calcul du loyer après travaux en tenant compte de l'état locatif actuel,  
 des travaux rentabilisés à 42.13 % et amortis sur 30 ans

#### A. LOCAUX CONTENUS DANS LE BATIMENT (avant travaux)

Parkings	cases	2
Dépôts	m2	7
Logements	pièces	22

#### B. INVESTISSEMENT

Coût de la construction	1'369'900
(y compris intérêts intercalaires 1'330'000/2x12/12x3%)	
Dont le 42.13% représente	577'125
Montant des travaux à prendre en considération	577'125

#### C. EXPLOITATION

Taux de rendement 3%/2	1.50%			76'440
Amortissement sur 30 ans	3.33%			
Charges d'exploitation	0.48%			
Rendement total des travaux	5.32%	x	577'125 =	30'684
Etat locatif actuel				45'756
(soit 45'756.- pour 22 pièces, 1'942.36/pce/an, + parkings et dépôt)				
Etat locatif après travaux				76'440

#### D. ETAT LOCATIF

Parkings	cases	2 x	1800	3'600	76'440
Dépôts	m2	7 x	120	840	
Logements	pièces	24 x	3'000	72'000	
Total				76'440	

Les loyers fixés à un montant égal ou supérieur à Fr. 3'100/pièce/an avant travaux resteront inchangés

Créé le : Imprimé le :  
 30-juin-2006 18-août-2006

Modifié le :

*Préconsultation*

**M. Robert Pattaroni (DC).** Le Parti démocrate-chrétien renverra cette proposition en commission, mais il nous intéresserait de savoir quel est le contexte de cette proposition, puisque, comme chacun le sait, cet immeuble est lié au site appelé Mottattom. Depuis quelques années, diverses activités se sont développées à cet endroit, des activités artistiques, apparemment intéressantes, et qui, pour le moment du moins, n'ont pas eu à défrayer la chronique. Je pense que le Conseil administratif a dû prendre en compte cet élément et nous aimerions d'emblée, avant le renvoi en commission, entendre le magistrat à ce sujet.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** Le groupe socialiste salue le fait que des logements seront rénovés, mais il reste un peu sur sa faim. Effectivement, comme vient de dire le préopinant, ce bâtiment est un ensemble avec Mottattom et comme nous savons que le contrat de Mottattom se terminera à la fin de 2008, nous souhaiterions avoir des explications de la part du magistrat pour savoir pourquoi la totalité de la rénovation ne nous est pas proposée. Cela veut dire qu'il faudra renvoyer deux objets en commission, ce qui ne satisfait pas le groupe socialiste.

En l'état, nous proposerons de renvoyer la proposition au Conseil administratif, parce que même si nous saluons le fait qu'il y aura des rénovations, nous souhaitons vraiment avoir plus d'explications sur la bâtisse dans son ensemble.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je réponds aux préoccupations exprimées, à juste titre d'ailleurs, par les préopinants. Quand je suis arrivé dans ce département, à moins de choses extraordinaires qui m'auraient fortement déplu, j'ai eu comme principe de ne pas casser la dynamique, parce que je sais à quel point il est difficile d'élaborer un projet. Ce projet-là me paraissait conforme à un certain nombre de principes, notamment la rénovation de notre patrimoine. Je vous ai donc soumis cette proposition PR-567.

Pour vous répondre concrètement, après analyse, j'ai rencontré les délégués de l'association Mottattom et je leur ai dit que, du point de vue technique et énergétique, le bâtiment ne pouvait pas être rénové, parce que cela nous coûterait une fortune. Il existe un plan localisé de quartier en force, nous avons la possibilité à la fois de construire des logements bon marché et peut-être d'intégrer les activités de Mottattom dans ce nouveau complexe. C'est le projet actuellement à l'étude dans le département. Mais ce projet de rénovation est un projet en tant que tel et ne concerne pas le bâtiment de Mottattom. Ce projet me paraissait pouvoir aller de l'avant.

## Proposition: rénovation de l'immeuble de l'avenue Giuseppe-Motta 20

Je ne pense pas qu'il soit souhaitable de nous renvoyer la proposition, parce que nous ferions le même travail, il n'y a rien à dire de plus sur ce bâtiment en l'état actuel. Je le répète, la mise en œuvre d'un certain nombre de projets pour entretenir notre patrimoine fait partie d'une volonté du Conseil administratif et de moi-même. Toujours est-il que si, en commission, vous jugez que ce projet peut attendre, je ferai avec.

**M. Robert Pattaroni (DC).** Sur la base des explications qui ont été données, nous demandons le renvoi de la proposition à la commission du logement.

**M<sup>me</sup> Annina Pfund (S).** Après les explications de M. Pagani, nous sommes soulagés de savoir qu'une réflexion a été faite, également au sujet de Mottattom. Personnellement, je la trouve moyennement satisfaisante, mais nous sommes d'accord de renvoyer cette proposition pour étude à la commission du logement. Nous aurons peut-être plus d'informations en ce qui concerne Mottattom, sur ce qui s'est dit ainsi que sur d'autres aspects.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Le groupe des Verts souhaite le renvoi de cette proposition à la commission du logement. Nous avons été intéressés par les propos de M. Pagani et nous sommes persuadés qu'il pourra nous donner d'autres arguments. Nous sommes également conscients de la globalité du projet et nous souhaitons donc en discuter dans le cadre de la commission du logement.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission du logement sont acceptés à l'unanimité.

- 11. Proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 627 700 francs destinés aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment, à la restauration des toiles du grand salon et à la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, soit:**
- I. un crédit de 2 268 500 francs destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment ainsi qu'à la remise en état du mur d'enceinte;**
  - II. un crédit de 359 200 francs destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon (PR-568).**

### **Préambule**

Le domaine de Pregny-La Tour s'étend sur une parcelle de forme triangulaire délimitée par les voies CFF, le chemin de l'Impératrice et la propriété de Penthes dont il constitue en quelque sorte la suite sur sa partie inférieure. Orienté est-sud-est, il jouit d'une vue exceptionnelle sur le lac, les Voirons et les Alpes de Savoie.

Le complexe de bâtiments implanté dans le haut de la parcelle se compose du château et de ses dépendances.

Le château est constitué de trois étages, d'un comble, d'un surcomble et d'un sous-sol partiellement excavé. On dénombre une cinquantaine de pièces dont la partie la plus remarquable est le grand salon situé au premier étage. Ce salon possède un décor de stuc et un cycle de marines réalisés durant la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Les façades et la toiture du château sont dans un état de vétusté qui nécessite d'importants travaux de rénovation. Les peintures dans le grand salon sont également très dégradées.

Enfin, le mur d'enceinte présente des niveaux de dégradations très divers qui vont d'une simple érosion des joints jusqu'à la dislocation complète de certaines parties.

### Historique de l'opération

- 1954 Arrêté de classement le 26 juin pour la parcelle, le château et les dépendances.
- 1983 La Ville de Genève achète la propriété pour un montant de 12 000 000 de francs.  
La mission permanente d'Italie devient locataire.
- 10.02.1998 Crédit d'études pour la restauration du bâtiment voté par le Conseil municipal (PR-300 de 60 000 francs).
- 25.05.2002 Crédit d'études complémentaire voté par le Conseil municipal (PR-175 de 127 500 francs).

### Notice historique

Le «château» est l'un des plus remarquables bâtiments du patrimoine municipal. Il offre une richesse de témoignages architecturaux, artistiques et historiques dont peu d'édifices peuvent s'enorgueillir, qualité qui lui a valu d'être classé monument historique.

Sa situation particulière à la limite extérieure des Franchises, soit hors du territoire de la République, attirera l'attention d'une des figures marquantes de l'histoire genevoise, Ami Perrin, chef du parti libertain, opposé aux Réformateurs. Il y élira domicile, offrant par la même occasion un refuge potentiel à ses amis. Le fonds, de franc-alleu et de plus de 13 hectares de superficie, se compose alors d'une maison haute avec dépendances, jardin, courtine mais aussi terres, hutins, vignes et prés.

En 1616, la maison est rehaussée et en 1630 augmentée, semble-t-il, d'un corps latéral. L'aspect actuel du bâtiment remonte à la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, période où Pregny-la-Tour devient propriété d'un riche notable genevois, Alexandre Sales. Sans démolir l'existant, Sales donne à l'édifice une allure de grande demeure classique, articulée en un corps central doté d'ailes latérales, coiffée d'une haute toiture d'ardoises. Ce remodellement extérieur se double d'une campagne de décoration intérieure. Menuisiers, stucateurs et peintres exécutent un décor de prestige: boiseries aux moulures Louis XV, riches motifs stuqués des plafonds et trumeaux de cheminée, délicates peintures de dessus-de-porte. Le point d'orgue est atteint dans le grand salon où se développe un ensemble exceptionnel de peintures sur toile représentant des marines, d'influences hollandaise et française. C'est cette maison qu'habiteront brièvement Joséphine de Beauharnais, puis sa fille Hortense; propriétaires de 1811 à 1817, elles légueront au bâtiment le nom illustre de «château de l'Impératrice».

Quelques interventions, mineures, ont eu lieu au cours du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle.

### **Exposé des motifs**

Depuis son acquisition en 1983 par la Ville de Genève, le château n'a fait l'objet que d'interventions ponctuelles d'entretien courant, sa dernière véritable rénovation se situant vers 1954.

La molasse d'une manière générale présente, tant en fond de murs qu'en sculpture, des parties fortement désagrégées. Elle a beaucoup souffert des attaques conjuguées de l'eau, du gel et du vent et les surfaces sont érodées. Certains éléments sculptés ont partiellement disparu. L'état général est très critique et de nombreuses zones sont en voie de délabrement. La surface de la molasse est passablement pulvérulente.

Quant au mur d'enceinte, qui fait partie intégrante de l'ensemble classé, son état très détérioré demande des travaux de consolidation.

Le diagnostic sur l'état des toiles du grand salon révèle l'étendue des dégradations: les vernis sont oxydés et sales, occultant la couleur et la luminosité, les toiles présentent des traces de coups, des éraflures et des déchirures. Certaines déformations sont perceptibles ainsi que des pertes d'adhérence ponctuelles.

En restaurant l'enveloppe de ce bâtiment classé, les peintures marines et le mur d'enceinte, la Ville de Genève assurera la préservation de l'une des rares maisons de maîtres genevoises possédant encore d'importants décors du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'intérieur du bâtiment est en bon état général, les interventions d'entretien courant sont régulièrement effectuées par le Service des bâtiments.

Le réseau électrique est à niveau et fait l'objet des contrôles usuels, les locaux sanitaires et deux cuisines, ainsi que l'installation de production de chaleur ont été rénovés au début des années 2000.

### **Obligations légales**

La réalisation de ces travaux répond à l'obligation légale incombant au Conseil administratif de conserver les biens communaux (loi sur l'administration des communes, B 6 05, art. 48).

Cette opération s'inscrit en outre dans la volonté manifestée par le Conseil administratif d'accentuer ses efforts en matière de rénovation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.

### **Descriptif des travaux**

Le programme de travaux se décompose ainsi:

- la rénovation de l'enveloppe du bâtiment et des aménagements extérieurs aux abords immédiats du bâtiment comprenant:
  - le piquage complet du crépi jusqu'à la maçonnerie
  - la réfection complète de la molasse des chaînages et des embrasures
  - le traitement de la charpente et la reprise des éléments endommagés
  - le remplacement de la couverture en ardoise par une couverture du même type
  - l'isolation du plancher des combles
  - la pose d'une nouvelle ferblanterie en cuivre étamé
  - le remplacement de l'avant-toit de l'entrée
  - la restauration des fenêtres en noyer et des volets
  - la création d'un accès pour personnes handicapées par la restitution d'une porte-fenêtre sur la façade nord-ouest permettant un accès à niveau
  - la reprise des pourtours immédiats du château, afin de retrouver leur niveau originel, qui inclus la mise en place de trois marches d'escalier au niveau de la porte principale;
- la restauration du mur d'enceinte sur toute sa longueur en prévoyant:
  - le piquage des crépis et des joints dégradés
  - le jointement des moellons, la pose de couvertines
  - le crépissage du mur comme à son origine;
- la restauration des toiles du grand salon comprenant:
  - la dépose et le déclouage des toiles
  - la réparation des déchirures
  - l'allègement des vernis
  - l'intégration chromatique des lacunes picturales
  - la pose de toiles de protection
  - le vernissage complet.

Le parquet ainsi que les boiseries du grand salon seront également restaurés.

Pour mener à bien cette restauration, il est proposé de faire appel à des artisans spécialisés tels que:

- des sculpteurs sur pierre pour la reconstitution des éléments sculptés trop altérés pour être conservés;
- des tailleurs de pierre pour la restauration des assises en molasse et la mise en place des nouvelles pièces pour les éléments sculptés à reconstituer;
- un spécialiste en crépis anciens pour le piquage et la réfection du crépi;
- un menuisier spécialisé pour la restauration des fenêtres existantes en noyer.

Pour la réfection du grand salon et principalement des marines murales, il est proposé de s'adresser à un conservateur-restaurateur de peintures.

La mission permanente d'Italie poursuivra son activité pendant la durée des travaux. Par conséquent, des installations provisoires seront mises en place pour assurer son fonctionnement et sa sécurité.

### Concept énergétique

Le bâtiment étant classé, une demande de dérogation a été présentée au Service cantonal de l'énergie dans le cadre de la requête en autorisation de construire.

Seules l'isolation du plancher des combles et la pose de joints sur les menuiseries existantes ont pu être envisagées en terme d'optimisation thermique du bâtiment.

La pose de nouveaux vitrages et d'un crépi isolants est incompatible avec la qualité patrimoniale du bâtiment.

### Programme et surfaces

#### *Château:*

*Les pièces indiquées **en gras** sont celles qui seront touchées par la rénovation.*

#### Sous-sol:

- une cave voûtée

#### Rez-de-chaussée:

- une entrée-hall avec escalier principal
- une réception
- un petit salon
- **un salon-bureau** **61 m<sup>2</sup>**
- **une entrée d'accès pour personnes handicapées** **15 m<sup>2</sup>**
- 7 bureaux
- une cuisine
- un W.-C.

#### Premier étage:

- un hall avec escalier principal
- **un grand salon** **63 m<sup>2</sup>**
- 10 bureaux
- un W.-C.

Deuxième étage:

- un appartement du gardien
- l'accès aux combles
- 12 bureaux
- réduits
- un W.-C.

Combles:

- **un grenier** **249 m<sup>2</sup>**

**Estimation des coûts selon code CFE**

*Crédit I: Rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs et remise en état du mur d'enceinte*

CFE	Libellé	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total arrondi
1.	<i>Rénovation de l'enveloppe du Château et des aménagements extérieurs</i>				
A	<u>Terrain</u>				
	Parcelle N° 438, feuille 35				
	Commune de Pregny-Chambésy				
	Coût déjà amorti			p.m.	p.m.
B	<u>Travaux préparatoires</u>				82 673
B0	Installations communes de chantier				
	Enceinte de chantier	gl	1	20 920	20 920
	Sondages	gl	1	3 634	3 634
	Installation provisoire de chantier	gl	1	14 496	14 496
B1	Défrichages, démolitions, démontages	gl	1	9 799	9 799
B2	Adaptations définitives d'ouvrages existants				
	Solidification de la charpente	gl	1	27 218	27 218
B8	Fondations et autres travaux spéciaux en mauvais terrain	gl	1	6 606	6 606
C	<u>Installation de chantier, échafaudage</u>				147 360
C1	Echafaudages de façades				
	Echafaudages toiture provisoire, façades	m <sup>2</sup>	1 137	129,60	147 360
E	<u>Gros œuvre (bâtiment)</u>				1 320 785
E0	Dalles, escaliers, balcons				
	Palier d'entrée	m <sup>2</sup>	5	825,20	4 126
E1	Toitures				
	Réparation de la charpente	m <sup>2</sup>	810	223,32	180 891
	Ferblanterie	gl	1	143 320	143 320

	Remplacement du revêtement de toiture	m <sup>2</sup>	712.50	281,25	200 396
E4	Parois extérieures des rez-de-chaussée et étages				
	Marquise entrée	gl	1	15 474	15 474
	Remplacement des molasses abîmées	m <sup>3</sup>	52.50	7 008,28	367 935
	Reconstitution des sculptures	gl	1	21 964	21 964
	Reconstitution du crépi extérieur	m <sup>2</sup>	700	237,02	165 915
	Peinture sur le crépi	m <sup>2</sup>	400	95,50	38 196
	Peinture des fenêtres et volets	m <sup>2</sup>	284	155,10	44 050
	Modification de l'embrasure de la porte-fenêtre	gl	1	5 880	5 880
	Restauration du cadre de la porte-fenêtre	gl	1	8 675	8 675
	Modification de l'embrasure de la fenêtre	pce	1	3 198	3 198
	Restauration de cadre de la fenêtre	gl	1	5 153	5 153
E5	Fenêtres, portes extérieures				
	Fourniture d'une porte en bois	pce	1	4 700	4 700
	Restauration de la menuiserie	m <sup>2</sup>	60	1 848,53	110 912
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>				14 762
M4	Revêtements de parois Peinture	gl	1	5 992	5 992
	Restauration de la boiserie	gl	1	8 770	8 770
T	<u>Aménagements extérieurs</u>				68 444
T0	Installations générales de chantier, échafaudages	gl	1	5 187	5 187
T3	Canalisations, conduites	gl	1	5 187	5 187
T5	Chemins, routes, places				
	Terrassements	gl	1	31 263	31 263
	Bordures, revêtements de surface	gl	1	26 807	26 807
A-T	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				1 634 024
2.	<i>Remise en état du mur d'enceinte</i>				
B	<u>Travaux préparatoires</u>				33 650
B1	Défrichages, démolitions, démontages	gl	1	33 650	33 650
T	<u>Aménagements extérieurs</u>				81 920
T0	Installations générales de chantier, échafaudages	gl	1	8 000	8 000
T6	Clôtures - Murs: assainissement des parements et des couronnements	ml	108	342,77	37 020
	Crépissage	m <sup>2</sup>	420	87,85	36 900
B-T	Sous-total 2 (avant honoraires et frais secondaires)				115 570
	Sous-total 1 + 2 (avant honoraires et frais secondaires)				1 749 594

SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007 (après-midi)  
 Proposition: rénovation du château de l'Impératrice

809

V	<u>Frais secondaires</u>				21 496
V0	Frais secondaires généraux	%	1	1 794 594	17 496
V2	Autorisation, taxes	gl	1	4 000	4 000
W	<u>Honoraires</u>				230 840
W1	Honoraires travaux préparatoires				
	Honoraires architecte	gl	1	7 340	7 340
	Honoraires expertise matériaux	gl	1	10 000	10 000
W2	Honoraires ouvrages				
	Honoraires architecte	%	11.34	1 749 594	198 500
	Honoraires ingénieurs civils	%	8.29	180 891	15 000
A-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				2 001 930
X	<u>Compte d'attente et imprévus</u>				200 170
X2	Divers et imprévus, soit	%	9.99	2 001 930	200 170
A-Y	Coût total de la rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs et remise en état du mur d'enceinte (HT)				2 202 100
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>				
Z0	7,6% de 2 202 100, soit 167 359,60 admis à				167 400
A-Z	Coût total de la rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs et remise en état du mur d'enceinte (TTC)				2 369 500
ZZ	<u>Frais administratifs et fonciers</u>				86 500
ZZ0	Intérêts intercalaires <i>[Taux DSF (3% + 0,5%) x ((A-Z)) / 2 x durée en mois/12]</i> <i><math>\frac{3,50}{100} \times \frac{2\,369\,500}{2} \times \frac{18}{12}</math></i> <i>soit 62 199,40 admis à</i>				62 200
ZZ1	Fonds d'art contemporain <i>1% de ((A-Z) + ZZ0) soit 24 317 admis à</i>				24 300
A-ZZ	Coût général de la rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs et remise en état du mur d'enceinte (TTC)				2 456 000
	A déduire:				
	- Ligne N° 012.066.02 du crédit d'études - PR-300 votée le 10 février 1998				- 60 000
	- Ligne N° 012.066.03 du crédit d'études - PR-175 votée le 25 mai 2002				- 127 500
	Total crédit I: rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs et remise en état du mur d'enceinte				<u>2 268 500</u>

*Crédit II: restauration des toiles du grand salon*

<i>CCFE</i>	<i>Libellé</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire</i>	<i>Total arrondi</i>
B	<u>Travaux préparatoires</u>				5 505
B0	Installations communes de chantier				
	Installation provisoire de chantier	gl	1	5 505	5 505
I	<u>Installations</u>				11 184
I0	Courant fort - Mise en conformité des installations électriques	gl	1	11 184	11 184
M	<u>Aménagements intérieurs (bâtiment)</u>				236 168
M3	Revêtements de sols				
	Restauration du parquet	m <sup>2</sup>	53	81,94	4 343
M4	Revêtements de parois				
	Restauration des boiseries	gl	1	15 610	15 610
	Restauration des toiles	gl	1	195 472	195 472
	Peinture	gl	1	20 743	20 743
B-M	Sous-total 1 (avant honoraires et frais secondaires)				252 857
V	<u>Frais secondaires</u>				2 815
V0	Frais secondaires généraux	%	0.92	252 857	2 327
V2	Autorisation, taxes	%	0.19	252 857	488
W	<u>Honoraires</u>				21 900
W2	Honoraires ouvrages				
	Honoraires architecte	%	8.66	252 857	21 900
B-W	Sous-total 2 (avant compte d'attente)				277 572
X	<u>Compte d'attente et imprévus</u>				27 707
X2	Divers et imprévus, soit	%	9.98	277 572	27 707
Y	<u>Réserve</u>				20 000
	Pour travaux spéciaux de restauration-conservation				20 000
B-Y	Coût total de la restauration des toiles du grand salon (HT)				325 279
Z	<u>Taxe sur la valeur ajoutée</u>				24 721
Z0	7,6% de 325 279, soit 24 721,20 admis à				24 721
B-Z	Coût total de la restauration des toiles du grand salon (TTC)				350 000
ZZ	<u>Frais administratifs et fonciers</u>				9 200
ZZ0	Intérêts intercalaires				
	<i>[Taux DSF (3% + 0,5%) x ((B-Z)) / 2 x durée en mois/12]</i>				
	<i>3,50 x 350 000 x 18</i>				
	<i>100      2      12    soit 9 187,50 admis à</i>				9 200
A-ZZ	Coût général de la restauration des toiles du grand salon (TTC)				359 200
	Total crédit II: restauration des toiles du grand salon				359 200

### **Validité des coûts**

Les prix indiqués dans le chapitre «Estimation des coûts» sont ceux du mois d'octobre 2006 (124.2) comprenant l'indexation du devis général établi en avril 2005 (119.1).

### **Valeurs statistiques**

*Selon CFE, norme SIA 416*

Surface de plancher (SP)	1 477 m <sup>2</sup>
Surface nette (SN)	1 201 m <sup>2</sup>
Volume bâti (VB)	4 811 m <sup>3</sup>
Prix au m <sup>2</sup> de SP (CFE: C+D+E+I+M+W2) 1 696 407/1 477 =	1 149/m <sup>2</sup>

### **Subvention**

Le bâtiment étant classé monument historique, M. Laurent Moutinot, conseiller d'Etat chargé du DAEL (actuellement DCTI), a déclaré en date du 9 juin 2000, être disposé à entrer en matière pour l'octroi d'une subvention cantonale. Le dossier constitué par la Ville de Genève pour la demande est à l'étude au DCTI.

### **Autorisation de construire ou de démolir**

Ce projet de rénovation est au bénéfice de l'autorisation de construire N° DD 100809-7, délivrée le 12 janvier 2007 et entrée en force le 12 février 2007.

### **Délais**

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 8 mois après le vote du Conseil municipal et dureront environ 18 mois. La fin des travaux est prévue pour fin 2010. La mission permanente d'Italie poursuivra son activité pendant la durée des travaux.

### **Régime foncier**

Le château est sis chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, dont la surface totale est de 29 792 m<sup>2</sup>.

Cette parcelle, propriété de la Ville de Genève, contient 6 bâtiments immatriculés au Registre foncier sous les numéros suivants:

- N° 1, mission permanente d'Italie d'une surface de 415 m<sup>2</sup>  
 N° 2, bâtiment d'une surface de 77 m<sup>2</sup>  
 N° 2b, serre d'une surface de 103 m<sup>2</sup>  
 N° 699, bâtiment d'une surface de 17 m<sup>2</sup>  
 N° 701, habitation d'une surface de 385 m<sup>2</sup>  
 N° 703, réservoir d'une surface de 21 m<sup>2</sup>.

La parcelle est située en cinquième zone.

Seul le bâtiment N° 1 est concerné par la présente proposition.

### **Référence au programme financier d'investissements**

Le crédit est prévu sous le N° 012.066.04 du deuxième plan financier d'investissement PFI 2007-2018 pour un montant de 2 312 500 francs. De plus, l'objet est déjà au bénéfice de deux crédits d'études pour un montant total de 187 500 francs sous les N°s 012.066.02 (PR-300, 60 000 francs) et 012.066.03 (PR-175, 127 500 francs), soit un total de 2 500 000 francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

Il n'est pas prévu de frais de fonctionnement, hormis les frais d'entretien immobilier.

Les charges annuelles (eau, gaz, électricité, etc.) sont à la charge du locataire.

#### *Crédit I:*

Charge financière annuelle sur 2 456 000 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 20 annuités 165 100

#### *Crédit II:*

Charge financière annuelle sur 359 200 francs comprenant les intérêts au taux de 3% et l'amortissement au moyen de 8 annuités 51 200

### **Gestion financière, maîtrise de l'ouvrage et maîtrise de l'œuvre**

Le service gestionnaire du crédit est le Service d'architecture. Le service bénéficiaire est la Gérance immobilière municipale

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

*PROJET D'ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 268 500 francs destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment et la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 268 500 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 24 300 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 60 000 francs – ligne N° 012.066.02 du crédit d'études voté le 10 février 1998 (PR-300) – et un montant de 127 500 francs – ligne N° 012.066.03 du crédit d'études voté le 25 mai 2002 (PR-175) – soit un montant total de 2 456 000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2030.

*Art. 5.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

*PROJET D'ARRÊTÉ II*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

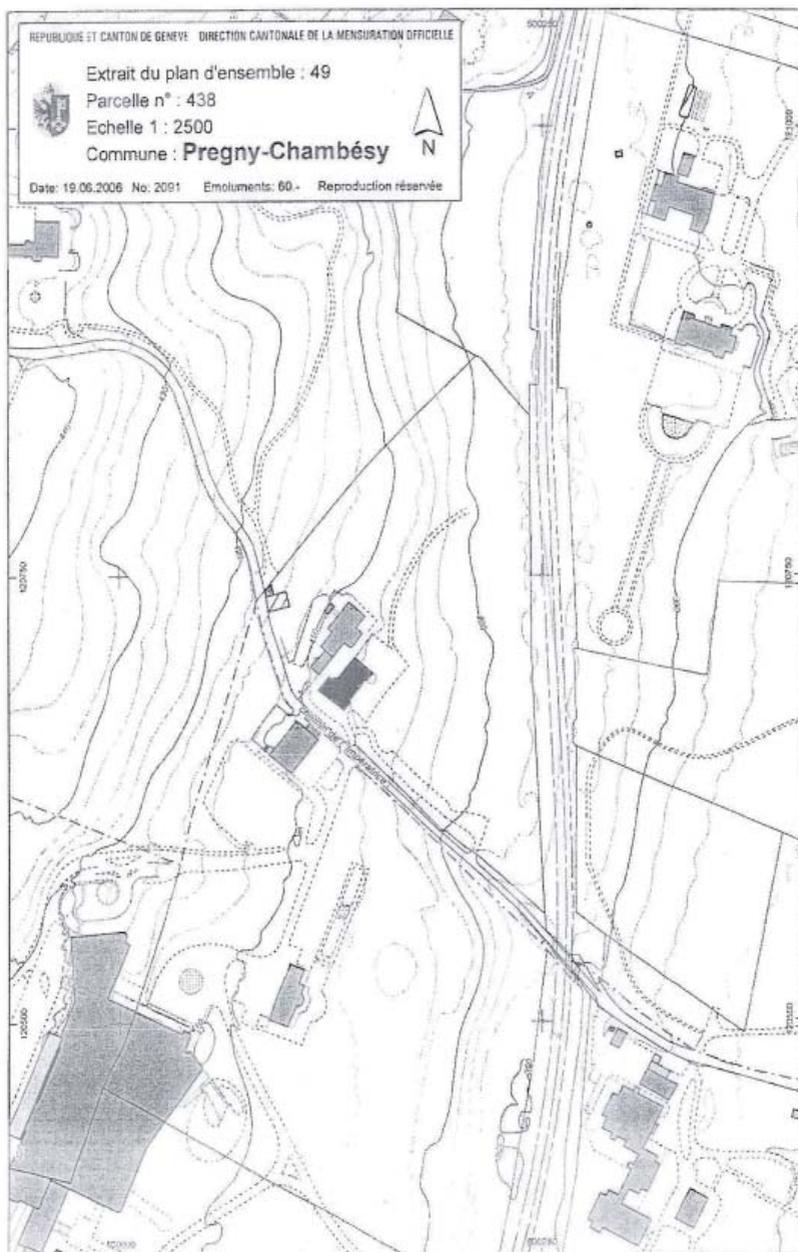
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 359 200 francs destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy.

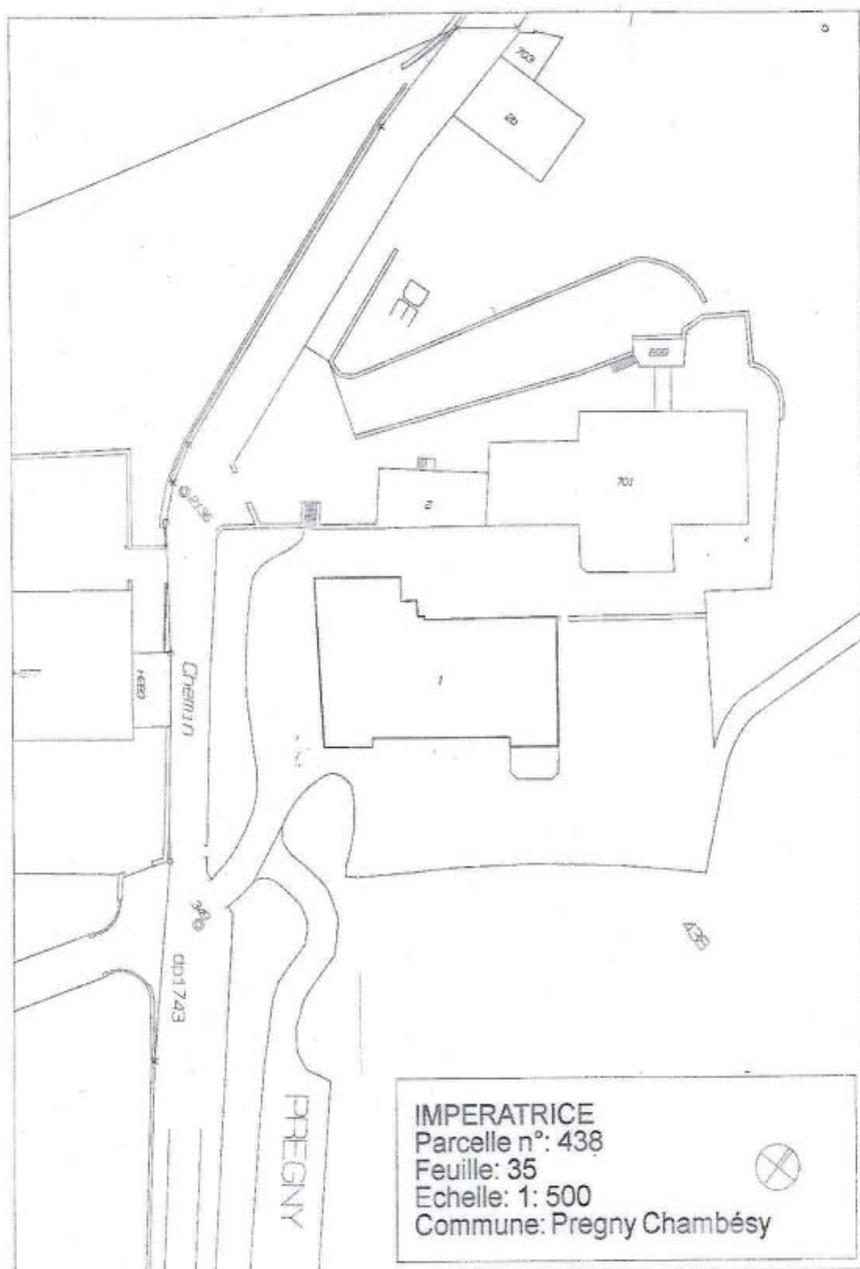
*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 359 200 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier, soit un montant total de 359 200 francs, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2011 à 2018.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de cette opération.

- Annexes:*
- plan d'ensemble, éch. 1 : 2500
  - plan de situation, éch. 1 : 500
  - photographies de deux façades
  - détails des façades
  - élévation des quatre façades
  - photographies de deux peintures du grand salon
  - photographies du mur d'enceinte
  - plan financier du 23.07.07

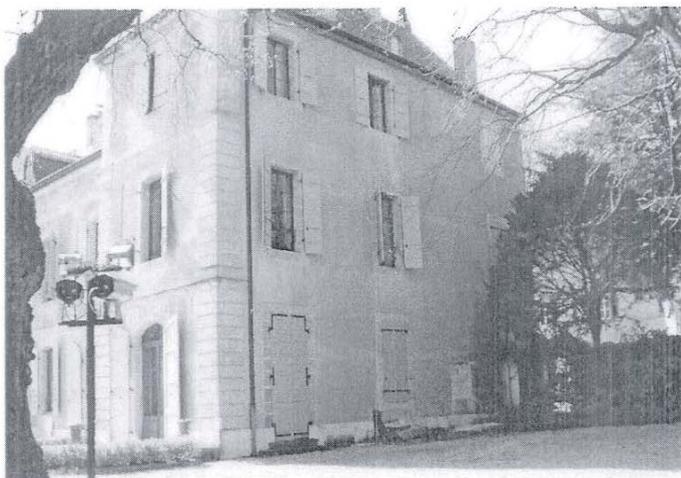




**RENOVATION DE L'ENVELOPPE**



**Façade sud-est**

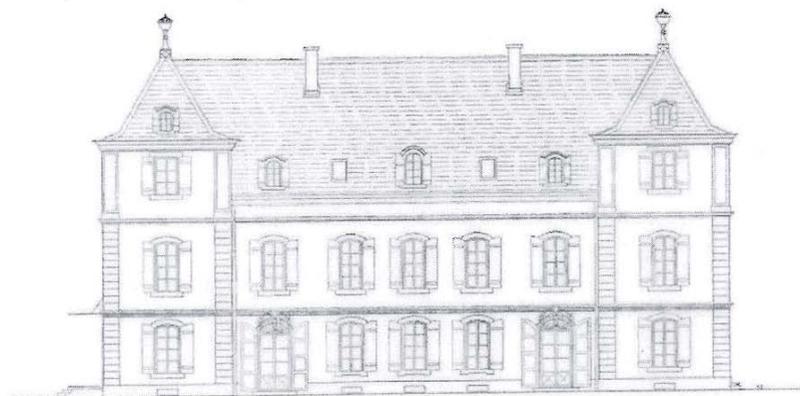


**Façade nord-est**

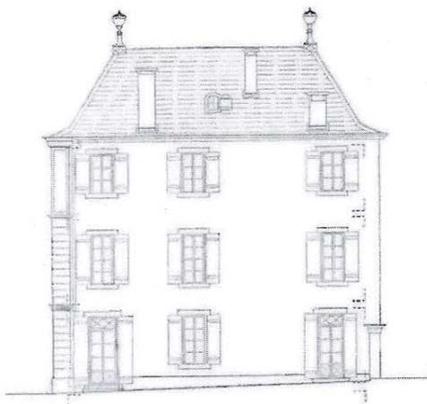


DETAILS DES FAÇADES

**RENOVATION DE L'ENVELOPPE**



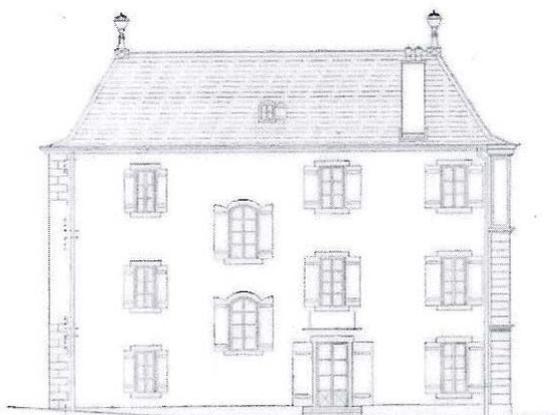
**Elévation façade sud-est**



**Elévation façade nord-est**

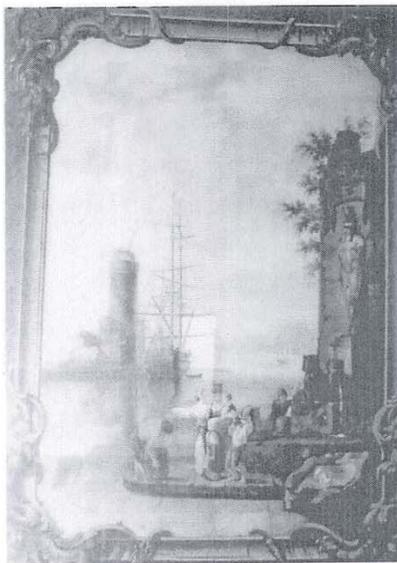


Elévation façade nord-ouest



Elévation façade sud-ouest

**GRAND SALON : RESTAURATION DES PEINTURES**



**REMISE EN ETAT DU MUR D'ENCEINTE**



SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007 (après-midi)  
Proposition: rénovation du château de l'Impératrice

823

**PLAN FINANCIER**  
**CHEMIN DE L'IMPERATRICE 10**

Calcul du loyer après travaux en tenant compte du loyer actuel,  
des travaux rentabilisés à 70% et amortis sur 20ans

---

**A. LOCAUX CONTENU DANS LE CHATEAU (avant travaux)**

**Sous-sol;**

Rez (hall avec escalier principal, réception, petit salon, salon-bureau, entrée accès handicapés,  
7 bureaux, cuisine, WC);

1er étage (hall avec escalier principal, grand salon, 10 bureaux, WC)

2ème étage (appartement illégitime du gardien, accès combles, 12 bureaux, réduits, WC

Combles (grenier)

**B. INVESTISSEMENT**

Coût de la rénovation	2'431'700.00	
Dont le 70% représente		1'702'190.00
Montant à prendre en considération pour le calcul de rendement		<u>1'702'190.00</u>

**C. EXPLOITATION**

Taux de rendement (3.0%+0.5%)/2	1.75 %	
Amortissement sur 20 ans	5.00 %	
Charges d'exploitation	0.68 %	
Rendement total des travaux sur	<u>7.43 %</u>	126'387.00

**D. LOYER ACTUEL** 263'700.00

**E. LOYER APRES RENOVATION** 390'087.00

**F. REMARQUES**

Le coût d'investissement sous point "B" ne tient pas compte de :

- a) CHF 359'200.00 --> restauration des toiles, du parquet et des boiseries du grand salon
  - b) CHF 24'300.00 --> montant attribué au Fonds d'art contemporain
-

La proposition est renvoyée à la commission des travaux sans débat de préconsultation.

## 12. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570).

### Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget 2008

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET PRÉSENTATION FINANCIÈRE</b>			
Présentation générale.....	3		
Présentation financière.....	9		
<b>OBJECTIFS 2008 PAR MISSIONS ET PRESTATIONS</b>			
<b>AUTORITÉS</b>			
Service de la Direction générale.....	7		
Administration centrale.....	7		
Service juridique.....	8		
Relations extérieures.....	8		
Office de l'état civil.....	9		
Contrôle financier.....	10		
<b>FINANCES ET LOGEMENT</b>			
Direction des finances et du logement.....	14		
Assurances.....	15		
Comptabilité générale et budget.....	15		
Taxe professionnelle.....	16		
Achats et impression.....	16		
Contrôle de gestion.....	17		
Géance immobilière municipale.....	17		
Ressources humaines.....	18		
<b>CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT</b>			
Direction des constructions et de l'aménagement.....	23		
Urbanisme.....	25		
Architecture.....	26		
Bâtiments.....	27		
Énergie.....	28		
Aménagement urbain et mobilité.....	29		
Génie civil.....	31		
<b>CULTURE</b>			
Direction de la culture.....	37		
Service administratif et technique.....	38		
Promotion culturelle.....	39		
Service aux artistes et acteurs culturels.....	40		
Conservatoire et jardin botaniques.....	41		
Musées d'art et d'histoire.....	43		
Musée d'ethnographie.....	47		
Muséum d'histoire naturelle.....	48		
Bibliothèques et discothèques municipales.....	49		
Bibliothèque de Genève.....	51		
<b>ENVIRONNEMENT URBAIN ET SÉCURITÉ</b>			
Direction de l'environnement urbain et de la sécurité.....	56		
Incendie et secours.....	56		
Service d'assistance et protection de la population.....	58		
Sécurité et espaces publics.....	59		
Direction des systèmes d'information et de communication.....	60		
Logistique et manifestations.....	62		
Voirie-Ville propre.....	63		
<b>COHESION SOCIALE, JEUNESSE ET SPORTS</b>			
Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.....	69		
Délégation à la petite enfance.....	71		
Écoles et institutions pour l'enfance.....	72		
Espaces verts et environnement.....	74		
Pompes funèbres et cimetières.....	76		
Social.....	77		
Délégation à la jeunesse.....	78		
Sports.....	80		
<b>LEXIQUE DES ABBRÉVIATIONS</b>			

**PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET  
PRÉSENTATION FINANCIÈRE**

## Présentation générale Présentation politique

Le projet de budget 2008 s'inscrit dans un contexte particulier. Premier budget d'un Conseil administratif où trois de ses membres sont élus pour la première fois, le document n'a pu, faute de temps, faire l'objet de discussions et de réflexions politiques abouties s'agissant de l'ensemble des domaines d'action communaux.

Par ailleurs, à l'instar du budget 2007, la présente proposition porte la marque des transferts de charges du canton aux communes. Pour 2008, les effets sur la Ville de Genève atteignent 24 millions. Ce montant se retrouvera également au projet de budget 2009. Pour les années 2010 et suivantes, les négociations débiteront prochainement. La Ville de Genève entend ici peser de tout son poids. L'enjeu est de taille principalement pour les communes urbaines qui doivent veiller à ne pas voir leurs intérêts préférentiels et leurs prestations se réduire faute de financement, alors qu'ailleurs, certaines communes continuent à diminuer leurs centimes additionnels tout en s'appuyant sur des réserves financières dont elles ne savent que faire. Dans le même sens, si la Ville de Genève sait faire preuve de solidarité dans l'effort collectif de rétablissement des finances cantonales, elle insiste pour signifier que ses ressources ne sont pas infinies et rappelle aux autorités cantonales qu'elles seraient bien inspirées de tirer les leçons des baisses d'impôts successives qui ont affaibli le rapport redistributif de l'Etat de Genève.

Malgré ce report de charges et conformément à l'art. 77 de la loi sur l'administration des communes, le Conseil administratif présente un projet de budget 2008 équilibré. Cette volonté d'atteindre l'équilibre au compte de fonctionnement est justifiée par la conjoncture économique. Elle illustre également la résolution de l'exécutif communal de ne pas creuser la dette

et de la rembourser, lorsque cela est possible. Cette décision annoncée lors du discours de législature implique de faire des choix et d'opérer certains renoncements.

Parmi les priorités budgétaires, citons la volonté unanime du Conseil administratif de poursuivre l'effort lié au développement de la petite enfance, véritable levier de légalité entre les hommes et les femmes. Dans cette optique, 2 millions supplémentaires ont été consentis pour la création de nouvelles places de crèches.

Parmi les choix entérinés, mentionnons la suppression des 103 millions versés aux rentiers AVS/AI soutenus par l'office cantonal pour les personnes âgées (OCPA). Cette économie budgétaire découle de l'obligation faite par l'Etat de Genève et la Confédération de ne plus verser d'aides financières communales complémentaires aux montants alloués par le canton. Nous insistons ici sur le fait que maintenir la prestation communale reviendrait dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à suppléer à l'effort cantonal, ce dernier décaissant désormais la prestation municipale du calcul de l'aide versée.

S'agissant maintenant du compte d'investissements, le projet de budget 2008 enregistre une diminution de 10 millions. Cette mesure témoigne du souci du Conseil administratif de réduire le déficit qui, année après année, marque le budget et qui, à terme, empêche les financements des politiques communales. Sans être alarmante la situation financière de la commune nécessite considération car au vu des amortissements prévus, un déficit de financement de 20 à 30 millions par an semble inexorable en l'absence d'excédents importants du compte de fonctionnement. A ce rythme, la dette de la Ville de Genève pourrait atteindre 2 milliards à l'horizon de 2012.

Finalement, soulignons que les instructions données aux départements et services ont été obligées au respect de l'enveloppe budgétaire allouée lors de l'exercice précédent (budget de référence). Des modifications au sein de l'enveloppe de base de chaque département ont été autorisées. Elles ont permis les arbitrages internes. Les éventuelles demandes budgétaires supplémentaires ont été discutées au sein du Conseil administratif. S'agissant des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville de Genève, les mécanismes salariaux ordinaires (annuités, promotions, 13<sup>ème</sup> salaire progressif, allocation vie chère, progression de la prime d'ancienneté, primes de fidélité) ont été maintenus. Le gel des effectifs a été reconduit.

Cette façon de travailler le budget n'est pas politiquement satisfaisante pour le Conseil administratif. Ce dernier annonce sa détermination à voir évoluer la pratique. En effet, si le système actuel, basé sur le budget précédent et identifiant les demandes supplémentaires, présente des avantages de transparence, il annihile également toute imagination politique en interdisant le questionnement sur les prestations assumées et les budgets existants.

L'actuel Conseil administratif souhaite se donner le temps et les moyens d'évaluer la pertinence et l'actualité des prestations avec l'objectif de supprimer en partie la référence automatique au passé et d'évaluer au plus près les moyens indispensables à une exécution efficiente des missions de base des services. Le développement du contrôle de gestion vers un budget par missions et prestations de tous les services de la Ville est une voie parallèle qui devrait permettre, à terme, d'effectuer des choix éclairés entre les multiples activités produites et soutenues par la collectivité.

## Chiffres globaux

Conformément à l'article 48, lettre c) de la loi sur l'administration des communes (ci-après LAC), le Conseil administratif présente au Conseil municipal de la Ville de Genève le projet de budget 2008 dont les chiffres globaux sont les suivants :

<b>A. Budget de fonctionnement (sans les imputations internes)</b>	
Revenus nets	102'066'298.-
Charges nettes	1020'976'140.-
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>90'158.-</b>
<b>B. Budget des investissements</b>	
Investissements nets présumés	90'000'000.-
<b>C. Financement des investissements</b>	
Investissements nets présumés	90'000'000.-
Autofinancement total	66'254'185.-
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>23'745'815.-</b>

**Transfert de charges induit par l'accord intervenu entre le Conseil d'Etat et l'Association des Communes Genevoises pour les années 2008 et 2009**

- Le long processus de négociation entre l'Etat et les communes a abouti à un accord transitoire pour 2008 et 2009. Il proroge en partie les dispositions de la loi 9679 et instaure de nouveaux transferts financiers. Les contreparties, soit des transferts de compétence, sont bien minces en regard des nombreux dossiers abordés. En résumé, l'accord porte sur les points suivants :
- une augmentation de 50% des frais de perception, au demeurant déjà élevés en regard des frais effectifs, passant de 3% à 4,5%, allouée au Fonds d'équipement communal (FEC),
  - une augmentation de la participation à la compensation financière aux communes frontalières pour atteindre 33%, au lieu de 25%, allouée au FEC,
  - l'abandon définitif en faveur de l'Etat de la part des impôts sur les bénéfices et gains immobiliers initialement dévolue aux communes,
  - la réduction de 50% à 10% de la participation de l'Etat au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP),
  - la suppression des rétrocessions cantonales au Service Incendie et Secours (SIS) des participations des assurances incendies aux frais de prévention,
  - le transfert du financement des Caisses de secours des pompiers volontaires aux communes,
  - la reprise par les communes du registre de la population des Confédérés,
  - la prise en charge de tâches opérationnelles en matière de sécurité civile (non chiffrées),
  - la reprise par le FEC de subventions cantonales (petite enfance et construction d'écoles) (non chiffrées).

Conséquences directes chiffrées pour 2008	
Frais de perception 2008	- 9.8
Compensation aux communes frontalières 2008	- 7.4
Suppression de la rétrocession des impôts sur les bénéfices immobiliers 2008	- 2.5
Augmentation de la participation au GIAP	- 1.2
Suppression des subventions cantonales au SIS	- 1.8
Prise en charge du financement de la Caisse de secours des pompiers volontaires	- 0.8
Reprise du registre de la population des Confédérés	- 1.0
<b>Effets estimés pour 2008</b>	<b>- 24.5</b>

(en mcs)

## Gestion financière

### Fiscalité

Le nombre des centimes additionnels est maintenu à 45,5. Ce niveau est inchangé depuis 1984.

Une des difficultés principales, lors de l'élaboration du projet de budget, reste l'évaluation du revenu de l'imposition des personnes physiques. Ainsi, lors du processus budgétaire 2008, nous disposons de l'estimation de la production de l'exercice 2006 figurant aux comptes et des impôts partiellement produits de 2005 et 2004. Afin d'établir une projection de ces revenus pour 2008, il convient d'estimer également la production pour 2007. Cet exercice est rendu particulièrement difficile du fait que l'Administration fiscale cantonale communique peu d'informations sur la production effective des années servant de base aux estimations.

S'agissant des personnes morales, aucune évaluation des bénéfices des sociétés n'est possible en cours d'année. Seuls les derniers résultats connus sont, dès lors, pris en compte.

Enfin, il convient de relever que l'introduction du système postnumerando a induit l'obligation de procéder à des correctifs dont l'importance est allée au-delà des prévisions. Aussi, la neutralisation de ces correctifs à chaque exercice concerné est indispensable pour appréhender convenablement la réalité.

L'évaluation des revenus fiscaux 2008 est donc basée sur les comptes 2006, diminuée des effets des correctifs de 2002, 2003, 2004 et 2005.

Ces données tiennent compte également des recommandations du groupe de perspectives économiques en matière d'évolution des principales variables économiques (PIB et inflation, essentiellement). Ces recommandations découlent notamment d'enquêtes menées auprès de divers instituts de prévisions économiques et d'établissements bancaires du pays, adaptées à la réalité genevoise grâce à une expertise minutieuse des membres du groupe, issus de différents domaines professionnels.

S'agissant de la taxe professionnelle, les estimations sont réalisées sur la base des productions fiscales 2005 et 2006. Elles tiennent compte des diverses modifications connues de la structure des contribuables.

### Estimation de la valeur du centime additionnel 2008

Année	Personnes physiques		Personnes morales		Total
<b>2006</b>					
Production effective	11 093	4 199			15 592
+/- Rectification <sup>1</sup>	-93	-1 016			-1 109
Production rectifiée	11 000	3 183			14 483
<b>2007</b>					
PP, croissance 2,5%	+275				+275
PM, croissance - 5,0%		-174			-174
Production prévisionnelle	11 275	3 009			14 584
<b>2008</b>					
PP, croissance 2,5%	+281				+281
PM, croissance - 5,0%		-165			-165
Production prévisionnelle (en mioS)	11 556	3 144			14 700

<sup>1</sup> La rectification relative aux personnes physiques pour 2006 tient compte de la rehaussement des impôts directs de 13 points de 2002 à 2003, 2004 et 2005. Quant à la rectification de la production des personnes morales, elle neutralise la correction à hauteur de 46,2 millions.

<b>A. Emplois des fonds</b>		
Investissements totaux		90.0
Remboursement des dettes venant à échéance		200.0
<b>Total des décaissements</b>		<b>290.0</b>
<b>B. Sources des fonds</b>		
Annuités d'amortissements réglementaires (auto-financement)		66.2
Excédent de revenus du budget de fonctionnement		0.1
<b>Autofinancement net</b>		<b>66.3</b>
<b>Excédent d'emplois de fonds</b>		<b>223.7</b>
	(en mtes)	

En 2008, 200 millions d'emprunts arrivant à échéance devront être remboursés. Compte tenu du résultat du compte de fonctionnement, des amortissements budgétés et des investissements prévus, une somme de 223.7 millions devra théoriquement être empruntée, soit un endettement supplémentaire de la Ville de Genève équivalent à l'insuffisance de financement de 23.7 millions.

## Budget d'investissements et financement

### Investissements

Le Conseil administratif a décidé de diminuer l'enveloppe annuelle des investissements budgétés de 100 millions à 90 millions se rapportant pour le patrimoine administratif à 70 millions et pour le patrimoine financier à 20 millions.

### Financement

Le tableau présenté ci-après permet de comparer le mode de financement des investissements entre le budget 2007 et le projet de budget 2008.

	PB2008	B2007
Investissements nets	90,0	100,0
Autofinancement	66,3	36,1
Insuffisance de financement	23,7	63,9
Autofinancement en %	73,6%	36,1%

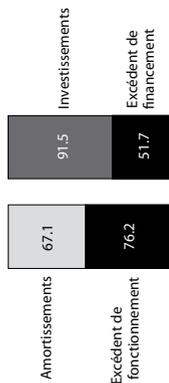
Le taux d'autofinancement prévisionnel des investissements pour 2008 est de 73,6%, en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent.

	PB2008	B2007
Patrimoine financier	20,0	20,0
Patrimoine administratif	70,0	80,0
Total	90,0	100,0
	100,0%	100,0%

## Structure de financement

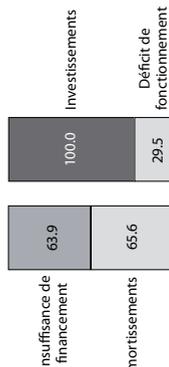
Graphiquement, les structures de financement pour les comptes 2006, le budget 2007 et le projet de budget 2008 se présentent comme suit :

Comptes 2006  
(en mias)



L'autofinancement pour le projet de budget 2008 se monte à 66,3 millions, contre 143,3 millions aux comptes 2006. Seuls 73,6% des investissements prévus sont couverts, ce qui induit un endettement théorique supplémentaire de 23,7 millions, soit

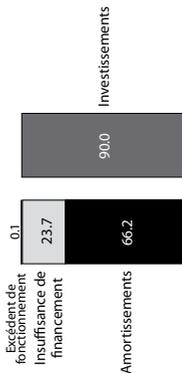
Budget 2007  
(en mias)



le montant de l'insuffisance de financement.

Cette situation d'insuffisance de financement chronique nécessite que des choix soient opérés entre les divers investissements prévus ou que des prestations émaignant au budget de

Projet de budget 2008  
(en mias)



fonctionnement soient abandonnées de manière à dégaier un excédent substantiel de revenus. La situation découlant de ce projet de budget ne permet toujours pas à la Ville de poursuivre son objectif de réduction de la dette.

# Présentation financière

## Budget de fonctionnement

### Evolution entre les comptes 2006, le budget 2007 et le projet de budget 2008 (par chapitre)

	PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
<b>Revenus nets</b>					
Impôts (chapitre 40)	781,5	738,2	825,9	43,2	-44,5
Revenus des biens (chapitre 42)	160,4	164,9	178,8	5,5	-18,4
Revenus divers (chapitre 43)	60,8	60,9	65,1	0,1	-4,3
Parts et contributions (chapitre 44)	0,2	1,3	1,2	-1,1	-1,0
Dédommagements de collectivités publiques (chapitre 45)	12,5	13,2	31,6	-0,6	-19,1
Subventions et allocations (chapitre 46)	5,7	7,1	7,1	-1,3	-1,3
<b>Total</b>	<b>1'021,1</b>	<b>975,5</b>	<b>1'109,7</b>	<b>45,6</b>	<b>-88,6</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>					
Charges de personnel (chapitre 30)	406,0	400,7	387,1	5,3	18,9
Biens, services et marchandises (chapitre 31)	186,4	184,9	175,6	1,5	10,8
Intérêts passifs (chapitre 32)	65,8	64,1	61,4	1,7	4,4
Pertes sur débiteurs (chapitre 33)	18,1	11,2	71,6	6,8	-53,6
Contributions à d'autres collectivités (chapitre 34)	29,8	29,1	26,1	0,7	3,7
Dédommagements à des collectivités publiques (chapitre 35)	40,0	37,6	38,6	2,4	1,4
Subventions et allocations à des tiers (chapitre 36)	208,7	211,8	206,1	-3,1	2,6
<b>Total</b>	<b>954,8</b>	<b>939,3</b>	<b>966,4</b>	<b>15,5</b>	<b>-11,6</b>
<b>Amortissements et investissements</b>					
Amortissements ordinaires	66,2	65,6	67,1	0,5	-0,9
Investissements nets	90,0	100,0	91,5	-10,0	-1,5
<b>Compte de fonctionnement et de financement</b>					
Excédent/déficit du compte de fonctionnement	0,1	-29,5	76,2	-	-
Excédent/insuffisance de financement (en mios)	-23,7	-63,9	51,7	-	-

## Analyses des charges par chapitre

### Comparaison entre les comptes 2006, le budget 2007 et le projet de budget 2008

#### Chapitre 30 : Charges de personnel

PB2008	BZ2007	CZ2006	Ecart PB08-07	Ecart PB08-C06
406,0	400,7	387,1	+5,3	+18,9
			+1,3%	+4,9%

(en m€)

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes :

	BZ2007	CZ2006
Traitement du personnel	+4,1	+13,2
Assurances sociales	+0,3	+2,0
Caisse de pension et de prévoyance	+0,5	+1,3
Assurances maladie et accidents	+0,0	+0,6
Prestations en nature	+0,0	+0,4
Prestations aux pensionnés	+0,3	+0,4
Autres charges de personnel	+0,0	+0,5

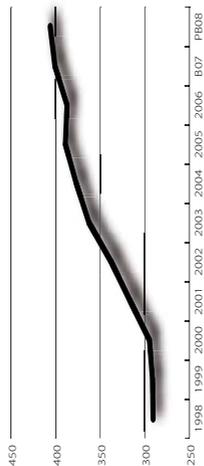
(en m€)

Ce chapitre enregistre la progression annuelle liée aux mécanismes salariaux ordinaires qui se chiffre à 4,3 millions, étant précisé que le coût total des mécanismes est de 11,5 millions. L'indexation des salaires des employés de la Ville a été estimée à 1 %. La participation de la Ville de Genève aux cotisations d'assurance maladie, à hauteur de 50 - par mois, est maintenue pour les employés de la Ville ayant un revenu inférieur à 79773.-. Ce montant correspond au revenu maximum de la catégorie 8 de l'échelle des traitements.

Dans ses options, le Conseil administratif a décidé de reconduire le gel des annuités extraordinaires, effectif depuis le 1er janvier 2006, et de ne pas autoriser la création de nouveaux postes.

Un montant de 5 millions est enregistré pour tenir compte des postes vacants.

Outre les éléments précités, la rubrique concernant le personnel temporaire est augmentée de 305290.-, charges sociales comprises, pour l'engagement de deux chargé-e-s de mission



respectivement au Département des finances et du logement et au Département de l'environnement urbain et de la sécurité. De même, un montant de 700'000.- est intégré dans les heures supplémentaires afin de couvrir les charges du Service d'incendie et de secours pour l'Euro 2008.

A noter que les jetons de présence des conseillères et conseillers municipaux sont depuis le 1er janvier 2007 soumis aux charges sociales d'usage. Ils émanent au groupe 300 sous la compétence du Service des ressources humaines.

## SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007 (après-midi)

### Budget 2008

#### Chapitre 31: Biens, services et marchandises

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08 - B07	Ecart PB08 - C06
186,4	184,9	175,6	+1,5	+10,8
(en mios)			+0,8%	+6,1%

(en mios)

Dans le détail, les principaux groupes de ce chapitre ont évolué dans les proportions suivantes:

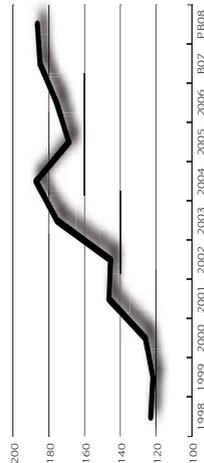
	B2007	C2006
Fournitures de bureau, imprimés, publicité	-0,3	+0,1
Mobilier, machines, véhicules, matériel	+0,7	-0,1
Eau, énergie, combustibles	+0,8	+0,7
Achats de fournitures et autres marchandises	-0,2	+0,8
Entretien des immeubles par des tiers	-0,6	+3,2
Entretien d'objets mobiliers par des tiers	-0,2	+2,2
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	+0,3	+1,5
Dédommagements	-0,0	+0,3
Honoraires et prestations de services	+0,9	+1,7
Frais Divers	+0,1	+0,3

(en mios)

Des économies sont enregistrées sous ce chapitre notamment au niveau des publications et impressions pour environ 251000.- et sur les honoraires et prestations de tiers pour 450000.-. Le Conseil administratif a décidé de supprimer les deux manifestations intitulées les « Yeux de la Ville » et les « Yeux de la nuit » qui permet une diminution de 300'000.-.

Ces réductions de charges ne suffisent pas à compenser l'augmentation du budget destiné à l'énergie (850'000.-) ainsi que le transfert de charges de l'Etat aux communes estimé à 1 million pour la reprise par les communes du registre de la population des Confédérés.

Deux éléments concernant ce chapitre sont à relever, sans incidence sur le résultat: Il s'agit d'une part de la prise en charge partielle des coûts de construction des abrisbus pour 500'000.-.



Ces frais sont refacturés à la Société Générale d'Affichage pour la mise à disposition des abrisbus et donc compensés par un revenu. D'autre part, un transfert de charges de 1 million du service compétent bâtiments à la gérance immobilière municipale a été effectué pour les travaux d'entretien réalisés sur le patrimoine financier.

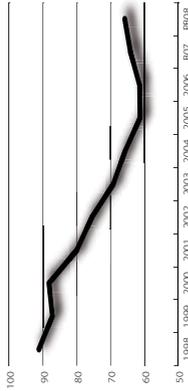
Par ailleurs, des modifications au sein des enveloppes des dépenses ont été effectuées sur ce chapitre sans effet sur le résultat.

### Chapitre 32 : Intérêts passifs

PB2008	BZ007	CZ006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
65,8	64,1	61,4	+17	+4,4
			+2,7%	+7,2%

(en mois)

La hausse des charges d'intérêts provient de l'évolution des taux d'intérêts et de l'augmentation de l'endettement rendue nécessaire principalement par l'accroissement du reliquat.

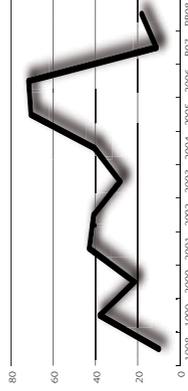


### Chapitre 334 : Pertes sur débiteurs

PB2008	BZ007	CZ006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
18,1	11,2	71,6	+6,8	-53,6
			+61,0%	-74,8%

(en mois)

La hausse de 6,8 millions par rapport au budget 2007 est due à l'ajustement à la réalité économique de cette rubrique (comptes 2006). Elle comprend 6,5 millions pour les débiteurs des centimes additionnels et 0,3 million pour ceux de la taxe professionnelle communale.



Pour mémoire, les pertes sur débiteurs budgétées consistent en une estimation des pertes effectives alors que les provisions liées au risque débiteurs ne sont enregistrées qu'au niveau des comptes. Ce principe explique l'écart conséquent constaté par rapport aux comptes 2006.

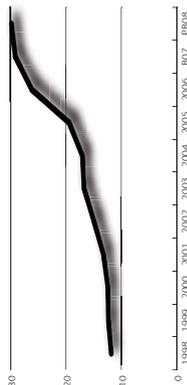
**Chapitre 34 : Contribution à d'autres collectivités**

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
29,8	29,1	26,1	+0,7	+3,7
			+2,6%	+14,4%

(en m€)

Le chapitre 34 tient compte de la compensation financière versée aux communes frontalières. Suite à la modification du financement du Fonds d'équipement communal (L. 9679) d'ac-

croître d'un tiers la part des communes, l'évolution de cette charge est plus importante.

**Chapitre 35 : Dédommagements à des collectivités publiques**

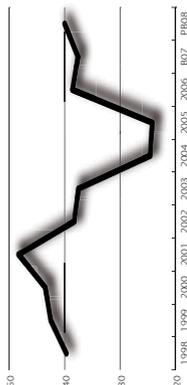
PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
40,0	37,6	38,6	+2,4	+1,4
			+6,4%	+3,6%

(en m€)

La forte augmentation budgétée résulte du transfert de charges imposé par l'Etat aux communes.

1,2 million et des frais de perception pour 1,2 million, calculés sur les revenus fiscaux, perçus à hauteur de 4,5% contre 3% auparavant.

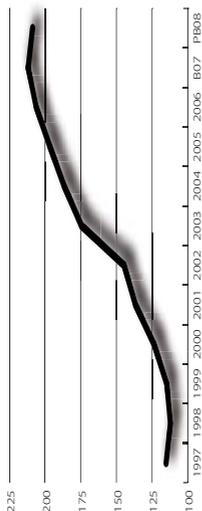
Il s'agit d'une participation additionnelle de la Ville au Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP) pour



**Chapitre 36 : Transferts à des tiers : subventions et allocations**

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
208,7	211,8	206,1	-3,1 -1,4%	+2,6 +1,3%
-36,6	-35,7	-37,7	-subventions en nature	
172,1	176,0	168,3	-4,0 -2,2%	+3,7 +2,2%

(en mio)



Les subventions allouées par la Ville de Genève sont en baisse en raison de la suppression des prestations municipales du Service social à hauteur de 10,3 millions.

Toutefois, des efforts sont consentis sur d'autres subventions qui progressent. Il s'agit notamment de celle accordée à la petite enfance qui augmente de 4,1 millions, dont 2,1 millions de mécanismes salariaux et d'indexation et 2 millions pour la création de nouvelles places de crèches.

L'aide personnalisée au logement est en hausse pour 1,7 million en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau règlement fixant les conditions de location des logements ainsi que d'une nouvelle orientation donnée à la politique du logement social en Ville de Genève.

Enfin, 0,8 million supplémentaire trouve leur origine dans le transfert de charges de l'Etat aux communes de la Caisse de secours des pompiers volontaires.

Les prestations en nature du Service de la sécurité et de l'espace publics augmentent de 1 million, celles de la Délégation à la jeunesse de 0,3 million et, enfin, celles du Service d'incendie et secours de 0,2 million.

La gratuité liée à la mise à disposition du domaine public au Parking Cornavin de 0,9 million a été supprimée avec la naissance du droit à une rente de superficie en faveur de la Ville de Genève.

Le détail des subventions figure dans le projet de budget 2008 (pages jaunes).

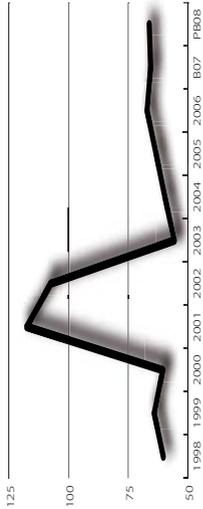
**Chapitre 33 : Amortissements**

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
66,2	65,6	67,1	+0,5	-0,9
			+0,8%	-1,3%

(en M€)

Les amortissements sont en hausse par rapport au budget 2007 de 0,5 million.

Leurs montants sont déterminés par l'application des dispositions légales de la loi sur l'administration des communes et de son règlement.



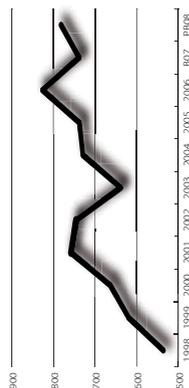
## Analyses des revenus par chapitre

### Chapitre 40 : Impôts

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
781,5	738,2	825,9	+43,2	-44,5
			+5,9%	-5,4%

(en mto)

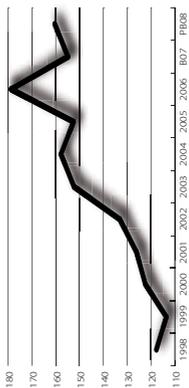
Voir l'analyse détaillée à la page I-6 sous «Fiscalité».



### Chapitre 42 : Revenus des biens

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
160,4	154,9	178,8	+5,5	-18,4
33,8	33,2	34,6	- revenus de subventions en nature	-10,3%
126,6	121,6	144,2	+4,9	-17,6
			+4,0%	-12,2%

(en mto)



L'augmentation importante de ce chapitre a deux origines.

D'une part, la hausse du revenu du dividende des actions BCGe détenues par la Ville de Genève est estimée à 2,9 millions. La distribution du dividende budgétée jusqu'en 2007 a pris en compte un taux de 1% qui a progressé à 5%. La bonne santé financière de la BCGe et les objectifs de dividende qui ont été communiqués

à la Ville ont permis d'enregistrer cette évolution.

D'autre part, le droit à une rente de superficie pour la mise à disposition du domaine public en faveur du Parking Place de Cornavin SA engendre un revenu supplémentaire évalué à 2 millions enregistré jusqu'à présent en gratuité pour 970848.-.

S'agissant des revenus liés à des subventions en nature, elles sont

en augmentation de 0,6 million et concernent pour l'essentiel les loyers et les rentes de la Cédance immobilière (0,5 million).

Une nouvelle prestation en nature est enregistrée pour 252'218.- au titre de subventions indirectes aux locataires pour les différences entre les loyers appliqués par la Ville après rénovation (selon le plan financier) et les loyers LDTR.

**Chapitre 43 : Revenus divers**

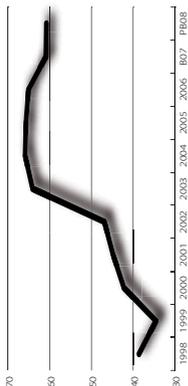
PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08- B07	Ecart PB08- C06
60.8	60.9	65.1	-0.1	-4.3
2.8	2.5	3.1	-0.1%	-6.6%
- revenus de subventions en nature				
58.0	58.4	62.0	-0.3	-4.0
(en mos)				

Une diminution de 0.9 million est appréhendée sur les revenus découlant des interventions du Service d'incendie et de secours (SIS) pour les transports sanitaires.

Les revenus des amendes d'ordre au budget 2007 sont maintenus, soit 17.7 millions. Les remboursements en matière d'assurance perte de gain en cas de maladie, d'accidents et de maternité

augmentent de 0.3 million de même que les revenus issus de ventes diverses.

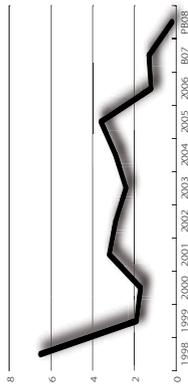
Ceux liés à des subventions en nature sont en hausse pour 0.3 million et concernent principalement des prestations du SIS ainsi que les scènes culturelles.

**Chapitre 44 : Parts et contributions**

PB2008	B2007	C2006	Ecart PB08- B07	Ecart PB08- C06
0.2	1.3	1.2	-1.1	-1.0
(en mos)				

Parmi les mesures prises par le canton dans le cadre du transfert de charges de l'Etat aux communes, il y a la suppression de la rétrocession de l'assurance incendie au SIS. Cette décision

implique une diminution des revenus de 1.1 million (sous réserve d'accords ultérieurs).



### Chapitre 45 : Dédommagements de collectivités publiques

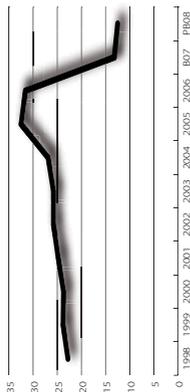
PB2008	BZ007	CZ006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
12.5	13.2	31.6	-0.6 -4.9%	-19.1 -60.5%

(en mos)

La suppression de la subvention cantonale au Service d'incendie et de secours (SIS) de 0.7 million dans le cadre du transfert de charges de l'Etat aux communes explique une partie de la diminution de ce chapitre.

La diminution importante constatée aux comptes 2006 résulte de l'absence de budgétisation, pour le projet de budget 2008, de la subvention sollicitée par la Ville auprès de l'Etat pour l'entretien des routes communales à caractère cantonal, subvention prévue par la loi sur les routes. La somme imputée aux comptes 2006 (et provisionnée pour la même somme) était de 18.6 millions. Des négociations sont toujours en cours.

La balance du compte comprend essentiellement la participation des communes genevoises aux frais de fonctionnement du SIS de 10.1 millions et la subvention relative aux bibliobus budgétée à 0.8 million.



### Chapitre 46 : Subventions acquises

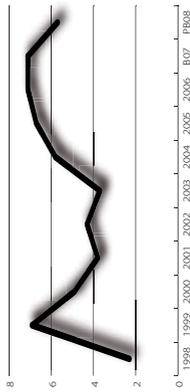
PB2008	BZ007	CZ006	Ecart PB08-B07	Ecart PB08-C06
5.7	7.1	7.1	-1.3 -19.1%	-1.3 -18.9%

(en mos)

La diminution prévue de 1.3 million est due tant à une revue à la baisse de la subvention de la Confédération à la Délégation à la petite enfance qu'à la réduction de la participation du fonds d'équipement communal à la création de places de crèche en Ville de Genève.

d'équipement communal à la création de places de crèche en Ville de Genève.

Enfin, la subvention du Sport-Toto reste inchangée à 0.4 million.



## Variation par rapport au budget 2008 des charges de fonctionnement des services compétents

### Comparaison entre le budget 2007 et le projet de budget 2008

Le tableau suivant présente, par département, le montant et la variation des charges de fonctionnement directes sous le contrôle des services compétents.

	Autorités Département des autorités		Finances et logement Département 1		Constructions et aménagement Département 2		Culture Département 3		Environnement urbain et sécurité Département 4		Cohésion sociale, jeunesse et sports Département 5		Total	
	PR2008	B2007	PR2008	B2007	PR2008	B2007	PR2008	B2007	PR2008	B2007	PR2008	B2007	PR2008	B2007
Service des assurances	0,0	+0,0	2,5	+0,0	0,0	+0,0	1,0	+0,0	0,3	+0,0	1,6	+0,1	5,4	+0,0
Service des achats	0,2	+0,0	1,2	+0,2	0,2	+0,0	1,0	-0,1	0,8	+0,0	1,0	+0,0	4,3	+0,0
Direction des systèmes d'information et de la communication	0,5	-0,1	0,9	-0,1	0,6	-0,2	2,3	-0,6	5,7	+1,2	1,2	-0,2	11,3	+0,0
Service des bâtiments	0,2	+0,1	15,1	-4,5	0,3	-0,2	6,9	+2,9	0,9	-0,3	4,1	+1,1	27,5	-0,8
Service de l'énergie	0,2	+0,1	5,4	+0,3	2,7	+0,3	3,4	+0,0	2,6	+0,1	9,6	-0,2	23,7	+0,3
Service des ressources humaines	16,2	+1,9	45,8	+0,4	32,7	-0,1	103,7	+1,9	117,6	+2,5	88,1	+0,5	404,1	+7,3
Total	17,3	+1,8	71,9	-2,6	36,5	-0,2	118,3	-1,7	127,9	+0,2	105,6	-0,9	476,3	+6,9

(en M€)

**OBJECTIFS 2008  
PAR MISSIONS  
ET PRESTATIONS**

## **AUTORITÉS**

### Administration centrale

L'Administration centrale se concentrera sur sa mission d'assistance et de conseil aux autorités tout en poursuivant les actions transversales pour l'Administration municipale:

- élaborer et poursuivre la mise en place de plans de classement au sein du service. Adapter la procédure de travail et réaliser les outils documentaires spécifiques, permettant de traiter les documents tout au long du circuit de l'information,
- finaliser, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), le nouveau site Internet du CM dans le cadre de la nouvelle version du site Internet officiel de la Ville de Genève,
- finaliser et mettre en ligne, en collaboration avec la DSIC, une nouvelle version du site Internet officiel de la Ville de Genève,
- développer le service de presse du CA, notamment par la mise en place de rubriques destinées plus particulièrement aux médias sur le site Internet de la Ville de Genève.

La direction générale poursuivra en 2008 son action visant à renforcer les processus transversaux ainsi que la coordination entre les départements et les services de l'Administration municipale.

**Les objectifs les plus marquants de la Direction générale sont les suivants:**

- finaliser les négociations relatives au projet de nouveau statut et mise en place des nouvelles dispositions,
- renforcer le Comité de direction en le dotant d'outils de gestion et de suivi. Elaborer, par les directeurs, des objectifs à atteindre dans le cadre de ce comité de direction,
- poursuivre les réflexions sur l'occupation des locaux par l'Administration municipale afin de dégager de meilleures synergies, d'optimiser les coûts et de dégager une meilleure rentabilité,
- poursuivre la mise en place d'un service juridique central. Intégrer et mettre à disposition de l'Administration, dans une base de données centrale, des statuts et différents règlements et directives,
- adapter l'organisation de l'Office de l'état civil en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale et de l'absorption des transferts de charges et de compétences de l'Etat de Genève,
- poursuivre les actions entreprises afin de consolider les relations avec les différents acteurs de la Genève internationale.

### Service juridique:

Poursuite de la mise en place du Service juridique.

- conception et mise à disposition de l'ensemble des juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit,
- conception et mise à jour de la base de données Hyperlex afin d'assurer la publication électronique de la réglementation communale et la mise à disposition de la jurisprudence et doctrine y afférentes,
- mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale.

### Relations extérieures:

Conformément aux priorités fixées par le CA dans son discours de législature, le Service des relations extérieures (SRE) mettra en œuvre les initiatives du CA visant à renforcer le rôle de ville de paix, de défense des droits humains et de dialogue entre les peuples en guerre de notre municipalité.

- renforcer la place internationale de Genève comme ville de dialogue, de paix et de défense des droits humains,
- renforcer les liens avec les municipalités suisses et de la France voisine ainsi que consolider la place de Genève au sein des réseaux de villes nationales et internationales,
- poursuivre la rationalisation des réceptions du CA.

### Office de l'état civil:

- adapter l'organisation de l'Office de l'état civil, au besoin la compléter, en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale et de l'absorption des transferts de charges et de compétences de l'Etat de Genève.

## Service de la Direction générale

### Objectif 2008

La Direction générale poursuivra son action visant à renforcer les processus transversaux ainsi que la coordination entre les départements et les services de l'Administration municipale.

#### 1000 Assistance et conseil au Conseil administratif

- 1100 Poursuivre et compléter les réformes mises en place afin d'améliorer le soutien donné au CA.
- 1200 Finaliser les négociations relatives au projet de nouveau statut et mise en place des nouvelles dispositions.

#### 2000 Direction de l'administration municipale

- 2100 Renforcer le Comité de direction en le dotant d'outils de gestion et de suivi. Élaborer, par les directeurs, des objectifs à atteindre dans le cadre de ce comité de direction.
- 2200 Mettre en place un suivi consolidé des décisions du CA.
- 2300 Poursuivre les réflexions sur l'occupation des locaux par l'Administration municipale afin de dégager de meilleures synergies, d'optimiser les coûts et de dégager une meilleure rentabilité.

#### 3000 Direction des services de la direction générale

- 3100 Poursuivre la mise en place d'un service juridique central. Intégrer et mettre à disposition de l'administration, dans une base de données centrale, des statuts et différents règlements et directives.
- 3200 Mettre en place différents systèmes et de nouvelles procédures afin d'optimiser la gestion des séances du CA. Élaborer le nouveau site Internet de la Ville de Genève.
- 3300 Adapter l'organisation de l'Office de l'état civil en vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale et de l'absorption des transferts de charges et de compétences de l'État de Genève.
- 3400 Poursuivre les actions entreprises afin de consolider les relations avec les différents acteurs de la Genève internationale.

## Administration centrale

### Objectif 2008

L'Administration centrale (ACE) se concentrera sur sa mission d'assistance et de conseil aux autorités tout en poursuivant les actions transversales pour l'Administration municipale.

#### 1000 Assistance et conseil aux Autorités

- 1100 Établir en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC), le cahier des charges relatif à la nouvelle version de la base de données « Candidé » pour la préparation et le suivi des séances du CA.
- 1250 Élaborer et poursuivre la mise en place de plans de classement au sein du service. Adapter la procédure de travail et réaliser les outils documentaires spécifiques, permettant de traiter les documents tout au long du circuit de l'information.
- 1350 Développer, en collaboration avec la DSIC, une base de données partagée permettant de gérer les cadeaux protocolaires du CA.
- 1750 Finaliser, en collaboration avec la DSIC, le nouveau site Internet du CM dans le cadre de la nouvelle version du site Internet officiel de la Ville de Genève.
- 1750.01 Finaliser et mettre en ligne, en collaboration avec la DSIC, une nouvelle version du site Internet officiel de la Ville de Genève.
- 1750.02 Développer le service de presse du CA, notamment par la mise en place de rubriques destinées plus particulièrement aux médias sur le site Internet de la Ville de Genève.

#### 2000 Actions transversales pour l'Administration municipale

- 2300 Réaliser une enquête de satisfaction des usagères et usagers des archives de la Ville de Genève.

## Service juridique

### Objectif 2008

Poursuite de la mise en place du Service juridique.

#### 1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière juridique

- 1400 Conception et mise à disposition de l'ensemble des juristes de la Ville de Genève d'un complexe cohérent de ressources dans le domaine du droit.
- 1400.01 Conception et mise à jour de la base de données Hyperlex afin d'assurer la publication électronique de la réglementation communale et la mise à disposition de la jurisprudence et doctrine y afférentes.
- 1500 Mise à jour de l'ensemble de la réglementation communale.

## Relations extérieures

### Objectif 2008

Conformément aux priorités fixées par le CA dans son discours de législation, le Service des relations extérieures (SRE) mettra en œuvre les initiatives du CA visant à renforcer le rôle de ville de paix, de défense des droits humains et de dialogue entre les peuples en guerre de notre municipalité.

#### 1000 Assistance et conseil au Conseil administratif en matière de relations extérieures

- 1100 Poursuivre le soutien au CA en lui fournissant les informations et analyses nécessaires à sa prise de décision en matière de relations extérieures.

#### 2000 Mise en œuvre de la politique du Conseil administratif en matière de relations extérieures

- 2200 Renforcer la place internationale de Genève comme ville de dialogue, de paix et de défense des droits humains.
- 2300 Renforcer les liens avec les municipalités suisses et de la France voisine ainsi que consolider la place de Genève au sein des réseaux de villes nationaux et internationaux.
- 2400 Mettre à jour sur le site Internet de la Ville de Genève les données relatives aux relations extérieures.

#### 3000 Protocole

- 3200 Poursuivre la rationalisation des réceptions du CA.

## Office de l'état civil

## Objectif 2008

Durant l'année 2008 l'Office de l'état civil devra continuer à assumer l'enregistrement des événements d'état civil pour une population d'origines très variées. Comme chaque formalité doit être documentée et les renseignements à donner à la population nécessitent de plus en plus des connaissances pointues en matière d'application des droits étrangers, une réflexion devra être menée afin de donner des renseignements précis tant aux guichets que sur le site Internet de l'office. L'utilisation du logiciel fédéral INFOSTAR a généré des procédures de contrôle des données qui ont eu pour effet de ralentir la saisie des événements d'état civil. L'office doit donc encore tenter de rationaliser encore ses tâches afin d'éviter des retards.

Compte tenu du départ de 5 collaboratrices du service depuis 2006, des réductions de taux d'activité de certaines employées, des engagements et de la formation du nouveau personnel découlant de ces changements et du début de la formation fédérale pour l'obtention du brevet en 2007, le service a été dans l'obligation de reporter à 2008 l'étude qu'il souhaitait entreprendre sur la possibilité de célébrer des mariages dans des sites attractifs.

## 1000 Gestion des événements d'état civil

1100 Durant l'année 2008, l'Office de l'état civil prendra des contacts avec les autorités cantonales afin d'envisager de co-financer un poste d'officier de l'état civil auprès de la maternité. L'Hôpital cantonal de Genève a l'obligation d'annoncer les naissances à l'état civil et, compte tenu des différentes nationalités des parents, il serait souhaitable de leur donner des renseignements précis sur les documents nécessaires à l'enregistrement de la naissance de leur enfant ainsi que sur les différentes possibilités de choix du nom. Cette information donnée immédiatement lors de la naissance éviterait ensuite le déplacement des jeunes mères à l'état civil. Ce poste répondrait ainsi à la fois aux obligations légales de l'Hôpital cantonal de Genève et aux contraintes de la Ville de Genève liées à l'enregistrement de la naissance.

1100 à 1600

L'Office de l'état civil a lancé, en 2007, une étude concernant la commande et le paiement par Internet des actes d'état civil. La mise en place de cette procédure en 2008 permettrait aux citoyens et aux citoyennes de recevoir les actes à domicile sans assumer une taxe postale de contre remboursement. Cette procédure allègerait également le suivi administratif dans le service.

1100 à 1700

La formation romande en vue de l'obtention du brevet fédéral d'état civil a débuté en 2007 et se poursuivra en 2008. Il est rappelé que cette formation doit obligatoirement être suivie après avoir travaillé deux ans dans un office de l'état civil.

1300 à 1400

Prendre les mesures nécessaires en vue de l'entrée en vigueur, le 1er janvier 2008, de la nouvelle loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers. Cette loi donne à l'officier de l'état civil la compétence de refuser de célébrer un mariage ou d'enregistrer un partenariat, lorsqu'un des fiancés ou des partenaires ne veut manifestement pas fonder une communauté conjugale, mais veut éluder les dispositions sur l'admission et le séjour des étrangers. Des directives d'exécutions seront communiquées aux offices qui devront dès lors modifier la procédure actuelle. Il est ainsi prévu que les fiancés ou les partenaires soient entendus séparément, ce qui risque d'entraîner des délais plus longs pour l'aboutissement des formalités de mariage et de partenariat.

1400

Évaluer l'impact de l'augmentation des procédures d'enregistrement de partenariat et des formalités de mariage sur le personnel, en se basant sur les statistiques annuelles 2007.

1600

Poursuivre le transfert des données du registre des familles dans la base de données fédérale INFOSTAR (ressaisie).

## 2000 Pièces d'identité

2100 à 2200

L'arcade des pièces d'identité doit continuer à faire face à un flux de commandes de pièces d'identité qui n'est pas constant. La qualité de l'accueil reste un objectif essentiel pour cette prestation.

## 9000 Gestion du service

9100 Le Service des bâtiments mènera en 2008 trois études destinées à :

- sécuriser tous les accès au bâtiment afin d'éviter un vol ou une destruction intentionnelle des registres,
- mettre en conformité les locaux et archives avec les exigences de sécurité fédérales afin que les pièces justificatives et les registres soient à l'abri de l'eau et du feu,
- aménager l'espace intérieur afin d'améliorer la confidentialité des données lorsque les citoyens et les citoyennes se trouvent aux guichets.

# Contrôle financier

## Objectif 2008

Le découpage de son activité en missions et prestations permet au Contrôle financier d'affecter les ressources nécessaires à la réalisation de ses tâches. La fixation des objectifs détaillés ci-après, a pour but de mesurer, d'une part, l'indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations (contenu et lisibilité des rapports) et d'autre part, d'évaluer l'efficacité du traitement en ce qui concerne la qualité et les délais de réalisation des travaux.

## 1000 Audit interne

1100 à 2200

Respect des directives formulées par la direction en ce qui concerne :

- l'exécution des travaux d'audit (suivi du plan de contrôle, et qualité du travail),
- la qualité du rapport d'audit (fond et forme),
- les délais d'exécution des travaux (conformité au plan de contrôle),
- le délai de remise du rapport d'audit.

## 2000 Révision externe

2100 à 2200

Respect des directives formulées par la direction en ce qui concerne :

- l'exécution des travaux de révision (suivi du plan de contrôle, et qualité du travail),
- la qualité du rapport de révision (fond et forme),
- les délais d'exécution des travaux (conformité au plan de contrôle),
- le délai de remise du rapport de révision.

## 3000 Missions particulières

3100 à 3200

Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction :

- satisfaction du demandeur ou de la demandeuse quant à la pertinence des prestations fournies,
- délai d'intervention adéquat.

3300 à 3300

Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction :

- délai d'intervention,
- satisfaction du demandeur ou de la demandeuse quant à la conformité entre le mandat confié et les prestations fournies,
- délai de remise du rapport spécial au demandeur ou à la demandeuse.

3400 à 3400

Respect des critères de qualité suivants, fixés par la direction :

- satisfaction des demandeurs ou des demandeuses quant au contenu et au déroulement du cours,
- délai d'intervention.

**FINANCES ET LOGEMENT**

### **De nouveaux services, de nouveaux défis !**

La réorganisation administrative opérée par le Conseil administratif (CA) touche de manière significative le Département des finances et du logement. L'arrivée de l'unité Agenda 21 et du Service des ressources humaines ainsi que le départ de la Direction des services de l'information et de la communication donnent l'opportunité à la nouvelle Magistrate de redessiner le département et de définir trois pôles de compétences : les finances, les ressources humaines et le logement.

### **Un Service des ressources humaines modernisé**

En rattachant le Service des ressources humaines à la Magistrate en charge du département 1, le CA renoue avec la logique qui prévalait jusqu'en 1999. Par ce choix, il affirme sa volonté de redonner une direction politique à ce service. L'enjeu est de taille. Employant près de 3 900 collaborateurs et collaborateurs, la Ville de Genève doit se donner les moyens d'être un employeur exemplaire. Un employeur qui soit attentif aux conditions de santé et sécurité au travail, un employeur qui valorise les potentiels et favorise des parcours professionnels enrichissants, un employeur soucieux de garantir la compatibilité entre vie professionnelle et familiale. En somme, le Service des ressources humaines doit être beaucoup plus qu'un office du personnel, il doit devenir le lieu qui concourt à l'épanouissement personnel et professionnel et doit développer une politique au service des employé-e-s de la Ville de Genève.

### **Des finances saines**

Les années à venir s'annoncent difficiles pour la commune. Les autorités seront vraisemblablement contraintes à opérer des choix parmi les prestations offertes à la population. Dans ce contexte, la Direction du département poursuivra les discussions avec l'État et les communes relatives aux transferts de charges et à la nouvelle péréquation intercommunale.

Par ailleurs, elle s'attachera à améliorer les outils de pilotage de gestion de la dette, par la mise en oeuvre de tableaux de bord.

Dans ce cadre, la Magistrate sera particulièrement attentive à ce que le service dispose des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre une politique ambitieuse qui favorise l'égalité des chances. La volonté de créer des places d'apprentissage sera renforcée.

### **Priorité au logement**

La nouvelle dénomination du département marque la volonté de poursuivre et de renforcer la politique sociale du logement. Face à l'accroissement des disparités socio-économiques et la difficulté de trouver à bon prix un logement, la gérance immobilière communale a plus que jamais un rôle déterminant à jouer. La Magistrate aura à coeur de poursuivre l'effort en matière de mixité et de logement social. La gérance immobilière municipale se verra donc porter une attention particulière. Sa vocation sociale sera renforcée, son fonctionnement rendu plus transparent. Parmi les projets qui incarnent cette priorité, citons ici la création d'un réservoir d'appartements d'urgence pour les femmes et les enfants fuyant des situations de violence familiale.

## Direction des finances et du logement

<b>Objectif 2008</b> Sensibiliser les autorités aux conséquences financières découlant des choix stratégiques et politiques envisagés. Maintenir la confiance des investisseurs sur les marchés financiers afin d'assurer des coûts de financement faibles. Garantir une formation financière aux autorités politiques élues et une information claire à la population.	<b>2000 Gestion financière</b>
<b>1000 Direction et coordination</b> 1100 Mettre en œuvre la nouvelle structure de direction suite à l'arrivée de la Magistrade. 1400 Mettre en œuvre une stratégie afin d'inciter les entreprises à s'implanter en Ville de Genève. 1500 L'Unité Agenda Zi a pour objectifs en 2008 de : - définir et mettre en œuvre un programme environnemental 2008-2011 pour les places de travail administratives et une démarche environnement, santé et sécurité pour les places de travail non administratives, - proposer une méthode pour le monitoring du Plan directeur communal. 1600.01 Repositionner la commune dans le débat sur la Genève internationale. 1600.02 Travailler de concert avec la Confédération et le Canton de Genève notamment en matière d'accueil et d'appui aux organisations internationales et non gouvernementales.	2100 Mettre en œuvre la stratégie financière déterminée par le CA avec l'objectif de désendettement. Intensifier les contacts avec l'Administration Fiscale Cantonale (AFC) pour mieux appréhender la gestion des centimes additionnels communaux par l'Etat de Genève. 2200 Participer au développement du Plan financier d'investissement (PFI) et à la mise en place du Plan financier annuel. Rédiger les préavis financiers donnés aux autorités politiques s'agissant des projets d'investissement. 2400 Limiter l'utilisation de la ligne de crédit de la Ville de Genève en assurant une gestion pointue des échéances de paiement des fournisseurs. 2500 Former les nouvelles élues et nouveaux élus municipaux à la lecture des principaux rapports financiers publiés par la Ville de Genève. Synthétiser sous forme de tableau ou graphique certaines données. Poursuivre les efforts d'amélioration des publications financières.
<b>3000 Relations externes</b> 3100.01 Intensifier la communication émanant du Département des finances et du logement. Se joindre à la refonte du site Internet de la Ville de Genève. 3100.02 Représenter les intérêts de la Ville de Genève au sein des différents organismes dont elle est actionnaire ou partenaire et pour lesquels le Département des finances et du logement a été chargé de sa représentation. 3100.03 Analyser les impacts liés aux reports de charges de la Confédération et du Canton de Genève sur la commune. 3100.04 Participer au groupe de travail chargé d'établir une nouvelle péréquation intercommunale d'ici 2010.	<b>3000 Relations externes</b> 3100.01 Intensifier la communication émanant du Département des finances et du logement. Se joindre à la refonte du site Internet de la Ville de Genève. 3100.02 Représenter les intérêts de la Ville de Genève au sein des différents organismes dont elle est actionnaire ou partenaire et pour lesquels le Département des finances et du logement a été chargé de sa représentation. 3100.03 Analyser les impacts liés aux reports de charges de la Confédération et du Canton de Genève sur la commune. 3100.04 Participer au groupe de travail chargé d'établir une nouvelle péréquation intercommunale d'ici 2010.

**Objectif 2008**

L'objectif prioritaire du Service des assurances reste le maintien de la stabilité des primes des polices d'assurance de la Ville de Genève, ainsi que la gestion quotidienne des sinistres.

**2000 Conseils en assurance**

2000 Continuer à assurer la formation personnalisée et suivie des collaboratrices et collaborateurs des services partenaires afin de garantir le respect et le bon suivi des procédures administratives, notamment en cas de sinistre.

2200 Poursuivre en étroite collaboration avec l'entité Santé Sécurité au travail du Service des ressources humaines l'action visant à stabiliser, voire à réduire, le nombre de sinistres liés à l'activité professionnelle (accidents sur la place de travail, accidents en matière de circulation routière, risques liés à la mise en place d'une manifestation, etc.).

Avec nos assureurs, les services techniques et les utilisatrices et les utilisateurs concernés, procéder à de nouvelles visites de risques de bâtiments de la Ville de Genève en vue d'en améliorer la sécurité patrimoniale, ainsi que celle du personnel y travaillant.

2300 Garantir la disponibilité des collaboratrices et collaborateurs du service afin de prodiguer des conseils professionnels en matière d'assurance aux diverses personnes ou entités qui sollicitent le service.

**Objectif 2008**

Apporter des améliorations au logiciel SAP en vue de faciliter et de sécuriser les tâches du service. Continuer à offrir une formation ciblée sur les besoins des services de l'administration permettant à ceux-ci de mieux maîtriser les processus comptables.

**1000 Élaboration, publication et suivi du budget**

1100 Améliorer, en collaboration avec la Direction des Systèmes d'Information et de communication, les processus d'interfaces entre les modules SAP afin d'assurer l'intégralité des données et de faciliter leur contrôle.

1200 Augmenter la sécurité dans la saisie des données par les services en vérifiant l'application des règles de gestion établies.

1300 Poursuivre l'amélioration des publications relatives au projet de budget, au budget et aux comptes.

**2000 Tenue, clôture et publication des comptes**

2100 Obtenir des services un meilleur traitement des factures fournisseurs afin de bénéficier des escomptes proposés.

2200 Affiner la gestion des paiements aux fournisseurs en lien avec la trésorerie.

2300 Coordonner en collaboration avec le Contrôle de gestion, le traitement des virements correctifs d'écritures (analytiques et comptables).

2400 Procéder au bouclage des crédits d'investissement terminés dans les délais définis.

2500 Sensibiliser les services sur l'importance du respect des délais pour la remise des documents et informations lors de la clôture annuelle.

2600 Définir les normes de sécurité minimale et analyser, en collaboration avec le Centre de compétence SAP, les possibilités d'améliorer les niveaux de sécurité dans les différents modules.

**3000 Formation, assistance, instructions**

3100 Poursuivre la formation ciblée sur SAP par service, selon les besoins effectifs.

3200.01 Compléter la formation ciblée sur SAP par un cours de comptabilité en fonction des besoins et des faiblesses constatées dans chaque service.

3200.02 Participer à la mise à jour et au maintien de la base de connaissances REPAIR.

## Taxe professionnelle

## Achats et impression

### Objectif 2008

Veiller au suivi de la tenue du rôle des contribuables; appliquer rigoureusement et uniformément les principes de taxation définis tant par la loi que par la jurisprudence; entretenir de bons rapports avec les contribuables et leurs mandataires; défendre la pérennité de la taxe professionnelle communale.

### 1000 Appliquer les dispositions légales relatives à la taxe professionnelle communale (Articles 301 à 318 C LCP)

1100 à 1200

Mettre en place un outil de gestion et de suivi des dossiers complexes, afin d'en garantir le traitement optimal.

1300 à 1400

Diminuer le temps de traitement des dossiers en contentieux.

1500

Réviser les coefficients des groupes professionnels selon le planning établi et poursuivre les démarches en vue de restructurer les différentes catégories professionnelles.

1600

Étendre à d'autres communes l'offre de traitement de leurs dossiers.

### Objectif 2008

Les missions et le périmètre de l'activité du Service des achats font actuellement l'objet d'une réflexion approfondie de la part de la direction du Département des finances et du logement. La nouvelle orientation issue de cette réflexion nécessitera une adaptation de l'organisation du service. La réussite de la mise en place de cette nouvelle organisation constituera le principal objectif du Service des achats.

## Contrôle de gestion

### Objectif 2008

Le Contrôle de gestion a pour mission de renforcer la capacité décisionnelle de l'Administration municipale par sa contribution à l'optimisation des processus de gestion et de décision et par son action pour faire évoluer la culture de gestion.

Pour l'année 2008, les défis majeurs du Contrôle de gestion résident :

- dans la mise en valeur de l'activité du Contrôle de gestion auprès des autorités politiques,
- dans la présentation d'un projet de budget par prestations pour l'ensemble des services municipaux,
- dans la réussite du changement de version du progiciel SAP.

### 1000 Élaborer, déployer et exploiter le contrôle de gestion en Ville de Genève

1100 Pour renforcer le dialogue de gestion entre les autorités politiques et l'Administration municipale :

Présenter aux autorités politiques (CA et CM) l'activité du Contrôle de gestion ainsi que l'articulation des documents budgétaires, afin de leur permettre de mieux utiliser les informations mises à disposition par le Contrôle de gestion.

1200 Pour contribuer à l'évolution de la culture de gestion au sein de l'Administration municipale :

Offrir aux collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève une formation ciblée sur le Contrôle de gestion en collaboration avec le Service des ressources humaines.

1400 Pour améliorer la connaissance du coût des prestations municipales :

Mettre en place une comptabilité analytique par missions et prestations pour les services qui ne sont pas encore intégrés à cette démarche.

Améliorer la qualité, l'exhaustivité et les délais de production de l'information relative aux grandes manifestations par une meilleure sensibilisation des services concernés à ces exigences.

1700 Pour assurer la qualité de service sur la plate-forme SAP et permettre des évolutions fonctionnelles :

Assurer le changement de version du progiciel SAP en collaboration avec le centre de compétence SAP de la Direction des systèmes d'information et communication en limitant au maximum l'impact sur les utilisatrices et utilisateurs.

## Gérance immobilière municipale

### Objectif 2008

Les objectifs prioritaires de la Gérance immobilière municipale (GIM) seront de placer au centre de ses préoccupations le renforcement de la politique sociale du logement qu'elle mène, de rendre cette politique plus transparente et d'améliorer les conditions de travail du personnel.

### 1000 Gestion et entretien des immeubles

1200 Consolider la politique d'attribution en redéfinissant les critères et le fonctionnement de la Commission d'attribution.

Inclure les locataires et locatrices à adhérer à la procédure de médiation en cas de conflits de voisinage.

Fixer des moyens permettant de vérifier, au cours du bail, que les critères ayant présidé à l'attribution sont toujours remplis.

Évaluer la politique en matière de fixation des loyers.

Sensibiliser les locataires et locatrices au respect du personnel d'entretien et à la préservation de la propriété collective par un comportement citoyen.

Créer un guichet virtuel pour faciliter les démarches administratives via Internet.

Mettre la liste des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève sur Internet.

Mettre en œuvre les nouvelles compétences déléguées à la GIM pour la gestion de l'entretien des logements.

Évaluer l'accord de coopération passé avec le Service des bâtiments dans le cadre du projet de budget 2008.

Rapprocher les pratiques de gestion des acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine du logement d'urgence.

Créer un réservoir d'appartements pour les situations d'urgence, notamment pour les femmes et les enfants fuyant les situations de violence familiale.

Fournir un état des lieux complet des fermages (baux commerciaux) et des droits de superficie.

### 2000 Application de la politique sociale de la Ville de Genève

2200 Évaluer et consolider la politique sociale d'attribution des logements.

2300 Réexaminer la pertinence des mises à disposition gratuites de locaux à des tiers.

<p><b>Objectif 2008</b></p> <p>En 2008, le Service des ressources humaines est appelé à développer ses missions et ses prestations dans le cadre des objectifs politiques retenus par le CA. Les axes porteront notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la prévention et la diminution de l'absentéisme,</li> <li>- la définition d'un nouveau concept de mobilité,</li> <li>- la promotion de nouvelles formes d'organisation de travail, des carrières féminines aux postes de cadre et une meilleure égalité des chances entre Suisses et étrangers,</li> <li>- la mise en place d'une comptabilité analytique et d'une présentation des budgets et des comptes de gestion par missions et prestations,</li> <li>- la réorganisation du service.</li> </ul>	<p><b>2000 Gestion de carrière et orientation (y compris fonds chômage)</b></p>
	<p>2100 Définir un nouveau concept de mobilité professionnelle des collaborateurs et des collaboratrices au sein de l'Administration municipale en séparant notamment les questions de la réadaptation professionnelle et de la mobilité « souhaitée ».</p> <p>2200.01 Adapter et faire évoluer les prestations de l'Antenne socioprofessionnelle, notamment au regard des nouvelles dispositions cantonales en matière de chômage et cela en tenant compte du calendrier législatif proposé au plan cantonal.</p> <p>2200.02 Utiliser différemment le fonds chômage, notamment pour favoriser les projets d'intégration socioprofessionnelle.</p>
<p><b>1000 Gestion du personnel et de l'organisation</b></p>	<p><b>3000 Gestion de la formation</b></p>
<p>1100 Mettre en place, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSC), un module de gestion de la formation.</p>	<p>3100 Jeunes (apprenti-e-s, stagiaires, jobs d'été, civilistes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer un projet d'augmentation du nombre d'apprenti-e-s en Ville de Genève.</li> </ul>
<p>1200 Développer, en collaboration avec la DSC, une base de données pour l'établissement des ordres du jour relatifs aux affaires du personnel à soumettre au CA.</p>	<p><b>4000 Gestion de la qualité de vie au travail</b></p> <p>4100 Dresser un catalogue des principaux facteurs psycho-sociaux intervenant dans l'absence d'une personne en Ville de Genève. Grâce à ces informations, il sera possible dans une phase ultérieure, de mener des campagnes de prévention de la santé et de proposer des évolutions structurelles des services.</p>
<p>1300 Améliorer les méthodes d'analyse de l'évaluation des fonctions.</p>	<p>4200 Mener une analyse en vue de déterminer les facteurs prioritaires qu'il y a lieu de faire évoluer pour remplir la mission de prévention.</p>

**CONSTRUCTIONS ET  
AMÉNAGEMENT**

**En matière d'organisation :****transparence, efficience et simplification**

La nouvelle organisation des départements mise en place par le Conseil administratif (CA) pour la législature 2007-2011 concentre les activités du Département des constructions et de l'aménagement sur ses deux missions principales, à savoir :

- la construction, la rénovation et l'entretien du patrimoine bâti,
- l'aménagement et l'organisation de l'espace public.

Ce département plus restreint et plus ciblé rassemble les métiers de la construction. Il pourra ainsi véritablement poursuivre le développement de ses tâches, en s'attachant à améliorer encore les performances dans la mise en œuvre de dossiers, notamment en matière de délais.

En 2008, le département entend poursuivre la démarche de cohérence et de transparence entreprise simultanément à la réorganisation de la direction et des services et unités qui lui sont rattachés, s'agissant notamment des procédures en matière d'engagement et de contrôle des dépenses, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des différents projets.

Il s'agira également de poursuivre et intensifier la collaboration inter-départementale, en intégrant au suivi des projets les services tels que le Service des espaces verts et de l'environnement et le Service de la sécurité et de l'espace publics.

La gestion du Plan financier d'investissement (PFI) menée en étroite collaboration avec les autres départements de l'administration doit permettre d'améliorer la définition des projets et la planification des investissements.

Un effort particulier sera conduit par les services gestionnaires de projets dans le but de procéder au bouclement des derniers crédits d'opérations terminées encore ouverts, et soumettre à la délibération du Conseil municipal (CM) ceux pour lesquels il en résulte un dépassement du montant autorisé.

**En matière d'aménagement et d'organisation de l'espace urbain : le suivi des grands projets pour la Ville de Genève**

De manière prioritaire, le département poursuivra l'élaboration du nouveau Plan directeur communal, en parfaite transversalité avec l'ensemble des départements, dans le but de procéder à sa mise en consultation publique, puis à sa présentation au CM et au Conseil d'Etat pour adoption.

La réflexion en matière d'aménagement de l'espace urbain doit également, et de manière de plus en plus prioritaire, intégrer les objectifs définis d'une part par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAIR) et, d'autre part, par l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB). Que se soit en matière de lutte contre le bruit ou contre les nuisances induites par la pollution en milieu urbain, les moyens d'action à disposition de la municipalité sont cependant limités, la plupart des compétences relevant dans ce domaine de décisions cantonales.

2008 sera également une année importante dans le cadre de la gestion des grands projets, notamment :

- la reconstruction du site des anciens terrains des Services Industriels de Genève (SIG) à la rue du Stand (Artamis), pour lequel les lignes directrices du projet de reconstruction doivent maintenant être définies,
- l'aménagement du site de la gare des Eaux-Vives pour accueillir l'liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (finalisation du Plan directeur de quartier).

Ces projets d'envergure, qui se caractérisent par des partenariats avec des tiers investisseurs, contribueront à mettre à disposition de la population des logements sociaux sur des parcelles en main de la Ville de Genève.

<p><b>En matière de construction :</b></p>	<p><b>renovation du patrimoine et efficacité énergétique</b></p> <p>De manière très claire et déterminée, l'effort se portera sur la rénovation des bâtiments du patrimoine financier dont l'état de dégradation a été mis en évidence par la méthode d'évaluation Stratus. Il s'agit d'un travail qui portera sur plusieurs années, mais cet axe prioritaire sera renforcé dès 2008.</p> <p>Les constructions neuves se limiteront aux grands projets dont les études ont déjà été engagées, notamment la parcelle du foyer dans le quartier de Sécheron.</p> <p>Enfin, en matière de politique énergétique, il s'agira de mettre en œuvre la stratégie générale visant à réduire les risques de dépendance structurelle envers les agents énergétiques fossiles pour les besoins en chaleur des bâtiments de la municipalité et qui a été présentée sous le libellé « 100% renouvelable en 2050 ». Il s'agit là d'une part de la contribution de la Ville de Genève aux plans localisés d'assainissement à mettre en œuvre sur le territoire municipal en réponse aux émissions excessives de divers polluants.</p>	
<p><b>En matière de réalisation et de gestion de l'espace public :</b></p>	<p><b>embellie urbaine et qualité de vie dans les quartiers</b></p> <p>La décision du CA de ramener, pour des raisons budgétaires et de limitation de la dette, la valeur des investissements de 100 à 90 millions de francs par année ne restera pas sans conséquence sur les projets d'aménagement de l'espace public.</p> <p>Au titre des projets qui contribuent à l'embellie urbaine, 2008 se présente d'ores et déjà comme une année de transition : le projet de rénovation de la place Longemalle se heurte à plusieurs oppositions alors que celui de la Plaine de Plainpalais, dans sa phase de rénovation, ne pourra pas être entrepris avant 2009.</p> <p>Les travaux d'assainissement et d'aménagement urbain en lien avec la construction de la nouvelle ligne de transports collectifs reliant Cornavin à Meyrin, puis au CERN, seront achevés sur le territoire communal, et ce n'est pas avant 2009 que débiteront ceux relatifs à la ligne Cornavin – Onex – Bernex. Pour cette dernière, il sera néanmoins nécessaire de procéder à des aménagements préparatoires liés au déplacement de plusieurs lignes de bus, dans le quartier de la Jonction notamment.</p>	
		<p>La poursuite du développement et de la création des zones 30 km/h et divers aménagements destinés prioritairement à améliorer la qualité de vie des personnes les plus exposées (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, enfants, etc.) dans leur environnement urbain direct, constitueront l'essentiel des interventions dans les quartiers. Les limites des dotations inscrites dans ce domaine au PFI imposeront des solutions simples et peu coûteuses.</p>

## Direction des constructions et de l'aménagement

### Objectif 2008

En 2008, la direction entend poursuivre la démarche de cohérence et de transparence entreprise simultanément à la réorganisation du département, s'agissant notamment des procédures en matière d'engagement et de contrôle des dépenses, ainsi qu'en ce qui concerne la gestion des différents projets. Elle veillera également à l'élaboration et à la mise en œuvre des options politiques du nouveau chef de département.

### 1000 Assistance à la présidence du département et stratégie générale

- 1100.01 Renforcer les activités de soutien et de conseil au Magistrat, notamment par la mise en place d'un mode de communication et de fonctionnement efficient.
- 1100.02 Poursuivre la collaboration inter-départementale, notamment par le biais de la délégation à l'aménagement, en relation avec les importants dossiers d'aménagement du territoire municipal : liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse, Tram Onex-Bernex, Plan directeur communal, etc.
- 1100.03 Mettre en place une procédure permettant de répondre de manière systématique et dans les délais imposés aux différentes motions, questions et interpellations émanant du CM, et répondre à l'ensemble des objets encore en suspens.
- 1200.01 Favoriser la construction de logements par l'intermédiaire de coopératives d'habitation ou de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social.
- 1200.02 Rénover le patrimoine financier en poursuivant et en renforçant l'action en matière de rénovation des bâtiments de logements les plus dégradés.
- 1200.03 Réaliser des travaux d'aménagement de l'espace public selon 2 axes principaux : embellie urbaine et qualité de vie dans les quartiers.

- 1300.01 Préparer le 4<sup>e</sup> Plan financier d'investissement (PFI), et poursuivre le développement de l'application informatique y relative, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, en vue d'un suivi et d'une gestion plus efficaces.
- 1300.02 Intégrer une démarche de contrôle de gestion et de comptabilité analytique pour l'ensemble des services du département.
- 1300.03 Poursuivre les efforts en vue de procéder au bouclierement de l'ensemble des propositions de crédits concernant des études ou des opérations de constructions terminées.
- 1400 Établir un bilan et poursuivre les réflexions et les actions entamées avec les directions de service dans le but de comprendre et de diminuer l'absentéisme.
- 2000 Direction & coordination du département, assistance et conseils aux services**
- 2100.01 Poursuivre la mise en place et la coordination du fonctionnement du département selon la nouvelle organisation décidée par le CA, en renforçant la collaboration transversale avec des services hors département, notamment le Domaine public et le Service des espaces verts et de l'environnement.
- 2100.02 Intégrer un mode de gestion par projets concernant les études et réalisations relatives au domaine public, en tenant compte de l'intégration du Service de la mobilité au sein du Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et d'une plus étroite collaboration avec les responsables de projet du Service du génie civil.
- 2200 Poursuivre et intensifier la collaboration inter-départementale, notamment en ce qui concerne la définition et la planification des investissements dans le cadre de la gestion du PFI.

- 2300.01 Poursuivre l'intégration de l'unité juridique en amont des projets du département, notamment par la participation systématique des juristes aux séances stratégiques, afin de pouvoir mieux anticiper les éventuels problèmes juridiques.
- 2300.02 Poursuivre l'assistance aux services, notamment en matière de marchés publics.
- 2400.01 Poursuivre une politique d'acquisition foncière ciblée et en relation prioritaire avec la construction de logements sociaux et d'équipements publics futurs.
- 2400.02 Élaborer des instruments d'aide à la décision permettant de fonder une stratégie claire et explicite dans le domaine de la gestion foncière, notamment dans le cadre d'attribution de droits de superficie, d'octroi de servitudes, etc.
- 2500.01 Préparer les arguments dans le cadre de l'élaboration des préavis ou du traitement de dossiers impliquant des problématiques de conservation du patrimoine.
- 2500.02 Produire, commander et diffuser des études historiques et effectuer la mise à jour et l'informatisation de l'index bibliographique des bâtiments situés sur le territoire de la Ville de Genève.
- 2500.03 Représenter la Ville de Genève au sein de la Commission des monuments et des sites et de la Fondation pour la conservation des temples genevois d'avant 1907.
- 3000 Relations externes**
- 3100.01 Définir et mettre en œuvre une stratégie d'information commune à l'ensemble des services du département.
- 3100.02 Développer un nouveau site Internet pour le département.
- 3100.03 Poursuivre et intensifier le développement de campagnes de communication et d'information publiques afin de soutenir l'action du département et des différents services.
- 3200 Représenter la Ville de Genève et le département auprès de tiers et dans le cadre de la participation à diverses commissions et manifestations officielles.
- 3300 Poursuivre la collaboration avec l'État de Genève et les associations professionnelles dans le but d'unifier et de simplifier les procédures en matière d'appel d'offres.

<p><b>Objectif 2008</b></p> <p>Assurer toutes les prestations attribuées au service. Prendre en compte des dimensions du développement durable dans le cadre de toutes les prestations et plus spécifiquement pour celles qui ont trait à la mission de planification du territoire communal.</p>	<p>2200.06 Proposer un outil pour introduire la mixité dans le cadre de la mutation des zones industrielles.</p>
<p><b>1000 Evaluation des transformations du territoire communal et des besoins de la population</b></p>	<p>2300.01 Assurer la procédure d'adoption du projet de Plan localisé de quartier (PLQ) Rieu-Malagnou ainsi que sa mise en œuvre.</p>
<p>1100.01 Mettre à jour la base de données « plans d'affectation » d'UrbaSit (tableau de procédures).</p>	<p>2300.02 Monter l'élaboration du projet de PLQ « Anciens terrains Services Industriels de Genève ».</p>
<p>1100.02 Renforcer la dimension fédératrice de l'application UrbaSit en fonction des demandes des autres services.</p>	<p>2300.03 Faire aboutir le PLQ des Allières sur la base de la concertation avec les propriétaires.</p>
<p>1100.03 Mettre en production, en lien avec l'unité « opérations foncières », une application « acquisitions foncières Ville de Genève ».</p>	<p><b>3000 Assistance, vulgarisation et échanges professionnels sur la connaissance du territoire</b></p>
<p>1200.01 Déposer une demande de crédit auprès du CM pour la reprise informatique des plans-maquettes non digitalisés.</p>	<p>3300.01 Éditer le recueil des promenades et organiser sa promotion dans le cadre du Salon du livre 2008.</p>
<p><b>2000 Planification du territoire communal en application des lois et plans-cadre cantonaux et des principes du développement durable</b></p>	<p>3300.02 Développer le concept et organiser la 2<sup>e</sup> édition des « Dimanches à pied ».</p>
<p>2100.01 Préciser les conditions d'intervention dans un milieu urbain dense à faire valoir dans le cadre des préavis.</p>	<p>3300.03 Promouvoir, en lien avec l'Organisation mondiale de la santé, le principe de la mobilité douce au sein des organisations internationales.</p>
<p>2200.01 Élaborer, examiner et mettre en consultation publique le Plan directeur communal pour adoption par le CM et le Conseil d'Etat.</p>	<p><b>9000 Gestion du service</b></p>
<p>2200.02 Mettre à jour le Plan directeur des chemins pour piétons.</p>	<p>9100.01 Permettre un accès rapide et aisé à l'information. Faciliter le choix de commandes des documents.</p>
<p>2200.03 Finaliser le Plan directeur de quartier (PDO) de la Petite-Boissière / Belmont / Godroy qui intègre la mise en place d'une stratégie foncière pour la Ville de Genève.</p>	
<p>2200.04 Finaliser le PDQ de la Gare des Eaux-Vives, accompagner sa présentation au CM et créer les conditions de lancement des études d'aménagement du futur domaine public.</p>	
<p>2200.05 Valoriser les objectifs et les obligations de la Ville de Genève dans l'étude Praille-ACacias-Vernets.</p>	

## Objectif 2008

Orienter la politique de rénovation du patrimoine financier en adéquation avec la stratégie commune élaborée avec les Services des bâtiments et de l'énergie.

### 1000 Construire et rénover le patrimoine immobilier de la Ville de Genève

- 1100.01 Donner une priorité à la rénovation des immeubles de logement en adéquation avec la stratégie commune aux 3 services (architecture, bâtiments, énergie).
- 1100.02 Affiner une méthode de travail permettant l'établissement de programmes stables très en amont des processus et évaluer ces programmes au moyen d'études de faisabilité chiffrées, notamment pour les espaces de vie enfantine et les édifices culturels.
- 1100.03 Organiser des concours d'architecture et des appels d'offres pour les opérations dont les crédits d'études ont été votés en adaptant les procédures aux nouvelles directives du département.
- 1200.01 Maîtriser la planification inscrite dans le Plan financier d'investissement pour la gestion des crédits d'études et de construction.
- 1200.02 Définir des programmes d'intervention et répartir la gestion des opérations de constructions entre les 3 services (architecture, bâtiments, énergie) ainsi qu'avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance.
- 1200.03 Collaborer avec les Services de l'énergie et des bâtiments pour la mise à jour des informations sur l'état du patrimoine financier.

- 1300.01 Poursuivre l'étroite collaboration avec le Service de l'énergie à toutes les étapes du processus de construction dans le but d'atteindre les standards Minergie et Minergie P pour les constructions neuves gérées par le service.
- 1300.02 Améliorer les performances énergétiques des immeubles à rénover en fonction des particularités de ces derniers.
- 1400.01 Organiser des journées portes ouvertes à la population pour présenter les réalisations effectuées par le service.
- 1400.02 Collaborer avec l'unité info-com en vue d'élaborer des documents de présentation tels qu'affiches, fichier PowerPoint, plaquettes, etc., et de la mise à jour du site Internet.

### 2000 Etablir les préavis architecturaux

- 2100.01 Former deux architectes du service au traitement des préavis (sous la direction de l'adjoint de direction technique) ceci suite à la forte augmentation des requêtes à traiter.
- 2100.02 Etablir des statistiques au moyen de tableaux récapitulatifs.

## Objectif 2008

Le Service des bâtiments, suite à la diffusion de l'analyse de l'état de dégradation du patrimoine financier de la Ville de Genève (document Stratus du 28 mars 2007), a pour objectif de planifier et mettre en œuvre les demandes de crédits d'études, crédits de réalisation ou les travaux d'entretien nécessaires en coordination avec les services concernés et ce dans le délai de 5 ans sur lequel le service s'est engagé.

Le patrimoine administratif et public fait l'objet, d'une part, de demandes de crédits pour des mises à jour basées sur des critères de priorités et, d'autre part, d'une planification d'entretien qui fait ses preuves depuis 2 ans en étroite collaboration avec les départements bénéficiaires.

## 1000 Gestion, entretien, rénovation du patrimoine immobilier

1100 Poursuivre, en coordination avec les services demandeurs, en fonction de critères de priorité, de coût et de ressources humaines, les prestations de rénovation, d'entretien et de maintenance des bâtiments qui constituent le patrimoine immobilier municipal.

1200.01 Participer et appuyer les demandes des divers utilisateurs et utilisatrices internes de la Ville de Genève dans les domaines de la conception et de la mise au point des cahiers des charges.

1200.02 Vérification des faisabilités techniques et financières, en fonction des avant-projets approuvés par les services bénéficiaires, afin d'assurer un cheminement décisionnel cohérent jusqu'à la réception des locaux par les utilisateurs et utilisatrices.

1200.03 Suivi et planification des travaux d'entretien à l'aide de tableaux de bords gérés par le service.

1300 Suivre en ligne les informations relatives à l'état du patrimoine immobilier à l'aide des différents outils d'évaluation mis à disposition et édition d'un nouveau rapport de situation selon les résultats de la méthode Stratus.

1400 Procéder aux analyses et études de faisabilité demandées par le comité d'attribution immobilière.

1500 Gérer et appliquer le concept de sécurité sur la base des normes cantonales et fédérales en vigueur, ainsi que celles des assurances en fonction d'une échelle de risques analysés.

Suivre la réalisation des nouvelles installations.

Gérer et contrôler les contrats des sociétés privées pour la maintenance des installations techniques de sécurité ou pour la surveillance humaine.

Poursuivre le programme de mise en œuvre, par étape, des plans d'évacuations dans les locaux de la Ville de Genève.

## 9000 Gestion du service

9100 Participer activement à la mise en commun des connaissances et des compétences des services (bâtiments, architecture et énergie) et adapter les modes de fonctionnement à la nouvelle répartition des départements.

# Énergie

## Objectif 2008

Les objectifs principaux pour l'année 2008 sont:

- Mettre en œuvre la stratégie générale « 100% renouvelable en 2050 » pour les besoins en chauffage des bâtiments de la Ville de Genève, adoptée par le CA en 2006.
- Collaborer avec les services cantonaux dans le cadre de la définition des directives d'application de la nouvelle conception générale de l'énergie 2006-2010, et dans la mise en place de plans localisés d'assainissement de la qualité de l'air.
- Poursuivre l'élaboration, avec les Services des bâtiments et de l'architecture, une stratégie globale d'entretien et de rénovation du patrimoine bâti.

## 1000 Assurer la maintenance d'exploitation des installations thermiques du patrimoine immobilier de la Ville de Genève

1100 Finaliser le processus de réorganisation du service, conformément au projet « Organisation du Service de l'énergie / Phase finale: 2007 – 2008 ».

1200.01 Développer les capacités d'intervention du personnel d'exploitation sur des travaux de chauffage de petites et moyennes importances.

1200.02 Suivre et renforcer la stratégie d'entretien pour l'ensemble des installations de ventilation.

1300.01 Finaliser la mise en place d'une stratégie de remplacement du matériel de régulation visant à augmenter le taux de renouvellement.

1300.02 Renforcer les travaux d'assainissement du parc des chaudières, notamment grâce à l'élaboration d'une planification des rénovations, intégrant les critères réglementaires de vétusté ainsi que les enjeux énergétiques et environnementaux.

## 2000 Application d'une politique énergétique basée sur la maîtrise des consommations, l'utilisation rationnelle des besoins, le développement et la valorisation des énergies renouvelables

2100.01 Développer des solutions d'énergies renouvelables pour les besoins en chauffage en substitution d'énergies fossiles: biomasse, géothermie, biocombustibles, etc.

2100.02 Intégrer un volet énergie au Plan directeur communal.

2100.03 Développer et mettre en place des concepts énergétiques de site ou de quartier avec un objectif de très haute performance énergétique, par exemple de type Minergie P, voire à énergie positive. Cas de Sécheron, des Conservatoire et jardin botaniques (CJB), des Vernets et du site Artamis.

2100.04 Réaliser des expertises environnementales ou en relation avec le développement durable pour les services de l'administration.

2200.01 Poursuivre les programmes d'actions en matière de gestion durable de l'eau et mise en place d'une stratégie générale en matière de récupération d'eau de pluie en vue de son utilisation pour l'arrosage et le nettoyage des rues.

2200.02 Mettre en œuvre des actions visant à diminuer les consommations d'électricité municipale, et en particulier développement d'une stratégie générale d'intégration des critères de performance énergétique en matière d'éclairage extérieur nocturne.

2200.03 Poursuivre les programmes de développement des énergies renouvelables sur le patrimoine bâti (programmes photovoltaïque, solaire-thermique et biomasse).

2300.01 Développer des projets à caractère didactique et pédagogique, visant à sensibiliser le grand public à la maîtrise de l'énergie, à la préservation des ressources naturelles et au développement des énergies renouvelables.

2300.02 Renforcer les échanges d'information et d'expérience en Suisse Romande.

2300.03 Mettre en place des outils de suivi de la campagne Display.

## 9000 Gestion du service

9100.01 Mettre en place une stratégie générale en matière d'émission de CO2 intégrant, d'une part les modalités d'application de la taxe CO2 et, d'autre part les possibilités de valorisation des économies de CO2 réalisées.

9100.02 Gérer le financement de projets par des fonds externes aux budgets Ville de Genève. Rechercher de nouvelles possibilités de financement et mise en place des procédures de gestion associées.

9100.03 Elaborer en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, un système d'information intégré, et mettre en exploitation un outil métier de gestion des coûts et des consommations d'énergie.

## Aménagement urbain et mobilité

### Objectif 2008

L'objectif prioritaire consiste à faire évoluer l'organisation du service suite à la décision du CA de rapprocher le Service d'aménagement urbain et celui de la mobilité. En matière de projets, l'aménagement de zones à priorité piétonne et des chemements sera poursuivi. Les mesures d'accompagnement aux infrastructures ferroviaires (tramway, chemin de fer) doivent maintenant être intensifiées afin de respecter les échéances imposées. La réflexion pour un mobilier urbain et une mise en lumière de qualité sera mise en application. La pérennisation des réalisations effectuées nécessite l'amélioration des procédés de maintenance. La mise en œuvre de projets améliorant la sécurité des mobilités douces, principalement des usagers et usagères les plus vulnérables se poursuivra en fonction de la demande des associations locales et en lien avec le développement de nouvelles infrastructures publiques notamment en matière de transports, telles que les lignes de tramway ou encore le CEVA.

### 1000 Aménagement des espaces publics

- 1100 En priorité, réaliser des aménagements importants déjà engagés (plaine de Plainpalais, quais de la façade, place de Longemalle).
- 1200 Participer aux projets complémentaires du réseau de transport collectif : branche de tramway « Onex-Bernex » et traversée du Rhône, plateau de Champel (CEVA), branche de tramway « Grand-Saconnex », par des mesures d'accompagnement.
- 1300 Améliorer le mode de travail commun, allant du projet à la réalisation, dans les domaines de l'aménagement, du mobilier et de la mise en lumière.

### 2000 Eclairage, illumination du domaine public et assimilé de la Ville de Genève

- 2100 Maintenir la base de données et coordonner son évolution au sein des Services industriels de Genève.  
Utiliser les analyses de l'état des installations pour l'organisation des travaux de remplacement.
- 2200.01 Capitaliser les effets de planification en termes de réponses aux questions de l'action sur l'environnement, posées par l'Agenda 21.

- 2200.02 Appliquer les analyses effectuées dans le cadre de la planification à des cas concrets, afin de les soumettre au Fonds énergie des collectivités publiques et d'en faire la somme au sein de l'Agenda 21.

2300.01 Concrétiser le « plan lumière ».

- 2300.02 Établir les projets nécessités par la restructuration des voiries et des transports collectifs.

- 2300.03 Établir les projets de mise en lumière de lieux urbains de valeur et en application du « plan lumière ».

2400 Garantir la qualité du travail des prestataires en veillant au respect des obligations contractuelles.

2500 Améliorer la mise en lumière des bâtiments, monuments, fontaines, suivant les principes du « plan lumière ».

2600 Innover dans la communication et la mise en lumière par une prestation éphémère, focalisée sur un thème et un lieu, fédérant les prestations des entités municipales, cantonales et privées.

### 3000 Design et mobilier urbain

3100 Intensifier le programme de mobilier urbain propre à la Ville de Genève, intégrant des principes de véricité des matériaux d'usage adaptés aux divers utilisateurs et utilisatrices (personnes à mobilité réduite, mal et non voyantes), d'insertion aux lieux urbains, de développement durable, de rationalité et de maintenance par les services techniques.

3200 Coordonner la conception, la réalisation et la maintenance lors de l'établissement des projets de mobilier urbain. Rassembler les missions de nettoyage, d'entretien et de maintenance.

3300 Assurer une cohérence dans les domaines territoriaux (plan d'affichage, concept lumière, mobilier urbain), du mobilier urbain (style) et de la communication (sigmatique, sites Internet, affichage).

**4000 Mobilité**

- 4100.01 Développer des projets d'aménagements conformes à la hiérarchie du réseau, notamment dans le cadre des programmes d'assainissement du bruit routier. Poursuivre la mise en œuvre des aménagements liés au Plan directeur des transports publics 07-10.
- 4100.02 Développer des programmes d'assainissement du bruit routier selon l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB). Appuyer l'État de Genève dans ses projets localisés d'assainissement de la qualité de l'air.
- 4100.03 Mettre au point de nouveaux plans sectoriels dans les quartiers avec les associations locales afin d'améliorer la sécurité des déplacements et de rendre une part plus importante de la chaussée à la déambulation et aux modes doux.
- 4100.04 Poursuivre la mise en œuvre du réseau cyclable, la modération du trafic et les mesures de sécurité en faveur des personnes les plus vulnérables en répondant prioritairement aux demandes qui sont issues de groupes de concertation dans les quartiers. Fournir un appui aux Transports Publics Genevois pour améliorer la progression des lignes et développer le réseau.
- 4200 Poursuivre le travail de conseil et d'expertise auprès de la présidence, du CM, des services et départements pour les questions de mobilité.
- 4300.01 Assurer l'information relative aux différents projets d'aménagements mis en œuvre dans les quartiers en concertation avec les associations locales et les riverain·e·s.
- 4300.02 Mettre à l'enquête publique des projets de réglementation de trafic préparés par l'Office cantonal de la mobilité (OCM).
- 4400.01 Soutenir la journée internationale « A pied à l'école » et participation à la semaine de la mobilité. Organiser les samedis du vélo. Effectuer des campagnes de sensibilisation diverses (Journées du développement durable, la Ville est à vous, fêtes de quartiers, forums et conférences, etc.)

<b>Objectif 2008</b>	Outre la maintenance courante de l'espace public et du réseau d'assainissement, les objectifs principaux restent la participation aux groupes d'études pluridisciplinaires chargés d'élaborer des projets importants d'aménagement de l'espace public, ainsi que l'exécution d'études techniques permettant la réalisation des travaux.
<b>1000 Études</b>	
1100.01	Renforcer la prospection et la communication des constats de l'état de dégradation du domaine public en sensibilisant les services municipaux dont les collaborateurs et collaboratrices sont amenés à fréquenter et travailler directement sur le domaine public.
1100.02	Étudier et répertorier les zones géographiques prioritaires et secondaires demandant une adaptation et une mise en conformité des accès aux personnes à mobilité réduite.
1100.03	Créer un groupe de travail délégué dit « Mat-éco » pour l'étude et l'élaboration d'une directive permettant l'utilisation maximale de matériaux de construction respectueux pour l'environnement et d'utilisation renouvelable.
1200	Procéder au contrôle périodique des ouvrages.
1300	Poursuivre et terminer l'établissement du Plan régional et du Plan général d'évaluation des eaux avec les instances cantonales et communales pour fin 2008.
1400	Planifier les interventions d'entretien du marquage routier.
1500	Planifier les interventions en requérant les avis de la Conservation du patrimoine.
1600	Planifier les études visant à l'installation de dispositifs de limitation de consommation, de recyclage et création de nouveaux points d'eau.
1700	Veiller au respect de la planification des études concernant la restauration des barrières.
<b>2000 Réalisations</b>	
2100.01	Dans le cadre des travaux de tiers, exécutés sur le domaine public, faire adapter systématiquement les chaussées et trottoirs aux besoins des personnes à mobilité réduite, selon les nouvelles directives ad hoc.
2100.02	Selon les premières conclusions du groupe « Mat-éco » appliquer progressivement les nouvelles directives, dans le cadre de chantiers d'aménagement et d'entretien.
2200	Poursuivre les interventions de remise en état et éventuellement de renforcement ou de limitation de charges des ouvrages d'art, compte tenu des nouvelles charges admises.
2300	Assurer l'entretien systématique du réseau d'assainissement afin d'éviter tout risque de dégradation accélérée et de pollution.
2400	Assurer l'état de visibilité du marquage routier.
2500	Conduire et/ou participer à la direction des chantiers de maintenance et de rénovation des monuments.
2600	Poursuivre les travaux d'équipement des fontaines visant à diminuer les consommations d'eau et publier un bilan de consommation.
<b>3000 Système d'information du territoire</b>	
3100	Poursuivre l'information aux professionnels de la construction intervenant sur l'espace public.

**CULTURE**

**Le domaine art et culture**

Aucune augmentation de subvention n'est prévue, sauf pour l'Orchestre de chambre de Genève à qui une reconnaissance institutionnelle plus forte doit permettre de pérenniser travail artistique et capacité organisationnelle.

Le département souhaite faire aboutir le processus de rapprochement amorcé entre les partenaires de BAC +. Il s'agit notamment de préparer l'arrivée des activités du Centre pour l'image contemporaine (CIC) dans le bâtiment tout en étudiant les différents scénarios envisageables concernant l'avenir de la fondation St-Gervais.

Le Service administratif et technique continuera à ajuster et à perfectionner les outils comptables et matériels développés les années précédentes.

Le Service de la promotion culturelle mettra l'accent sur les mesures incitatives pour améliorer l'accessibilité à la culture. Il renforcera également la cohérence de la communication institutionnelle.

Le Service aux artistes et acteurs culturels suivra avec attention les évolutions qui travaillent le champ culturel au sens large : discussions autour du projet de nouvelle loi fédérale sur la culture, mise en œuvre du Groupe de concertation culturelle et développement du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. En matière de gestion, il veillera à l'application aux objets culturels de l'accord intercantonal sur les marchés publics et à la fin des occupations temporaires suite à la nouvelle loi cantonale sur le chômage. Enfin, il apportera une contribution documentée et stimulante aux débats qui auront lieu lors du Forum Art, culture et création organisé par le Rassemblement des artistes et acteurs culturels.

Sur le plan des investissements, plusieurs projets seront à l'ordre du jour : réalisation de la maison des musiques à l'Alhambra, mise aux normes de sécurité de la Comédie, projet de concours pour la construction de la Nouvelle Comédie, rénovation de l'enveloppe et des fluides du Grand Théâtre ainsi que la mise à niveau de l'éclairage de la salle.

**Le domaine des musées**

La mise en place d'une planification sur quatre ans des expositions permettra d'améliorer la coordination et la visibilité de celles-ci. L'accent sera mis sur une cohérence plus forte avec les activités scientifiques (conservation préventive, inventaire et étude des collections).

La pratique de la gestion par projets sera peu à peu généralisée, complétant ainsi l'application du contrôle de gestion sur l'ensemble des institutions du département. Le programme de mise en place de séances horizontales métiers, afin de rendre plus cohérentes les prestations offertes aux usagers et aux usagères, sera poursuivi.

Un état des lieux de la situation patrimoniale sera réalisé dans tous les musées et des partenariats public-privé seront recherchés en matière d'acquisition.

Les projets en cours seront suivis : premières transformations du projet culturel à la Maison Tavel, lancement du concours d'architecture pour le Musée d'ethnographie, suivi du projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire et suivi des relations avec le secteur privé dans la perspective de la réalisation de la partie agrandissement du projet Jean Nouvel, suivi du concours pour la construction de Bot'V et projet de rénovation de La Console, rénovation de l'enveloppe thermique du Muséum, étude pour la construction d'un dépôt patrimonial sous le site d'Arnamis.

#### **Le domaine des bibliothèques**

L'objectif est d'étudier l'évolution des pratiques des usagers et usagères des bibliothèques municipales, entre simple consommation d'un bien culturel et désir de créativité et d'interactivité. Quant à la charte d'accueil élaborée avec l'ensemble du personnel, elle entrera dans sa phase d'application.

A la Bibliothèque de Genève, le processus Trans-BGE sera en cours d'achèvement. Il implique un état de l'existant, une définition précise du périmètre patrimonial et une définition des politiques d'acquisition, de conservation, de désherbage et de mise en valeur du patrimoine. Plusieurs scénarios seront présentés au CM afin que des décisions d'orientation fondamentales soient prises.

#### **Gestion**

Le Département de la culture (DAC) souhaite poursuivre sa démarche de transparence quant à l'utilisation des fonds publics. Après avoir étudié le coût complet de la fête de la musique, de la Fureur de Lire et de la Ville est à vous, l'analyse portera sur les Musiques en été. Ainsi, l'ensemble des manifestations produites par le DAC sera soumis à une méthode de calcul qui permet aux élus·es et aux citoyennes et citoyens d'avoir accès à une totale transparence des coûts publics.

Par ailleurs, l'objectif est d'étudier la faisabilité d'un modèle d'enveloppe budgétaire pluriannuelle applicable à l'une des institutions muséales municipales.

Sur le plan des ressources humaines, les indicateurs fournis par le Service des ressources humaines seront régulièrement utilisés et un processus de suivi des absences sera mis en place sur l'ensemble du département. Enfin, les pratiques administratives seront harmonisées (règlements, indemnités pour les nuisances, etc.).

#### **Agenda 21**

Le processus de renforcement des économies d'énergie au DAC sera poursuivi, en étroite collaboration avec le Service de l'énergie. Il vise à considérer à la fois les opérations de rénovation et de mise à niveau des installations techniques ainsi que des actions de sensibilisation des usagers et usagères des bâtiments. L'objectif est d'engager le dialogue avec les utilisateurs et utilisatrices des différents sites, afin d'identifier les potentiels d'économies d'énergie et les moyens à mettre en œuvre pour les obtenir.

La réflexion sur les indicateurs de mesure possibles de la politique culturelle sera approfondie. Elle viendra enrichir les démarches actuelles visant à créer des outils de pilotage pour la Ville de Genève en matière d'Agenda 21 (Plan directeur communal, Projet de construction d'un référentiel commun en matière de qualité de vie). Pour cela, le DAC collabore avec le groupe de travail de l'Agenda 21 de la culture de Cités et gouvernements locaux Unis (CGLU).

Le projet pilote initié au Musée d'histoire naturelle en 2007 et visant à définir un concept de gestion en matière de produits chimiques devrait être formalisé et étendu à toute la Ville de Genève en 2008. Une étude sera également menée sur la possibilité d'étendre à l'ensemble du département les bonnes pratiques en vigueur dans cette institution concernant le tri et le suivi des déchets.

## Objectif 2008

En 2008, la direction continuera à appliquer progressivement à l'ensemble du département les outils (gestion humaine et financière, communication) élaborés et testés ces précédentes années.

## 1000 Assistance et conseils à la présidence du département

1400.01 Évaluer les conventions de subventionnement arrivant à échéance fin 2008 (Théâtre des Marionnettes, Société de lecture, Centre d'art contemporain et Compagnie Alias).

1400.02 Négocier des nouvelles conventions de subventionnement, notamment avec le Grand Théâtre, la Fondation pour l'écrit et l'Association pour la danse contemporaine, et renouveler les conventions soumises à la nouvelle loi sur les indemnités et les aides financières de l'État de Genève (LIAT).

1500 En collaboration avec le Service des ressources humaines, appliquer dans l'ensemble du département la méthode retenue pour lutter contre l'absentéisme.

1600 Suivre la planification des nouveaux investissements et des travaux d'envergure inscrits au Plan financier d'investissement (Musée d'ethnographie, Bot V, Alhambra, Musées d'art et d'histoire, etc.).

1700 Proposer la mise en place d'une coordination des manifestations de la Ville de Genève.

## 2000 Direction et coordination

2100.01 Identifier des indicateurs pertinents pour évaluer l'impact de l'action culturelle du point de vue du développement durable.

2100.02 Accompagner la réorganisation du Grand Théâtre.

2100.03 Terminer le processus Trans-BGE, établir une feuille de route sur plusieurs années et piloter la succession du directeur de la BGE.

2200.01 Sur la base d'un budget test, préparer un outil permettant d'évaluer les impacts financiers de chaque mission et de chaque prestation, avec des indicateurs de suivi.

2200.02 Proposer l'octroi d'une enveloppe financière de quatre ans au Muséum d'histoire naturelle.

2300 Appliquer le modèle de suivi financier développé pour la Fête de la musique au Festival Musiques en été, afin de pouvoir connaître le coût complet de l'ensemble des manifestations organisées par le Département de la culture.

2400 Achever la mise en cohérence des sites Internet des institutions du département, en terminant par le Domaine des bibliothèques.

## 3000 Relations extérieures

3300.01 Contribuer au développement du Groupe de concertation culturelle.

3300.02 Participer au volet culture du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

# Service administratif et technique

## Objectif 2008

L'année 2008 sera consacrée au renforcement des liens entre les équipes par la mise en œuvre du projet pilote intitulé «Cohésion professionnelle et épanouissement personnel». Le partage des connaissances entre collaborateurs et collaboratrices permettra d'apporter une vision d'ensemble des prestations du service dans le but d'améliorer la prise de décision dans chaque secteur spécifique d'intervention. L'objectif final étant de favoriser l'esprit d'équipe et l'épanouissement de chacun-e au travers d'une collaboration élargie.

## 1000 Administration DOWAC (hors FMAC)

- 1100.01 Réorganiser la planification et le contrôle des horaires au niveau des responsables d'équipes.
- 1100.02 Revoir les conditions d'attribution des indemnités et nuisances pour horaires irréguliers.
- 1100.03 Améliorer la planification des horaires du personnel de salle en modifiant les démarches consultatives.
- 1200 Mettre en œuvre d'un programme de formation comptable destiné aux collaborateurs et collaboratrices du service, notamment les responsables d'équipes.
- 1300.01 Initialiser le suivi des aménagements et travaux effectués dans les bâtiments culturels de la Ville de Genève gérés directement par des institutions subventionnées.
- 1300.02 Procéder à la révision du règlement interne de la Maison des arts du Grütli.
- 1300.03 Créer un règlement pour la scène mobile et le faire valider par le CA.
- 1400.01 Finaliser l'inventaire du matériel du Casino-Théâtre.
- 1400.02 Adapter le programme informatique pour initialiser l'inventaire du matériel du Victoria Hall.
- 1400.03 Préparer le programme de formation interne concernant la logistique (informatique, téléphonie, coursiers, etc.).

## 2000 Scènes culturelles

- 2100 Parachever les travaux du Victoria Hall, notamment les finitions encore en suspens.
- 2200 Poursuivre la formation du personnel de salle dans les domaines de la gestion de l'agressivité du public et améliorer la maîtrise des mesures de sécurité ainsi que le comportement en cas d'évacuation.
- 2300 Rendre le matériel technique du Casino-Théâtre mobile et transportable pour des manifestations extérieures.
- 2400.01 Renouveler complètement le système de paiement par carte de crédit (changement de génération des lecteurs de cartes).
- 2400.02 Développer la vente de billet par Internet.

## 3000 Ateliers de décors

- 3100 Réviser le règlement des Ateliers de décors de théâtre.

## 9000 Gestion du service

- 9100 Appliquer le projet pilote «Cohésion professionnelle et épanouissement personnel».
- 9200 Mettre l'accent sur la formation interne au service notamment pour la comptabilité et la logistique.

## Promotion culturelle

### Objectif 2008

Conformément aux objectifs du Département de la culture, le Service de la promotion culturelle entend :

- poursuivre ses missions d'information auprès des publics en renforçant la communication institutionnelle,
- développer les mesures prises afin de faciliter l'accès des publics aux manifestations culturelles.

### 1000 Missions de promotion

- 1100.01 Éditer une brève brochure de présentation du Département de la culture et des objectifs de la nouvelle législature.
- 1100.02 Site Internet : développer une rubrique images dans le coin presse ainsi qu'une base de données commune à tous les services du Département de la culture pour la gestion des agendas culturels en ligne, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication.
- 1200.01 Fête de la musique : lancer la nouvelle ligne graphique suite au concours organisé en 2007.
- 1200.02 Promouvoir les manifestations « 2012 Rousseau pour tous » prévues en 2008.
- Organiser le jury suite à l'appel à projets et proclamer les résultats.
- 1200.03 La Ville est à vous : créer un site Internet afin de promouvoir l'ensemble des manifestations.
- 1500.01 Suspendre l'impression des brochures présentant les équipements culturels genevois (Salles de spectacle, Bibliothèques, Musées et centres d'art). L'information reste à disposition sur le site Internet.
- 1500.02 Améliorer la mise à disposition de l'information culturelle dans les lieux municipaux.

### 2000 Missions en faveur du public

- 2200.01 Rééditer la brochure « Entrée libre ».
- 2200.02 Établir un premier bilan du Chèqueier culture.
- 2300 Développer l'information sur l'offre culturelle auprès des détenteurs et détenteuses de la carte 20 ans / 20 francs (lettre d'information) et promouvoir la carte dans les écoles primaires.
- 2400 Étudier les mesures d'information culturelle et d'accès des publics dans d'autres villes suisses et françaises.

### 9000 Gestion du service

- 9100 Participer à la nouvelle stratégie d'archivage vidéo de la Ville de Genève.
- 9200 Accueillir et former deux stagiaires et un-e bénéficiaire des mesures cantonales.

## Service aux artistes et acteurs culturels

### Objetif 2008

Le Service aux artistes et acteurs culturels fournit des prestations à la présidence du département pour l'application de sa politique culturelle dans toutes ses relations directes avec les artistes et avec les associations, institutions et fondations actives à Genève. Il intervient dans les secteurs de l'art musical, des arts de la scène, de la littérature et de l'art contemporain. De plus, il participe activement à la conception et à la réalisation de plusieurs manifestations. Enfin, il assure un suivi de l'activité artistique. Dans cette perspective, il observe l'évolution des demandes des artistes et des publics et propose des mesures budgétaires, des attributions de locaux, des rénovations de bâtiments, etc.

### 1000 Mise en place de la politique culturelle

- 1100.01 Proposer la mise en place d'une coordination des manifestations de la Ville de Genève, suite au séminaire organisé à ce sujet en janvier 2007.
- 1100.02 Participer au volet culturel du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et développer les collaborations transfrontalières.
- 1100.03 Participer aux séances du Groupe de concertation culturelle avec les autres communes genevoises et le Canton de Genève.
- 1100.04 Développer les collaborations avec le Bureau culturel (arcade financée par le Pour-cent culturel Migros, la Ville de Genève et le Canton de Genève, qui permet aux acteurs et actrices culturelles de toutes disciplines d'avoir accès à une infrastructure et à de nombreuses informations nécessaires à la réalisation de leurs projets).
- 1100.05 Suivre les implications:
  - de l'accord intercantonal sur les marchés publics appliqué aux objets culturels,
  - des nouvelles lois fédérales sur la culture,
  - de la nouvelle loi cantonale sur le chômage (fin des emplois temporaires).
- 1100.06 Proposer une nouvelle politique d'aide à l'édition.
- 1100.07 Proposer un nouveau mode de financement et un fonctionnement budgétaire différent pour le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC).
- 1200 Porter une attention particulière aux dossiers et groupes de travail suivants: la Nouvelle Comédie, la Commission consultative pour une mise en valeur du livre, les groupes d'experts du Comité régional franco-genevois (CRFG), Rousseau 2012, BAC+3, l'Alhambra et l'Orangerie.

### 2000 Application de la politique culturelle

- 2100.01 Revoir la répartition des moyens financiers à l'intérieur des enveloppes définies par genres artistiques.
- 2100.02 Rechercher des possibilités de locaux de travail pour les artistes, afin de pallier à la pénurie actuelle et de répondre aux demandes croissantes des artistes.
- 2100.03 Établir de nouvelles conventions de subventionnement, notamment avec le Grand Théâtre, la Fondation pour l'écrit et l'Association pour la danse contemporaine.
- 2100.04 Inciter Pro Helvetia à étendre les conventions de soutien conjoint à d'autres domaines que la danse.
- 2100.05 Suivre la deuxième phase de la manifestation transfrontalière «La belle voisine».
- 2100.06 Mettre en œuvre un nouveau traitement informatisé des demandes et attributions de subventions, en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).
- 2300.01 Encourager les collaborateurs et collaboratrices des autres départements à collaborer à la Fête de la Musique.
- 2300.02 Revoir l'organisation des manifestations «La Ville est à vous» en fonction des conclusions de la recherche-action «Sagacité».
- 2500.01 Proposer au moins un parcours virtuel sur le site Internet du FMAC autour des interventions artistiques Fmac dans l'espace public.
- 2500.02 Mettre en œuvre une nouvelle opération de diffusion-médiation sur les œuvres de la collection FMAC.

## Objectif 2008

Les Conservatoire et Jardin botaniques (CJB) sont un institut dont la mission est la conservation à long terme des savoirs et des collections relatifs au végétal. Depuis 1943, les CJB sont liés avec l'Université de Genève dans le cadre d'une convention Ville-État, les collections de l'Université ayant été déposées dans l'Herbier et les CJB chargés de l'enseignement de la botanique systématique.

## 1000 Explorer

- 1100 Flore et végétation de la montagne d'Ambre (N Madagascar): effectuer une campagne de récolte dans le cadre de travaux de Master (UNI GE) et de DEA (UNI Antananarivo).
- 1200 Mener le travail d'expertise et de suivi de la flore menacée dans la région genevoise effectué par le secteur Conservation.
- 1300 Effectuer une campagne de récolte et d'observation du genre *Usnea* (lichens) en Amérique tropicale dans le cadre des recherches sur ce groupe.

## 2000 Conserver

- 2100.01 Intégrer les nouvelles acquisitions (Herbier de Côte), ainsi que les collections séparées à la collection générale de l'Herbier.
- 2100.02 A la bibliothèque, augmenter le nombre de travaux de reliure des périodiques récents, pour tenir compte de l'augmentation du nombre de fascicules reçus (en 2006, 1950 fascicules de périodiques ont été reliés parmi les 3365 reçus).
- 2100.03 Informatiser le catalogue des manuscrits candolliens.
- 2100.04 Achever le scannage des quelques 3702 lettres d'Augustin-Pyramus de Candolle (1778-1841) encore en mains familiales.
- 2100.05 Analyser les collections thématiques vivantes du Jardin botanique.
- 2200.01 Effectuer la digitalisation d'environ 5'500 échantillons types récoltés en Amérique du Sud et poursuivre le catalogue informatique des collections historiques des herbiers. Mettre ces informations à disposition du public et de la communauté scientifique via Internet (également avec l'appui de fonds extérieurs: The Andrew W. Mellon Foundation).

- 2200.02 Intégrer les données de la Checklist d'Afrique dans le Système d'Information botaniques de Genève (SIBG) (environ 150'000 données de référence pour l'Afrique).
- 2200.03 Mettre en production le nouveau catalogue du jardin, qui permettra la gestion informatisée des collections vivantes, du catalogue de graines et des projets liés à la conservation ex et in situ.
- 2200.04 Développer et tester le volet «mobilité» du nouveau catalogue du Jardin, permettant la gestion informatisée des collections vivantes en mode nomade (utilisation de tablettes informatiques par les jardiniers).
- 2300 Accueillir des expert-e-s extérieur-e-s pour contribuer à la mise en valeur des collections.

## 3000 Rechercher

- 3100.01 Standardiser l'information d'écologie et de distribution pour les volumes parus de «Tropical African Flowering plants» (env. 15'000 espèces à traiter) dans le cadre du Projet « Database of African plant species».
- 3100.02 Conduire la soutenance de thèse de M. L. Nusbauer sur la végétation du Daraina et rédiger la checklist des plantes de la région dans le cadre du Projet « Flora and vegetation of the Daraina region (NE Madagascar)».
- 3100.03 Étudier la distribution et la morphologie d'une partie des espèces des Cichoroidae (105 espèces de la famille des Composées) en vue de la publication du dernier volume du «Prodrôme de la Flore de Corse» (liste exhaustive des espèces de Corse).
- 3100.04 Finir l'étude et conduire la soutenance de thèse de M. R. Mayor sur l'Aster amelle (espèce protégée de la Liste Rouge du canton de Genève).
- 3100.05 Publier un guide pratique (espagnol) sur les plantes médicinales utilisées au Paraguay dans le cadre du Projet « EPI » (Etnobotanica paraguayal).
- 3100.06 Terminer l'inventaire des hépatiques et des mousses de Genève en vue de la publication du « Catalogue des bryophytes de Genève ».
- 3100.07 Intégrer d'autres groupes de plantes que les Orchidées terrestres aux travaux du Laboratoire de la Conservation.
- 3100.08 Attribuer le Prix de Candolle de la Société de physique et d'histoire naturelle à la meilleure monographie en botanique systématique.

#### 4000 Transmettre

- 4100.01 Mettre en place la nouvelle signalétique des CJB.
- 4100.02 Lancer un plan d'aménagement paysagé et de circulation du public dans le jardin des CJB.
- 4100.03 Présenter des associations végétales dans les massifs.
- 4100.04 Entretien et développer qualitativement l'espace Pro Specie Rara.
- 4200 Proposer aux publics l'exposition « Jardin de maths », projet intégré aux collections du Jardin botanique (mai à octobre).
- 4300.01 Participer à la Nuit de la science « Jardin de maths ».
- 4300.02 Participer aux Florales (« Jardin de maths »).
- 4300.03 Organiser les « Variations botaniques » (visite guidée et rencontres thématiques hebdomadaires).
- 4300.04 Organiser, en partenariat avec Uni3, les Ateliers verts des CJB, ainsi que les ateliers d'été avec les collègues d'autres musées.

#### 5000 Protéger

- 5100.01 Développer la gestion différenciée du jardin.
- 5100.02 Protection de la Nature en Suisse: à Genève, mettre à disposition via Intranet et internet des informations liées à la flore sauvage du Genevois, dans le cadre du projet SIPV (Système d'Informations du Patrimoine Vert, couche verte du SI-Nature), en collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication et le Centre du Réseau Suisse de Floristique.
- 5200 Réaliser les travaux de conservation d'espèces menacées au niveau régional (le glaieul des marais, l'orchis des marais, etc.), notamment en collaboration avec le Domaine Nature et Paysage de l'Etat de Genève, et optimiser la gestion de la banque de semences du laboratoire de Conservation.

## Objectif 2008

Au cours de l'année, les travaux de rénovation entrepris au Musée Rath et à la Promenade du Pin 5 conduiront à la fermeture au public du musée de la Place Neuve et du Cabinet des estampes. La Bibliothèque d'art et d'archéologie (BAA) également site à la Promenade du Pin, continuera cependant à assurer son service aux lecteurs/consultants. Le Musée Rath fermera ses portes à fin janvier, sa réouverture avec la présentation d'une nouvelle exposition étant prévue pour début 2009. Les Musées d'art et d'histoire (MAH) proposeront 13 manifestations temporaires (expositions, expositions-dossiers, ou accrochages des collections) d'ampleurs diverses. Les MAH poursuivront leur programme de recherches sur les collections, les travaux sur l'inventaire, et le réaménagement des salles d'expositions permanentes.

## 1000 Conservation

1100.01 Rechercher de nouveaux lieux de conservation pour les collections en collaboration avec la Direction du Département de la culture et la Commission d'attributions immobilières. Sont concernées en priorité : les collections du Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie, des arts appliqués, des textiles, et du Cabinet des estampes.

1100.02 Collaborer avec les divers services concernés suite à la fermeture du Musée Rath et du Cabinet des Estampes pour rénovation.

1100.03 BAA : poursuivre, les contrôles des réserves et développer les instruments de conservation préventive avec le Laboratoire des MAH. Réactualiser les documents cadres de la conservation.

1100.04 BAA : transformer un local existant, déjà en possession de la BAA, en un dépôt de livres (financement par PR-266 accordé en 2007).

Cabinet des dessins : achever le rangement des boîtes de conservation acquises en 2006 pour les dessins de petit et grand format - poursuivre la campagne de réalisation d'étuis et emboîtages pour les albums et carnets de dessins.

1100.05 Laboratoire et ateliers de restauration : avec le secteur Sécurité et entretien des bâtiments, poursuivre le déploiement du programme d'entretien des œuvres en particulier au musée Ariana, à la Maison Tavel et au dépôt Le Corbusier (création pour chacun de ces trois bâtiments d'un dossier contenant des instructions précises sur les travaux d'entretien des locaux et des œuvres par les surveillants, la fréquence des interventions, les produits et moyens à utiliser, ainsi qu'une liste des objets à ne pas toucher).

1100.06 Département des arts appliqués : effectuer le tri et le rangement de la collection des drapeaux, au dépôt Hirsch, et réaliser le démenagement de la collection Danielle Luquet de Saint Germain, actuellement conservée au Musée Rath, en raison des travaux qui y seront entrepris en 2008.

1100.07 Département des beaux-arts, collections : d'art ancien : poursuivre la campagne de conservation et restauration des peintures des écoles flamande et hollandaise (1620-1800), dans la perspective de la publication de cet ensemble sous la forme d'un catalogue raisonné de collection, et de l'exposition «L'art et ses marchés» prévue à l'automne 2009. 35 peintures seront traitées en 2008.

1100.08 Cabinet des dessins : dans le cadre de la campagne annuelle de restauration et de montage, réaliser les travaux relatifs au fonds italien (fonds restauré en 2006/2007, à monter en passe-partout, soit 70 dessins) ; au fonds russe (70 dessins au total, à monter en passe-partout, dont environ 40 demeureront à restaurer en 2008 après une première série planifiée pour 2007 - un accrochage du fonds aura lieu à l'automne 2008) ; au fonds Adam Trepffer (premier choix effectué en vue d'une exposition prévue en 2010, restauration d'environ 20 dessins, dont le montage se réalisera en 2009) ; et, enfin, aux dessins de la collection (récèlement progressif de la collection et rangement par format de dessins ; restauration de 60 à 80 dessins et montage de 150 dessins environ).

1100.09	Département des arts appliqués; poursuivre la campagne de restauration de pièces de la collection de drapeaux (fonds comportant environ 130 pièces). Restauration au rythme de 4 drapeaux par an.	1200.04	Département des beaux-arts, collections d'art ancien; poursuivre la campagne photographique des peintures des écoles flamande et hollandaise (1620-1800), 120 tableaux, dont pour certains des prises de vue recto-verso seront nécessaires).
1100.10	C.G.: réaliser les travaux préparatoires, la sélection et les interventions sur les images en vue de l'exposition « Regards de photographes I » prévue au printemps à la Maison Tavel.	1200.05	Cabinet des dessins; lancer les campagnes photographiques des dessins restaurés des fonds italien et russe et du fonds Treppier (une centaine de dessins environ pour l'ensemble).
1100.11	C.G.: reprendre et poursuivre les travaux de restauration, engagés il y a quelques années puis interrompus temporairement, sur le fonds documentaire de la cathédrale Saint-Pierre. Ce fonds est composé d'environ 485 plans et documents, dont 97 pièces ont déjà été restaurées; le traitement se poursuivra régulièrement sur plusieurs années (à partir de 2011).	1200.06	Département d'archéologie, collection égyptienne pharaonique; réaliser l'inventaire général, planifier et mettre en œuvre les opérations de préservation, de conditionnement, d'archivage et d'étude des fonds Edouard Naville offerts par Mme Louise Martin en 2006. Cette opération est prévue sur 3 ans en raison du nombre important de documents concernés (2007-2010).
1100.12	Maison Tavel; réaliser les travaux nécessaires à la présentation des sièges du Palais Eynard en vue de l'exposition-dossier prévue au printemps.	1200.07	Département d'archéologie - collection d'archéologie classique; poursuivre la mise à jour du classement des terres cuites de la collection (env. 3'000 pièces) en cours depuis 2006. 900 objets (collection de Candolle) ont déjà été recatégorisés et classés sur l'ensemble des 2'000 pièces de la collection. 300 pièces seront traitées en 2008, le travail devant se poursuivre de manière échelonnée en corrélation avec le catalogue raisonné des terres cuites.
1200.01	Poursuivre le projet de remplacement de la base de données d'inventaire Musinfo.	1200.08	Musée de l'horlogerie et de l'émaillerie (MHE); préparer le nouveau plan de réaménagement - réserves et espaces d'exposition - en vue de la réouverture du Musée prévue en 2011.
1200.02	Département des beaux-arts, collections des XX <sup>e</sup> et XXI <sup>e</sup> siècles; poursuivre le recensement des œuvres conservées dans les réserves Hansch; compléter et vérifier l'inventaire des œuvres nouvellement présentées dans l'exposition permanente.	1200.09	BAA; réaliser le recensement des collections. A la suite de la rénovation intérieure du bâtiment, réorganiser le libre accès à l'attention du public, en salle de lecture.
1200.03	Département des beaux-arts, collections d'art ancien; lancer les travaux en vue de compléter l'inventaire de la collection de sculpture (actuellement inventaire sommaire), composée de quelque 2000 pièces, en débutant par le fonds Pradier (149 sculptures) à la faveur de la prochaine publication du catalogue raisonné de l'artiste.	1200.10	BAA; collaborer avec la photothèque, le CIG et les autres départements afin d'ouvrir un accès public pour les fonds iconographiques des MAH.

<b>2000 Recherche</b>		
2100.01	Département des beaux-arts, collections d'art ancien: effectuer des recherches et réunir la documentation sur «Corot et la Suisse» en vue de l'exposition prévue en 2010.	
2100.02	Effectuer des recherches ou les poursuivre, réunir de la documentation sur: <ul style="list-style-type: none"> <li>- les peintures des écoles flamande et hollandaise (1620-1800) en vue de la publication du catalogue raisonné de collection et de l'exposition «Lart et ses marchés» prévue à l'automne 2009,</li> <li>- Jean-Pierre Saint-Ours en vue d'une grande exposition prévue en 2012 (compléter les dossiers d'œuvres),</li> <li>- Adam Tospffer et ses contemporains en vue de l'exposition prévue en 2010,</li> <li>- la collection de vaisselle en bronze, et la reddition du manuscrit en 2008 en vue de la publication du catalogue raisonné (publication 2009),</li> <li>- la publication des sceaux de la collection Zakos (2009), et des «1001 deniers de la République romaine» (reddition du manuscrit en 2008, publication prévue en 2009),</li> <li>- les terres cuites en vue de la préparation du 1<sup>er</sup> tome du catalogue raisonné (reddition du manuscrit en 2009),</li> <li>- la collection byzantine Janet Zakos (1<sup>er</sup> volume à publier pour 2008), les sceaux de la collection Janet Zakos (pour 2009), l'argenterie genevoise, l'argenterie hispano-péruvienne (pour 2008) et lancer une étude sur la broderie au cordon serri,</li> <li>- les armes d'hast en vue de leur publication (2010).</li> </ul>	
2100.03	Laboratoire et ateliers de restauration: lancer un projet de recherche en conservation préventive des objets en bois dans le cadre de l'action COST IE0601 «Wood science for conservation of cultural heritage» de l'Union européenne, en collaboration avec la Haute Ecole Spécialisée bernoise (section architecture, construction et bois, Bième). Ce programme de recherches financé par l'Union européenne permettra d'adapter les résultats obtenus aux besoins de l'institution (pièces importantes conservées au Département d'archéologie et au Département des arts appliqués, mobiles).	Laboratoire et ateliers de restauration: poursuivre les travaux d'examen et d'analyse des peintures flamande et hollandaise du XVIII <sup>e</sup> siècle des collections des MAH, en vue de l'exposition et de la publication qui leur seront consacrées en 2009.
2100.04		Publier plusieurs catalogues raisonnés sur les collections et fonds, notamment: <ul style="list-style-type: none"> <li>- le fonds russe du Cabinet des dessins, parallèlement à sa présentation au public à l'automne (accrochage temporaire),</li> <li>- la collection byzantine Janet Zakos (1<sup>er</sup> volume),</li> <li>- la collection d'argenterie hispano-péruvienne (collection Janet Zakos, environ 50 objets, tiré à part de la revue Genava),</li> <li>- les Armes à feu (1700-1835), (parution début 2009),</li> <li>- les tissus islamiques, en lien avec l'exposition qui leur sera consacrée à l'automne au MAH,</li> <li>- la faïence italienne - rédaction des notices, mise en oeuvre de la production des textes de synthèse par des auteurs extérieurs (financement assuré partiellement par le mécénat de la Fondation Amaveurent).</li> </ul>
2100.06		CG: «Regards de photographes 1»: éditer les recherches réalisées sur l'activité professionnelle des deux photographes Max Kertel et Joseph Zimmer-Meylan, et la diffusion de leurs photographies à Genève et en Suisse, en lien avec l'exposition de printemps à la Maison Tavel.
2100.07		BAA: étudier la faisabilité de la publication des collections de la BAA dans le méta catalogue européen et virtuel pour l'histoire de l'art ( <a href="http://www.artlibraries.net">www.artlibraries.net</a> ).
2200.01		Accueillir dans les différents départements scientifiques des MAH des stagiaires dans le cadre du Diplôme d'études supérieures spécialisées en conservation du patrimoine et muséologie des Universités de Genève et de Lausanne.
2200.02		BAA: former un-e apprenti-e et des stagiaires dans le Domaine des bibliothèques.

**3000 Communication et diffusion**

- 3100.01 Département des beaux-arts, collections d'art ancien et des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles: réaliser une nouvelle présentation des collections dans 5 salles du Département des beaux-arts.
- 3100.02 Département d'archéologie, collection d'archéologie préhistorique et régionale: mettre en œuvre la rénovation des salles d'archéologie régionale (ouverture prévue en 2009), conception et lancement de la rénovation de la salle étrusque.
- 3100.03 Département des arts appliqués: élaborer un concept pour la nouvelle présentation des arts appliqués au MAH.
- 3100.04 Musée Ariana: procéder à l'assainissement des vitrines dévolues à la présentation permanente du verre, en fonction des exigences de la conservation préventive.
- 3100.05 MHE: préparer le nouveau plan de réaménagement - espaces d'expositions permanentes - en vue de la réouverture du Musée prévue en 2011. Collaborer avec les architectes et muséographes mandatés par la Ville de Genève.
- 3200.01 Département des beaux-arts, collections des XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles: élaborer les concepts scientifique et muséographique de l'exposition Alberto Giacometti, prévue pour la réouverture du Musée Rath, en 2009 ainsi que le concept scientifique de l'exposition « Corot et la Suisse », prévue en 2010, et envoyer des demandes de prêt.
- 3200.02 Cabinet des dessins: élaborer le concept scientifique de l'exposition Töpffer (prévue en 2010) et envoyer des demandes de prêt.
- 3200.03 Maison Tavel: concevoir et proposer une exposition temporaire sur l'avenir de la Maison Tavel (avec débats, prises de position, présentation de l'étude actuellement en cours, etc.).
- 3200.04 Réaliser le programme des expositions temporaires du MAH et de ses filiales: 4 expositions (2 expositions de petite envergure en salle dite de l'AMAM, et deux expositions de grandes envergure dans les salles dites palatines) ainsi que 2 présentations temporaires des collections du Cabinet des dessins au Musée d'art et d'histoire; 2 expositions au Musée Ariana; 3 à la Maison Tavel (dont 1 exposition dossier), et une nouvelle présentation à la BAA. Le MHE proposera une exposition au MAH. Le Cabinet des estampes ne présentera pas d'exposition temporaire à la Promenade du Pin en 2008, en raison des travaux de rénovation intérieure qui y seront entrepris.
- 3200.05 En marge des expositions temporaires, publier 5 catalogues hors les publications consacrés aux collections (3 pour le MAH, 1 pour le Musée Ariana, 1 pour le MHE).
- 3300.01 Médiation culturelle: publier les supports de médiation web à destination des publics sur le site Internet des MAH dans le cadre de l'intégration du site du secteur de la Médiation culturelle au nouveau site des MAH.
- 3300.02 Médiation culturelle: collaborer avec les médiateurs du domaine des Musées du Département de la culture pour unifier et harmoniser la médiation culturelle en participant au groupe Groupe des responsables de la médiation (GREM) et aux assemblées dites de métier.
- 3300.03 Médiation culturelle: élaborer un module d'accueil spécifique pour les crèches (3-4 ans) en partenariat avec des professionnels de la petite enfance (domaine des beaux-arts).
- 3300.04 Médiation culturelle: poursuivre le développement de la série de dossier de visite à l'attention des enseignants (Musée Ariana, Archéologie et transcollections).
- 3400.01 MAH: rechercher des fonds pour l'agrandissement du MAH, en collaboration avec la Fondation pour l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire, et autres partenaires.
- 3400.02 MHE: développer les relations avec l'industrie horlogère, en vue du soutien futur au MHE et de son financement.

## Objectif 2008

Autorités, partenaires et publics sont acquis au projet d'extension du Musée d'ethnographie (MEG) à Genève, et il convient en 2008 de confirmer les options positives prises en 2007. Ainsi, le concours d'architecture pour l'agrandissement du Musée à Carl-Vogt devrait avoir abouti et désigné un-e lauréat-e; les études et plans de construction devraient être lancés.

Le public aura le loisir de découvrir un programme attractif dans les galeries, notamment à l'IME[G] Carl-Vogt avec l'exposition sur le Vaudou et une présentation de la collection de bambous kanak, alors qu'à l'IME[G] Conches, en phase avec l'actualité sportive, sera présentée une vision anthropologique du football.

## 1000 Conservation patrimoniale

1100.01 Mettre en oeuvre un nouveau processus de désinfection des collections par anoxie ou par fumigation, en remplacement du bromure de méthyle.

1200.01 Mettre en ligne sur le site Internet du MEG 20% de l'inventaire de la collection d'anthropologie visuelle.

1200.02 Mettre en ligne sur le site Internet du MEG 100% de l'inventaire des collections d'objets (artefacts).

1300.01 Constituer une collection sur le thème de l'«homo sovieticus», par acquisition d'objets de l'ex-URSS.

1400.01 Reprendre les travaux de reliure (notamment pour les périodiques courants) après 2 ans d'interruption.

## 2000 Recherche scientifique

2200.01 Éditer un catalogue illustré dans le cadre de l'exposition de présentation des bambous kanak.

2200.02 Publier le volume numéro 5 de la collection Tabou sur le thème du football en accompagnement de l'exposition «Hors Jeu». L'exposition donnera également lieu à l'impression d'un guide.

2200.03 Publier le volume numéro 6 de la collection Tabou (au 4<sup>e</sup> trimestre 2008, thème à définir).

2200.04 Organiser à Genève un colloque scientifique international, avec pour objectif de créer un réseau international des musées d'ethnographie.

2200.05 Organiser un colloque scientifique et de conférences dans le cadre de l'exposition «Hors Jeu».

2300.01 Mettre en place, en partenariat avec l'Université de Genève, un cours d'introduction au bouddhisme japonais et un cours d'ethnomusicologie.

## 3000 Diffusion culturelle

3100.01 l'IME[G] Carl-Vogt, galerie du 1<sup>er</sup> - 1<sup>er</sup> trimestre 08: réaliser et inaugurer l'exposition sur les bambous kanak.

3100.02 l'IME[G] Conches - 2<sup>e</sup> trimestre 08: réaliser et inaugurer l'exposition «Hors Jeu» ayant pour thème une approche anthropologique du football.

3300.01 Préparer des programmes variés d'accueil pour les expositions «Vaudou», «Bambous kanak» et «Hors Jeu», adaptés aux différents publics (plusieurs niveaux scolaires et hors scolaire).

3300.02 Réaliser des programmes d'accueil transversaux des publics pour l'été 2008, impliquant plusieurs musées de la Ville de Genève.

3400.01 Collaborer au festival d'ethnomusicologie des Ateliers d'ethnomusicologie, au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, thème du festival coordonné avec l'exposition «Vaudou».

3400.02 Programmer le Festival d'anthropologie visuelle 2008, au 1<sup>er</sup> trimestre 2008, thème du festival coordonné avec l'exposition «Vaudou».

3400.03 Assurer une présence du MEG à la «Nuit de la science 2008» par le montage et l'animation d'un stand propre.

3400.04 Participer à divers événements organisés par le Département de la culture, notamment à la Fureur de lire et la Fête de la musique.

3500.01 Imprimer et diffuser dans l'année (dates en fonction du calendrier de la programmation des événements du MEG) 3 numéros du *Torem* (Journal d'Information du MEG).

3500.02 l'IME[G] Carl-Vogt: participer aux trois événements-vernisages du Quartier des Bains.

# Muséum d'histoire naturelle

## Objectif 2008

Les entités Muséum d'histoire naturelle (MHN) et Muséum d'histoire des sciences (MHS) sont actives dans trois domaines (missions):

- la conservation des collections (Conservation),
- l'étude de la biodiversité et de l'histoire des sciences et techniques (Recherche),
- la transmission des connaissances (Vulgarisation, communication) et, dans un quatrième domaine plus transversal (MHN), la protection des animaux et des milieux (géotopes, biotopes).

## 1000 Conservation

1200 Mettre à disposition de la communauté internationale une partie des collections zoologiques et paléontologiques par l'intermédiaire du Global Biodiversity Information Facility.

1300 Acquérir une collection d'œufs.

## 2000 Recherche

2100.01 Participer à une recherche collective sur des instruments de la collection du MHS (collaboration avec le Département du territoire de l'Etat de Genève, l'Université de Genève, l'Ecole d'ingénieurs de Genève, l'Institut et Musée d'histoire des sciences de Florence (Italie), le Centre national de la Recherche Scientifique (France), l'Université de Saint-Etienne (France) et le Musée d'histoire de la physique de Padoue (Italie).

2100.02 Mettre en route le projet «Notre ville abrite une faune sauvage».

2200.01 Promouvoir la présence des MHN/MHS au sein de la communauté scientifique internationale en participant à huit réunions scientifiques (congrès, colloques, etc.).

2200.02 Organiser la réunion annuelle des conservateurs d'histoire naturelle de Suisse au MHN.

2300 Mettre en place une participation à la formation universitaire (cours de minéralogie donnés par le responsable du département de minéralogie et de pétrographie du Muséum) au département de minéralogie de la section des Sciences de la Terre de l'Université de Genève.

## 3000 Communication

3100.01 Réaliser l'exposition sur la géologie de la Suisse (y.c. les reliefs de la Suisse).

3100.02 Réaliser l'exposition sur l'histoire de l'homme et la domestication.

3100.03 Terminer l'exposition consacrée aux invertébrés.

3100.04 Poursuivre la modernisation des expositions du MHS.

3200.01 MHN - Réaliser et présenter une exposition temporaire en collaboration avec le département du Territoire: La nature à Genève, hier, aujourd'hui et demain (titre provisoire).

MHS - Réaliser et présenter une exposition temporaire en lien avec la Nuit de la science: Valse à deux temps.

3200.02 MHN - Présenter des petites expositions temporaires dont le thème sera défini en fonction de l'actualité ou d'une opportunité.

3300.01 Organiser le festival du film documentaire au MHN.

3300.02 Organiser la Nuit de la Science au MHS, thème retenu Le temps.

3300.03 Organiser des forums des sciences.

3400.01 Mettre en place une charte graphique du MHN/MHS.

3400.02 Organiser un exercice d'évacuation.

## 9000 Gestion du service

9100.01 Poursuivre la mise en oeuvre d'une démarche de gestion de projet.

9100.02 Adapter la structure organisationnelle par métier vers une organisation transverse par processus.

## Objectif 2008

Pour l'année 2008 les principales orientations des Bibliothèques et discothèques municipales (BMU) sont :

- fidéliser les publics actuels dans leur diversité et susciter la curiosité de nouveaux publics pour les collections et les manifestations culturelles. Aujourd'hui, les nouvelles évolutions, à la fois sociales, culturelles et technologiques, stimulent les réflexions au sein des BMU. La bibliothèque est de plus en plus perçue par la population comme un espace culturel plutôt que comme un simple espace pour emprunter un document. L'attention des collaboratrices et collaborateurs se portera sur les très nombreuses nouvelles usagères et les nombreux nouveaux usagers non-inscrits qui fréquentent les bibliothèques pour de nouveaux usages.
- repenser l'aménagement des espaces qui se veulent de plus en plus confortables et accueillants. Les usagères et usagers de la bibliothèque ne sont pas seulement consommateurs d'un bien culturel et du savoir mais ils cherchent de plus en plus à être créateurs de contenus, à communiquer et à échanger. La bibliothèque doit absolument utiliser les mêmes outils et les mêmes canaux de communication que la population. Afin de répondre aux attentes des usagères et usagers, la «bibliothèque hybride» qui offre des services sur place et à distance, devra se développer grâce à de nouveaux outils.
- favoriser un accès le plus aisé et le plus large possible aux contenus sous toutes leurs formes. Lieu de médiation, la bibliothèque favorise la coexistence des cultures et leur partage par la mise en lien de personnes issues de cultures différentes. La bibliothèque peut jouer un rôle important face à la problématique de la fracture cognitive et de la fracture numérique inhérente au développement des nouvelles technologies dont l'utilisation reste encore limitée aux plus aisés. Lieu de partage, la bibliothèque devient progressivement une véritable maison du savoir où les usagères et usagers prennent plaisir à partir à la découverte deux-mêmes et du monde. Ainsi, la bibliothèque joue ce rôle de passerou dont la société a besoin pour faire du savoir le moteur du lien social.

## 1000 Mise à disposition de collections sur tout support, adaptées à tous les publics, touchant tous les domaines de la connaissance, accessibles et renouvelées

- 1100.01 Déchiffrer et analyser les nouveaux usages de la bibliothèque. Déceler, diagnostiquer puis répondre aux attentes des usagères et des usagers. Réaliser une enquête sur les attentes des usagères et des usagers.
- 1100.02 Favoriser l'accès des plus démunis et des publics fragiles aux bibliothèques en développant les collaborations avec des associations ciblées telles que l'Oeuvre suisse d'entraide ouvrière, l'Université ouvrière de Genève, Lire et écrire, etc.
- 1100.03 Permettre aux usagères et aux usagers des BMU d'être producteurs de contenus et d'échanges en offrant des services sur place et à distance.
- 1100.04 Mettre à disposition des postes avec accès à internet et à des ressources numériques spécifiques dans les sections jeunesse.
- 1100.05 Diffuser publiquement, promouvoir et évaluer la charte d'accueil.
- 1200.01 Gérer les collections dans les domaines : histoire - sport et santé - art musical - arts audiovisuels - langues.
- Promouvoir les domaines - bibliographies thématiques en ligne - conférences - expositions.
- Présenter publiquement la charte des collections secteur adulte.
- 1200.02 Éditer ponctuellement des bibliographies thématiques qui accompagnent la présentation des différents domaines.
- Éditer régulièrement des bibliographies thématiques (« Envie de lire », « Coups de cœur », « Livre à toi », etc.).
- 1200.03 Élaborer des modules thématiques « Construction collective des savoirs », car les usagères et les usagers ne sont plus seulement consommateurs d'un bien culturel mais cherchent de plus en plus à être créateurs et créatrices de contenus, à communiquer, à échanger.

1300.01	Mettre en place le « salon littéraire » en collaboration avec les usagères et les usagers. Participer à la semaine de la poésie « Printemps des poètes ».	2100.01	<b>2000 Formation, recherche et mandats</b> Former un.e apprenti.e. Poursuivre les activités d'enseignement HES/CESID. Superviser un mémoire dans le cadre de la HES ou du CESID.
1300.02	Proposer à travers le volet social des manifestations culturelles diverses rencontres thématiques. Elaborer un atelier de « slam poetry » dans le cadre du module « Lettres apprivoisées ». Participer à des grandes manifestations de la Ville de Genève et à des journées UNESCO.	9100.01	<b>9000 Gestion du service</b> Achever la mise en œuvre du nouveau système de prêt.
1300.03	Mettre en valeur le prix P'tits mômes auprès des professionnels de la petite enfance et des parents qui fréquentent les bibliothèques municipales. Réaliser en partenariat avec la Délégation à la petite enfance les projets « Festival livre, lecture et petite enfance » dont le thème change chaque année et « Eveil culturel » dont le thème 2008 est « Imaginaire ». Réaliser en partenariat avec l'Ecole de parents le projet « Pages de lecture partagées » pour les tout petits.	9100.02	Former le personnel à l'accueil. Cette formation est basée sur la charte d'accueil et la charte de collaboration.
1400.01	Former les usagères et les usagers à l'utilisation des nouvelles technologies et à la recherche d'informations.	9100.03	Mettre en place la charte graphique des BMU et la signalétique sur le domaine public.
1400.02	Accueillir des crèches et des classes autour d'activités spécifiques pour favoriser le développement de l'envie de lecture chez les enfants.	9100.04	Réorganiser le service en fonction de la mission des BMU : Cité. - réorganiser complètement la collection audiovisuelle à la bibliothèque de la Cité. - recentrer le service des bibliobus sur les quartiers de la Ville de Genève qui n'ont pas de bibliothèque, - mener une réflexion sur le service de la bibliothèque de la Prison, et à la réorganisation du service à domicile.
		9100.05	Développer les outils collectifs au service de la construction et du partage des savoirs administratifs et recherches documentaires en direction des publics.
		9100.06	Préparer le cahier des charges pour l'appel d'offre relatif à l'achat des collections selon les normes de l'Accord intercantonal sur les marchés publics.

## Objectif 2008

La Bibliothèque de Genève (BGE) a mené au cours des années 2006 et 2007 deux importantes études sur le futur de l'institution. La première a été conduite par un expert extérieur de renommée internationale; il s'agissait d'établir un bilan des conditions de conservation dans les dépôts du bâtiment des Bastions et dans un dépôt extérieur. Le rapport, remis au cours de l'été 2007, sera soumis aux différents services de la Ville de Genève concernés par la BGE (services des bâtiments, de l'énergie, de la sécurité, etc.). La seconde étude a été menée à la demande du Département de la culture en vue de repositionner la Bibliothèque sur ses valeurs patrimoniales. Cette vaste étude, appelée « Transition BGE » est également réalisée avec le soutien d'un expert extérieur. Elle a déjà rendu, au mois de juin 2007, plusieurs rapports intermédiaires. La remise au Magistrat de la synthèse de ces travaux devrait intervenir en décembre 2007. En cas d'approbation, les travaux de mise en œuvre des deux rapports devraient constituer la feuille de route de la Bibliothèque pour les prochaines années.

## 1000 Constitution et traitement des collections

- 1100.01 Formaliser la politique d'acquisition et mettre en œuvre la coordination des abonnements de périodiques avec les partenaires de l'institution (« Transition BGE »).
- 1100.02 Élaborer une charte de roulement (utilisation de dépôts extérieurs) et éventuellement de désherbage (dons, élimination) de collections à double sur Genève (« Transition BGE »).
- 1100.03 Accélérer les plans de rétroconversion. Examen de nouvelles solutions (Externalisation, Card Image Public Access Catalog, etc.) (« Transition BGE »).

- 1100.04 Mettre en œuvre la nouvelle politique d'acquisition définie par TransBGE. Réviser la politique des dons et de la procédure de traitement des dons.
- 1100.05 Automatiser la transmission des commandes et des réclamations par le programme EDIFACT (en fonction des possibilités du logiciel VIRTUA).
- 1200.01 Fusionner l'ancien fichier informatisé (dBase III) des affiches de la BPU dans le catalogue collectif suisse des affiches (Virtua).
- 1200.02 Numériser, cataloguer et reconditionner progressivement les fonds du Département iconographique de la BGE (plan quadriennal).
- 1200.03 Acheter le catalogue des manuscrits de l'Institut et musée Voltaire (IMV) en vue de leur publication et de leur versement dans la base de données « Odyssée » (manuscrits).
- 1200.04 Ajouter au moins dix inventaires de fonds manuscrits à la base de données « Odyssée ».

## 2000 Conservation des collections

- 2200 Mettre en œuvre les mesures préconisées par le rapport « Transition BGE » et sur le premier rapport de l'expert extérieur Andrea Giovanni. Cet objectif se déclina en plusieurs sous-objectifs définis dans les deux rapports accompagnés d'un échéancier précis.

## 3000 Services au public

- 3100.01 Étudier l'extension des heures d'ouverture du guichet du prêt entre 12 et 14 heures.
- 3100.02 Informatiser les opérations de consultation des ouvrages en Salle de lecture.

**4000 Mise en valeur**

- 4100.01 Transposer la « Bibliographie genevoise », actuellement imprimée, sur support accessible en ligne et en temps réel.
- 4100.02 A la Bibliothèque musicale, valoriser un fonds ancien (manuscrits de vaudevilles genevois) par une publication et une action ponctuelle.
- 4200.01 Exposer et publier à la Bibliothèque de la Cité l'ouvrage « Les Affiches de Martin Peikert ».
- 4200.02 Inviter des intervenant-e-s extérieur-e-s dans le cadre des Jeudi midi de l'affiche.
- 4200.03 Assurer le suivi de la rénovation de l'Espace Ami Lullin. Programmer sa réouverture.
- 4200.04 A l'IMV, préparer un projet transfrontalier relatif au deux cent cinquantième anniversaire de l'achat du Château de Ferney par Voltaire en 1758 : publier un ouvrage scientifique, monter une exposition succincte sur l'acquisition du Château et programmation spécifique.
- 4200.05 Mettre en valeur les nouvelles acquisitions pour le public, avant rangement en magasin.
- 4300.01 Améliorer la visibilité de la Bibliothèque et de ses filiales sur Internet. Refonte (BGE, IMV) et création (Bibliothèque musicale) de sites Web.
- 4300.02 A l'IMV, mettre à disposition des fichiers multimédias en ligne (podcasting) en collaboration avec la HES ID.

**ENVIRONNEMENT URBAIN  
ET SÉCURITÉ**

**L**e Département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS) créé au 1<sup>er</sup> juin 2007 est véritablement un nouveau département puisqu'il se compose pour moitié de services issus de l'ancien Département des sports et de la sécurité (Service d'incendie et de secours, Service d'assistance et de protection de la population, Service de la sécurité et de l'espace publics - anciennement Service des agents de ville et du domaine public) et pour l'autre moitié de services issus de deux autres départements (la Direction des systèmes d'information et de communication qui se trouvait au Département des finances et du logement, et le Service Voirie-Ville propre ainsi que le Service logistique et manifestations qui se trouvaient au Département des constructions et de l'aménagement).

Ce nouveau département s'articule autour de trois pôles, en termes de prestations publiques :

- **les réseaux modernes de communication,**
- **l'environnement urbain,**
- **la sécurité.**

Dans chacun de ces domaines, une réflexion sans préalable, ni exclusive, sera menée sur le potentiel de développement des prestations déjà offertes à la population et sur l'élargissement éventuel des ces prestations à de nouveaux secteurs. Il sera principalement mis l'accent sur la démocratisation de l'accès à l'urbain et sur la création de conditions-cadre propices à un véritable climat de sécurité. En parallèle, une gestion transversale des dossiers, notamment pour l'organisation des manifestations (concepts de récupération des déchets, de sécurité sanitaire, d'encadrement de la circulation, etc.), sera formellement initiée.

A cet égard, il faut souligner que l'année 2008 sera marquée par de nombreuses manifestations sur la voie publique, qui engendreront un volume important d'heures de travail et de matériel ressortissant au département. A rien pas douter, l'Euro 2008 constituera le point fort de ces manifestations, avec l'implication de la quasi-totalité des services du département durant tout le mois de juin. Ces manifestations contribueront ainsi à créer une culture de travail commune entre les services du département, doublée d'une communication centralisée mettant en avant la qualité des prestations proposées.

Par ailleurs, la direction du département s'emploiera à clarifier et formaliser les pratiques en matière de gratuités accordées à des tiers, notamment pour l'usage accru du domaine public ou pour le prêt de matériel de fête. Dans le même esprit, une redéfinition du rôle et des priorités assignées aux agents de sécurité municipaux (ASM) et aux agents municipaux apparaît indispensable, à la faveur de l'introduction d'une nouvelle loi cantonale sur les ASM. Enfin, il sera envisagé de développer dans tous les domaines d'activité du département des partenariats public-privé orientés sur la subsidiarité des acteurs et la qualité des résultats.

## Direction de l'environnement urbain et de la sécurité

### Objectif 2008

La direction entend profiter de la restructuration du département pour développer les synergies entre elle et ses services d'une part, et avec les autres départements d'autre part. Elle assurera la coordination des différents services de la Ville de Genève dans le cadre de l'Euro 2008. Elle mettra également tout en œuvre pour assurer la préparation et le suivi des dossiers politiques du Magistrat.

### 1000 Direction et coordination

- 1100 Assurer la préparation et le suivi des dossiers politiques du Magistrat.
- 1200.01 Développer de nouvelles synergies entre la direction et les services et favoriser la collaboration entre les services (par exemple entre le Service de la sécurité et de l'espace publics et le Service de la Voirie-Ville propre en matière de salubrité publique).
- 1200.02 Participer à la mise en œuvre d'une stratégie des systèmes d'information et de communication au profit de la population.
- 1300.01 Favoriser la transversalité avec les autres départements, notamment dans le cadre de l'organisation de manifestations.
- 1300.02 Assurer la coordination des différents services de la Ville de Genève dans le cadre de l'Euro 2008.
- 1300.03 Assumer la co-présidence de la Commission de gestion des véhicules et y coordonner les demandes des services municipaux en matière de véhicules.
- 1400 Poursuivre les prestations de nature juridique de la direction en faveur des services du département (marchés publics notamment).

### 3000 Relations externes

- 3100 Communiquer et rendre plus visibles les actions et prestations du département en faveur de la population.
- 3200 Participer activement aux séances de divers organismes et comités en qualité de représentant de la Ville de Genève et du département.

## Objectif 2008

La statistique des interventions relative à l'exercice 2006 met en évidence une stabilité des engagements par rapport à l'exercice précédent.

Ce ne sont pas moins de 10'598 interventions qui ont été assumées par le personnel du Service Incendie et secours (SIS). Cette stabilité est essentiellement due au fait que le service a fait face à moins d'opérations de masse (intempéries, pannes généralisées, etc.).

Les objectifs généraux définis sont donc les suivants :

- garantir le renouvellement de divers matériels d'intervention et des équipements de protection personnelle obsolètes ou usagés,
- réviser les tarifs des prestations facturées par le SIS,
- finaliser la convention de prestation avec les CFF.

## 1000 Interventions

1100.01 Finaliser le programme d'acquisition sur trois ans des nouvelles vestes et des pantalons de protection feu des sapeurs-pompieres et des sapeurs-pompier professionnels. Ce renouvellement est consécutive au vieillissement et à l'usage des pièces d'équipement (la durée de vie moyenne est de huit ans pour une veste et cinq ans pour un pantalon).

1200.01 Renouveler 15% du parc des cousins de levage, la durée de vie d'un tel équipement étant de 6 ans environ, afin de garantir le renouvellement progressif de ces derniers.

1200.02 Renforcer le dispositif de prise en charge des secours sanitaires en optimisant les ressources humaines affectées à cette activité et en révisant la tarification des prestations ambulancières.

1400.01 Renouveler 10% de la dotation en barrages anti-pollution, la durée de vie moyenne de ces équipements étant de 10 ans, afin de garantir un renouvellement progressif de ces derniers.

1400.02 Finaliser la convention de partenariat d'intervention avec les CFF. Cette dernière devant rapporter CHF 350'000.- à l'administration.

1400.03 Assurer toutes les interventions ayant un caractère environnemental.

## 2000 Prestations pour des tiers

2300 Assurer la sécurité de l'EURO 08 conformément aux directives fédérales relatives à la manifestation (renforcement du dispositif du SIS et sécurisation des sites liés à l'activité des fans et du public par les compagnies de sapeurs-pompieres et de sapeurs-pompieres volontaires).

## 9000 Gestion du service

9100.01 Revoir la tarification des prestations du service (prestations ordinaires facturées et tarif ambulancier). Un projet de loi officialisant les pratiques de facturation est en cours d'élaboration auprès du DCTI.

9100.02 Finaliser l'étude du projet de construction de la future caserne 2 permanente.

9100.03 Mettre en place les structures induites de la reconnaissance de la profession de sapeur-pompier et de sapeur-pompier professionnel (adaptation de la gestion des ressources humaines, adaptation des plans de formation, synergies inter-cantoniales, etc.).

9100.04 Adapter les prévisions de dépenses à la réalité des besoins enregistrés sur les exercices précédents et en conformité aux directives du contrôle financier (frais de carburants, frais de fournitures, etc.).

## Service d'assistance et protection de la population

### Objetif 2008

Le service d'assistance et de protection de la population (SAPP) a pour tâche permanente l'assistance et la protection de la population de la Ville de Genève dans des situations d'urgence ou de crise. Il remplit des missions fixées par la législation sur la protection de la population et la protection civile.

Le service est aussi actif dans la vie de tous les jours. Il collabore notamment à la protection du patrimoine et assure le logement, dans l'urgence, des personnes victimes d'un sinistre. Outre l'instruction des personnes astreintes à la protection civile, le SAPP dispense des cours de formation d'adultes, notamment au sein de l'Administration municipale. Le SAPP participe à la vie associative en mettant à disposition de la collectivité ses dortoirs et certains de ses moyens matériels.

En 2008, les objectifs prioritaires du service sont :

- la formation sanitaire du personnel des institutions de la petite enfance,
- la formation des équipes de sécurité des bâtiments,
- la coopération avec le Service social pour l'accueil des sans-abri durant la période hivernale,
- la collaboration à l'organisation de l'Eurofoot 2008 (Camping du Bout-du-Monde).

### 1000 Protection des personnes, des biens et de l'environnement dans des situations d'urgence

- 1100.01 Appliquer les directives de la réforme Pci XXI.
- 1100.02 Mettre en place le réseau Polycom.
- 1200.01 Assurer l'entretien technique des installations de protection civile pour garantir la structure de protection.
- 1200.02 Effectuer 350 contrôles annuels d'abris privés.
- 1300.01 Former les cadres de l'Office communal pour l'approvisionnement économique du pays (OCOAE) à une situation de rationnement de carburant.
- 1300.02 Participer à diverses manifestations pour faire connaître les missions de l'Office et assurer le renouvellement des volontaires.
- 1400.01 Poursuivre la réalisation de plans d'évacuation de biens culturels.
- 1400.02 Créer une remorque d'intervention spécifique PBC.

### 2000 Formation en prévention, assistance, sauvetage et protection

- 2100.01 Parfaire l'état de préparation des miliciens et des miliciens de la protection civile lors des cours de répétition.
- 2100.02 Dispenser une instruction spécifique en vue de l'Eurofoot (Polycom, circulation, assistance, etc.).
- 2200.01 Dispenser des cours de prévention dans le domaine de la sécurité au travail ou à domicile.
- 2200.02 Dispenser 8 à 10 cours sanitaires aux délégué-e-s du CICR.
- 2200.03 Collaborer à la formation des partenaires au nouveau système de communication Polycom.
- 2300.01 Donner 30 cours Pédiactric basic life support au personnel de la Petite Enfance et poursuivre la formation des équipes de sécurité des bâtiments.
- 2300.02 Assurer des cours de premiers soins et de prévention des accidents au profit du personnel de l'administration.

### 3000 Coopération internationale

- 3100 Participer à des projets d'entraide du Fonds de la coopération (DDC), de Ville Unies contre la Pauvreté ou l'Organisation Internationale de la Protection Civile (OIPC).
- 3200 Dispenser des cours sur la protection de la population en faveur de délégations étrangères en collaboration avec l'OIPC.

### 4000 Prestations au profit de la collectivité ou de l'administration

- 4100.01 Assurer un service de piquet pour l'intervention en cas de sinistre.
- 4100.02 Offrir un soutien au Service social pour l'accueil des sans-abri et au Service des ressources humaines pour l'analyse des cas d'accidents du travail.
- 4100.03 Co-piloter le groupe ad hoc chargé du suivi du dossier de la grippe aviaire.
- 4200 Développer la mise à disposition de bus aux services de l'administration et à des tiers.
- 4300.01 Assurer le fonctionnement d'une construction pour l'accueil des sans-abri.
- 4300.02 Mettre le centre de formation de Richellen à disposition des autres communes pour leurs cours de répétition.

## Objectif 2008

Le service intensifiera sa politique en matière d'illotage en accentuant encore la présence des agents de sécurité municipaux dans les divers secteurs de la Ville de Genève. Il s'efforcera, par ailleurs, de développer une collaboration toujours plus étroite avec les autres départements de la municipalité, ce qui permettra d'adapter les missions aux besoins réels et effectifs de la population.

Enfin, dans le cadre de la gestion générale du domaine public, le service continuera à rencontrer l'ensemble des administré-e-s (maisons de quartiers, associations de commerçant-e-s, habitant-e-s, etc.) en vue de répondre, de manière plus précise, aux attentes de la population et de leur faciliter l'accès à l'administration.

## 1000 Gérer l'utilisation accrue du domaine public et du domaine privé perceptible du domaine public

1100.01 Poursuivre la réorganisation de l'entité « chantiers », réattribution des tâches, des compétences et des secteurs.

1200.01 Mise en œuvre de la future concession d'affichage, à la lumière du concept directeur d'affichage de la Ville de Genève.

1200.02 Inventorier et cartographier l'ensemble des supports d'affichage puis les confronter au concept directeur de l'affichage en Ville de Genève.

1200.03 Développer en nombre suffisant les supports destinés à l'affichage libre pour satisfaire à l'objectif prescrit par la nouvelle législation sur les procédés de réclame. Appliquer les sanctions et mesures prévues par cette législation.

1200.05 Poursuivre le contrôle des procédés de réclame et empiètements en Ville de Genève aux fins de régularisation ou de mise en conformité selon une méthode systématique.

1200.06 Rechercher et proposer de nouvelles recettes, avec exposé des motifs, justifiant la perception de nouvelles redevances ou taxes et redéfinir les méthodes actuelles de tarification des émoluments aux plans qualitatif et quantitatif.

## 2000 Mener des actions de prévention, de surveillance et de répression afin d'assurer la sécurité, la tranquillité et l'ordre publics

2100.01 Durant la période de l'Eurofoot, assurer de manière harmonieuse, en collaboration avec l'ensemble des corps constitués (Gendarmerie, Service d'incendie et de secours, Service d'assistance et protection de la population, agents de sécurité municipaux (ASM), des autres communes concernées et les entreprises privées de sécurité) la circulation, le stationnement ainsi que l'ensemble des aspects sécuritaires, dans la limite des compétences ASM.

2100.02 Développer l'information aux touristes par le biais de l'antenne ASM, sise sur la Promenade du Lac.

2100.03 Concrétiser et appliquer (par la section marchés) les dispositions du nouveau Règlement municipal sur les marchés.

2100.04 Amplifier la collaboration ASM - Voirie, dans le cadre de la lutte contre l'insalubrité.

2100.05 Assurer une présence régulière des ASM destinée à favoriser la cohésion et la convivialité sur certains lieux gérés par les services sociaux de la Ville de Genève.

## 9000 Gestion du service

9100.01 Améliorer et rationaliser le traitement des amendes d'ordre payées aux guichets du service.

9100.02 Entamer le renouvellement des terminaux portables utilisés par les agents.

9100.03 Mettre en production une base de données géomatiques recensant la signalisation verticale sur le territoire communal.

9100.04 Procéder à la migration progressive de la géomatique en vision 3D.

9100.05 Compte tenu de la modification de la Loi fédérale sur le commerce itinérant, élaborer un nouveau Règlement relatif aux fêtes foraines.

## Direction des systèmes d'information et de communication

### Objetif 2008

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) élabore et met en œuvre la stratégie des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève.

D'une manière générale, la DSIC gère les systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève, ainsi que les budgets de fonctionnement et les crédits d'investissement y relatifs.

La DSIC conseille les services de l'Administration municipale en matière de soumissions publiques relatives aux fournitures et aux services.

Par une veille organisationnelle et technologique permanente, elle anticipe l'avenir. Pour l'année 2008, les défis majeurs de la DSIC seront la mise en œuvre de POLYCOM (le réseau de communication national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité), le redéploiement du site Web de la Ville de Genève et l'extension des prestations à la population, en particulier pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information.

### 1000 Direction et administration

1100.01 Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :

- proposer aux autorités une politique en matière de sécurité de l'information et de la communication.

1100.02 Pour améliorer le développement durable des systèmes d'information et de communication :

- proposer aux autorités une stratégie de déploiement des logiciels libres sur le poste de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'Administration municipale.

1100.03 Pour doter les services de nouveaux moyens leur permettant d'améliorer la qualité de leurs prestations :

- déployer au sein de l'Administration municipale les systèmes d'information et de communication prévus sur les Plans informatiques quadriennaux (PIQ).

### 2000 Exploitation

2100 à 2300.01

Pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information :

- poursuivre le déploiement de points d'accès Wi-Fi publics et communautaires.

2100 à 2300.02

Pour améliorer la sécurité des communications entre les partenaires de la sécurité municipale, cantonale et fédérale :

- organiser et mettre en œuvre le réseau de sécurité national POLYCOM en Ville de Genève, en collaboration avec les services concernés.

2100 à 2300.03

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :

- participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles.

### 3000 Microinformatique

3100 à 3200.01

Pour favoriser la démocratisation de l'accès à l'information :

- poursuivre la mise en service d'infrastructures informatiques gratuites à l'intention du public.

3100 à 3200.02

Pour renforcer l'efficacité de la sécurité de l'information en Ville de Genève :

- participer à la mise en œuvre du système de gestion de la sécurité de l'information et de la communication, dans les limites des ressources disponibles ;
- effectuer des actions de formation auprès du personnel de la Ville de Genève, en collaboration avec le Service des ressources humaines.

**4000 Développement**

- 4100.01 Pour améliorer l'accès aux prestations et la transparence de la Ville de Genève :
- en lien avec les chargés de communication, refondre les sites Internet dans une solution cohérente, respectueuse des différences et facilitant le dialogue avec la population.
- 4100.02 Pour doter les Conseillères et les Conseillers municipaux d'outils facilitant l'exercice de leur mandat :
- refondre le système d'information Intra@CM de manière cohérente avec la solution Internet.
- 4100.03 Pour assurer la qualité de service sur la plate-forme SAP et permettre des évolutions fonctionnelles :
- mener en coordination avec les services centraux un changement de version du progiciel.

<p><b>Objectif 2008</b></p>	<p><b>2000 Soutien logistique aux services de la voirie</b></p>
<p>Assurer l'intégration du service dans la nouvelle répartition départementale, en veillant à ce qu'il soit intégré dans les diverses délégations et commissions de la Ville de Genève, traitant des sujets dont les entrées du service assurent la mise à disposition, la mise en place et l'entretien.</p>	<p>2100.01 Adapter les équipements vestimentaires aux besoins des collaborateurs et collaboratrices en tenant compte des exigences actuelles de leurs missions.</p>
<p><b>1000 Gestion et maintenance du parc des véhicules et engins de l'Administration municipale, hors SIS</b></p>	<p>2100.02 En collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, assurer la migration de la gestion des stocks sur SAP afin de pouvoir suivre mensuellement les rubriques budgétaires du service.</p>
<p>1100.01 Poursuivre les interventions préventives sur les véhicules. Proposer des formations appropriées pour le personnel de l'atelier de mécanique.</p>	<p>2200 Installer une systématique de coordination entre les services de Voirie-Ville Propre, Bâtiments, Génie Civil et de l'Energie dans le but de maintenir les installations et locaux dans un état d'exploitation convenable.</p>
<p>1100.02 Étoffer la planification des immobilisations des véhicules en fonction de leur utilisation saisonnière.</p>	<p><b>3000 Matériel de fêtes et autres manifestations et interventions sur le territoire de la Ville de Genève</b></p>
<p>1100.03 Prendre en charge la gestion administrative de l'ensemble du parc de véhicules de la Ville de Genève, compétence unique pour les impôts, taxes et RPLP, hors SIS.</p>	<p>3100.01 Achever la fabrication des bancs et tables répondant aux normes standards (2,50 mètres) et adapter la tribune de 1'500 places aux normes en vigueur en matière d'incendie (AEAL).</p>
<p>1100.04 Poursuivre la formation à la conduite appropriée des utilisatrices et utilisateurs d'engins.</p>	<p>3100.02 Poursuivre l'étude relative aux méthodes de transport et de stockage du matériel de fêtes en vue d'une rationalisation des activités.</p>
<p>1200.01 Assurer la gestion administrative de la Commission de gestion des véhicules en rapport avec les véhicules et engins immatriculés de l'ensemble de la Ville de Genève hors SIS.</p>	<p>Mise en production d'un nouveau de système de gestion informatisée.</p>
<p>1200.02 Recenser et analyser l'expression des besoins de l'ensemble des services en matière de véhicules et engins prêtés et rédiger à l'attention du CA, les demandes de crédits inhérentes à ce secteur d'activités, dans le respect du Plan financier d'investissement.</p>	<p>3100.03 Développer les conseils aux organisateurs et organisatrices de manifestations qui ont recours au matériel de fêtes.</p>
	<p>3100.04 Actualiser le règlement en matière de location du matériel de fêtes.</p> <p>3200.01 Terminer la mise en place d'une systématique de maintenance et de contrôle des abribus et des WC publics.</p>

## Objectif 2008

Dans la continuité de l'année 2007, en 2008, l'objectif en matière de propreté urbaine sera la poursuite des missions visant à garantir la propreté du territoire communal. Le service s'engagera, comme par le passé, en priorité sur l'ensemble des zones sensibles, notamment les quais, les rues basses, la Vieille-Ville, le périmètre de la gare Cornavin, etc.

Seront aussi poursuivies les actions avec d'autres services et départements de l'Administration municipale, tels que le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE), celui de la sécurité et de l'espace publics, le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) et le Département de la culture, dans les divers domaines touchant la propreté, la collecte ou le tri sélectif des déchets dans les manifestations.

## 1000 Collecte des déchets

1100 Poursuivre les actions visant à réduire la masse des déchets destinés à l'incinération.  
1200.01 Poursuivre les efforts du tri sélectif des déchets dans la perspective d'atteindre et de dépasser 35% de la masse totale des déchets collectés.

1200.02 Terminer l'implantation d'environ 75 sites enfouis destinés à la récupération du verre usagé et du PET. Étudier d'autres emplacements possibles en remplacement des sites implantés en surface.

1300 Tenter encore d'accroître la récupération sélective des déchets dans les manifestations en sensibilisant et responsabilisant les organisateurs aux divers tris imposés par l'administration communale. L'objectif étant d'atteindre plus de 60 % de la masse totale des déchets collectés sur les lieux festifs.

1400 Poursuivre et affiner le tri des matières constitutives issues de la collecte des déchets encombrants dans la perspective d'atteindre 75% du tri sélectif de la masse totale de cette fraction collectée.

1500 Poursuivre les actions d'information et de communication destinées aux habitants-e-s, commerçant-e-s, concédés, propriétaires et régies d'immeubles visant à sensibiliser le plus grand nombre aux différents tris sélectifs.

## 2000 Nettoyement du domaine public

2100.01 Poursuivre les actions de nettoyage des zones sensibles en fonction des fluctuations saisonnières.

2100.02 Poursuivre la synergie entre Voirie-Ville propre, le SEVE, l'ECO et le service de la sécurité et de l'espace publics afin de synchroniser les actions communes de nettoyage et de contrôle pour les rendre plus qualitatives.

2200.01 Poursuivre la synergie créée en 2007 avec l'unité de tri sélectif des déchets dans les manifestations.

2200.02 Maintenir une antenne saisonnière visant à intervenir rapidement lors des week-ends pour des missions de nettoyage, à effectuer en urgence sur les sites festifs ou sensibles.

2400 Poursuivre les actions communes engagées avec le Service de la sécurité et de l'espace publics et développer des relations avec ce même service pour des actions concertées dans les différents quartiers de la Ville de Genève.

**COHÉSION SOCIALE,  
JEUNESSE ET SPORTS**

**U**ne Ville forte et solidaire pour répondre aux spécificités des quartiers

En 2008, le département entend donner plus de cohérence et de visibilité aux prestations offertes à la population autour d'un fil rouge explicité dans l'intitulé même du « Département de la cohésion sociale de la jeunesse et des sports ».

Toute organisation humaine a un besoin structurel de cohésion sociale. Comme en témoigne le discours de législation, les autorités de la Ville de Genève veulent faire de ce concept une force pour développer chez les habitant·e·s un sentiment d'appartenance et de responsabilité, de confiance et de sécurité.

Cette politique passe par la recherche d'un équilibre entre liberté individuelle et justice sociale, efficacité économique et partage équitable de ressources, entre intégration et multiculturalité.

L'exercice est délicat, mais indispensable. Face aux risques de déchirure sociale qui traversent les villes et face aux dangers déclatément par la mondialisation, la cohésion sociale est une valeur forte.

#### Quartiers et qualité de vie : rassembler des informations

Une politique sociale moderne s'appuie sur des données précises, régulièrement mises à jour et sur une approche transversale des problèmes.

Le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports doit rassembler des informations pour développer des actions favorisant une qualité de vie partagée et durable dans les quartiers. Ces outils de pilotage sont divers : des observatoires afin de cerner les phénomènes des incivilités, des diagnostics partagés pour mettre en place des stratégies communes d'intervention pour les différents acteurs et actrices de terrain, des soirées d'échanges publics pour entendre les besoins de la population, un référentiel avec un set « d'indicateurs qualité de vie ».

#### Familles : répondre aux demandes

La Ville de Genève entend réaffirmer son rôle subsidiaire face aux principaux acteurs et actrices d'une politique familiale qu'elle voudrait plus ambitieuse.

Afin de prendre en compte les demandes des familles, le Département à la petite enfance va poursuivre le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de places en institutions. En dépit de pressions budgétaires, le Service des écoles et institutions pour l'enfance entend maintenir son soutien aux associations de restaurants scolaires pour leur permettre d'offrir aux enfants des repas de qualité, sains et équilibrés. De même, et malgré des incidences financières importantes, le Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, répondra aux attentes légitimes des parents et engagera les moyens nécessaires pour assurer la sécurité des enfants dans les préaux d'école. Dans la même optique, la Délégation à la jeunesse va s'impliquer tout particulièrement pour développer l'offre de formation et d'intégration des jeunes dans le monde du travail. Pour accompagner les parents dans leur mission éducative, le département entend les informer plus largement sur l'offre importante d'acteurs publics et privés actifs dans ce domaine, en orientant les demandes sur les services les plus adéquats.

**Action sociale : stimuler les initiatives locales et communautaires**

Le Service social va élaborer des collaborations efficaces avec des partenaires locaux pour mettre en place une politique compensatoire en faveur des personnes âgées et des groupes de population qui vivent des situations financières difficiles. La qualité de vie en Ville de Genève dépend de nombreux facteurs, dont la situation économique, mais aussi de la qualité des liens que les habitant-e-s entretiennent entre eux. Les Unités d'action communautaire s'efforcent justement de développer le maillage social dans les différents quartiers en soutenant les initiatives d'habitant-e-s, en les aidant à trouver des solutions collectives en favorisant leur participation à la vie locale et en leur donnant les moyens d'agir sur leur propre environnement.

**Sport et détente :****favoriser des synergies et anticiper les nouveaux défis**

L'aménagement d'espaces verts de proximité, dans les quartiers, ainsi que l'entretien des grands parcs, notamment à l'occasion des grandes manifestations estivales, impliquent les interventions concertées de nombreux services municipaux pilotés par le Service des espaces verts et de l'environnement. Ce dernier pourra élargir son offre au public après le déménagement des centres horticoles de Beaulieu et de la Grange à Veveyrie.

Evidemment, l'arrivée du Service des Sports au sein du département va permettre de mettre en œuvre une politique d'intégration et de promotion de la santé, en développant des passerelles entre les secteurs sports et aîné-e-s, sports et enfants, sports et jeunes. Sans nier que la pratique des sports passe par la mise à disposition d'infrastructures de qualité, comme une patinoire des Vernets rénovée, et l'organisation de grandes compétitions, il va de soi que l'accent sera mis sur le développement des sports accessibles à une large frange de la population.

Des pratiques citoyennes soutenues par les pouvoirs publics, des collaborations transversales innovantes doivent permettre d'élaborer, avec l'implication des usagers et des usagères, des projets concrets au service de la cohésion sociale qui dépassent les débats émotionnels trop largement médiatisés. Une vision partagée des priorités à venir favorise l'organisation ou l'accueil à Genève d'événements populaires et conviviaux qui s'inscrit dans la tradition locale, sans nier l'ambition de la Ville de Genève ni sa place dans les classements internationaux.

# Direction de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports

## Objectif 2008

La direction veille à la préparation et à la mise en œuvre des options stratégiques du Magistrat, du CA et du CM, et s'assure de l'application des décisions prises. Un accent particulier sera mis sur l'intégration du Service des sports dans le département, notamment pour la gestion des subventions et les liens avec toutes les actrices et tous les acteurs sportifs. Dans le cadre de la volonté politique de promouvoir la cohésion sociale et l'intégration, la Direction du département accordera une priorité élevée au développement de synergies effectives entre le Domaine des sports et les différents domaines de la politique sociale: petite enfance, écoles, jeunesse et aînés, sans oublier la mise en commun des moyens techniques et des ressources pour mettre en œuvre des actions communes.

## 1000 Direction et coordination

- 1100.01 Fournir le soutien et les conseils nécessaires au Magistrat, notamment dans la préparation et le suivi des dossiers du CA et du CM.
- 1100.02 Mettre un accent particulier dans la capacité de faire évoluer la politique sportive en fonction des priorités du département.
- 1200.01 Assurer la direction départementale courante, la coordination des projets majeurs du département avec les services et la gestion courante du service de la direction.
- 1200.02 Veiller à une intégration complète du Service des sports (budget, ressources humaines, moyens logistiques, subventions, etc.).
- 1300.01 Assurer la coordination inter-départementale sur les dossiers transversaux, comme les processus budgétaires, le Plan directeur communal, la gestion du patrimoine, l'Agenda 21 et certains projets inter-départementaux, notamment les contrats de quartier.
- 1300.02 Suivre de près les négociations relatives aux reports de charges de l'État de Genève vers les communes et à la nouvelle péréquation fiscale.
- 1300.03 Assurer la coordination du groupe spécial Organe communal de conduite «grippe aviaire» sur mandat du CA.
- 1300.04 Assurer le secrétariat de la Délégation à la coopération du CA.

## 2000 Développement des priorités stratégiques d'une action sociale de proximité

- 2100.01 Participer à la définition de la politique sociale et favoriser une approche plus transversale de l'action du département avec ses partenaires internes et externes.
- 2100.02 Evaluer de manière continue les prestations offertes à la population afin de les adapter aux besoins, notamment dans le domaine de la petite enfance et celui des aides aux groupes les plus défavorisés.
- 2200 Planifier les activités et actions du département, notamment les projets transversaux et le développement des synergies entre services, avec un accent particulier sur la co-éducation (aide à la parentalité), l'intégration des jeunes en difficulté, les diagnostics de quartier dans le cadre d'un référentiel axé sur la qualité de vie partagée et durable, et les synergies entre le sport et les différents domaines de la politique sociale (enfance, jeunesse, aînés, populations précairisées, etc.).
- 2300.01 Assurer la gestion et l'analyse financière de chaque organisme subventionné et mettre en œuvre la nouvelle répartition des subventions avec l'État de Genève.
- 2300.02 Evaluer la pertinence de la mise en place de conventions de partenariat avec les organismes subventionnés.
- 2400.01 Coordonner la conception et le soutien à l'organisation de manifestations, comme les Promotions citoyennes, le Festival « Arbres en lumière », le Colloque Petite enfance, la Fête des voisins, les Fêtes des écoles, le Concours international de roses nouvelles de Genève ou Art'air.
- 2400.02 Mettre sur pied un Forum des Sports avec les services concernés.
- 2400.03 Assurer le suivi du Forum « Villes et qualité de vie ».
- 2400.04 Organiser une Journée de réflexion et de rencontre Sport-Jeunesse, en partenariat avec les associations concernées.
- 2500.01 Développer de nouvelles actions de sensibilisation dans le domaine de l'Agenda 21, notamment à l'intersection entre l'usage des équipements publics (sports, espaces verts, écoles, etc.) et les groupes sociaux.
- 2500.02 Favoriser la définition et la visibilité du pilier « cohésion sociale » du développement durable.
- 2500.03 Coordonner la présence des services du département présents à la Fête du développement durable si l'édition 2008 a lieu.

- 2500.04 Renforcer la conscience de la gestion écologique dans tous les domaines d'activité du département, y compris lors de grandes manifestations (organisées par la Ville de Genève ou soutenues par elle).
- 2600 Assurer le secrétariat de la Délégation à la coopération et à l'aide humanitaire et l'examen des dossiers de coopération au développement selon les critères et les priorités fixés par le CA.

### 3000 Relations publiques

- 3100 Entretien des relations et la collaboration avec des institutions publiques ou privées pour le suivi des projets existants et la mise en route de nouveaux projets. Veiller à la visibilité et à la compréhension des positions et actions de la Ville de Genève dans le domaine social.
- 3200.01 Rendre lisible l'action du département par le biais de conférences et communiqués de presse, ainsi que par le site Internet et la présence dans la magazine « Vivre à Genève ».
- 3200.02 Participer à la phase pilote de la refonte du site Internet de la Ville de Genève.
- 3200.03 Assurer la circulation de l'information au plan interne et externe.
- 3200.04 Faire la promotion de la politique des sports du département au service de la cohésion sociale.
- 3300.01 Assurer une information de proximité des collaborateurs, des collaboratrices et des partenaires du département par la publication de lettres d'information des services et de plaquettes ad hoc par quartiers (secteurs CASS).
- 3300.02 Effectuer un bilan des différentes lettres d'information .5 déjà existantes.
- 3300.03 Consolider la nouvelle lettre d'information .5 commune pour la Délégation à la jeunesse et le Service social de la Ville de Genève.
- 3300.04 Etudier la mise en place d'une nouvelle lettre d'information .5 pour le Service des sports.
- 3400 Assurer la représentation de la Ville de Genève et du département au sein de vers organismes et comités.

# Délégation à la petite enfance

## Objectif 2008

Maintenir un effort soutenu pour développer une politique ambitieuse de la petite enfance, à la mesure des besoins et des réalités sociales et familiales, tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

Concrètement :

- assurer la poursuite du développement quantitatif et qualitatif de l'offre de places pour les enfants de 0 à 4 ans, afin de prendre en compte les demandes croissantes des familles,
- adapter, pour une gestion optimale, l'organisation actuelle du domaine de la petite enfance à la future extension du service public, en poursuivant la sectorisation, en modifiant le règlement sur la base de l'expérience de ces dernières années et en accompagnant les débats qui auront lieu au sein du CM et dans les milieux concernés.

## 1000 Création et développement de structures d'accueil petite enfance

- 1100 Récolte d'indicateurs sociodémographiques permettant :
- de mesurer les besoins spécifiques de la population en matière de garde de jeunes enfants en fonction des quartiers,
  - de consolider la réalisation des secteurs,
  - de planifier de nouveaux espaces petite enfance dans des quartiers sous-dotés.
- 1200 Création d'une cinquantaine de nouvelles places d'accueil et consolidation des places mises en exploitation courant 2007 par un suivi logistique, administratif et pédagogique adapté.
- 1300 Analyse et diffusion des indicateurs « petite enfance » via une plaquette publiée en 2008.

## 2000 Supervision, contrôle et assistance de structures d'accueil petite enfance

- 2100 Accompagnement du processus institutionnel pour mettre en œuvre l'extension du service public.
- Soutien aux associations des institutions de la petite enfance (IPE) dans leur rôle d'employeur.
- Dans le cadre d'une gestion optimisée, accompagnement des structures vers la sectorisation.
- 2200 Coordination et réalisation de travaux pour la sécurisation des espaces de jeux extérieurs.
- 2300 Mise en place d'un nouvel outil de facturation et de statistique auprès de l'ensemble des IPE.
- 2400 Récolte d'informations permettant d'analyser la gestion des ressources humaines dans les IPE (absentéisme, remplacement maladie/ congé, etc.).
- 2500 Mise en œuvre d'une politique de formation adaptée aux besoins de la réorganisation structurelle des IPE, de manière complémentaire à l'offre de formation de l'Etat de Genève.
- Etablissement de documents de références, sous différentes formes, à l'intention des professionnelles et professionnels et des usagères et usagers de la petite enfance.
- Evaluation et soutien aux équipes pédagogiques.
- Consolidation de la politique d'éveil culturel de la petite enfance.
- Organisation d'un colloque annuel sur un thème en lien avec la petite enfance.
- Organisation de manifestations destinées aux enfants des IPE subventionnées par la Ville de Genève, aux professionnelles et professionnels du secteur et au grand public (parents et enfants).
- 2700 Récolte et analyse de données à usage interne et externe.
- Recherche thématique.

## Écoles et institutions pour l'enfance

### Objectif 2008

Le défi de l'exercice 2008, pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, consistera à minimiser l'impact de l'insuffisance des moyens, notamment dans les domaines suivants :

- nettoyage des préaux et bâtiments,
- subventions aux associations de restaurants scolaires,
- maintenance technique des bâtiments scolaires.

La stratégie du service sera fondée sur l'observation attentive et quotidienne du terrain ainsi que sur les relations de proximité avec les associations afin de répondre rapidement aux situations problématiques. Il s'agira d'allouer les ressources nécessaires lorsqu'il y a la pression des intérêts mettra en évidence l'attente légitime des usagers et usagers. Dans tous les cas, le service engagera les moyens adéquats pour assurer la sécurité des enfants. Dans ce contexte difficile, les budgets participatifs demeurent plus que jamais des instruments de concertation et de dialogue permettant au service de maintenir un lien positif avec les écoles.

### 1000 Mettre à disposition du Département de l'instruction publique les bâtiments, infrastructures et équipements nécessaires pour les besoins de l'enseignement enfantin, primaire et spécialisé

1100.01 Le service accordera toute son attention au travail de planification scolaire mené en collaboration avec le Service d'urbanisme et la Direction de l'enseignement primaire, dossier sur lequel se fonde l'évaluation des besoins futurs en locaux et équipements scolaires.

1100.02 En ce qui concerne l'affectation des locaux, le service recherchera toutes les solutions possibles pour favoriser la mise en place des directions d'établissement sans préjudice des moyens des activités parascolaires et associatives, lesquelles doivent sans trouver leur place dans les bâtiments scolaires.

1200.01 Dans le cadre des objets inscrits dans le Plan financier d'investissement (PFI), le service présentera une demande de crédit extraordinaire pour des travaux d'entretien que le budget de fonctionnement ne permet pas de financer : refaction de toitures de blocs sanitaires, de sols de salles de gymnastique, changement de luminaires, ceci conformément aux obligations légales définies par le Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux scolaires (C.110.11).

1200.02 Le service entreprendra le renouvellement progressif du mobilier scolaire en mauvais état, sous réserve de l'évaluation de quelques classes équipées à titre de test. Le nouveau modèle de pupitre a été conçu à partir d'un prototype soumis à une délégation d'enseignement-e-s et au personnel de conciergerie. Plus léger que le modèle actuel et d'un prix équivalent, ce pupitre devrait remplacer avantageusement les éléments les plus dégradés du mobilier des écoles.

1200.03 Le service élaborera un nouveau cahier des charges pour le nettoyage des préaux dans le but de mieux maîtriser les dépenses, sans diminuer la fréquence des passages. Le contrôle des nettoyages fera l'objet d'une procédure formelle permettant de fournir des éléments concrets et factuels d'appréciation afin de pouvoir répondre aux perceptions individuelles liées à la notion de propreté.

### 2000 Mettre à disposition les structures pour le déroulement des activités périscolaires

2100.01 Le service envisage de profiter de la rentrée scolaire pour donner un maximum de visibilité aux messages de prévention relatifs à la sécurité des enfants sur le chemin de l'école.

2100.02 Le service déposera une demande de crédit extraordinaire pour la mise en conformité de l'ensemble des places de jeux, ceci afin d'éliminer les risques qualifiés de graves selon les critères fixés par les normes européennes de sécurité. La démarche consistera à modifier les jeux qui peuvent être et à éliminer ceux qui ne sont pas adaptables, l'objectif étant de diminuer le nombre de places de jeux de manière à pouvoir en assumer l'entretien dans le cadre du budget à disposition.

2200.01 Conformément à l'objectif fixé par le CM (M 612), le service mettra tout en œuvre pour que toutes les associations de cuisines et restaurants scolaires soient labellisées « Fourchette verte junior » d'ici fin 2008. Par ailleurs, il poursuivra ses efforts de sensibilisation auprès des associations pour les inciter à privilégier les produits régionaux Geneve Région Terre Avenir. Compte tenu de l'augmentation des subventions, principalement due aux effectifs supplémentaires, à l'ouverture de nouveaux lieux et au nombre croissant de dossiers de contentieux, le service sera plus exigeant et plus intervenant dans la gestion des associations. Une analyse des systèmes de facturation montrant clairement un certain nombre de lacunes, le service examinera la faisabilité d'une facturation centralisée des repas. Par ailleurs, il verra à une application généralisée du « Statut du personnel de cuisine et de service » mis en place à partir de l'exercice 2007/08.

2200.02 Convaincu de l'intérêt que représente la mise à disposition de locaux pour la vie associative, le service tentera de répondre à un maximum de demandes. Afin de limiter les problèmes liés aux intrusions illicites dans les écoles, il poursuivra l'installation de clés électroniques et programmables sur les ceintures des bâtiments, étant entendu que les moyens à disposition ne permettent d'envisager cette mesure que sur deux à trois bâtiments par an.

2200.03 Sous réserve de l'évaluation de cette initiative, organisée pour la première fois en 2007, le service renouvellera son soutien à l'action « LUDOBUS ». Il s'agit, principalement pour les quatre bibliothèques bénéficiant de personnel salarié, de sortir de leurs murs durant la période estivale pour amener le jeu dans les quartiers et dans les parcs, au moyen d'un ancien bibliobus réaménagé. Cette déclinaison de l'activité des bibliothèques favorise la rencontre et leur permet de proposer des jeux de plein air et de mouvement, difficilement praticables dans leurs locaux. Le service salue la volonté des bibliothèques professionnelles d'orienter leurs activités vers des projets qui s'intègrent dans les objectifs de politique sociale du département et rappelle que d'autres bibliothèques disposent de ce potentiel, mais ne peuvent le développer dans le cadre du Bénévolet.

#### 9000 Gestion du service

9100 Le service mettra en œuvre le traitement électronique du courrier, de la réception à l'archivage. Ce système lui paraît intéressant en raison de son impact positif sur la consommation de papier et des possibilités qu'il offre de suivre de manière partagée les différentes étapes de traitement des dossiers.

## Espaces verts et environnement

## Objectif 2008

Le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) va se concentrer sur l'aménagement de nouvelles parcelles ainsi que sur la réhabilitation de squares et places existants afin d'offrir à l'usage collectif des espaces verts attractifs et de qualité. Par ailleurs, le SEVE va continuer sa mission d'entretien et de valorisation des grands parcs qui font la réputation de notre ville, tout en intensifiant et renouvelant le fleurissement. Au vu des résultats très encourageants obtenus, le SEVE va continuer ses efforts dans le cadre de la réhabilitation et la création de micro-espaces verts de proximité.

Le SEVE ayant également pour mission de mettre l'accent sur la préservation de la nature en milieu urbain, la gestion différenciée des espaces verts va être étendue à l'ensemble du patrimoine paysager de la Ville de Genève.

L'année 2008 va concrétiser la mise en exploitation complète d'un nouvel établissement horticole à Veyrier. Pour mémoire, cet établissement a été loué dans le cadre du regroupement des établissements horticoles de Beaulieu et de La Grange, rendant ainsi à la population genevoise d'importantes surfaces vertes supplémentaires au cœur de la Ville de Genève.

## 1000 Planification, entretien, aménagement, parcs aux animaux, décorations florales

- 1100.01 Poursuite de la mise en valeur de nos grands espaces verts par l'innovation paysagère des massifs floraux et la rénovation des massifs d'arbustes. Mise en place de plans de fleurissement favorisant la biodiversité.
- 1100.02 Valorisation des espaces de proximité en réhabilitant et créant de micro-espaces verts de proximité en collaboration avec les habitants e-s du quartier.
- 1100.03 Aménagement d'une nouvelle parcelle dans le cadre de la création d'un parc au chemin de la Forêt (quartier de la Servette).
- 1100.04 Réhabilitation du Square Galliffe en collaboration avec des entreprises sociales.
- 1100.05 Début de la revalorisation du parc Gourgas qui doit s'achever en 2009 (sous réserve de l'acceptation du crédit par le CM).
- 1100.06 Finalisation de l'étude concernant l'aménagement du parc Rigot et dépôt de la demande de crédit pour sa réalisation.
- 1100.07 Mise en valeur d'une petite place à l'angle des Rues Liotard et Lamartine.
- 1100.08 Réalisation d'un système d'arrosage automatique (quai Wilson).

- 1100.10 Poursuite de l'optimisation des ressources internes du service dans le cadre de la propreté des espaces verts tout en intensifiant les opérations transversales avec la Voirie. Maintien à un niveau minimum des interventions de nettoyage par des tiers.
- 1100.11 Adaptation progressive du matériel horticole du service afin d'être en adéquation avec nos nouvelles méthodes de gestion des espaces verts (gestion différenciée).
- 1100.12 Finalisation de l'inventaire exhaustif des espaces verts gérés et entretenus par le SEVE par l'intermédiaire d'un système informatique géolocalisé.
- 1100.13 Poursuite de la révision et du contrôle des coûts relatifs à l'entretien des espaces verts facturés à des tiers, mise en place de nouvelles conventions.
- 1100.14 Priorité à la formation continue des collaborateurs et des collaboratrices ; organisation de plusieurs formations courant 2008 (taille à la grimpe, utilisation des plantes vivaces, lutte intégrée).
- 1300.01 Étude du coût de la rénovation des infrastructures de nos onze pataugéaires en vue d'une demande de crédit d'investissement.
- 1400.01 Début de la rénovation du parc animalier du Bois-de-la-Bâtie qui va se poursuivre sur quatre ans, sous réserve du vote du crédit d'investissement par le CM.
- 1500.01 Mise en exploitation de la totalité du nouvel établissement horticole loué à Veyrier en remplacement des centres de production de La Grange et de Beaulieu.

## 2000 Environnement

- 2100.01 Mise en œuvre de la gestion différenciée sur l'ensemble des parcelles entretenues par le SEVE.
- 2100.02 Poursuite de la politique favorisant la biodiversité urbaine et la renaturation. Grâce au nouveau centre de production horticole, élargissement de la lutte biologique.
- 2100.03 Intensification de notre politique de récupération et valorisation des déchets verts par la transformation du bois de coupe en copeaux de bois et planches de bois pour une utilisation à l'interno.
- Diminution des déchets verts dus à la tonne et économie d'engrais grâce à l'utilisation sur les tondeuses de kits adaptés pour hacher l'herbe pendant la tonne.

- 2100.04 Mise en place de plusieurs surfaces de prairies fleuries totalisant 2,1 hectares favorisant la biodiversité végétale et animale.
- 2100.05 En partenariat avec le Conservatoire et Jardin botaniques (CJB), poursuite du projet « patrimoine vert: inventaire des arbres genevois ».
- 2200.01 Le SEVE poursuit ses efforts afin que les véhicules qui s'y prêtent soient alimentés en carburant biologique.  
Quatre fourgons à gaz font également partie de notre parc de véhicules.

### 3000 Vulgarisation, représentation vers l'extérieur

- 3100.01 La sensibilisation des usagers et usagers à une cohabitation harmonieuse et au respect de la nature en milieu urbain sera poursuivie grâce aux actions effectuées dans les parcs par le pôle animation.
- 3100.02 L'année 2008 doit voir le remplacement des panneaux signalétiques situés à l'entrée de nos parcs.
- 3100.03 Dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Vivons nos parcs », le SEVE va renouveler sa campagne d'affichage durant l'été 2008 ainsi que la pose d'adhésifs sur la carrosserie de certains véhicules du service.
- 3200.01 Les 5<sup>èmes</sup> Florales Internationales de Genève prendront place en 2008. Le SEVE sera en charge de l'organisation technique et logistique de cette exposition. Le service fera également partie des exposants.

### 9000 Gestion du service

- 9100.01 Mise en place d'un programme d'évaluation des collaborateurs et collaboratrices, y compris en dehors des périodes statutaires.
- 9100.02 Valorisation des projets issus des équipes de quartier afin d'impliquer chaque collaborateur et collaboratrice dans les réalisations du service.
- 9100.03 Au vu de la dispersion géographique des collaborateurs et collaboratrices du SEVE (45 lieux différents) l'accent va être mis sur le renforcement de la communication directe par informatique, afin que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices soient en possession de toutes les informations nécessaires à l'exécution de leur tâche en temps réel.

## Pompes funèbres et cimetières

### Objectif 2008

Le service continue à s'engager, bien qu'avec un effectif insuffisant, afin d'assurer une permanence 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour offrir des obsèques dignes (inhumations et incinérations) aux personnes décédées à Genève, en Suisse ou à l'étranger.

### 1000 Gestion des Pompes Funèbres Officielles

1100 à 1200

L'ouverture d'un marché public relatif aux fournitures funéraires a permis de conclure un nouveau contrat et pourra ainsi maintenir la prestation à son coût actuel.

### 2000 Gestion des centres funéraires, chapelles et crématoire

2100 à 2400

L'important projet de modification des concepts énergétiques des bâtiments du centre funéraire de Saint-Georges doit être réalisé par le biais des services compétents (Bâtiments et Énergie).

### 3000 Gestion des cimetières

3100 à 3300.01

Installation de bornes de distribution d'eau, plus économes que les fontaines actuelles ; renouvellement, par étape, du réseau d'eau et réfection des allées dans les cimetières municipaux.

3100 à 3300.02

Acquisition d'un orgue pour la chapelle de l'Ange de la Consolation.

### 9000 Gestion du service

9100.01

Formation continue des collaborateurs et collaboratrices en ce qui concerne la santé, la sécurité ainsi que l'utilisation des différents outils informatiques spécifiques aux différents métiers du service.

9100.02

En collaboration avec la Direction des systèmes d'information et de communication, poursuite du géoréférencement des cimetières et columbarium municipaux et mise en place de bornes multimédia destinées au public.

9100.03

Trouver une solution de compatibilité de l'ensemble des applications du Service des pompes funèbres avec SAP.

## Social

<p><b>Objectif 2008</b></p> <p>Le Service social compte poursuivre le développement de certaines activités (actions communautaires, secteur exclusion et lutte contre l'isolement des aîné-e-s) afin de répondre à la paupérisation d'une part croissante de la population (familles, jeunes, et personnes faiblement qualifiées) et faire face à l'augmentation de la grande précarité, ainsi qu'à l'évolution démographique.</p>	<p><b>3000 Isolement des aîné-e-s</b></p> <p>3100.01 Consolider l'organisation et développer les activités de Cité Seniors.</p> <p>3100.02 Mettre en œuvre des recommandations issues du projet « Villes amies des aîné-e-s » de l'OMS, visant à adapter la Ville de Genève aux attentes et aux besoins des seniors.</p>
<p><b>1000 Action sociale individuelle et soutien aux associations</b></p> <p>1100 Pour faire suite à la décision cantonale de prendre en compte toutes aides financières communales dans le calcul des prestations de l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA), réorienter les soutiens financiers aux personnes précarisées. Dans ce sens, mettre en place des partenariats avec les associations concernées, revoir le règlement et les procédures en conséquence.</p> <p>1300 En étroite collaboration avec l'Etat de Genève et les associations subventionnées, poursuivre les travaux initiés dans le cadre de la nouvelle répartition des subventions entre le canton et la Ville de Genève.</p> <p>Développer les séjours organisés à la Nouvelle Rosealie pour les aîné-e-s à mobilité réduite, habitant la commune.</p>	<p><b>4000 Action sociale communautaire</b></p> <p>4100 Suite au bilan effectué en 2007, préciser les axes d'intervention, adapter les structures et l'organisation du secteur, améliorer le suivi et l'évaluation des projets, renforcer les collaborations dans le cadre des partenariats transversaux et développer l'information sociale auprès des publics difficiles à atteindre.</p> <p><b>5000 CASS</b></p> <p>5100 Suivre l'évolution de l'organisation du dispositif.</p> <p><b>9000 Gestion du service</b></p> <p>9100 Améliorer la gestion (recrutement, formation et suivi) des bénévoles des différents secteurs du service.</p>
<p><b>2000 Exclusion sociale</b></p> <p>2100.01 Renforcer le travail de réseau et les collaborations entre les structures de jour, les services sociaux, les lieux d'hébergement d'urgence et l'ensemble des structures pouvant offrir des logements aux personnes fortement précarisées.</p> <p>2100.02 Développer les collaborations avec les services psychiatriques du canton.</p> <p>2100.03 Développer les prestations de soutien et de conseils aux parents et aux enfants fréquentant les lieux d'accueil d'urgence.</p> <p>2200 Poursuivre les projets spécifiques avec l'ensemble des partenaires, en particulier en ce qui concerne la récolte et la redistribution de denrées alimentaires et non-alimentaires aux membres du réseau et aux personnes individuelles.</p>	

# Délégation à la jeunesse

## Objectif 2008

La Délégation à la Jeunesse (DEJ) a pour mission prioritaire de privilégier l'intégration des jeunes dans leur environnement professionnel, social, culturel ou sportif, voire familial, et donc les échanges individuels ou collectifs. Il s'agit alors de développer des projets par, pour et avec eux, en collaboration avec les différentes associations et institutions concernées.

L'augmentation du nombre de jeunes marginalisés et en rupture avec les milieux scolaires ou professionnels est devenue une préoccupation majeure ; la priorité sera donc mise sur la formation et l'intégration dans le monde du travail, par toute action valorisante et qualifiante allant dans ce sens, tout en tenant compte des limites dans les ressources internes que peut mobiliser la DEJ. Un partenariat approfondi avec les autres intervenants publics et associatifs dans ce domaine sera donc incontournable.

## 1000 Actions pour, par, avec les jeunes

1100.01 Par le biais du sport, l'intégration des jeunes est plus facile. Or les salles de basket ou de foot sont de plus en plus fréquentées par des jeunes et sont donc insuffisantes pour faire face à la demande croissante. Dès lors, des ressources complémentaires seront mobilisées avec la collaboration du Service des sports.

1100.02 Travailler sur les données d'observation accumulées dans les deux quartiers test des Paquis et des Eaux-Vives.

Participer activement à l'élaboration d'observatoires de quartier et de diagnostics de quartier, en collaboration avec les autres services de proximité.

1100.03 Renforcer le travail de réseau autour des travailleuses et travailleurs sociaux hors murs (TSHM).

Développer les activités proposées dans l'immeuble 99, rue de Lyon.

1100.04	Soutenir l'effort entrepris pour l'intégration des jeunes filles, par des activités ou locaux qui leur sont prioritairement destinés. Favoriser l'intégration des filles dans les activités existantes.
1100.05	Développer une image positive de la jeunesse par une plus grande implication dans la vie de la cité (action chaises-longues, exposition Prim'Art, travaux de tri des déchets lors de manifestations, etc.). Favoriser ce type d'activités avec d'autres services de l'Administration municipale (SEVE, Bibliothèques, Voirie, Sports, etc.).
1200	Soutenir le travail de proximité des Maisons de quartier, en particulier dans les projets d'actions citoyennes.
1400	Encourager les synergies développées dans le cadre du projet « Demos » entre les Unités d'Actions Communautaires (UAC), les Maisons de quartier et les travailleurs et travailleuses sociaux de la DEJ.
1500	Resserrer les liens avec les associations subventionnées et dynamiser davantage la mise en application du principe des contre-prestations. Stimuler la mise à disposition de lieux d'habitation pour les jeunes, grâce à de nouvelles synergies à développer avec le Service de la gérance immobilière municipale, le Service social et d'autres partenaires publics ou privés.
1600	Créer de nouveaux équipements de sports urbains (bowl ou skate-parc couvert), en étroite collaboration avec le Service des sports.
1600.10	Déposer un crédit pour la refonte complète du skate-parc de Plainpalais, éventuellement sous forme d'un bowl.
1700	Mettre à disposition des locaux de répétitions de musique ou de danse, notamment en concrétisant le chantier prévu dans le sous-sol de l'école des Eaux-Vives et en utilisant les baraquements situés à la route de Vernier 115.

## 2000 Manifestations, animations et fêtes

- 2100 Organiser la cérémonie des promotions citoyennes à nouveau au Théâtre du Léman (ex-Grand Casino), salle plébiscitée lors de l'édition précédente.  
Etudier une participation plus active des jeunes à la cérémonie.
- 2200.01 Une présence importante de la DEJ dans toutes sortes de manifestations locales est fréquemment requise, souvent comme co-organisateur de l'événement ; la DEJ continuera d'essayer de répondre favorablement à ces sollicitations, mais les limites concrètes de cet engagement sont fixées par les disponibilités limitées des TSHM en raison de leurs nombreuses tâches.
- 2200.02 Euro 2008 : La DEJ sera appelée à collaborer à des fêtes ou manifestations organisées à Genève par d'autres instances en lien avec l'Eurofoot 2008, et à assurer un suivi de celles-ci.
- 2300 La DEJ apportera son soutien à de nombreuses manifestations ponctuelles, en collaboration étroite avec le Service des sports. Asphaltissimo n'aura pas lieu en 2008, et devient une manifestation organisée désormais tous les deux ans.

## 3000 Relations publiques

- 3100 La DEJ continuera d'assumer une présence active dans les groupes de travail traitant des questions liées à la jeunesse au niveau fédéral, cantonal et communal.
- 3200 Une journée de réflexion sur les questions liées à la jeunesse est à mettre sur pied.
- 3300 Animer un débat sur la répartition des rôles, des responsabilités et des charges de la Ville de Genève et de l'Etat de Genève au sein de la FAS<sup>6</sup> afin d'effectuer une refonte de la répartition des heures des moniteurs.

<b>Objectif 2008</b>	<b>2000 Organisation de prestations sportives offertes au public</b>
<p>A la suite de la réorganisation des départements de l'Administration municipale, le Service des sports souhaite intensifier les rapports avec les autres services du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Il s'agira notamment de développer des synergies avec le Service social (SOC) dans le cadre du sport des aîné-e-s, la Délégation à la jeunesse (DEJ) concernant les sports de rue et la jeunesse en général, ainsi qu'avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) pour ce qui est des infrastructures sportives dans les écoles. Des collaborations peuvent aussi être envisagées avec le Délégation à la petite enfance et le Service des espaces verts et de l'environnement.</p> <p>En matière de rénovation des infrastructures sportives et outre la réalisation des travaux de la patinoire des Vernets, il s'agira également de finaliser le transfert de terrains avec l'Etat dans le projet de déplacement des installations des Fourches sur le site de Belle-Ide.</p>	<p>2100 Développer des activités sportives à la journée ainsi que des camps de manière à diversifier l'offre de nos prestations et de répondre aux besoins des familles, notamment pendant les vacances scolaires.</p> <p>2100.01 Développer les sports de rue en collaboration avec la DEJ en organisant au minimum 3 événements pendant l'année.</p> <p>2200 Élargir le champ des prestations sportives destinées aux actifs (de 18 à 54 ans) en ciblant mieux les besoins de cette tranche de la population.</p> <p>2300 Créer au minimum 2 nouveaux séjours sportifs pour les aîné-e-s en établissant des synergies avec les activités du SOC.</p>
<b>1000 Exploitation d'installations sportives</b>	<b>3000 Organisation de manifestations (soutien aux clubs)</b>
1100.01 Intensifier les contacts avec les ECO afin de coordonner au mieux l'exploitation des infrastructures sportives existantes dans les écoles.	3100 Élaborer une nouvelle politique tarifaire relative à la mise à disposition de nos installations, permettant, d'une part, de faciliter l'organisation de manifestations sportives d'envergure et, d'autre part, de sensibiliser les organisateurs aux contraintes d'exploitation.
1100.02 Examiner et planifier une utilisation optimale des salles de gymnastiques en dehors de l'horaire scolaire.	3200 Développer une charte de partenariat éthique avec le secteur privé afin de garantir l'équilibre financier des manifestations organisées par le service.
1100.03 Garantir un soutien optimal aux organisateurs de l'Euro 2008 dans la mise à disposition du site du Bout-du-Monde et des Vernets.	<b>4000 Soutien et encouragement au Sport</b>
1200 Garantir un entretien de qualité des installations sportives existantes, de manière à offrir à nos usagers et usagers des infrastructures sécurisées et adaptées aux besoins.	4100 Redéfinir et analyser la politique en matière d'octroi de subventions tout en mettant l'accent sur les réels besoins des associations sportives et des clubs.
1300 Finaliser la mise en exploitation d'une seconde patinoire de quartier sur la rive gauche.	4100.01 Tirer les enseignements de l'enquête de satisfaction effectuée en 2007, et adapter les prestations en fonction de cette dernière.
	<b>9000 Gestion du service</b>
	9100 Adapter la structure du service en fonction de son nouveau rattachement au Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports et harmoniser son organisation en la mettant au service des missions.

## **LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS**

## SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007 (après-midi) Budget 2008

### Autorités, départements et services municipaux

ACH	Service des achats	DAC	Département de la culture	MHS	Musée d'histoire des sciences
ACV	Direction du Département des constructions et de l'aménagement	DACV	Département des constructions et de l'aménagement	SAAC	Service aux artistes et acteurs culturels
ADP	Service des agents de ville et du domaine public	DEJ	Délégation à la jeunesse	SAPP	Service d'assistance et de protection de la population
AMU	Service d'aménagement urbain et mobilité	DG	Direction générale	SAT	Service administratif et technique
ARC	Service d'architecture	DPE	Délégation à la petite enfance	SEP	Direction et secrétariat du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports
ASU	Service des assurances	DSF	Direction du département des finances et du logement	SEVE	Service des espaces verts et de l'environnement
BAC	Direction du département de la culture	DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication	SS	Service d'incendie et de secours
BAT	Service des bâtiments	ECO	Service des écoles et institutions pour l'enfance	SFC	Service de la promotion culturelle
BGE	Bibliothèque de Genève	ENE	Service de l'énergie	SPO	Service des sports
BMU	Bibliothèques et discothèques municipales	FMAC	Fonds municipal d'art contemporain	SFS	Direction et secrétariat du Département de l'environnement urbain et de la sécurité
CA	Conseil administratif	FUN	Service des pompes funèbres et cimetières	SRE	Service des relations extérieures
CDG	Contrôle de gestion	GCI	Service du génie civil	SRH	Service des ressources humaines
CFI	Contrôle financier	GIM	Gérance immobilière municipale	SSVG	Service social
CGE	Comptabilité générale et budget	LEX	Service juridique	TAX	Taxe professionnelle
CV	Office de l'état civil	LOM	Service logistique et manifestations	URB	Service d'urbanisme
CUB	Conservatoire et jardin botaniques	MAH	Musée d'art et d'histoire	VOI	Voirie — Ville propre
CM	Conseil municipal	MEG	Musée d'ethnographie		
		MHN	Muséum d'histoire naturelle		

**Autres abréviations usuelles**

ACAM	Association des cadres de l'administration municipale	CASS	Centres d'action sociale et de santé	DFAE	Département fédéral des affaires étrangères
ACG	Association des communes genevoises	CCMWL	Commission consultative de mise en valeur du livre	DIP	Département de l'instruction publique
AEHR	Association pour l'étude de l'histoire régionale	CEPTA	Centre d'enseignement professionnel technique et artisanal	ENSSIB	Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
AFC	Administration fiscale cantonale	CEVA	Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse	FAPSE	Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
AIMF	Association internationale des maires francophones	CFE	Code de trafic par éléments	FGC	Fédération genevoise de coopération
AIMP	Accord intercantonal sur les marchés publics	CFF	Chemins de fer fédéraux	FIHUAT	Fédération internationale pour l'habitation, l'urbanisme et l'aménagement du territoire
AM	Agent municipal	CHF	Franc suisse	FSASD	Fondation des services d'aide et de soins à domicile
AMS	Association des musées suisses	CESID	Certificat de formation continue en information documentaire	GRTA	Genève région terre d'avenir
API	Association pour le patrimoine industriel	CICO	Commission de l'informatique et de la communication	HEAA	Haute école d'arts appliqués
ASM	Agent de sécurité municipal	CIG	Centre d'icnographie genevoise	HEG-ID	Haute école de gestion - Information documentaire
ASPIC	Association pour les intérêts des cyclistes	CMNS	Commission des monuments de la nature et des sites	HES	Haute école spécialisée
B	Budget	COATTRIM	Comité d'attribution immobilière	IDEA	Instrument de description électronique des archives
BAC	Bâtiment d'art contemporain	CODIR	Comité de direction	IMV	Institut et musée Voltaire
BBS	Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses	COGESIM	Comité de gestion immobilière	IPE	Institution de la petite enfance
BFQ	Budget financier quadriennal	CP	Commission du personnel	ISI	Intégration des systèmes d'information
BIPE	Bureau d'information petite enfance	CPR	Cours de réanimation cardio-pulmonaire	KCHF	Milliers de francs suisses
BW	Business warehouse	CRER	Centre de rééducation et d'enseignement de la fosseuse	LAC	Loi sur l'administration des communes
C	Comptes	CVSC	Conférence des Villes suisses en matière culturelle		
CANTS	Commission des arts et de la culture	DDP	Droit de superficie distinct et permanent		

# SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2007 (après-midi)

## Budget 2008

MAC	Manifestation d'art contemporain	PLCP	Plan directeur des chemins pour piétons	SSVG	Service social de la Ville de Genève
Mios	Millions de francs suisses	PLQ	Plan localisé de quartier	TCMC	Tram Cornavin Meyrin, CERB
OCE	Office cantonal de l'emploi	PR	Proposition de crédit d'investissement du Conseil administratif destinée au Conseil municipal	TCOB	Tram Cornavin, Orev, Bernex
OCM	Office cantonal de la mobilité	PRV	Plan quadriennal de renouvellement des véhicules et engins (hors SS & voirie)	TGSA	Tram Grand-Saconnex
OCPA	Office cantonal pour personnes âgées			TPG	Transports publics genevois
OFDT	Office fédéral du développement territorial			TSHM	Travailleurs et travailleuses sociaux, bois murs
OCoME	Office communal de l'approvisionnement économique	PS	Plan de site	TSR	Télévision suisse romande
OMS	Organisation mondiale de la santé	RALAC	Règlement d'application de la Loi sur l'administration des communes	UAC	Unité d'action communautaire
PAQ	Plan déchets quadriennal			UACP	Unité d'action communautaire de proximité
PB	Projet de budget	RESSI	Revue électronique suisse de science de l'information	UOG	Université ouverte de Genève
PAP	Procédure d'approbation de plans	SEF	Scène Ella Fitzgerald	ZIC	Zone industrielle de Châtelaine (anciennement SIP)
PDTG	Plan directeur des transports en commun	SIDIT	Systèmes d'information des infrastructures de télécommunication		
PETS	Programme d'emplois temporaires spéciaux	SIG	Services industriels de Genève		
PFI	Plan financier d'investissement	SIPV	Système d'information du Patrimoine Vert		
PGCP	Planification générale de la protection civile communale	SITG	Système d'information du territoire genevois		
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux	SITV	Système d'information du territoire de la Ville		
PIQ	Plan informatique quadriennal				

Présentation générale

Comptes 2006

Budget 2007

Compte administratif

Projet de budget 2008

Charges	Revenus	Charges	Revenus	Fonctionnement	Charges	Revenus
950142172.27	1'132'248'215.72	921'824'225	976'458'448	Revenus	934'549'375	1'023'841'298
16345715.68	-350'000'000.00	17'497'167	-1'000'000	Charges	20'262'738	-2'775'000
67068835.76		65'628'053		Transfert Etat à Ville de Genève	66'164'027	
1'033'556'723.71	1'109'748'215.72	1'004'949'445	975'458'448	Amortissements	1'020'976'140	1'021'066'298
77'859'211.15	77'859'211.15	72'641'660	72'641'660	Total net des charges et revenus	77'558'342	77'558'342
1'111'415'934.86	1'187'607'426.87	1'077'591'105	1'048'100'108	Imputations internes	1'098'534'482	1'098'624'640
76'191'492.01			29'490'997 *	Total brut des charges et revenus	90'158	90'158
1'187'607'426.87	1'187'607'426.87	1'077'591'105	1'077'591'105	<b>Excédent de revenus (=de charges)</b>	1'098'624'640	1'098'624'640
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Investissements	Dépenses	Recettes
89890135.37	3721'079.76	80'000'000		Investissements du patrimoine administratif	70'000'000	
7958156.72	2'607'251.14	20'000'000		Préfinancement sur patrimoine administratif	20'000'000	
	18'738.00			Investissements du patrimoine financier		
	-25'000'000			Investissements sur patrimoine financier		
	91'526'223.19		100'000'000	Investissements nets		90'000'000
97'848'292.09	97'848'292.09	100'000'000	100'000'000			90'000'000

Financement des investissements

83561804.47	80'000'000	Investissements nets du patrimoine administratif	70'000'000
7964418.72	20'000'000	Investissements nets du patrimoine financier	20'000'000
65'502'804.80	64'817'525	Amortissements du patrimoine administratif	64'745'196
1'566'030.96	810'528	Amortissements du patrimoine financier	1'418'831
76'191'492.01	-29'490'997 *	Excédent de revenus du compte de fonctionnement	90'158
143'260'327.77	36'137'056	<b>Autofinancement</b>	66'259'185
-51'734'104.58 *	63'862'944	<b>Insuffisance de financement (=Excédent)</b>	23'745'815
91'526'223.19	100'000'000		90'000'000

Variation de fortune

18058'999.67	151'824'475	Augmentation du patrimoine administratif	5'254'804
6'398'387.76	191'894'472	Augmentation du patrimoine financier	18'581'169
-51'734'104.58 *	63'862'944	Insuffisance de financement (=Excédent)	23'745'815
76'191'492.01	29'490'997 *	Augmentation de la fortune (=Diminution)	90'158
24'457'387.43	63'862'944		23'835'973

En tenant compte des résultats des budgets 2007 et 2008, la fortune au 31 décembre 2008 est estimée à CHF 420'323'125

## Projets d'arrêtés

## Le conseil municipal,

vu les articles 30, lettres a), b), c) et g), 74, alinéa 5, et 77 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

## Arrêté 1. - Budget administratif et mode de financement

## Article premier. - Budget de fonctionnement

	CHF	CHF
Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à .....		
sous déduction des imputations internes de.....		1'098'534'482
soit un total des charges nettes de .....		77'558'342
		1'020'976'140
et les revenus à .....		
sous déduction des imputations internes de .....		1'098'624'640
soit un total des revenus nets de .....		77'558'342
		1'021'066'298

L'excédent de revenus présumé s'élève à CHF 90'158.

## Article 2. - Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante :

a) patrimoine administratif		
dépenses.....		70'000'000
recettes.....		0
investissements nets.....		70'000'000
b) patrimoine financier		
dépenses.....		20'000'000
recettes.....		0
investissements nets.....		20'000'000
c) total		
dépenses.....		90'000'000
recettes.....		0
investissements nets.....		90'000'000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant d'arrêtés particuliers votés et sous réserve de ceux qui doivent l'être.

*Article 3. - Mode de financement*

Les investissements nets sont autofinancés comme suit :

	CHF	CHF
a) patrimoine administratif		
investissements nets .....		70'000'000
amortissements ordinaires .....	64'745'196	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement .....	90'158	
autofinancement .....	<u>64'835'354</u>	
Insuffisance de financement .....		5'164'646
b) patrimoine financier		
investissements nets .....		20'000'000
amortissements (autofinancement) .....	14'18'831	
Insuffisance de financement .....		18'581'169
c) total		
investissements nets .....		90'000'000
amortissements ordinaires .....	66'164'027	
amortissements complémentaires .....	0	
excédent de revenus de fonctionnement .....	90'158	
autofinancement .....	<u>66'254'185</u>	
Insuffisance de financement .....		2'374'581,5

*Article 4. - Compte de variation de la fortune*

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à CHF 90'158 correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

*Article 5. - Dérogation*

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

**Arrêté 2. - Centimes additionnels***Article premier*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2008, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45.5.

*Article 2*

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2008 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, en conformité des art. 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

*Article 3*

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2008.

**Arrêté 3. - Emprunts***Article premier*

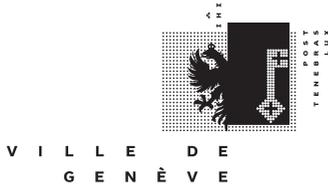
Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2008 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par l'arrêté 1, article 3, arrondi à CHF 23'000'000, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

*Article 2*

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

*Article 3*

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2008, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.



**26<sup>ème</sup> BUDGET FINANCIER  
QUADRIENNAL  
DE LA VILLE DE GENÈVE**

**COUVRANT  
LES ANNÉES 2008 À 2011**

## I. PREAMBULE

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif a l'honneur de vous présenter

### **le 26<sup>ème</sup> budget financier quadriennal (BFQ) de la Ville de Genève**

#### **couvrant les années 2008 à 2011**

S'agissant du programme financier d'investissements (PFI) de la Ville de Genève, celui-ci concerne désormais une période de douze ans. Le troisième PFI couvrira ainsi les années 2008 à 2019 et est déposé en même temps que le projet de budget 2008 et le BFQ 2008-2011 devant le Conseil municipal.

## **A. Budget de fonctionnement**

### **1. Objectifs du Conseil administratif**

Etant donné le transfert de charges de l'Etat vers les communes ainsi que l'évolution mesurée des rentrées fiscales, le Conseil administratif s'est fixé pour objectifs le maintien des prestations actuellement offertes à la population genevoise et la poursuite du développement engagé dans le domaine de la petite enfance.

### **2. Hypothèses d'élaboration du budget de fonctionnement**

Un examen approfondi de la situation économique et financière cantonale et fédérale a permis d'élaborer des prévisions de revenus et de charges futurs pour le budget de fonctionnement 2008 et le 26<sup>ème</sup> BFQ 2008 – 2011. Ces études sont fondées sur les données fournies par divers instituts spécialisés, à savoir le KOF<sup>1</sup>, le CREA<sup>2</sup>, le BAK<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETH), centre de recherches conjoncturelles.

<sup>2</sup> Institut « Créa » de macroéconomie appliquée, Université de Lausanne.

<sup>3</sup> BAK Recherches économiques Bâle S.A.

l'UBS, le Crédit Suisse, la Banque Cantonale de Genève et Pictet & Cie, confirmées par les travaux du groupe de perspectives économiques, ont permis de procéder aux estimations budgétaires 2008 - 2011 sur la base des trois paramètres fondamentaux suivants :

- évolution des impôts  
Personnes physiques de 2,5% en 2007 et 2008, puis 2,4% en 2009, et enfin 2,3% en 2010 et 2011.  
Personnes morales de - 5,0% en 2007 et 2008, puis stabilité en 2009, 2010 et 2011.
- taux d'inflation  
de 1,0 % pour l'entier de la période.
- taux d'intérêts des emprunts  
de 2,7 % à 4,0 %.
- Transfert de charges du Canton  
Pour 2008 et 2009 seulement

La variation de l'un ou l'autre de ces taux influencera inévitablement les budgets futurs.

Un accord intervenu entre le canton et l'association des communes genevoises entraîne la budgétisation de charges supplémentaires pour 2008 et 2009. Une solution pérenne devrait être mise en oeuvre dès 2010. Toutefois, comme elle n'est pas encore définie à l'heure actuelle, il n'a pas été possible d'en tenir compte dans ce budget financier quadriennal.

Les tableaux N°s 2 et 3 présentent les budgets prévisionnels des années 2008 à 2011 calculés conformément aux objectifs politiques du Conseil administratif et aux hypothèses économiques décrites ci-dessus.

### **3. Résultats prévisionnels des budgets 2008 - 2011 (tableau N° 1)**

Pour les années 2008 à 2011, les résultats prévisionnels sont les suivants :

<u>Année</u>		<u>Résultat</u>	<u>% des charges</u> <u>(sans les</u> <u>amortissements)</u>
2008	excédent de revenus	0,1 mios de francs	0,0 %
2009	excédent de charges	1,0 mios de francs	0,1 %
2010	excédent de revenus	19,4 mio de francs	+ 2,0 %
2011	excédent de revenus	20,2 mios de francs	+ 2,1 %

## **B. Autofinancement et endettement (tableaux N<sup>os</sup> 4 et 5)**

Les tableaux 4 et 5 de ce rapport présentent, d'une part, le plan de trésorerie prévisionnel 2008 - 2011 et, d'autre part, le financement présumé des investissements.

Pour les quatre prochaines années, l'autofinancement prévisionnel s'élève à 86 %, malgré la réduction du volume des investissements annuels de 100 à 90 millions de francs.

Si les prévisions se réalisent, il sera nécessaire d'augmenter l'endettement de 52 millions, celui-ci s'élèverait à 1,895 milliards de francs fin 2011.

## **II. CONCLUSIONS**

En ne tenant pas compte d'un transfert de charges du Canton aux communes au-delà de l'exercice 2009, le 26<sup>ème</sup> budget financier quadriennal couvrant les années 2008 à 2011 démontre un équilibre financier précaire au niveau du budget de fonctionnement de la Ville de Genève. Dans cette configuration, il n'est d'ores et déjà pas possible de stabiliser la dette.

Si des charges supplémentaires devaient être assumées par la Ville de Genève en lieu et place du Canton, l'équilibre financier ne pourrait plus être maintenu et des déficits du budget de fonctionnement, plus ou moins significatifs en fonction du montant de charges transféré, seraient inévitables. Dans cette hypothèse, de nouvelles dispositions politiques et financières devraient être prises.

## 26<sup>ème</sup> Budget Financier Quadriennal 2008-2011

Tableau 1

### Résultats globaux

(en millions de francs)

	Comptes 2006	Budget 2007 révisé	PB 2008	B.F.Q. 2009	B.F.Q. 2010	B.F.Q. 2011
Revenus	1'109.7	1'016.1	1'021.1	1'037.2	1'053.2	1'069.1
Charges	1'033.6	1'007.0	1'021.0	1'036.2	1'033.8	1'048.9
<b>Excédent de revenus</b>	<b>+ 76.1</b>	<b>+ 9.1</b>	<b>+ 0.1</b>	<b>+ 1.0</b>	<b>+ 19.4</b>	<b>+ 20.2</b>
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>+ 51.7</b>	<b>- 27.0</b>	<b>- 23.7</b>	<b>- 22.0</b>	<b>- 3.6</b>	<b>- 2.8</b>
<b>Dettes prévisionnelles</b>	<b>1'720</b>	<b>1'843</b>	<b>1'867</b>	<b>1'889</b>	<b>1'893</b>	<b>1'895</b>
<b>Ratio Dette / Revenus</b>	<b>1.55</b>	<b>1.81</b>	<b>1.83</b>	<b>1.82</b>	<b>1.80</b>	<b>1.77</b>

# 26<sup>ème</sup> Budget Financier Quadriennal 2008-2011

## Tableau 2

### Revenus budgétaires par chapitres spécifiques

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2006		BUDGET VOTE 2007		BUDGET 2007 rectifié		PB 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		B.F.Q. 2011		Variation BFO II/CO6			
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%		
40	Impôts	825.9	74%	738.3	76%	778.7	77%	781.5	77%	795.2	77%	808.8	77%	822.3	77%	822.3	77%	-3.7	0%
42	Revenus des biens	178.8	16%	154.9	16%	154.9	15%	160.4	16%	162.0	16%	163.6	16%	165.3	15%	165.3	15%	-13.5	-8%
43	Revenus divers	65.1	6%	60.9	6%	60.9	6%	60.8	6%	61.4	6%	62.0	6%	62.6	6%	62.6	6%	-2.5	-4%
44	Parts à des recettes	1.2	0%	1.3	0%	1.3	0%	0.2	0%	0.2	0%	0.2	0%	0.2	0%	0.2	0%	-1.0	-83%
45	Dédom collect. publ.	31.6	3%	13.2	1%	13.2	1%	12.5	1%	12.6	1%	12.8	1%	12.9	1%	12.9	1%	-18.7	-59%
46	Subventions et alloc.	7.1	1%	7.1	1%	7.1	1%	5.7	1%	5.8	1%	5.8	1%	5.9	1%	5.9	1%	-1.2	-17%
47	Subventions à redistribuer	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%
48	Prélèvement sur les financements spéciaux	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%
<b>TOTAL REVENUS</b>		<b>1'097</b>	<b>100%</b>	<b>975.7</b>	<b>100%</b>	<b>1'016.1</b>	<b>100%</b>	<b>1'021.1</b>	<b>100%</b>	<b>1'037.2</b>	<b>100%</b>	<b>1'053.2</b>	<b>100%</b>	<b>1'069.1</b>	<b>100%</b>	<b>1'069.1</b>	<b>100%</b>	<b>-40.6</b>	<b>-366%</b>
Impôts personnes physiques		504.7		495.4		513.0		525.8		538.5		551.1		563.5		563.5			
Impôts personnes morales		204.7		132.0		150.6		143.0		143.0		143.0		143.0		143.0			
Péréquation personnes morales		13.8		10.5		10.9		10.3		10.3		10.3		10.3		10.3			
Impôts sur les chiens		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2		0.2			
Taxe professionnelle		102.5		100.2		104.0		102.1		103.1		104.1		105.1		105.1			
		<b>825.9</b>		<b>738.3</b>		<b>778.7</b>		<b>781.5</b>		<b>795.2</b>		<b>808.8</b>		<b>822.3</b>		<b>822.3</b>			

**26<sup>ème</sup> Budget Financier Quadriennal  
2008-2011  
Tableau 3**

**Charges budgétaires par chapitres spécifiques**

(en millions de francs)

Gr.	Désignation des natures	COMPTES 2006		BUDGET VOTE 2007		BUDGET 2007 rectifié		PB 2008		B.F.Q. 2009		B.F.Q. 2010		B.F.Q. 2011		Variation BFQ II/C06	
		Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%	Fr.	%
30	Charges de personnel	387.1	40%	400.7	43%	400.7	42%	406.0	43%	414.2	43%	422.6	44%	431.1	44%	44.0	11%
31	Biens, services et marchandises	175.6	18%	184.9	20%	184.9	20%	186.4	20%	188.3	19%	190.1	20%	192.0	20%	16.4	9%
32	Intérêts passifs	61.4	6%	64.1	7%	63.1	7%	65.8	7%	67.7	7%	69.1	7%	70.1	7%	8.7	14%
33	Pertes sur débiteurs	71.6	7%	11.2	1%	15.0	2%	18.1	2%	18.1	2%	18.5	2%	19.0	2%	-52.6	-73%
34	Contributions à d'autres collectivités	26.1	3%	29.1	3%	29.1	3%	29.8	3%	30.5	3%	23.5	2%	24.1	2%	-2.0	-8%
35	Dédommagements à des coll. publiques	38.6	4%	37.6	4%	38.6	4%	40.0	4%	39.5	4%	30.0	3%	30.5	3%	-8.1	-21%
36	Subventions et allocations	206.1	21%	211.8	23%	211.8	22%	208.7	22%	210.8	22%	212.9	22%	215.0	22%	8.9	4%
37	Subventions redistribuées	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%
38	Atrib. aux fin. spéciaux	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%	0.0	0%
<b>Charges de fonctionnement</b>		<b>966.5</b>	<b>100%</b>	<b>939.4</b>	<b>100%</b>	<b>943.2</b>	<b>100%</b>	<b>954.8</b>	<b>100%</b>	<b>969.2</b>	<b>100%</b>	<b>966.8</b>	<b>100%</b>	<b>981.9</b>	<b>100%</b>	<b>15.4</b>	<b>2%</b>
33	Amortissements ordinaires	67.1		65.6		63.8		66.2		67.0		67.0		67.0		-0.1	0%
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>1'033.6</b>		<b>1'005.0</b>		<b>1'007.0</b>		<b>1'021.0</b>		<b>1'036.2</b>		<b>1'033.8</b>		<b>1'048.9</b>		<b>15.3</b>	<b>1%</b>

## 26<sup>ème</sup> Budget Financier Quadriennal 2008-2011

Tableau 4

<b>Plan général de trésorerie</b>						
(en millions de francs)						
	2007	2008	2009	2010	2011	Total 2008-2011
<b>A. Encaissements</b>						
1. Amortissements réglementaires	64	66	67	67	67	267
2. Excédent de fonctionnement	9	0	1	19	20	41
3. Autofinancement net	73	66	68	86	87	308
4. Utilisation trésorerie existante	-	0	0	0	0	0
5. Emprunts à émettre	543	224	22	84	153	483
<b>Total encaissements</b>	<b>598</b>	<b>290</b>	<b>90</b>	<b>170</b>	<b>240</b>	<b>791</b>
<b>B. Décaissements</b>						
6. Remboursement dettes consolidées	420	200	-	80	150	430
6a. Remboursement Etat	78					-
<b>Total des remboursements</b>	<b>498</b>	<b>200</b>	<b>-</b>	<b>80</b>	<b>150</b>	<b>430</b>
7. Investissements (patrimoine financier)	20	20	20	20	20	80
8. Investissements (patrimoine administratif)	80	70	70	70	70	280
<b>Total des investissements</b>	<b>100</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>90</b>	<b>360</b>
<b>Total des décaissements</b>	<b>598</b>	<b>290</b>	<b>90</b>	<b>170</b>	<b>240</b>	<b>790</b>
<b>Excédent - Déficit de financement</b>	<b>- 27</b>	<b>- 24</b>	<b>- 22</b>	<b>- 4</b>	<b>- 3</b>	<b>- 52</b>
Dette prévisionnelle au 31.12	1'843	1'867	1'889	1'893	1'895	

**26<sup>ème</sup> Budget Financier Quadriennal  
2008-2011**  
Tableau 5

**Financement des investissements**

(en millions de francs)

	Montant	%
<b>1. Investissements</b>		
1a. Investissements dans le patrimoine financier	80	22
1b. Investissements dans le patrimoine administratif	280	78
	<hr/>	
	360	100
<b>2. Autofinancement et excédent de trésorerie</b>	308	86
	<hr/>	
<b>3. Insuffisance d'autofinancement nécessitant une augmentation de l'endettement</b>	- 52	14
	<hr/>	
<b>4. Total financement</b>	360	100
	<hr/> <hr/>	

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, le projet de budget 2008 a été présenté à la commission des finances, à la presse et à la commission du personnel de la Ville de Genève il y a quelques jours. Vous avez, j'imagine, lu quelques articles à ce sujet dans les médias. Le projet de budget déposé ce jour et que vous étudierez en commission des finances et dans les commissions spécialisées est un budget qui, sur de nombreux points, est en adéquation avec le discours de législation du Conseil administratif, à savoir un budget équilibré aux charges de fonctionnement.

Vous découvrirez également un nouveau calibrage des investissements, qui ne sont plus à hauteur de 100 millions de francs, mais de 90 millions de francs. C'est un souci de notre Conseil d'être en adéquation avec la capacité d'investir de la Ville. Or la capacité réelle d'investissement de la Ville est plutôt à hauteur de 90 millions de francs. Cette réduction de 10 millions de la charge des investissements permet aussi d'obtenir un meilleur équilibre du compte général.

Je souligne que cet équilibre est réussi, alors que notre commune accuse un considérable report de charges, et non de compétences, de la part du Canton. Pour les années 2006-2007, vous le savez puisque vous avez voté les comptes puis le budget, c'est 18 millions de francs qui ont été reportés sur la seule Ville de Genève. Pour 2008 et 2009, c'est 24 à 25 millions de francs que la Ville devra résorber.

S'agissant des options politiques, une priorité budgétaire s'est rapidement dégageée, c'est le soutien accru à la politique de la petite enfance. Sur le projet de budget 2008, c'est plus de 4 millions de francs qui viennent accroître l'enveloppe destinée à la politique de la petite enfance. D'abord, parce qu'il nous semble que c'est une politique communale importante, qui répond à un besoin prépondérant pour l'ensemble des familles et aussi – cela fait un lien avec un des débats que vous avez eus précédemment – parce que les institutions de la petite enfance sont un des leviers de la politique de l'égalité, puisqu'elles permettent aux parents, homme ou femme, de mener une activité professionnelle conciliable avec une vie de famille. Il a vraiment semblé, d'une manière unanime et spontanée, à l'actuel Conseil administratif qu'il fallait pérenniser cet élan politique dans le projet de budget.

En outre, et vous l'avez lu aussi certainement, c'est un budget qui enregistre la disparition de l'aide communale aux rentiers OCPA/AI (Office cantonal des personnes âgées/assurance invalidité). Pour la Ville de Genève, cela signifie pas moins de 10,3 millions de francs. Vous savez qu'en plus de l'aide du Canton et de la Confédération aux personnes qui ont un tout petit revenu AVS ou AI, certaines communes, dont la Ville de Genève, offrent une prestation financière complémentaire. En Ville de Genève, elle était obtenue lorsque les personnes la sollicitaient. On évalue à peu près à 50% le nombre de bénéficiaires qui demandaient à

la Ville un soutien, pour la somme de 10 millions de francs. A la suite de discussions et de négociations avec le Conseil d'Etat, un ultimatum – si je puis m'exprimer ainsi – a été adressé par le Canton à l'Association des communes genevoises, notamment à son président et à son secrétaire général, en date du 24 juillet 2006. Cette lettre, signée par le magistrat responsable du dossier, M. Longchamp, dit aux communes que, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, si une prestation municipale qui se rajoute à la prestation cantonale continue à être versée, elle sera déduite de la prestation cantonale. A savoir que si, par hypothèse, le Canton donne 400 francs à un rentier et que la Ville ajoute une indemnité communale, le Canton diminuera d'autant l'indemnité cantonale.

Il va sans dire que l'ensemble des communes, notamment la Ville de Genève, a décidé qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008 les aides financières régulières données à ce type de subventions disparaîtront des budgets. Elles ne figurent donc pas dans la proposition qui vous est faite par le Conseil administratif. Mais là aussi, vous aurez tout loisir, dans les commissions, d'étudier le dossier et de faire valoir votre avis politique *in fine* lors du vote du budget en décembre 2007. Je ne vous recommande pas de rajouter une ligne à l'identique de celle que nous venons de supprimer, parce que cela reviendrait simplement à s'infliger un transfert de charges que le Canton n'a pas eu l'audace de nous faire assumer. Maintenant, si vous souhaitez une politique compensatoire, libre à vous de décider de la mener dans le cadre de vos prérogatives et de votre marge de manœuvre.

En lisant la presse à la suite du compte rendu de la présentation de ce projet de budget, j'ai découvert l'interrogation suivante: «Est-ce un budget de droite ou un budget de gauche?» Pour ma part, je dirais que c'est un budget dont nous pouvons être fiers, parce qu'il préserve l'essentiel des prestations publiques décernées par la commune, et pas uniquement aux communiens, mais de manière générale à Genève et à sa région. Je prends trois exemples, parce que je pense que ce sont des exemples parlants pour vous et pour les personnes qui suivent ce débat. D'abord, sur la politique sociale, en excluant le secteur de la petite enfance. Au projet de budget 2008, vous avez toujours 9,6 millions de francs affectés à la politique sociale. Par ailleurs, vous avez une politique culturelle qui s'élève, en matière de subventions, à plus de 58 millions. De plus, vous avez une politique sportive, par le biais des subventions, qui se rapproche des 5 millions de francs. Vous vous rendrez compte, en étudiant ce budget, que la Ville de Genève ne mène pas juste la politique de la commune, mais, dans maints dossiers, la politique de la région. Finalement, en matière de petite enfance, c'est 4 millions de francs qui seront ajoutés à l'effort déjà consenti par la Ville. C'est donc 68 millions qui seront alloués, en tout cas c'est le vœu du Conseil administratif, à la politique de la petite enfance.

Maintenant, au sujet du travail dans les commissions, pour ma part, je souhaite être disponible, notamment pour la commission des finances, et ce lors de

l'ensemble du processus de l'étude du budget. Je viendrai bien sûr avec plaisir lors de l'audition du département, mais je ferai en sorte, dans la mesure du possible, d'être présente à l'ensemble des auditions, y compris à celles de mes collègues. Ce qui permettra aux commissaires de la commission des finances de pouvoir poser toutes les questions et de ne jamais – en tout cas, c'est mon vœu – se retrouver avec des questions sans réponse, qui rendraient votre travail plus difficile ou plus pénible qu'il ne l'est, étant donné le peu de temps qui vous est imparti pour étudier le budget.

Mesdames et Messieurs, je vous lance là un appel, que j'ai déjà eu l'occasion, de manière informelle, de lancer aux membres de la commission des finances. Notre volonté, à partir du prochain projet de budget, est d'avoir pour l'ensemble des services la possibilité d'analyser un budget par missions et prestations, donc d'avoir une analyse politique plus fine, de connaître exactement non pas uniquement la volonté écrite des conseillers administratifs sur les options qui sont les leurs, non pas uniquement de lire des chiffres à trois positions, mais bien d'avoir un document beaucoup plus politique, qui présente la part de l'effort communal selon les différentes politiques publiques. Et, après, dans un premier temps pour le Conseil administratif et ses services, dans un deuxième temps, *in fine*, surtout à vous, la possibilité sera donnée de décider quel type de politique nous mènerons au budget à partir des années 2009.

La volonté est donc de faire différemment, de faire mieux, avec une transparence que, jusqu'à présent, on n'a pas eu et qui peut, par certains aspects, être dérangeante pour la routine administrative et politique, notamment en regard du confort, pour le Conseil administratif, de ne pas avoir à présenter un budget qui est, dans son ensemble, par missions et prestations. La volonté du Conseil administratif est vraiment de travailler avec vous, de vous donner les instruments pour faire des choix, lesquels seront débattus dans les commissions spécialisées, la commission des finances, puis par le Conseil municipal au mois de décembre.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite une belle et sereine première étude de votre budget!

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Il est revenu, non pas le temps du muguet, ni le temps des cerises, mais le temps du budget. Le temps des promesses de lendemains qui chantent, des recettes qui couvriront des charges dont, il faut le dire, on ne perçoit pas toujours la pertinence, tout particulièrement chez ceux dont le travail se voit taxé toujours plus, alors que des assistés attendent toujours davantage de la collectivité.

Le général de Gaulle déclarait qu'il faut prendre les choses comme elles sont, car on ne fait de bonne politique que basée sur des réalités. Et la réalité nous oblige de constater que dans notre République et canton, la part des dépenses publiques de l'ensemble des communes est inférieure à un cinquième. Oui, Mesdames et Messieurs, plus de 80% des dépenses ressortissent à la compétence de l'Etat. Ceci devrait nous rendre non seulement modestes, mais attentifs au respect des compétences communales qui nous sont dévolues par notre ordre constitutionnel et légal.

Pour l'Union démocratique du centre, il importe que désormais les dépenses municipales approuvées par notre Conseil aient un lien direct avec les compétences propres de la Ville de Genève, c'est-à-dire qu'elles ne financent pas tout ou partie de celles de l'Etat ou d'autres communes. Pour illustrer ce propos, nous nous attacherons à un domaine, celui de la sécurité. La sécurité est un tout et ressortit à la compétence de l'Etat, selon le principe qui veut qu'à un compartiment de terrain correspond une mission avec un chef et des moyens, et non une dilution des responsabilités.

Au sujet de la petite enfance, nous ferons connaître notre détermination lors du débat relatif au rapport PR-476 A de la commission sociale et de la jeunesse, inscrit à notre ordre du jour, quant à la résolution du 3 mai 2006 du Conseil administratif sur l'extension au service public de cette activité.

Dès lors que tant la loi que son règlement d'application disposent que le projet de budget de l'exécutif doit être soumis à l'examen d'une commission des finances qui propose au Conseil municipal l'approbation ou le refus du budget, nous renverrons cette proposition à la commission des finances et aux autres commissions en phase avec les missions et prestations des différents départements de l'administration municipale.

Nous sommes certains qu'à l'occasion de ces futurs travaux le Conseil municipal, au vu des bonnes intentions manifestées par le nouveau Conseil administratif, devrait se convaincre que la gestion publique doit cesser de se reposer sur cette source sans fin que constitue l'endettement, car pour l'Union démocratique du centre, la dette de la Ville doit non seulement cesser de croître, même modestement, mais encore être résorbée, car on ne peut sans dommages inéluctables vivre en tirant constamment des traites sur l'avenir.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Mesdames et Messieurs, j'ai entendu M<sup>me</sup> Salerno, qui entend «préserver l'essentiel»... Cela me rappelle un slogan qui avait été utilisé en son temps par M. Föllmi, conseiller d'Etat. Notre groupe, qui acceptera de renvoyer cette proposition à la commission des finances, tient d'entrée à faire quelques remarques relatives au projet de budget qui nous a été présenté.

Ce projet ne provoque pas – c'est le moins qu'on puisse dire – l'enthousiasme des élus d'A gauche toute! Nous observons que le Conseil d'Etat et le Conseil administratif se sont entendus pour retirer les prestations municipales aux bénéficiaires de l'OCPA, 10 millions de francs enlevés aux personnes âgées, ce qui représente tout de même 185 francs par personne et par mois! Le blocage des effectifs du personnel est maintenu et le budget des investissements se voit amputé d'un montant de 10 millions de francs.

Il convient ici de rappeler que ce montant a un impact direct sur le développement des petites et moyennes entreprises, et donc sur l'emploi. D'autre part, des subventions disparaissent, par exemple, les «Yeux de la ville», et seule la petite enfance voit son allocation progresser de près de 5 millions de francs.

Et pour finir de brosser ce tableau qui nous fait davantage penser aux couleurs sombres d'un Goya qu'à la lumière colorée des œuvres de Monet, l'Etat, qui s'obstine à prendre les communes pour des vaches à lait, continue de leur transférer ses charges régionales – cette année, la Ville devra donc lui reverser 24,5 millions de francs.

Cette situation, nous ne le cachons pas, appelle de vives réserves de la part d'A gauche toute! Nous déposerons donc des amendements, afin de rétablir une aide substantielle pour les bénéficiaires – et pas seulement – de l'OCPA, suivant par là l'esprit de la motion M-682 intitulée «Pour le maintien de l'action sociale en faveur des aîné-e-s et des personnes précarisées de la ville de Genève», qui a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse. Nous tenterons également de rétablir un montant de 100 millions de francs pour les investissements, afin de réaliser ici des logements ou là des pistes cyclables, et nous combattrons résolument, pour assurer de l'emploi, le blocage des effectifs du personnel.

Rappelons tout de même que l'économie genevoise et nationale connaît un solide taux de croissance de 2%, malgré la crise sur les placements immobiliers aux Etats-Unis, et que les prévisions laissent entrevoir un nouveau boni important dans les comptes 2007 – pour mémoire: 76,2 millions de francs en 2006... Ce qui démontre que la frilosité budgétaire du Conseil administratif relève pour nous de l'absurde.

Vous l'avez donc compris, notre groupe proposera en commission, et s'il le faut en plénum, un certain nombre d'amendements afin de redonner à ce budget un véritable contenu social.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous arrêtons là nos travaux et nous continuerons le débat sur le budget à 20 h 30.

**13. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**14. Interpellations.**

Néant.

**15. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 19 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	698
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	699
3. Prestation de serment de M. Jacques Baud, remplaçant M <sup>me</sup> Laurence Andersen, conseillère municipale démissionnaire . . . . .	700
4. Rapport annuel 2006 de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-32) . . . . .	701
5. Projet de règlement de la Fondation communale de droit public pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (D-55) . . . . .	725
6. Questions orales . . . . .	739
7. Projet d'arrêté du 26 juin 2007 de M <sup>mes</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, Annina Pfund, Diana Duarte Rizzolio, Martine Sumi, Mary Palante, Isabelle Brunier, Andrienne Soutter, Monique Cahannes, Silvia Machado, Véronique Paris, MM. Gérard Deshusses, David Metzger, Jean-Louis Fazio, Christian Lopez Quirland et Grégoire Carasso: «Indemnités 2007-2011 aux parents qui ont un mandat politique et des enfants à charge» (PA-70). . . . .	756
8. Proposition du Conseil administratif du 13 juin 2007, sur demande du Département du territoire, en vue de l'approbation du projet de modification des limites de zones N° 29496 sur le territoire de la commune de Genève-Plainpalais (création d'une zone de verdure et de trois zones des bois et forêts), au lieu-dit Pont-Butin (PR-565) . . . . .	765
9. Proposition du Conseil administratif du 4 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 231 500 francs destiné au remplacement de 30 candélabres d'éclairage public représentant un danger pour les usagers du domaine public, sur le pourtour de la rade (PR-566) . . . . .	771
10. Proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 318 400 francs destiné à la rénovation	

de l'immeuble d'habitation situé avenue Giuseppe-Motta 20, en zone de développement 3, sur la parcelle 3027, feuille 26 du cadastre de la commune de Genève, section Petit-Saconnex, propriété de la Ville de Genève (PR-567) . . . . .	777
11. Proposition du Conseil administratif du 18 juillet 2007 en vue de l'ouverture de deux crédits pour un montant total de 2 627 700 francs destinés aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château de l'Impératrice et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment, à la restauration des toiles du grand salon et à la remise en état du mur d'enceinte, situés au chemin de l'Impératrice 10, sur la parcelle N° 438, bâtiment N° 1, feuille 35 du cadastre de la commune de Pregny-Chambésy, soit:	
I. un crédit de 2 268 500 francs destiné aux travaux de rénovation de l'enveloppe du château et des aménagements extérieurs aux alentours immédiats du bâtiment ainsi qu'à la remise en état du mur d'enceinte;	
II. un crédit de 359 200 francs destiné aux travaux de restauration des toiles du grand salon (PR-568) . . . . .	802
12. Rapport du Conseil administratif à l'appui du projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2008 (PR-570) . . . . .	824
13. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	935
14. Interpellations . . . . .	935
15. Questions écrites . . . . .	935

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*